

Donner de l'énergie à la vie

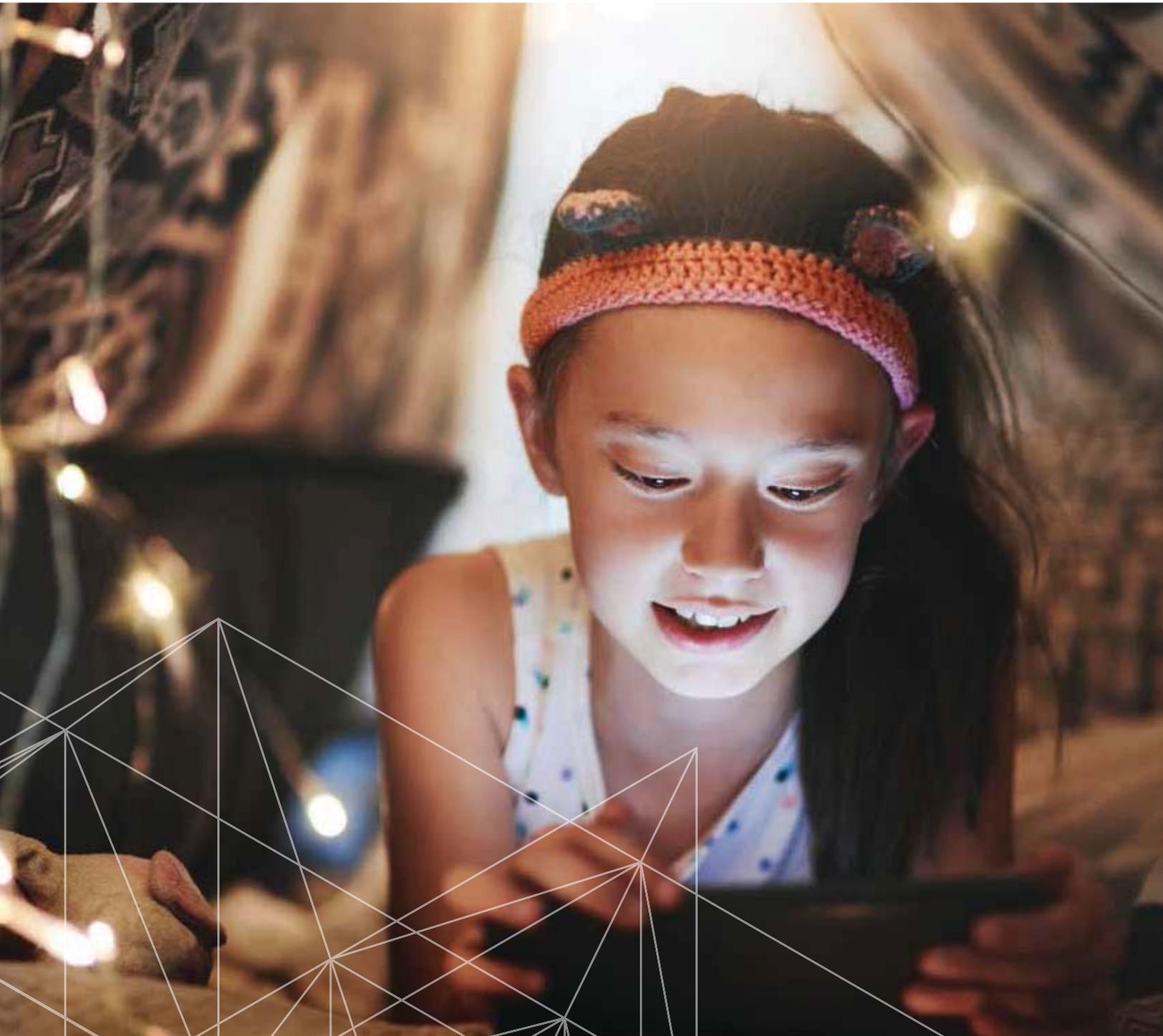




Table des matières

Faits saillants 2019	3
Message de notre président du conseil	6
Message de notre président et chef de la direction	8
Un avenir durable pour tous	10
Pourquoi investir dans Hydro One?	11
Notre nouvelle stratégie d'entreprise	12
Nos cinq priorités	13
Gouvernance	24
Rapport financier	26

Le pouvoir du raccordement. Donner de l'énergie à la vie.

Hydro One donne de l'énergie à la vie des gens et des collectivités, contribuant à un avenir meilleur, plus lumineux, pour les Ontariens et Ontariennes. Grâce à notre réseau d'entreprises, nous grandissons et évoluons pour répondre aux attentes des actionnaires, des organismes de réglementation, des peuples autochtones et des clients que nous servons.

85,7 %

Taux de satisfaction des clients résidentiels et des petites entreprises

1,7 milliard de dollars

Investissements en capital dans notre réseau pour fournir de l'électricité sûre et fiable à nos collectivités partout en Ontario

Un réseau bâti pour les possibilités de demain

Qui nous sommes

Hydro One Limited (TSX : H)

Hydro One Limited, par l'entremise de ses filiales en propriété exclusive, est le plus important fournisseur de services de transport et de distribution d'électricité de l'Ontario, comptant près de 1,4 million de précieux clients, doté d'un actif de près de 27,1 milliards de dollars au 31 décembre 2019 et ayant enregistré en 2019 des produits annuels de près de 6,5 milliards de dollars.

Notre équipe, composée d'environ 8 800 employés qualifiés et dévoués, bâtit et entretient avec fierté un réseau électrique sûr et fiable qui est essentiel au soutien de collectivités vigoureuses et prospères. En 2019, Hydro One a investi près de 1,7 milliard de dollars dans ses réseaux de transport et de distribution et elle a soutenu l'économie en y injectant près de 1,5 milliard de dollars par l'achat de biens et de services.

Nous sommes attachés aux collectivités où nous vivons et travaillons par des projets axés sur l'investissement communautaire, la durabilité et la diversité. Nous avons été désignés « entreprise Électricité durable » par l'Association canadienne de l'électricité.

Les actions ordinaires de Hydro One Limited sont inscrites à la Bourse de Toronto et certains des billets à moyen terme de Hydro One Inc. sont inscrits à la Bourse de New York. Il est possible d'obtenir des renseignements additionnels au www.hydroone.com, au www.sedar.com ou au www.sec.gov.

6,5
milliards de dollars

Produits annuels en 2019

8 800

Employés qualifiés et dévoués

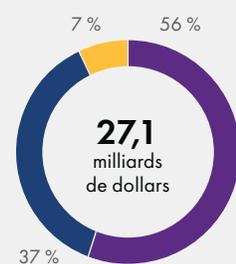
Faits saillants financiers

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars, sauf indication contraire)	2019	2018
Produits	6 480	6 150
Achats d'électricité	3 111	2 899
Produits, déduction faite des achats d'électricité ¹⁾	3 369	3 251
Charges d'exploitation, d'entretien et d'administration	1 181	1 105
Amortissement et coûts de retrait d'actifs	878	837
Charges de financement	514	459
Charge d'impôts sur le bénéfice	(6)	915
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires de Hydro One	778	(89)
Bénéfice net ajusté attribuable aux actionnaires ordinaires de Hydro One¹⁾	918	807
Résultat de base par action ordinaire	1,30 \$	(0,15) \$
Résultat dilué par action ordinaire	1,30 \$	(0,15) \$
Résultat de base par action ordinaire ajusté non conforme aux PCGR (résultat par action ordinaire ajusté ¹⁾)	1,54 \$	1,35 \$
Résultat dilué par action ordinaire ajusté ¹⁾	1,53 \$	1,35 \$
Rentrées nettes liées aux activités d'exploitation	1 614	1 575
Fonds provenant des activités d'exploitation (FPAE) ¹⁾	1 532	1 572
Investissements en capital	1 667	1 575
Actifs mis en service	1 703	1 813
Transport : Moyenne mensuelle de la demande de pointe sur 60 minutes en Ontario (MW)	19 896	20 485
Distribution : Électricité distribuée aux clients de Hydro One (GWh)	27 536	27 338
Ratio de la dette sur la structure du capital ²⁾	56,3 %	55,6 %

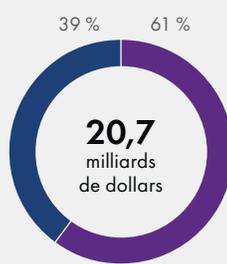
1) Se reporter à la rubrique intitulée « Mesures non conformes aux PCGR » pour une description et un rapprochement du bénéfice net ajusté, du résultat de base et dilué par action ordinaire ajusté, des FPAE et des produits, déduction faite des achats d'électricité.

2) Le ratio de la dette sur la structure du capital est une mesure non conforme aux PCGR et est présenté aux 31 décembre 2019 et 2018 correspond au total de la dette (qui comprend la dette à long terme totale, les débiteurs convertibles et les emprunts à court terme, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie) divisé par le total de la dette plus le total des capitaux propres attribuables aux actionnaires, y compris les actions privilégiées, mais exclusion faite de tout montant se rapportant à la participation sans contrôle. La direction estime que le ratio de la dette sur la structure du capital est utile à titre de mesure de la proportion que représente la dette dans la structure du capital de la société.

Total des actifs



Base tarifaire



Produits

(déduction faite des achats d'électricité)



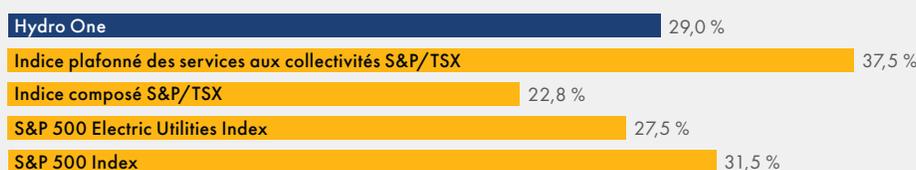
Bénéfices réglementés

(avant les charges de financement et les impôts sur le bénéfice)



● Transport ● Distribution ● Autres

Rendement total pour l'actionnaire (RTA)

1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019

Le présent rapport contient des énoncés prospectifs qui sont fondés sur les attentes, estimations, prévisions et projections actuelles à l'égard de nos activités et du secteur dans lequel nous les exerçons, et inclut des opinions et des hypothèses formulées par la direction de notre société. Les verbes au futur et au conditionnel servent à signaler ces énoncés prospectifs. Ces énoncés ne sont aucunement une garantie de rendement futur et font intervenir des hypothèses, des risques et des incertitudes que l'on peut difficilement prédire. Par conséquent, les résultats réels pourraient différer considérablement de ceux qu'expriment, sous-entendent ou laissent prévoir ces énoncés prospectifs. Nous n'avons pas l'intention de mettre à jour ces énoncés prospectifs et nous nous dégageons de toute obligation de le faire, sauf si la loi nous y contraint.

Tous les nombres indiqués dans le présent document sont approximatifs et arrondis à la décimale près.

Réseau des entreprises de Hydro One

Notre entreprise réglementée

Transport

Notre réseau de transport achemine de l'électricité à haute tension produite au moyen de diverses sources d'énergie, telles que l'énergie nucléaire, hydraulique, éolienne et solaire, et le gaz naturel, aux entreprises de distribution et aux clients industriels partout en Ontario. Notre système représente environ 98 %¹⁾ de la capacité de transport de l'Ontario, comptant des lignes de transport à haute tension d'environ 30 000 kilomètres de circuits. Nous sommes également propriétaires et exploitants de 25 interconnexions transfrontalières avec des provinces avoisinantes et les États-Unis, ce qui permet à l'électricité de circuler à l'intérieur et à l'extérieur de l'Ontario.

Distribution

Notre système de distribution est le plus vaste²⁾ en Ontario. Il compte environ 123 000 kilomètres de circuits de lignes d'électricité principales à basse tension servant environ 1,4 million de clients, surtout dans les zones rurales. De plus, Hydro One Remote Communities Inc. sert des clients répartis dans une collectivité branchée au réseau et dans 21 collectivités non branchées au réseau dans le grand nord de l'Ontario.

Notre entreprise non réglementée

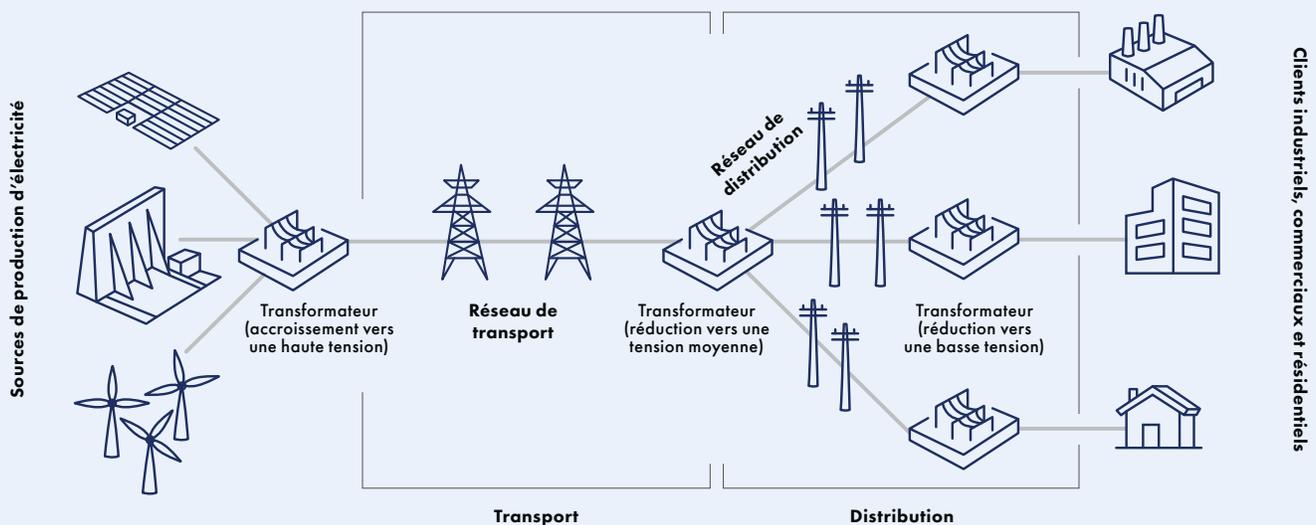
Notre secteur Autres se rapporte principalement à notre entreprise de télécommunications, Hydro One Télécom Inc. (HOT) qui fournit des services de soutien en matière de télécommunications aux entreprises de transport et de distribution de Hydro One. HOT propose également des solutions et des services complets de communication et de technologies de l'information (par exemple, des services infonuagiques, des services gérés et des services axés sur la sécurité) qui dépassent les services de base de fibre optique et de connectivité qu'elle offrait par le passé.



1) En fonction des revenus approuvés par la CEO.
2) En fonction des clients (selon l'annuaire de la CEO).

Rôle de Hydro One au sein du réseau électrique de l'Ontario

Notre réseau de transport et de distribution sert en toute sécurité et avec fiabilité des collectivités partout en Ontario. Nos clients sont des résidences et des entreprises situées dans les villes, les zones rurales et les régions éloignées de toute la province. Nos collectivités sont servies avec fierté et en toute sécurité par une équipe d'employés qualifiés et dévoués.



Principaux faits saillants

1

Taux de satisfaction des clients élevé

Dans tous les secteurs d'activités, soit un taux de 87,2 % pour les clients de l'entreprise de transport, un taux de 85,7 % pour les clients résidentiels et les petites entreprises, un taux de 89,5 % pour les clients des Premières Nations et un taux de 90,0 % pour les clients de Hydro One Telecom Inc. Nous avons également gagné deux prix décernés par l'Ontario Energy Association pour le service à la clientèle.

2

Leader dans le rétablissement du courant

Récipiendaire du prix décerné par l'Edison Electric Institute (EEI) pour l'aide d'urgence que nous avons offerte à la suite des incendies incontrôlés mortels survenus en Californie en 2018 et pour l'aide accordée à Manitoba Hydro après une violente tempête en octobre 2019. Et ce, sans compter l'amélioration des délais de réponse à l'intérieur de nos propres frontières – l'indice de durée moyenne des pannes pour la clientèle (IDMPC) de Hydro One, mesure clé de notre succès à livrer de l'électricité fiable, a progressé de 9,7 % en 2019.

3

Soutenir les entreprises locales

Nous demeurons l'un des principaux contributeurs de l'économie ontarienne grâce à l'achat de biens et de services locaux, ce qui comprend des dépenses de 41,3 millions de dollars auprès d'entreprises autochtones en 2019.

4

Économies de productivité

Une hausse de 49,3 % des économies de productivité d'une année à l'autre, 202,3 millions de dollars économisés en 2019 contre 135,5 millions de dollars, en 2018.

5

Réduction des coûts

Réduction, de 4,7 % ou de 51 millions de dollars, des frais d'exploitation annuels ajustés pour tenir compte des coûts liés à Avista, en 2019 par rapport à 2018.

6

Investissements en capital

Environ 1,7 milliard de dollars ont été affectés à l'expansion du réseau électrique et au renouvellement et à la modernisation de l'infrastructure existante.

7

Meilleur employeur pour la cinquième année

Pour la cinquième année consécutive, Hydro One a été reconnue par le magazine Forbes dans sa liste des meilleurs employeurs du Canada pour 2020, ce qui met en évidence notre engagement à mobiliser un personnel engagé et à créer un milieu de travail positif.

Hydro One s'est associée aux parties prenantes gouvernementales et sectorielles, aux peuples autochtones, aux clients, aux syndicats et à d'autres parties prenantes tout au long de l'année pour atteindre certains objectifs de rendement clés.

Hydro One fait tourner l'économie de l'Ontario

98 %¹⁾

De la capacité de transport de l'Ontario

38

Entreprises de services publics d'électricité (dont l'entreprise de distribution de Hydro One) sont clientes de l'entreprise de transport de Hydro One

~1,4 million

Clients résidentiels et commerciaux servis par notre entreprise de distribution locale

83

Clients industriels de grande envergure raccordés directement au réseau de transport

1) En fonction des revenus approuvés par la CEO.



Message de notre président du conseil

Je suis honoré d'exercer les fonctions de président du conseil de cette société historique, qui crée de la valeur économique depuis 115 ans grâce au transport et la distribution d'électricité en Ontario. Hydro One a un mandat extrêmement important : servir les gens de notre province et fournir un service exceptionnel et rentable à près de 1,4 million de clients dans des collectivités partout en Ontario. Le conseil d'administration souscrit pleinement à la priorité de Hydro One d'offrir plus de valeur à ses clients, à ses employés, à ses collectivités et à ses actionnaires.

Leadership de confiance et vision claire

En mai, à l'issue d'un processus de recrutement international complet et concurrentiel, le conseil a officiellement accueilli Mark Poweska à titre de président et chef de la direction de Hydro One. Le conseil recherchait un leader jouissant d'une excellente réputation dans le secteur des services publics d'électricité et ayant fait ses preuves dans le développement d'une culture de la sécurité solide, le dépassement des attentes de la clientèle et l'amélioration du rendement opérationnel – et qui soit apte à tisser des relations durables avec les collectivités autochtones, nos parties prenantes et le gouvernement.

M. Poweska répond à toutes ces exigences. Au cours de sa carrière de 25 ans, il a été responsable de tous les aspects de la production d'électricité et des activités de transport et de distribution d'une importante entreprise de services publics intégrés en Amérique du Nord. La vaste expérience de M. Poweska dans le secteur de l'électricité contribuera à ce que Hydro One soit forte aujourd'hui, voire en meilleure position à l'avenir.

À cette fin, le conseil d'administration a approuvé et avalise pleinement la stratégie d'entreprise que M. Poweska et son équipe ont élaborée en 2019. La stratégie quinquennale axée sur l'Ontario présente une vision claire de la mission de Hydro One : bâtir le réseau de l'avenir, devenir le service public le plus sécuritaire et efficace qui soit, être un partenaire de confiance, défendre les intérêts de nos clients et faire croître notre entreprise en innovant.

Pratiques durables et rendement exemplaire

La sécurité demeure une priorité pour le conseil d'administration et nous soutenons l'engagement renouvelé et intensifié de la direction envers l'amélioration continue de la culture de la sécurité de Hydro One. Le conseil d'administration est tout aussi engagé à soutenir les initiatives de la direction visant à développer les pratiques commerciales durables de la société.

En 2019, Hydro One a obtenu un rendement total pour les actionnaires de 29 %, ce qui dénote des paramètres fondamentaux solides et une croissance stable, ainsi que la capacité de la société d'obtenir des gains d'efficacité et de réduire les frais d'exploitation. Le conseil d'administration appuie entièrement les initiatives de la société qui ont entraîné des réductions de ses coûts en capital. Nous sommes encouragés de voir que les investisseurs des marchés de capitaux propres ont réévalué à la hausse notre société par rapport aux sociétés ouvertes concurrentes et que le prix de nos titres de créance négociés sur le marché s'est apprécié à la suite des bonifications apportées par les principales agences de notation.

Solide gouvernance et diversité de points de vue

Je souhaite remercier tous les membres du conseil pour leur encadrement et les délibérations de la dernière année. En leur nom, j'accueille Susan Wolburgh Jenah au conseil d'administration de Hydro One. Il s'agit de la nomination fort à propos d'une personne hautement compétente et je sais que nous allons tous profiter de l'expérience exceptionnelle de M^{me} Wolburgh Jenah, qui a dirigé des sociétés réglementées ouvertes et a siégé au conseil de telles sociétés.

Hydro One valorise la diversité à tous les échelons de l'organisation et notre engagement englobe la diversité des genres au conseil d'administration. Avec l'arrivée de M^{me} Wolburgh Jenah, les membres du conseil indépendants, qui ne sont pas membres de la direction, sont pour moitié des femmes et pour moitié des hommes, ce qui reflète la pratique exemplaire au chapitre de la diversité des conseils et va au-delà de notre engagement, suivant l'Accord Catalyst, de maintenir un minimum de 30 % de femmes au conseil. De plus, notre engagement envers la représentation autochtone

au conseil témoigne de la conviction d'Hydro One qu'il est impératif sur le plan stratégique d'être un partenaire de confiance exemplaire des collectivités autochtones et d'être inclusif en ce qui concerne les multiples clients et parties prenantes que nous servons dans la province.

Accroître la valeur et dégager des résultats

Notre succès est attribuable à la diligence et à la passion de nos leaders et de nos employés. Je souhaite donc, dans un premier temps, remercier au nom du conseil d'administration en entier tous les employés de Hydro One pour leurs efforts extraordinaires au cours de la dernière année – leur dossier de services en période de nécessité demeure exemplaire. Dans un deuxième temps, je souhaite remercier mon prédécesseur, Tom Woods, pour son dévouement sans relâche et son leadership inébranlable. Finalement, le conseil d'administration en entier aimerait souligner le leadership dont a fait preuve notre président et chef de la direction par intérim, M. Paul Dobson, qui a dirigé Hydro One pendant une période de transition importante.

Dans l'année à venir, Hydro One continuera de mettre l'accent sur l'accroissement de la valeur pour les actionnaires et la livraison d'électricité sûre, abordable et fiable aux clients. Au nom du conseil d'administration, je vous suis reconnaissant de l'investissement et de la confiance que vous maintenez dans Hydro One.



Timothy Hodgson
Président du conseil d'administration





Mark Poweska
Président et chef de la direction

Message de notre président et chef de la direction

Depuis que je me suis joint à la société en mai, j'ai pu constater moi-même l'expertise et le dévouement dont témoignent les membres de l'équipe et la direction de Hydro One pour mener à bien la mission primordiale de la société : livrer l'électricité qui fait tourner l'économie de l'Ontario et énergise tous les coins de la province. Il est excitant de diriger l'organisation à ce moment-ci et je remercie les employés et le conseil d'administration pour la confiance qu'il m'ont accordée lorsque nous avons orienté l'avenir de Hydro One.

Au cours des premières semaines et premiers mois que j'ai passés chez Hydro One, j'ai eu de nombreuses discussions pour mieux comprendre les besoins de nos clients, investisseurs et parties prenantes et ceux des peuples autochtones et leurs attentes envers Hydro One.

Ces conversations, ainsi que les nombreuses recherches effectuées pour comprendre les priorités de nos clients, ont permis de définir l'orientation de la nouvelle stratégie d'entreprise quinquennale de Hydro One, élaborée sous la direction de notre conseil d'administration.

Notre nouvelle stratégie établit cinq priorités.

- Planifier, concevoir et bâtir le réseau de l'avenir
- Devenir le service public le plus sécuritaire et efficient qui soit
- Être un partenaire de confiance
- Défendre les intérêts de nos clients et les aider à prendre des décisions éclairées
- Faire croître l'entreprise en innovant

Ces priorités ciblent ce qui compte vraiment pour les clients, peuples autochtones, collectivités, parties prenantes et investisseurs : un engagement inébranlable envers un service à la clientèle exceptionnel, la sécurité, l'efficacité et la durabilité. Vous trouverez davantage de renseignements sur ces priorités plus loin dans ce rapport.

En 2019, nous avons bien avancé dans l'amélioration du rendement financier et opérationnel de Hydro One, réalisant des gains d'efficacité et réduisant de 4,7 % au cours de l'année nos frais d'exploitation ajustés pour tenir compte des coûts liés à Avista.

Nous avons amélioré la fiabilité du réseau de Hydro One tout en cherchant à le rendre plus sécuritaire, plus durable, plus efficace et davantage axé sur le client.

Améliorer la culture de la sécurité et l'information sur la sécurité

Nous sommes fermement résolus à améliorer continuellement la culture de la sécurité de Hydro One. En mars, nous avons tragiquement perdu un de nos collègues qui a été blessé mortellement au cours d'un incident forestier dans la région de Minden. Bien que les taux de blessures à déclarer de Hydro One aient décliné ces dernières années et soient considérés parmi les plus faibles du secteur, nous avons connu une hausse des blessures graves. Cette situation est inacceptable pour moi et je ne ménagerai aucun effort tant que nous n'aurons pas éliminé les blessures graves de notre organisation.

En 2019, j'ai créé un nouveau poste dans l'équipe de haute direction, celui de chef de la sécurité. La personne affectée à ce poste dirigera notre programme de sécurité et suscitera des améliorations. L'attention renouvelée que nous accordons à la sécurité englobe la mise sur pied d'une nouvelle équipe de première ligne, chargée de l'amélioration de la sécurité, qui nous aidera à définir les mesures à prendre pour éliminer les blessures chez Hydro One. Nous réalisons également des progrès en ce qui a trait aux améliorations majeures de l'information et des analyses en matière de sécurité.

Adopter les meilleures mesures d'urgence et renforcer la résistance

En 2019, nous avons encore connu des tempêtes et des phénomènes météorologiques dont les effets se sont fait ressentir sur les familles et les entreprises de nos clients. Toute notre équipe – dont le personnel très spécialisé, les opérateurs du centre de conduite du réseau et le personnel du service à la clientèle – a répondu à ces urgences et, grâce à une planification méticuleuse, a évalué les dommages et rétabli le courant de façon sécuritaire dans des conditions difficiles. En 2019, les employés de Hydro One se sont déplacés à l'extérieur de la province pour prêter main-forte à Manitoba Hydro lorsqu'elle était aux prises avec une violente tempête hivernale qui a lourdement touché son réseau. Nous serons toujours fiers de soutenir nos partenaires lorsqu'ils en ont besoin.

C'est à juste titre que Hydro One est considérée comme un leader nord-américain du rétablissement du courant. En 2019, notre leadership a été reconnu par l'Edison Electric Institute (EEI), qui a remis à Hydro One un prix pour l'aide d'urgence offerte à la suite des incendies incontrôlés mortels survenus en Californie en 2018, et un autre prix pour l'aide accordée à Manitoba Hydro afin qu'elle rétablisse le courant. Il s'agissait là du 10^e prix que nous décernait l'EEI.

Au cours des cinq prochaines années, nous comptons investir environ 10 milliards de dollars dans nos réseaux de transport et de distribution pour assurer un réseau fiable dans l'avenir. Au fil de ces investissements, nous moderniserons notre réseau par l'introduction de nouvelles technologies visant à prévenir les pannes, à augmenter la résistance et assurer une protection contre les menaces physiques et informatiques – ce qui nous permettra de rétablir le courant plus rapidement en cas de panne.

En nous préparant à affronter des tempêtes plus violentes, nous garderons à l'esprit le changement climatique dans le but d'augmenter la résistance et de réduire notre empreinte environnementale.

Bon voisin et partenaire de confiance

Notre succès repose sur notre capacité, à titre de partenaire fiable, de gagner la confiance des peuples autochtones, des collectivités, des clients et des nombreuses parties prenantes que nous servons en Ontario.

En 2019, nous avons renforcé nos liens avec les leaders autochtones et les collectivités de la province, augmentant nos dépenses en approvisionnement auprès des entreprises autochtones, lesquelles se sont chiffrées à 41,3 millions de dollars – un sommet inégalé pour Hydro One au chapitre de ces dépenses. En reconnaissant de notre travail, le Conseil canadien pour le commerce autochtone a désigné Hydro One comme une championne

de l'approvisionnement auprès des Autochtones. L'Association canadienne de l'électricité nous a aussi reconnu pour les efforts que nous avons déployés pour augmenter notre approvisionnement auprès d'entreprises appartenant à des Autochtones.

En 2019, nous avons achevé la ligne de renforcement du Niagara (LRN), un nouveau projet de transport majeur, avec nos partenaires investisseurs, la Six Nations of the Grand River Development Corporation et la Mississaugas of the Credit First Nation. A6N, entreprise de construction appartenant à des Autochtones, a mené à terme la construction de cette ligne de transport de 76 kilomètres.

Nous concentrons aussi nos efforts sur des partenariats avec les collectivités et les clients pour soutenir des occasions de développement économique. Dans le sud-ouest de l'Ontario, nous avons collaboré avec des leaders des collectivités et des clients à Leamington pour acheminer plus d'électricité en vue de soutenir le secteur florissant de la serriculture dans la région. Nous avons collaboré avec la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité pour défendre une nouvelle ligne de transport majeure destinée à fournir 400 mégawatts d'électricité additionnelle, qui aura aussi l'avantage d'exercer une pression à la baisse sur les tarifs d'électricité. Nous continuerons de travailler étroitement avec nos clients pour mieux comprendre leurs besoins émergents et assurer que notre réseau d'électricité continue de soutenir la croissance économique locale.

Je suis fier de déclarer que, grâce à notre programme d'investissements dans les collectivités, *Building Safe Communities*, nous avons fourni une formation à quelque 200 000 jeunes en Ontario pour leur enseigner des techniques de sauvetage et des façons de jouer sécuritaires. Nous avons également accordé 125 dons et commandites à plus de 70 collectivités de la province.

Services exceptionnels et réduction des coûts

Depuis 2015, Hydro One poursuit sa mission de mieux servir nos clients et nous avons marqué de grands pas en ce sens au cours de la dernière année. En 2019, nous avons obtenu un score de 85,7 %, le plus haut taux de satisfaction des clients résidentiels et des petites entreprises en 10 ans. Nous avons également reçu de l'Ontario Energy Association deux prix pour le service à la clientèle. Nous croyons cependant que nous pouvons faire mieux et que nous ferons mieux.

À mesure que les besoins et les attentes de nos clients évoluent, nous continuerons de trouver des moyens d'introduire de nouveaux services qui répondent à leurs besoins et qui facilitent leurs interactions avec nous.



Nos clients comptent sur nous non seulement pour que nous leur fournissions une électricité fiable, ils s'attendent aussi à ce que nous gérons une entreprise efficace et que nous trouvions des moyens pour éliminer des coûts du système.

En 2019, Hydro One a réalisé des économies de productivité de 202,3 millions de dollars et des réductions, de 51 millions de dollars, des frais d'exploitation ajustés pour tenir compte des coûts liés à Avista. Nous maintiendrons le cap sur l'amélioration de notre efficacité sans jamais compromettre la sécurité.

En 2020, nous demeurerons un champion pour nos clients et le secteur de l'électricité en Ontario. Nous créerons un avenir durable, plus lumineux, pour les Ontariens et Ontariennes en formant de solides partenariats, en faisant preuve d'excellence opérationnelle et en accroissant la valeur pour les actionnaires.

L'année dernière, nous avons fortifié notre équipe de haute direction en accueillant chez Hydro One des leaders du secteur et en effectuant plusieurs nominations à l'interne. En 2019, Paul Harricks s'est joint à Hydro One à titre de chef des affaires juridiques, et nous avons annoncé que David Lebeter se joindrait à nous pour devenir notre nouveau chef de l'exploitation. Parmi les nominations internes, mentionnons celles de Chris Lopez à titre de chef des finances, de Saylor Millitz Lee à titre de chef des ressources humaines, de Brad Bowness à titre de chef de l'information et de Darlene Bradley à titre de chef de la sécurité. J'ai pleinement confiance que notre équipe de haute direction saura réaliser notre plan stratégique dans les années à venir.

Je tiens à remercier tous les employés de Hydro One pour leur dévouement et leurs services au cours de la dernière année et j'ai hâte de voir ce que l'avenir nous réserve alors que nous construirons, ensemble, un avenir meilleur, plus lumineux, pour tous.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Mark Poweska".

Mark Poweska
Président et chef de la direction

Un avenir durable pour tous

RENDEMENT SOLIDE SUR LE PLAN ENVIRONNEMENTAL, SOCIAL ET DE LA GOUVERNANCE

50 %

Diversité des membres au conseil d'administration (indépendants et non membres de la direction)

41,3 millions de dollars

Total des dépenses en approvisionnement auprès des entreprises autochtones – dépenses les plus élevées jamais engagées

Désignée « entreprise Électricité durable » par l'Association canadienne de l'électricité

Reconnue par Corporate Knights comme l'une des 50 meilleures entreprises citoyennes du Canada

1,7 milliard de dollars

Investissements en capital visant l'expansion du réseau électrique et le renouvellement et la modernisation de l'infrastructure existante

104

Collectivités des Premières Nations servies par Hydro One Networks Inc. et Hydro One Remote Communities Inc.

Désignée comme une championne de l'approvisionnement auprès des Autochtones par le Conseil canadien pour le commerce autochtone

2,8 millions de dollars

Commandites et dons à des collectivités où nous vivons et travaillons

Notre réseau de partenaires autochtones

Hydro One a tenu son tout premier salon provincial pour les entreprises autochtones au centre-ville de Toronto en septembre dernier. L'événement a présenté plus de 40 entreprises autochtones provenant de toute la province et a offert aux employés de Hydro One – ainsi qu'à bon nombre de nos partenaires commerciaux non autochtones – l'occasion de réseauter avec ces entreprises, de mieux faire connaître leurs capacités et de nouer des relations. Le salon pour les entreprises autochtones s'est aussi révélé

une occasion formidable pour informer les visiteurs des besoins en approvisionnement de Hydro One et leur présenter des produits, des services et des solutions autochtones, pour assurer la liaison avec nos secteurs d'activités, notamment l'environnement, le transport, la distribution, la construction de postes et la foresterie, et pour souligner l'engagement de Hydro One d'augmenter son approvisionnement auprès des Autochtones en entretenant des relations mutuellement bénéfiques.

Un avenir plus sécuritaire pour les familles

Hydro One et Scouts Canada ont annoncé un nouveau partenariat visant le lancement du programme Protège ta tête – un nouveau programme pratique qui a pour objet d'instruire les familles sur les conséquences des blessures à la tête, l'importance de la prévention et d'un retour au jeu sécuritaire. Lancé à l'automne 2019, avec des groupes de Scouts Canada, le programme offrira aux jeunes, aux bénévoles et aux familles de plus de 25 000 foyers des outils éducatifs essentiels – premiers soins en cas de blessures à la tête, comment reconnaître les premiers symptômes d'une commotion, mesures de sécurité importantes pour se prémunir contre les blessures à la tête et jeux de rôle sur la façon de réagir à des situations réelles.

Une occasion unique, dont le risque est faible, de participer à la transformation d'un service public d'électricité réglementé de grande envergure et de première qualité.

Pourquoi investir dans Hydro One?

1. Tout le monde utilise l'électricité

Un des plus grands services publics d'électricité en Amérique du Nord, ayant une vaste portée et occupant une position de chef de file dans la province la plus peuplée du Canada.

2. Bilan solide

Un des bilans de première qualité les plus solides du secteur des services publics en Amérique du Nord.

3. Société non diversifiée de transport et de distribution

Combinaison unique de transport et de distribution locale d'électricité, sans qu'il y ait de production ni d'exposition importante aux prix des marchandises.

4. Activités stables

Flux de trésorerie stables et croissants, 99 % des activités étant à tarifs entièrement réglementés qui évoluent à l'intérieur d'un cadre réglementaire constructif, transparent et collaboratif.

5. Rendement financier

Profil de croissance interne autofinancé prévisible, reposant sur une base tarifaire en hausse et des flux de trésorerie vigoureux, en mesure de soutenir largement la mise à niveau de l'infrastructure vieillissante et assorti d'un TCAC prévu d'environ 5 % sur la base tarifaire de cinq ans. Aucun besoin d'obtenir des capitaux propres externes pour financer la croissance planifiée.

6. Dividende attrayant

Dividende annualisé de 0,966 \$ par action avec un ratio de dividendes/bénéfice cible attrayant se situant entre 70 % et 80 %.

7. Hausse de la base tarifaire

Occasion de maintenir la croissance du dividende grâce à la hausse de la base tarifaire, au regroupement qui se poursuit et à la réalisation de gains d'efficacité.



« Notre engagement en matière de sécurité s'étend au-delà du milieu de travail et consiste aussi à rendre plus sécuritaires les collectivités où nous vivons, travaillons et jouons. Notre partenariat avec Scouts Canada fera une différence en fournissant aux jeunes les outils et la formation nécessaires pour prévenir et traiter les blessures à la tête. »

Mark Poweska, président et chef de la direction

Notre nouvelle stratégie d'entreprise

« Hydro One est une championne pour nos clients et le secteur de l'électricité en Ontario. Nous sommes un leader dans notre secteur, ici en Ontario et partout au Canada. Notre capacité à bâtir des relations durables et de solides partenariats nous aide à créer un avenir durable, plus lumineux, pour les Ontariens et Ontariennes. Nous sommes inébranlables dans notre volonté d'améliorer la sécurité, la fiabilité et le rendement environnemental de nos activités. Nous demeurerons résolus à faire preuve d'excellence opérationnelle à mesure que nous améliorons le rendement, réduisons les coûts et accroissons la valeur pour les actionnaires. »

Mark Poweska, président et chef de la direction



D'ici 2024, notre stratégie d'entreprise devrait permettre d'accroître la valeur pour les actionnaires en offrant une meilleure culture de la sécurité, un réseau plus fiable pour nos clients, un taux de satisfaction élevé des clients, des pratiques commerciales durables et une empreinte environnementale plus faible.

Accroître la valeur de Hydro One
Hydro One a la responsabilité de fournir une électricité sûre et fiable aux Ontariens et Ontariennes aujourd'hui et à l'avenir. Notre nouvelle stratégie d'entreprise qui s'échelonne sur cinq ans met l'accent sur ce qui compte vraiment pour les clients, les collectivités, les parties prenantes et les investisseurs – un engagement inébranlable envers la sécurité, le service à la clientèle exceptionnel, l'efficacité et la durabilité.

Favoriser le succès
Réussir la mise en œuvre de notre stratégie nécessitera d'accorder une place privilégiée aux femmes et aux hommes pour inspirer les employés et préparer la main-d'œuvre à nos besoins changeants, à la réglementation pour appuyer notre vision stratégique et à la technologie pour améliorer l'efficacité de notre main-d'œuvre et offrir plus de moyens à nos clients.

PRIORITÉ STRATÉGIQUE	ASPECTS À PRIVILÉGIER
 <p>PLANIFIER, CONCEVOIR ET BÂTIR LE RÉSEAU DE L'AVENIR</p>	<ul style="list-style-type: none"> Planifier, concevoir et bâtir un réseau fiable aujourd'hui et demain et adopter de nouvelles technologies, comme les ressources énergétiques distribuées, pour offrir plus de choix aux clients. Accorder une plus grande attention à la résistance du réseau afin de réduire la fréquence et la durée des pannes. Tenir compte du changement climatique et des facteurs de durabilité dans notre planification en vue d'améliorer la résistance et de réduire notre empreinte environnementale.
 <p>DEVENIR LE SERVICE PUBLIC LE PLUS SÉCURITAIRE ET EFFICIENT QUI SOIT</p>	<ul style="list-style-type: none"> Transformer et améliorer notre culture de la sécurité par la mise en place d'analyses de sécurité rigoureuses et la mobilisation de tous nos employés. Donner aux équipes des opérations sur le terrain les moyens d'accroître l'efficacité, la productivité et la fiabilité. Mettre l'accent sur une affectation efficiente des investissements en capital afin de soutenir notre programme de travaux en pleine croissance.
 <p>ÊTRE UN PARTENAIRE DE CONFIANCE</p>	<ul style="list-style-type: none"> Bâtir et renforcer les relations avec les peuples autochtones et nos partenaires gouvernementaux et sectoriels. Gérer de manière proactive les préoccupations des collectivités et former de solides partenariats avec nos clients grâce à des investissements locaux et à un développement économique profitable pour tous les Ontariens et Ontariennes.
 <p>DÉFENDRE LES INTÉRÊTS DE NOS CLIENTS ET LES AIDER À PRENDRE DES DÉCISIONS ÉCLAIRÉES</p>	<ul style="list-style-type: none"> Enrichir l'expérience client en agissant comme conseiller de confiance en matière d'énergie, en aidant les clients à économiser de l'argent et en leur offrant de nouveaux produits et services qui répondent à leurs besoins en énergie. Aider nos clients à prendre des décisions éclairées en tirant parti de nos connaissances approfondies et de notre solide expertise en matière d'énergie.
 <p>FAIRE CROÎTRE L'ENTREPRISE EN INNOVANT</p>	<ul style="list-style-type: none"> Investir de façon responsable dans nos principales activités de transport et de distribution. Chercher à saisir d'autres occasions d'affaires concernant des entreprises à tarifs réglementés et non réglementés en misant sur l'innovation et le renforcement de notre présence en Ontario.

Planifier, concevoir et bâtir le réseau de l'avenir

Nous planifierons, construirons et concevrons un réseau qui répond aux besoins des Ontariens et Ontariennes aujourd'hui et à l'avenir. Cela signifie améliorer la fiabilité en investissant dans la technologie qui nous permettra de moderniser notre réseau. La durabilité est aussi un élément essentiel de notre stratégie. En nous préparant à affronter des tempêtes plus violentes, nous tiendrons compte du changement climatique dans notre planification dans le but d'augmenter la résistance et de réduire notre empreinte environnementale.



Nos objectifs

Nous mettons en œuvre diverses initiatives stratégiques visant la construction d'un réseau fiable, résistant et flexible pour nos clients, tout en maintenant l'équilibre avec notre responsabilité environnementale dans l'atteinte de ces buts :

- **Planifier, concevoir et bâtir un réseau fiable pour l'avenir** : Nous avons comme priorité de fournir de l'électricité sûre et fiable à nos clients. Nous continuerons d'investir dans l'infrastructure existante pour maintenir un réseau fiable et résistant tout en adoptant de nouvelles technologies pour demain.
- **Augmenter la résistance du réseau et la durabilité pour se rétablir rapidement lorsque surviennent des événements** : Nous continuerons d'automatiser le réseau et d'appliquer des solutions de prochaine génération pour que le réseau puisse résister à des tempêtes et à des phénomènes météorologiques extrêmes. Nous prioriserons l'installation de technologies qui réduisent les délais d'intervention en cas de panne et minimisent les effets.

- **Améliorer la flexibilité du réseau afin d'intégrer et d'exploiter des ressources énergétiques distribuées pour donner plus de choix aux clients** : Nous intégrerons des ressources énergétiques distribuées pour donner plus de choix aux clients tout en leur offrant une valeur exceptionnelle grâce à des pratiques exemplaires de gestion d'actifs.
- **Réduire notre empreinte environnementale** : Hydro One s'efforce encore de réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES) dans le cadre de son engagement environnemental, social et de gouvernance.
- **Offrir de la valeur grâce à une excellente planification** : Une planification rigoureuse et efficace garantit l'utilisation prudente de chaque dollar qui nous est confié, que ce soit pour des investissements en capital ou des opérations.

Notre rendement

En 2019, nous avons amélioré la fiabilité globale de notre réseau de distribution, à l'instar des délais de rétablissement. Des dépenses de 1,2 milliard de dollars engagées dans l'expansion du réseau de distribution et le renouvellement et la modernisation de l'infrastructure existante ont contribué à ce rendement, tout comme l'effet positif de nos nouveaux outils de prévision de tempêtes et de notre programme de gestion de la végétation. L'indice de durée moyenne des pannes pour la clientèle (IDMPC) de Hydro One, mesure clé de notre succès à livrer de l'électricité fiable, a progressé de 9,7 % en 2019 par rapport à 2018.

Nous avons encore investi dans la technologie pour améliorer la résistance du réseau et moderniser la cybersécurité de nos actifs essentiels – enjeu important non seulement pour l'économie de l'Ontario, mais également pour les autres provinces et les États-Unis avec lesquels nous partageons un système de réseaux interconnectés en Amérique du Nord. Dans le cadre de notre programme de modernisation de la distribution, nous avons installé 1 188 appareils



AIDER NOS COLLECTIVITÉS À SE RÉTABLIR RAPIDEMENT APRÈS DES TEMPÊTES

Notre nouvel outil de prévision des tempêtes nous permet d'adopter une approche proactive pour se préparer aux intempéries en plaçant nos équipes et notre équipement dans les zones susceptibles d'être les plus touchées par les tempêtes. Grâce à notre leadership dans le rétablissement du courant, nous avons récemment reçu notre 10^e prix de l'EEI pour l'aide d'urgence que nous avons offerte à Manitoba Hydro afin qu'elle rétablisse le courant après une violente tempête de neige qui a frappé la province en octobre 2019.

servant à mieux localiser l'emplacement d'une défaillance dans le réseau de distribution et à dépêcher rapidement une équipe pour la corriger, ainsi qu'à isoler le problème à distance et rétablir le courant dans certains cas. Nous avons aussi poursuivi la construction de notre système de gestion des ressources énergétiques distribuées, technologie qui permet le contrôle en temps réel de la production et de la charge sur le réseau. De plus, nous avons réduit notre empreinte environnementale en continuant de rendre plus vert et de rationaliser notre parc de quelque 7 000 véhicules.

Notre avenir

En 2020, nous nous concentrerons sur l'affectation de capitaux suffisants pour répondre aux besoins de l'Ontario tout en cherchant à réduire les interruptions de service à la clientèle, sur des investissements supplémentaires dans la modernisation, la solidité et la protection de nos actifs, ainsi que sur l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de réduction des émissions de GES.

Notre réseau est essentiel pour énergiser l'Ontario et l'économie canadienne en général. Il nous appartient de planifier pour l'avenir et d'assurer la livraison d'une électricité fiable et sûre dans les années à venir.

Faits saillants de 2019

17,4 %¹⁾

Amélioration du transport en 2019, par rapport à 2018, selon l'indice de la durée d'interruption moyenne du réseau

16,7 %²⁾

Amélioration du transport en 2019, par rapport à 2018, selon l'indice de la fréquence d'interruption moyenne du réseau

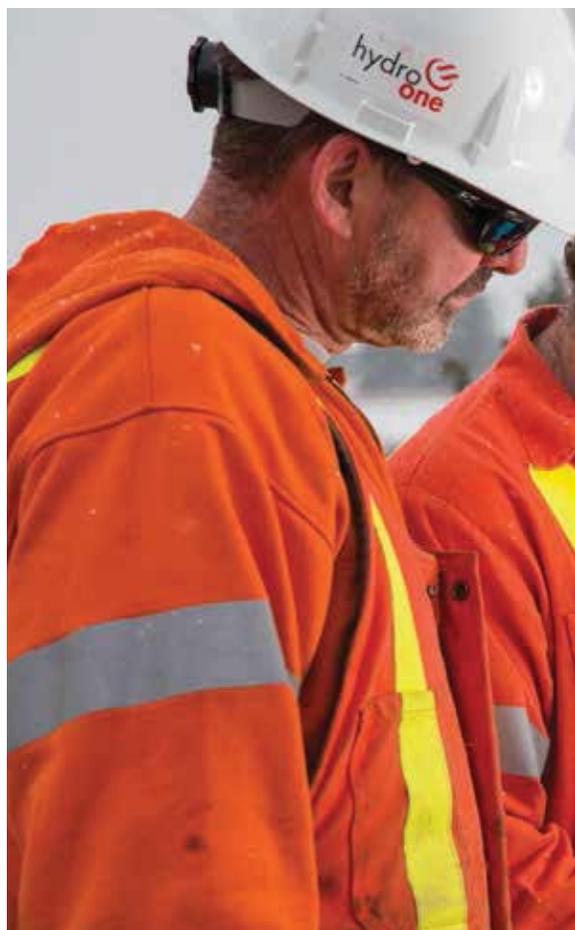
9,7 %

Amélioration en 2019, par rapport à 2018, selon l'IDMPC

1)2) Les nombres de 2018 ne tiennent pas compte de l'effet de la tornade d'Ottawa.

Devenir le service public le plus sécuritaire et efficient qui soit

Chez Hydro One, la sécurité est une valeur fondamentale à laquelle nous adhérons fermement. Chacun de nos employés doit rentrer à la maison en toute sécurité après une journée bien remplie au travail. D'après nous, un service public sécuritaire est un service public efficace et une saine culture de la sécurité favorise la responsabilisation et la discipline dans tous les aspects de nos activités.



Nos objectifs

Nous mettons en œuvre un certain nombre d'initiatives stratégiques qui ont pour but d'encourager les employés à accroître la productivité, la fiabilité et l'efficacité tout en éliminant les accidents de travail :

- **Transformer et améliorer notre culture de la sécurité :** Une saine culture de la sécurité comporte une grande responsabilisation à tous les échelons de l'organisation. Grâce à la discipline et à l'engagement de tous les employés, nous améliorerons notre culture de la sécurité et augmenterons l'information sur la sécurité et la responsabilisation.
- **Donner aux gens sur le terrain les moyens d'augmenter la productivité et la fiabilité :** Nous croyons fermement dans l'amélioration continue pour accroître l'efficacité, la productivité et la fiabilité de nos opérations sur le terrain. Les gens sont plus productifs lorsqu'on met à leur disposition les bons outils et qu'on leur confie le bon travail dans un milieu sécuritaire libre de contraintes injustifiées.
- **Optimiser le soutien de l'entreprise :** De nouvelles façons de penser et de travailler, des approches classiques et des capacités numériques nous aideront à obtenir des gains d'efficacité dans nos fonctions liées au

soutien de l'entreprise. Nous explorons toutes les avenues, que ce soit la centralisation des fonctions, la simplification ou l'automatisation des processus ou encore la prise des décisions axées sur l'analyse de données.

- **Favoriser une affectation efficiente des investissements en capital :** Nous mettons sur pied un processus d'affectation efficiente du capital d'un bout à l'autre pour pouvoir construire un réseau sécuritaire et fiable pour nos clients, comme le prévoit notre programme de travaux. La planification et la réalisation rigoureuses des investissements en capital sont essentielles à l'affectation efficiente des investissements en capital pour toutes les parties prenantes.

Notre rendement

En mars 2019, nous avons subi une perte tragique lorsqu'un employé de Hydro One a été blessé mortellement au cours d'un incident forestier dans la région de Minden. La mémoire du collègue que nous avons perdu ne fait que renforcer notre engagement à éliminer les blessures en milieu de travail. Nous avons nommé Darlene Bradley au poste nouvellement créé de chef de la sécurité pour qu'elle dirige la transformation de notre culture de la sécurité. Elle a mis sur pied une équipe, composée d'un groupe représentatif

d'employés, chargée d'améliorer la sécurité et d'éliminer les incidents en milieu de travail qui entraînent des blessures.

Nous avons acheté quatre véhicules électriques (VE) au cours de 2019 et sommes en voie d'en acheter 16 de plus en 2020. Nous continuons de rendre notre parc plus vert et planifions de convertir la moitié de notre parc de berlines et de VUS en véhicules électriques ou hybrides d'ici 2025. De plus, nous avons continué d'optimiser notre parc, tirant parti du système de localisation GPS de notre parc pour déployer et gérer efficacement nos véhicules sur la route, d'encourager un comportement routier plus sécuritaire et écoénergétique et de réduire les coûts de carburant et d'entretien, tout en prolongeant la vie des véhicules de Hydro One. Ces mesures nous ont aidés à réaliser des économies de productivité liées à notre parc s'élevant à 29 millions de dollars.

Environ 500 membres de notre équipe de foresterie ont commencé à utiliser des tablettes électroniques sur le terrain pour planifier efficacement leur travail et réaliser le plein potentiel de notre programme de gestion de la végétation – le protocole relatif au cycle optimal (PCO). Pour soutenir notre programme de travaux d'immobilisations en expansion, nous



FAIRE MIEUX POUR NOS CLIENTS ET LES COLLECTIVITÉS

Notre programme de gestion de la végétation ultramoderne (PCO) a été bien accueilli par nos clients et nos partenaires des collectivités et a procuré des gains d'efficacité et des économies importants. Doté d'un cycle d'entretien de trois ans, le PCO taille plus souvent les arbres et la végétation problématiques pour améliorer la sécurité et la fiabilité globales du réseau. En 2019, nos équipes de foresterie ont mené à terme des travaux sur environ 31 600 kilomètres le long des lignes d'électricité – le volume d'arbres taillés a atteint un sommet historique. Mais le principal avantage du PCO réside peut être dans le fait qu'il s'est révélé moins perturbateur pour les parties prenantes de nos collectivités, éliminant moins de végétation tout en étant plus attrayant sur le plan esthétique, meilleur pour l'environnement tout en entraînant moins de perturbations biologiques, moins bruyant tout en améliorant la fiabilité globale pour nos clients.

nous sommes associés à des entrepreneurs pour améliorer la prévisibilité de notre projet de pipeline, portant d'emblée plus d'attention sur l'évaluation des risques et la planification du projet.

Nous avons continué d'optimiser notre portefeuille de services partagés – qui comprend les fonctions liées aux biens immobiliers et à la chaîne d'approvisionnement – cherchant à saisir des occasions de monétiser nos avoirs fonciers, et nous continuons d'augmenter les gains d'efficacité dans l'approvisionnement en matériaux et en services.

Notre avenir

En 2020, nous prévoyons mettre au point un système de communication qui recense les accidents évités de justesse et un programme d'analyse de données relatives à la sécurité pour obtenir plus de renseignements sur les incidents de sécurité et diminuer le nombre d'incidents futurs. Nous comptons améliorer notre processus pour assurer une réponse efficace dans le cadre des enquêtes et des communications relatives à la sécurité. Nous donnerons également les moyens à nos employés sur le terrain de se concentrer sur les travaux pertinents et rationaliserons leurs activités pour améliorer la fiabilité globale du réseau.

« La sécurité, c'est bon pour les affaires. Une entreprise plus prudente, systématique et mue par des processus éprouvés et pouvant être répétés deviendra une entreprise mieux gérée et plus efficace. »

Mark Poweska,
président et chef de la direction

Faits saillants de 2019

29,6 %

Amélioration en 2019, par rapport à 2018, du taux annuel des blessures à signaler

49,3 %

Augmentation en 2019, par rapport à 2018, du total annuel des économies de productivité (dépenses en immobilisations et charges d'exploitation, d'entretien et d'administration)

Être un partenaire de confiance

Hydro One sera un partenaire de confiance pour les peuples autochtones, les parties prenantes du secteur, les gouvernements, les collectivités, les clients et tous les Ontariens et Ontariennes. Nous avons pour but de bâtir et de renforcer nos relations pour créer plus de valeur pour nos clients et nos actionnaires.



Nos objectifs

Nous mettons en œuvre diverses initiatives stratégiques pour favoriser la confiance et améliorer les relations avec nos partenaires clés :

- **Renforcer nos relations avec nos partenaires gouvernementaux et sectoriels** : Nous souhaitons améliorer nos relations avec le secteur et les gouvernements et défendre les intérêts de nos clients sur les questions des coûts abordables et de l'innovation. En qualité de leader de confiance dans le secteur de l'énergie, nous continuerons de faire progresser les politiques et les innovations en matière d'énergie qui profitent à tous les Ontariens et Ontariennes.
- **Former de solides partenariats avec les peuples autochtones** : Nous sommes résolus à bâtir des relations respectueuses et positives avec les collectivités autochtones. Nous sommes convaincus que cette approche proactive profitera à toutes les collectivités et stimulera la croissance dans la province.
- **Établir un lien de confiance avec les clients, les collectivités et tous les Ontariens et Ontariennes** : Nous avons à cœur de servir tous les Ontariens et Ontariennes, aujourd'hui et à l'avenir.

Notre succès partagé dépend de notre capacité à inspirer confiance en tant que partenaire fiable et bon voisin.

Notre rendement

Nous avons consulté le gouvernement au sujet de la modernisation de la Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO), préconisant une réforme de la structure et du système qui diminuera les lourdeurs administratives tout en améliorant globalement la transparence, l'affectation efficace des investissements en capital et le processus d'évaluation environnementale. Nous avons également défendu les intérêts de nos clients auprès du gouvernement et mis de l'avant un certain nombre de projets de transport critiques au cours de l'année, notamment le projet de transport de la région de Leamington.

Au cours des dernières années, le secteur de la serriculture dans le sud-ouest de l'Ontario a été florissant à Leamington et aux alentours. Nous avons appris des gouvernements locaux et des chefs d'entreprise que la collectivité de Leamington a besoin de beaucoup plus d'électricité pour soutenir la croissance qu'elle connaît. Dans le cadre d'un processus concerté, nous avons travaillé avec la SIERE et les chefs de la collectivité locale pour comprendre les

besoins de cette région en vue de la construction éventuelle d'une nouvelle infrastructure capable de soutenir la demande croissante en électricité.

Cette concertation a été un succès : en juin de cette année, la SIERE nous a demandé de construire une nouvelle ligne de transport allant de Chatham à Lakeshore pour soutenir la demande croissante en électricité dans cette région.

Nous avons fait progresser les diverses occasions d'approvisionnement et d'emploi auprès de 104 collectivités des Premières Nations servies par Hydro One Networks Inc. et Hydro One Remote Communities Inc. En 2019, nos dépenses en approvisionnement auprès des entreprises autochtones ont augmenté de 4,8 % par rapport à 2018, se chiffrant à 41,3 millions de dollars – un sommet inégalé pour nous au chapitre des dépenses dans une année. Nous avons tenu notre premier salon Hydro One pour les entreprises autochtones ainsi que neuf ateliers sur l'approvisionnement auprès des Autochtones. En reconnaissance de cette initiative, le Conseil canadien pour le commerce autochtone a désigné Hydro One comme une championne de l'approvisionnement auprès des Autochtones.



En ce qui concerne notre engagement dans la collectivité, c'est avec fierté que nous avons commandité encore une fois en 2019 le tournoi de la Little Native Hockey League – une rencontre annuelle qui réunit plus de 2 500 concurrents des collectivités autochtones de l'Ontario pour se disputer des matchs dans un environnement sécuritaire. Avec notre partenaire, Inspire, nous avons attribué des bourses Leonard S. (Tony) Mandamin à 20 étudiants autochtones inscrits dans des programmes liés à l'électricité donnés dans des collèges et des universités de l'Ontario. Ces étudiants ont également la possibilité de postuler des stages rémunérés auprès de Hydro One.

Par l'entremise de notre programme d'investissements dans les collectivités, Building Safe Communities, Hydro One a fourni une formation à quelque 200 000 jeunes partout en Ontario pour leur enseigner des techniques de sauvetage et des façons de jouer sécuritaires. Nous avons également accordé 125 dons et commandites à plus de 70 collectivités dans la province.



SOUTENIR LES OCCASIONS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE À LONG TERME POUR LES COLLECTIVITÉS DES PREMIÈRES NATIONS

Hydro One exerce des activités sur des territoires traditionnels, c'est pourquoi nous avons la responsabilité de contribuer à l'essor de l'économie autochtone tout en établissant des relations significatives basées sur le respect mutuel. En 2019, Hydro One a mené à terme un projet de transport majeur, la ligne de renforcement du Niagara, avec deux partenaires financiers des Premières Nations, la Mississaugas of the Credit First Nation et la Six Nations of the Grand River Development Corporation, une société appartenant à la première nation Six Nations of the Grand River. A6N, entreprise de construction appartenant à des Autochtones, a achevé la construction de cette ligne de transport de 76 kilomètres, laquelle a été mise en service en août 2019. Ce modèle de partenariat rend possible la livraison d'une infrastructure essentielle qui procure une valeur économique au peuple de l'Ontario, tout en assurant des retombées stratégiques pour les collectivités locales des Premières Nations, comme le développement de capacités globales ainsi que des perspectives d'emplois directs et indirects. « La ligne de renforcement du Niagara générera non seulement des retombées se chiffrant en millions de dollars pour la collectivité des Six Nations, elle constitue aussi un pas en avant pour la participation des Autochtones dans l'économie », a déclaré Matt Jamieson, président et chef de la direction de la Six Nations of the Grand River Development Corporation. « Nous avons démontré notre aptitude à travailler en partenariat et une capacité sans précédent de tirer parti de notre main d'œuvre qualifiée pour stimuler le développement économique, non seulement dans notre collectivité, mais partout en Ontario. »

Faits saillants de 2019

41,3 millions de dollars

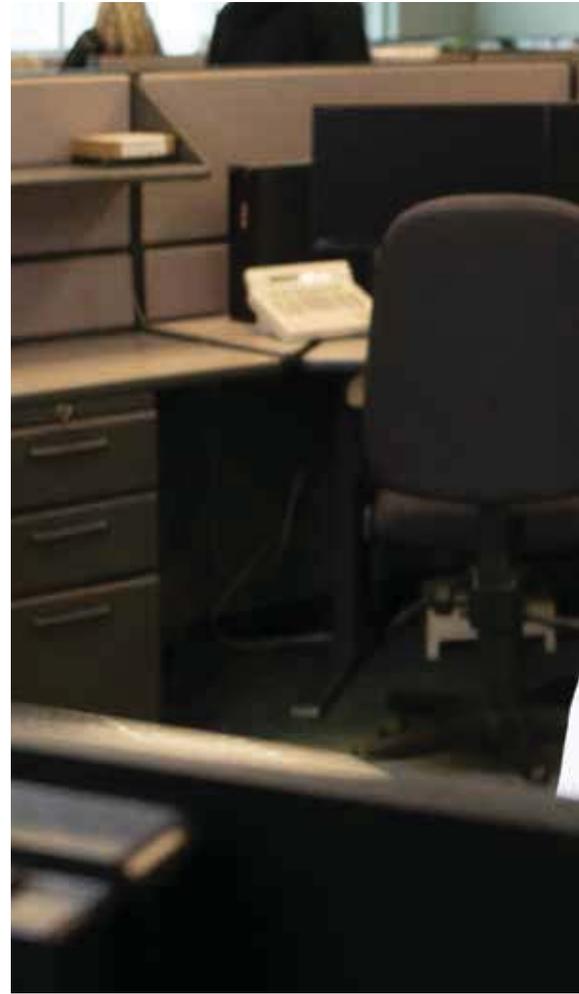
Approvisionnement auprès des Autochtones – sommet inégalé pour Hydro One au chapitre des dépenses

104

Collectivités des Premières Nations servies par Hydro One Networks Inc. et Hydro One Remote Communities Inc.

Défendre les intérêts de nos clients

Le secteur de l'électricité évolue tout comme les besoins de nos clients. Nous continuerons de défendre les intérêts de nos clients et de les aider à prendre des décisions éclairées. Pour enrichir l'expérience client, nous développerons et améliorerons nos capacités numériques et offrirons de nouveaux produits et services pour répondre à leurs besoins en énergie.



Nos objectifs

Nous mettons en œuvre des initiatives stratégiques essentielles pour améliorer l'expérience client et accroître la satisfaction des clients :

- **Faciliter les interactions avec Hydro One** : De plus en plus, des clients se fient à la technologie mobile et aux options en libre-service pour simplifier leur vie et améliorer leur expérience client. Nous accroissons notre utilisation d'outils et de canaux numériques afin de demeurer un partenaire commercial de confiance dont les prix sont concurrentiels pour nos clients.
- **Aider nos clients à prendre des décisions éclairées** : En qualité de fournisseur de confiance en matière d'énergie auprès de ses clients, Hydro One est déterminée à leur offrir des connaissances approfondies et des solutions adaptées à leurs besoins en énergie. Nous aidons également nos clients à répondre à leurs besoins en leur offrant un point de vue désintéressé sur les solutions les plus efficaces et les plus fiables offertes sur le marché.

Être le fournisseur de choix de nos clients : Nos clients résidentiels, commerciaux, industriels et ceux des petites entreprises sont de plus en plus préoccupés au sujet des coûts abordables, de la fiabilité et de la qualité de l'électricité. En qualité de service public d'électricité de grande envergure, nous sommes particulièrement bien placés pour élargir leurs accès aux produits et aux services de tiers.

Notre rendement

En 2019, nous avons obtenu un score de 85,7 % pour la satisfaction des clients résidentiels et des petites entreprises – notre score le plus élevé en 10 ans. L'augmentation peut être attribuée à une meilleure expérience client, à la fiabilité, aux tarifs et à la solidité de la marque Hydro One. Le taux de satisfaction des clients de l'entreprise de transport s'est élevé à 87,2 %, reflétant une nouvelle approche du service à la clientèle offert à ce groupe de clients. Au cours de l'année, nous avons augmenté le nombre de nouveaux raccordements pour nos clients de distribution, en réponse aux volumes élevés et aux demandes de charges supplémentaires, et nous avons mis en service un deuxième poste de transport à Leamington.

Pour couronner l'année, Hydro One a gagné deux prix décernés par l'Ontario Energy Association (OEA) pour le service à la clientèle – le 2019 OEA Customer Service Award a été décerné à l'équipe du service à la clientèle commerciale de Hydro One Networks Inc. et le 2019 OEA Contributor Award a été décerné à Ryan Boudreau, notre directeur de la protection et de l'automatisation.

Nous continuons de faciliter les interactions avec nous en modernisant notre centre de service à la clientèle et en lançant un portail web destiné à nos clients commerciaux et industriels qui leur permettra de consulter et de gérer plus facilement leurs renseignements sur l'utilisation et la facturation. La technologie numérique nous permet d'offrir des interactions essentielles plus efficaces à nos clients. Nous avons environ 500 000 clients inscrits au service d'envoi de messages d'alerte en cas de panne. Le service leur permet de demeurer informés des dernières nouvelles en cas de panne, ce qui est très pratique pour eux.



CONNECTER NOS CLIENTS À L'INFORMATION EN TEMPS RÉEL

En février, nous avons modernisé la nouvelle application en cas de panne (Outage Map and App) de Hydro One pour les clients, qui comporte des caractéristiques avancées, comme un radar météorologique et des renseignements au niveau des rues. « Nous savons que nos clients ont besoin d'information en temps réel lorsqu'il y a une panne d'électricité. Avec notre nouvelle application en cas de panne, il sera plus facile d'obtenir les dernières nouvelles pendant que nos équipes s'affairent au rétablissement de l'électricité », a déclaré Imran Merali, vice-président du service à la clientèle de Hydro One. L'application en cas de panne offre aux clients des caractéristiques améliorées pour suivre les pannes dans la zone de service de Hydro One ainsi que la possibilité de mettre en signet de multiples emplacements pour faciliter la consultation. Voici d'autres caractéristiques nouvelles : possibilité de visualiser l'information sur les pannes visant les résidences ou les commerces individuels, recouvrement de programme pour le radar météorologique qui permet aux clients de visualiser les conditions météorologiques en cours, mises à jour toutes les 10 minutes à mesure que l'information est transmise par les équipes sur le terrain et améliorations apportées dans le cadre de la conformité à l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario.

En mars, nous avons tenu une conférence sur l'énergie à l'intention de nos gros clients industriels pour qu'ils soient informés des changements touchant le secteur de l'énergie dans la province. Nos directeurs de compte dévoués ont continué de donner à ces clients des renseignements détaillés sur leurs habitudes de consommation, tandis que nous avons continué de prendre en considération leurs besoins et de les conseiller sur les solutions les plus efficaces et fiables offertes sur le marché.

Notre avenir

Nous explorerons les possibilités d'offrir aux clients résidentiels un accès à des services de tiers et de créer des offres adaptées aux besoins de nos clients commerciaux et industriels, tout en fournissant à ces clients les outils et la technologie dont ils ont besoin pour prendre des décisions éclairées.

Hydro One suit un parcours pluriannuel pour transformer l'expérience client en créant des canaux numériques qui améliorent le service existant, introduire de nouveaux services et offrir des solutions novatrices pour mieux anticiper et répondre aux besoins des clients.

Faits saillants de 2019

85,7 %

Taux de satisfaction des clients résidentiels et des petites entreprises

87,2 %

Taux de satisfaction des clients de l'entreprise de transport

90,0 %

Taux de satisfaction des clients de Hydro One Telecom Inc.

Faire croître l'entreprise en innovant

La croissance et l'innovation sont essentielles à la création de valeur pour nos clients et nos actionnaires. Le changement est source d'occasions et Hydro One innovera pour soutenir la concurrence sur notre marché en évolution. Nous continuerons d'investir de façon responsable dans nos principales activités de transport et de distribution tout en demeurant à l'affût d'occasions d'affaires visant des entreprises à tarifs réglementés et non réglementés en Ontario.



Nos objectifs

Nous mettons en œuvre diverses initiatives stratégiques pour stimuler la croissance financière durable de notre entreprise et proposer des offres novatrices à nos clients :

- **Investir de façon responsable dans des actifs de la base tarifaire :** Nous continuerons d'investir de façon responsable dans nos principales activités de transport et de distribution pour assurer la sécurité, l'efficacité et la fiabilité du réseau – et pour fournir les services dont nos clients dépendent pour répondre à leurs besoins en électricité. Compte tenu de l'âge et de la détérioration de nombreux actifs de transport et de distribution, les investissements dans la modernisation du réseau demeurent cruciaux pour la santé à long terme du réseau.
- **Rechercher de nouvelles occasions pour notre entreprise à tarifs réglementés :** Nous prévoyons rechercher activement des occasions de croissance pour notre entreprise à tarifs réglementés qui pourraient être avantageuses tant pour les contribuables que pour les actionnaires – croissance qui pourrait être

générée par l'acquisition de sociétés de distribution locales (SDL) et de projets de transport concurrentiels en Ontario. L'Ontario compte actuellement 58 SDL, lesquelles constituent une importante source d'occasions pour obtenir des gains d'efficacité qui permettront d'éliminer des coûts du système.

- **Rechercher des occasions novatrices pour notre entreprise à tarifs non réglementés :** Les occasions pour notre entreprise à tarifs non réglementés sont cruciales pour assurer notre croissance soutenue à long terme dans un marché en évolution. Nous rechercherons ces occasions de croissance afin de diversifier notre portefeuille et de répondre aux besoins changeants du marché, ainsi que pour favoriser l'esprit d'entreprise et l'innovation chez Hydro One.

Notre rendement

En 2019, nous avons investi près de 1,7 milliard de dollars dans l'expansion du réseau électrique et le renouvellement et la modernisation de l'infrastructure existante – 624 millions de dollars dans notre entreprise de distribution et 1 milliard de dollars dans notre entreprise de transport.

Parmi les plus importants investissements en capital relatifs au transport mentionnés : 73 millions de dollars dans le remplacement des isolateurs des lignes de transport et 40 millions de dollars dans le remplacement des poteaux en bois des lignes de transport dans la province, 28 millions de dollars dans le nouveau poste de transport n° 2 de Leamington et une autre dépense du même montant dans la reconstruction du poste de transport de Hanmer dans le nord-est de l'Ontario, 27 millions de dollars dans la remise à neuf du poste de transport de Bronte dans l'ouest du Grand Toronto, 26 millions de dollars dans la remise à neuf du circuit D2L du nord-est de l'Ontario, 26 millions de dollars dans la construction du nouveau poste de transport Enfield dans la région de Durham, 25 millions de dollars dans le cadre d'un projet visant la reconstruction de l'un des postes de départ servant la centrale nucléaire de Bruce Power et, finalement, 119 millions de dollars dans l'achèvement de la ligne de renforcement du Niagara. Nous avons continué d'accorder une place importante au remplacement d'actifs prioritaires âgés en ayant recours à une méthode disciplinée d'investissements en capital, en vue de créer une valeur supérieure pour nos clients et nos actionnaires.



HYDRO ONE TELECOM INC., PARTENAIRE DE CONFIANCE DES ENTREPRISES

En 2019, HOT a commencé à changer d'orientation. D'abord axée sur la fourniture, aux entreprises, de services banalisés de connexion à la fibre optique, HOT s'est tournée vers l'offre d'une suite de services à valeur ajoutée en vue de répondre aux besoins de connexion et de gestion des données des clients. Ces nouveaux services complètent le réseau de fibre optique à l'échelle de la province de Hydro One Telecom Inc. et comprennent une expansion des options de connexion avec Secure SD-WAN, ainsi qu'une offre infonuagique de services de sauvegarde et un service d'infrastructure. HOT offre maintenant une suite améliorée de services infonuagiques, d'outils de sauvegarde de données et d'options de stockage de données sécurisés que nos clients peuvent choisir. Ces services constituent en bout de ligne des services gérés et assurent la croissance du bénéfice net.

Nous avons également recherché de nouvelles occasions pour notre entreprise à tarifs réglementés, principalement en misant sur le regroupement continu de distributeurs d'électricité en Ontario. Hydro One demeure engagée dans l'acquisition, pour la somme de 105 millions de dollars, de l'entreprise de services publics d'électricité de Peterborough en attendant l'approbation de la Commission de l'énergie de l'Ontario. Nous avons fait avancer le processus réglementaire concernant l'acquisition d'Orillia Power Distribution Corp – acquisition de 41,3 millions de dollars qui devrait procurer une valeur économique à long terme aux entreprises et aux résidents du comté de Simcoe. En outre, nous avons annoncé un investissement d'environ 150 millions de dollars pour la construction d'un centre de conduite du réseau ultramoderne à Orillia, qui sera l'un de nos centres technologiques novateurs et assurera la livraison sûre et fiable d'électricité à nos collectivités partout en Ontario pour des années à venir.

Notre recherche d'occasions de croissance pour notre entreprise à tarifs non réglementés se fait principalement par notre filiale de télécommunications. Disposant de lignes de fibre optique sur environ 9 000 kilomètres de parcours, HOT cherche à exploiter son succès et à dénicher de nouvelles occasions de croissance novatrice en Ontario.

Nous avons conclu un partenariat avec Ontario Power Generation pour faciliter l'expérience de recharge des conducteurs de VE en Ontario. D'ici la fin de 2021, l'Ivy Charging Network devrait compter 73 postes de recharge rapide en Ontario.

Notre avenir

En 2020, nous prévoyons investir environ 1,9 milliard de dollars dans nos actifs de la base tarifaire tout en cherchant des occasions de participer à des appels d'offres concurrentiels visant des SDL et des lignes de transport en Ontario. Nous projetons aussi d'accélérer la croissance de l'entreprise de télécommunications.

Faits saillants

7,3 %

TCAC – résultat par action ordinaire ajusté depuis le PAPE

10,1 milliards de dollars

Investissements en capital dans notre entreprise réglementée au cours des cinq prochaines années

Gouvernance

Des pratiques de gouvernance vigoureuses sont au cœur de la façon dont nous gérons nos activités quotidiennes dans l'intérêt de toutes les parties prenantes.

Hydro One et son conseil d'administration indépendant reconnaissent l'importance de la gouvernance dans la gestion efficace de la société. L'indépendance, l'intégrité et la responsabilisation sont à la base de l'approche de Hydro One en matière de gouvernance. Cela est dans l'intérêt à long terme des actionnaires, et permet de favoriser et de renforcer les relations avec nos clients, nos employés, les collectivités dans lesquelles nous exerçons des activités et les autres parties prenantes de la société. Le conseil d'administration est solidement appuyé dans ces engagements par la convention de gouvernance intervenue entre Hydro One et la province d'Ontario. Cette convention a été signée par les parties avant le premier appel public à l'épargne de novembre 2015 et a fait en sorte que la Province soit cantonnée à son rôle d'actionnaire et n'intervienne pas dans la gestion des activités.

Le conseil d'administration de Hydro One est un groupe diversifié de membres indépendants et accomplis recrutés parmi les chefs de file du monde des affaires, qui ont fait leurs preuves

et qui possèdent une expérience approfondie de la gouvernance. Le rôle premier du conseil consiste à superviser la performance de l'entreprise ainsi que la qualité, l'expertise et la continuité de la gestion requises pour atteindre les objectifs stratégiques de la société. Hydro One est déterminée à employer les pratiques de gouvernance d'entreprise exemplaires. Les pratiques de la société respectent entièrement les règles et règlements énoncés par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières et la Bourse de Toronto, y compris les lignes directrices nationales en matière de gouvernance et les obligations d'information connexes.

Structure du conseil

Le président du conseil est chargé de diriger le conseil d'administration dans l'exécution de ses fonctions et de ses responsabilités de manière efficace, efficiente et indépendante de la direction. Le président du conseil est nommé et confirmé chaque année par voie de résolution spéciale du conseil. Conformément aux pratiques exemplaires, le poste de président du conseil de Hydro One est distinct du poste de président et chef de la direction, et le président du conseil est indépendant d'Hydro One ainsi que de la province d'Ontario.

Pour en apprendre davantage sur les administrateurs, le mandat des comités et la composition du conseil, allez à : www.HydroOne.com/Investors

Le conseil d'administration indépendant, mixte et progressiste de Hydro One

Nous valorisons la diversité à tous les échelons de Hydro One et notre engagement englobe la diversité des genres au conseil d'administration. Avec l'arrivée de M^{me} Wolburgh Jenah en 2019, les membres du conseil indépendants, qui ne sont pas membres de la direction, sont pour moitié des femmes et pour moitié des hommes, ce qui fait de nous l'un des conseils les plus progressistes sur le plan des genres en Amérique du Nord. Cela reflète aussi la pratique exemplaire au chapitre de la diversité des conseils et va au-delà de notre engagement, suivant l'Accord Catalyst, de maintenir un minimum de 30 % de femmes au conseil. L'Accord Catalyst est un organisme à but non lucratif mondial spécialisé dans la parité des genres en milieu de travail.

Diversité des genres au conseil¹⁾



1) Membres du conseil indépendants qui ne sont pas membres de la direction de Hydro One.

2) Est devenue administratrice le 1^{er} janvier 2020.

Conseil d'administration et comités (au 1^{er} janvier 2020)

Comités	Audit	Gouvernance	Ressources humaines	Santé, sécurité, environnement et peuples autochtones
Timothy Hodgson (Président du conseil)				
Mark Poweska (Président et chef du conseil)				
Cherie Brant		•		•
Blair Cowper-Smith		★	•	
Anne Giardini	•			★
David Hay	•			•
Jessica McDonald	•		•	
Russel Robertson	★		•	
William Sheffield	•			•
Melissa Sonberg		•	★	
Susan Wolburgh Jenah ²⁾		En attente de sa nomination		

★ Président ou présidente • Membres du comité

Conseil d'administration



1



2



3



4



5



6



7



8



9



10



11

1. **Timothy Hodgson**, MBA, FCPA, IAS.A
Administrateur de sociétés, président du conseil de Hydro One Ltd, président du conseil de Sagcor Financial Corporation Limited, administrateur de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (Investissements PSP), administrateur d'Alignvest Acquisition II Corporation, ancien associé directeur d'Alignvest Management Corporation, ancien conseiller spécial du gouverneur de la Banque du Canada, Mark Carney, ancien chef de la direction de Goldman Sachs Canada
2. **Cherie Brant**, JD, BES
Associée chez Borden Ladner Gervais S.E.N.C.R.L., s.r.l., administratrice de l'Anishnawbe Health Foundation, membre du conseil consultatif de recherche du Conseil canadien pour le commerce autochtone et de l'Aboriginal Energy Working Group de la SIERE
3. **Blair Cowper-Smith**, LL.M., IAS.A
Dirigeant et fondateur d'Erin Park Business Solutions, ancien chef des affaires générales d'OMERS
4. **Anne Giardini**, O.C., O.B.C., C.R., LL.M.
Chancelière de l'Université Simon Fraser, ancienne présidente canadienne de Weyerhaeuser Company Limited, ancienne administratrice de Nevsun Resources Ltd
5. **David Hay**, LL.B., IAS.A
Directeur général de Delgate Incorporated, ancien chef de la direction de la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick, ancien vice-président du conseil et directeur général de Marchés mondiaux CIBC inc., administrateur d'EPCOR, membre du conseil du Council for Clean and Reliable Energy
6. **Jessica McDonald**, IAS.A
Administratrice de sociétés, présidente du conseil de la Société canadienne des postes, ancienne présidente et chef de la direction de BC Hydro & Power Authority, administratrice de Coeur Mining Inc., présidente du conseil de Trevali Mining Corporation, membre du conseil de Technologies du développement durable Canada
7. **Russel Robertson**, FCPA, FCA, IAS.A
Administrateur de sociétés, ancien vice-président directeur et chef de la lutte contre le blanchiment d'argent chez BMO Groupe financier, ancien vice-président du conseil de Deloitte & Touche S.E.N.C.R.L., s.r.l., administrateur de Bausch Health Companies Inc., administrateur de Turquoise Hill Resources
8. **William Sheffield**, BSC, MBA, IAS.A
Administrateur de sociétés, ancien chef de la direction de Sappi Fine Papers, administrateur de Houston Wire & Cable Company, administrateur de Velan Inc., ancien membre du conseil d'OPG
9. **Melissa Sonberg**, BSC, MHA, IAS.A
Professeure auxiliaire et dirigeante en résidence à la Faculté de gestion Desautel de l'Université McGill, administratrice d'Exchange Income Corporation, ancienne vice-présidente principale, Ressources humaines et affaires générales et ancienne vice-présidente principale, Marques mondiales, communications et affaires externes chez AIMIA
10. **Susan Wolburgh Jenah J.D.**, IAS.A
Administratrice de sociétés, administratrice de la Banque Laurentienne du Canada, administratrice d'Aecon Group Inc. et administratrice du Humber River Hospital, gouverneure de la Financial Industry Regulatory Authority (FINRA) et membre du comité d'examen indépendant de Placements Vanguard Canada
11. **Mark Poweska**, président et chef de la direction de Hydro One Ltd, ancien vice-président directeur, Exploitation de BC Hydro, administrateur et président du conseil des activités d'exploitation du Western Energy Institute, conseiller du conseil de la Société d'énergie du Yukon

Équipe de haute direction



12



13



14



15



16



17



18

11. **Mark Poweska**
Président et chef de la direction
12. **Brad Bowness**
Chef de l'information
13. **Darlene Bradley**
Chef de la sécurité
14. **Jason Fitzsimmons**
Chef du service à la clientèle et des affaires générales
15. **Paul Harricks**
Chef des affaires juridiques
16. **David Lebeter**
Chef de l'exploitation, janvier 2020
17. **Chris Lopez**
Chef des finances
18. **Saylor Millitz-Lee**
Chef des ressources humaines

Pour consulter la notice biographique détaillée des membres du conseil de Hydro One Limited, veuillez visiter : HydroOne.com/Investors

Les notices biographiques des membres du conseil de Hydro One Limited présentées ci-dessus sont fondées sur l'information qui était à la disposition de la direction en date du 15 janvier 2020.

Rapport financier

Table des matières

Rapport de gestion	27
États financiers consolidés modifiés	72
Notes afférentes aux états financiers consolidés	76
Renseignements sur la société et à l'intention des actionnaires	124

Rapport de gestion

Pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018

Le présent rapport de gestion doit être lu conjointement avec les états financiers consolidés et les notes y afférentes (les « états financiers consolidés ») de Hydro One Limited (« Hydro One » ou la « société ») pour l'exercice clos le 31 décembre 2019. Les états financiers consolidés sont préparés et présentés en dollars canadiens et ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») des États-Unis. Toutes les informations financières paraissant dans le présent rapport de gestion sont présentées en dollars canadiens, sauf indication contraire.

Le 25 mars 2019, la société a déposé des états financiers consolidés modifiés et un rapport de gestion modifié au 31 décembre 2018 et pour l'exercice clos à cette date, afin de refléter l'incidence de la décision du 7 mars 2019 rendue par la Commission de l'énergie de l'Ontario (la « CEO ») portant sur le volet relatif aux actifs d'impôts différés de la décision de la CEO sur les besoins en revenus de Hydro One Networks Inc. (« Hydro One Networks ») de 2017 et de 2018, au titre des tarifs de transport, dans

le cadre de laquelle la CEO avait précédemment accordé une requête en révision et en modification de la décision (la « décision portant sur les actifs d'impôts différés »). Les informations comparatives figurant dans le présent rapport de gestion reflètent les états financiers consolidés modifiés et le rapport de gestion modifié au 31 décembre 2018 et pour l'exercice clos à cette date.

La société a préparé le présent rapport de gestion conformément au Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue des Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Aux termes du régime d'information multinational conclu entre les États-Unis et le Canada, la société a le droit de préparer le présent rapport de gestion conformément aux obligations d'information des lois et règlements sur les valeurs mobilières du Canada, qui peuvent être différentes de celles des États-Unis. L'information paraissant dans le présent rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 est fondée sur l'information dont dispose la direction au 11 février 2020.

Points saillants financiers consolidés et statistiques

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars, sauf indication contraire)	2019	2018	Variation
Produits	6 480	6 150	5,4 %
Achats d'électricité	3 111	2 899	7,3 %
Produits, déduction faite des achats d'électricité ¹	3 369	3 251	3,6 %
Charges d'exploitation, d'entretien et d'administration	1 181	1 105	6,9 %
Amortissement et coûts de retrait d'actifs	878	837	4,9 %
Charges de financement	514	459	12,0 %
Charge (recouvrement) d'impôts sur le bénéfice	(6)	915	(100,7 %)
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires de Hydro One	778	(89)	974,2 %
Bénéfice net ajusté attribuable aux actionnaires ordinaires de Hydro One¹	918	807	13,8 %
Résultat de base par action ordinaire	1,30 \$	(0,15) \$	966,7 %
Résultat dilué par action ordinaire	1,30 \$	(0,15) \$	966,7 %
Résultat de base par action ordinaire ajusté non conforme aux PCGR (résultat par action ordinaire ajusté) ¹	1,54 \$	1,35 \$	14,1 %
Résultat dilué par action ordinaire ajusté ¹	1,53 \$	1,35 \$	13,3 %
Rentrées nettes liées aux activités d'exploitation	1 614	1 575	2,5 %
Fonds provenant des activités d'exploitation (FPAE) ¹	1 532	1 572	(2,5 %)
Investissements en capital	1 667	1 575	5,8 %
Actifs mis en service	1 703	1 813	(6,1 %)
Transport : Moyenne mensuelle de la demande de pointe sur 60 minutes en Ontario (MW)	19 896	20 485	(2,9 %)
Distribution : Électricité distribuée aux clients de Hydro One (GWh)	27 536	27 338	0,7 %

	2019	2018
Ratio de la dette sur la structure du capital ²	56,3 %	55,6 %

1 Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » pour une description et un rapprochement du bénéfice net ajusté, du résultat de base et dilué par action ordinaire ajusté, des FPAE et des produits, déduction faite des achats d'électricité.

2 Une mesure non conforme aux PCGR, le ratio de la dette sur la structure du capital présenté aux 31 décembre 2019 et 2018 correspond au total de la dette (qui comprend la dette à long terme totale, les débiteurs convertibles et les emprunts à court terme, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie) divisé par le total de la dette plus le total des capitaux propres attribuables aux actionnaires, y compris les actions privilégiées, mais exclusion faite de tout montant se rapportant à la participation sans contrôle. La direction estime que le ratio de la dette sur la structure du capital est une mesure utile de la proportion de la dette dans la structure du capital de la société.

Vue d'ensemble

Par l'entremise de sa filiale en propriété exclusive, Hydro One Inc., Hydro One est la plus importante société de transport et de distribution d'électricité en Ontario. Hydro One, qui possède et exploite la quasi-totalité du réseau de transport d'électricité de l'Ontario, est le plus important distributeur d'électricité de la province en fait de clients décomptés. Hydro One Inc. est propriétaire des activités réglementées de transport et de distribution de la

société. Hydro One distribue de l'électricité de façon sûre et fiable à environ 1,4 million de clients ontariens ainsi qu'à des clients industriels d'envergure et à des services publics municipaux. Hydro One Inc. possède et exploite un réseau de distribution à haut voltage d'environ 30 000 kilomètres et un réseau primaire de distribution à faible voltage d'environ 123 000 kilomètres. Hydro One compte trois secteurs : i) le transport; ii) la distribution; et iii) les autres activités.

Pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018, les secteurs de Hydro One représentaient la proportion suivante des produits totaux de la société, déduction faite des achats d'électricité :

Exercices clos les 31 décembre	2019	2018
Transport	49 %	52 %
Distribution	50 %	47 %
Autres	1 %	1 %

Aux 31 décembre 2019 et 2018, les secteurs de Hydro One représentaient la proportion suivante de l'actif total de la société :

31 décembre	2019	2018
Transport	56 %	55 %
Distribution	37 %	36 %
Autres	7 %	9 %

Secteur du transport

L'entreprise de transport de Hydro One possède, exploite et entretient le réseau de transport de Hydro One, lequel représente environ 98 % de la capacité de transport de l'Ontario selon les produits approuvés par la CEO. Au 31 décembre 2019, l'entreprise de transport de la société était formée d'un réseau de transport exploité par les filiales de Hydro One Inc., Hydro One Networks et Hydro One Sault Ste. Marie LP (« HOSSM ») et d'une participation d'environ 66 % dans B2M Limited Partnership (« B2M LP »), société en commandite conclue entre Hydro One et la nation Saugeen Ojibway (« NSO »), ainsi que d'une participation d'environ 75 %

dans Niagara Reinforcement Limited Partnership (« NRLP »), société en commandite conclue entre Hydro One et Six Nations of the Grand River Development Corporation ainsi que la Première Nation des Mississaugas de Credit (ensemble, les « partenaires des Premières Nations »). En janvier 2020, la participation de 75 % de la Société dans NRLP a été réduite à 55 %. Se reporter à la rubrique « Autres événements – NRLP » pour en savoir plus. L'entreprise de transport est à tarifs réglementés et tire des produits d'exploitation principalement de la facturation de tarifs de transport qui sont approuvés par la CEO.

Aux 31 décembre et pour les exercices clos à ces dates	2019	2018
Électricité transportée ¹ (MWh)	135 101 455	137 436 546
Lignes de transport couvrant la province (kilomètres de circuit)	30 122	30 166
Base tarifaire (en millions de dollars)	12 609	11 870
Investissements en capital (en millions de dollars)	1 035	985
Actifs mis en service (en millions de dollars)	1 082	1 164

¹ L'électricité transportée s'entend du volume total d'électricité transportée en Ontario par toutes les sociétés de transport.

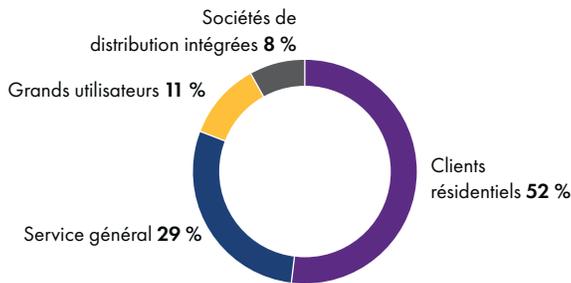
Secteur de la distribution

L'entreprise de distribution de Hydro One, la plus vaste de l'Ontario, est composée du réseau de distribution exploité par les filiales de Hydro One Inc., soit Hydro One Networks et Hydro One Remote Communities Inc. (« Hydro One Remote Communities »). L'entreprise de distribution est à tarifs réglementés et tire des produits d'exploitation principalement de la facturation de tarifs de distribution qui doivent être approuvés par la CEO.

Aux 31 décembre et pour les exercices clos à ces dates	2019	2018
Électricité distribuée aux clients de Hydro One (GWh)	27 536	27 338
Électricité distribuée par les lignes de Hydro One (GWh) ¹	38 446	38 265
Total des lignes de distribution couvrant la province (kilomètres de circuit)	123 422	123 441
Clients du secteur de la distribution (nombre de clients)	1 381 011	1 370 819
Base tarifaire (en millions de dollars)	8 101	7 852
Investissements en capital (en millions de dollars)	624	577
Actifs mis en service (en millions de dollars)	602	642

¹ Les unités distribuées par les lignes de Hydro One représentent la totalité des exigences du réseau de distribution et incluent l'électricité distribuée aux consommateurs qui achètent leur électricité directement auprès de la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (la « SIERE »).

Produits tirés de la distribution en 2019



Secteur Autres

Le secteur Autres de Hydro One englobe principalement l'entreprise de télécommunications de la société, qui fournit des services de télécommunications de soutien aux entreprises de transport et de distribution de la société, ainsi que certaines activités du siège social.

L'entreprise de télécommunications est exploitée par Hydro One Telecom Inc. (« Hydro One Telecom »), filiale en propriété exclusive de Hydro One. Hydro One Telecom offre également une gamme complète de solutions et de services de communication et de technologies de l'information (services d'infonuagique, services gérés, services de sécurité, etc.) qui vont au-delà du réseau de fibres optiques de Hydro One Telecom, dans un marché commercial concurrentiel. Hydro One Telecom n'est pas réglementée par la CEO, mais elle est inscrite auprès du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes à titre d'entreprise non dominante dotée d'installations qui fournit des services de télécommunications à large bande en Ontario, avec des connexions à Montréal (Québec), à Buffalo (New York) et à Detroit (Michigan).

Les activités du siège social comprennent les actifs d'impôts différés attribuables au passage du régime provincial des paiements tenant lieu d'impôts au régime fiscal fédéral en lien au moment du premier appel public à l'épargne (le « PAPE ») de la société en 2015, et correspondent à la réévaluation de l'assiette fiscale des actifs de Hydro One à leur juste valeur marchande.

Principaux facteurs affectant les résultats d'exploitation

Produits tirés du transport

Les produits tirés du transport proviennent principalement des tarifs de transport réglementés approuvés par la CEO, qui sont facturés en fonction de la demande de pointe mensuelle d'électricité sur le réseau à haute tension de Hydro One. Les tarifs de transport sont établis de manière à générer les produits nécessaires à la construction, à la mise à niveau, à la prolongation et au soutien d'un réseau de transport ayant une capacité suffisante pour répondre à la demande prévue maximale et procurant un rendement réglementé sur l'investissement de la société. La demande d'électricité de pointe dépend surtout des conditions météorologiques et de la conjoncture économique. Les produits tirés du transport comprennent également les produits d'exportation associés au transport d'électricité vers des marchés situés à l'extérieur de l'Ontario. Les produits accessoires comprennent les produits associés à la prestation de services d'entretien aux producteurs d'électricité et à l'usage des emprises par des tiers.

Produits tirés de la distribution

Les produits tirés de la distribution comprennent surtout les tarifs de distribution réglementés approuvés par la CEO ainsi que le recouvrement des coûts liés aux achats d'électricité. Les tarifs de distribution sont établis de manière à générer les produits nécessaires à la construction et au soutien du réseau de distribution locale ayant une capacité suffisante pour répondre à la demande des clients actuels et des nouveaux clients et procurant un rendement réglementé sur l'investissement de la société. Par conséquent, les produits tirés de la distribution dépendent des tarifs de distribution, des coûts liés aux achats d'électricité et de la quantité d'électricité que la société distribue. Les produits tirés de la distribution comprennent également un montant de produits provenant de services auxiliaires de distribution, comme les frais liés à l'utilisation commune des poteaux de distribution de Hydro One par les secteurs des télécommunications et de la câblodistribution ainsi que des produits divers comme les pénalités de retard.

Coûts liés aux achats d'électricité

Les coûts liés aux achats d'électricité sont engagés par l'entreprise de distribution et représentent le coût de l'électricité achetée par la société et livrée aux clients dans le territoire des services de distribution de Hydro One. Ces coûts comprennent : i) le coût de l'énergie vendue sur le marché en gros; ii) le rajustement global, soit la différence entre le montant que la SIERE paie aux producteurs pour l'électricité qu'ils produisent et la juste valeur marchande réelle de cette électricité; et iii) les frais de service du marché en gros et frais de transport prélevés par la SIERE. Hydro One recouvre auprès de ses clients le coût de l'électricité qu'elle leur livre, et elle n'est donc pas exposée au risque lié au prix de l'électricité.

Charges d'exploitation, d'entretien et d'administration

Les charges d'exploitation, d'entretien et d'administration couvrent les coûts engagés aux fins de l'exploitation et de l'entretien des réseaux de transport et de distribution et comprennent d'autres coûts, comme les impôts fonciers se rapportant aux postes et aux bâtiments et à l'exploitation des systèmes de technologies de l'information (« TI ») liés au transport et à la distribution de la société. Les charges d'exploitation, d'entretien et d'administration liées au transport sont nécessaires pour maintenir les postes et les lignes de transport à haute tension de la société et ses emprises et incluent les charges relatives aux travaux d'entretien préventif ou correctif pour les équipements d'alimentation, les lignes aériennes de transport, les emplacements des postes de transport et le débroussaillage visant à maintenir une distance sécuritaire entre les lignes et les arbres. Les charges d'exploitation, d'entretien et d'administration liées à la distribution sont engagées pour maintenir le réseau de distribution à basse tension de la société afin de livrer de manière sécuritaire et fiable de l'électricité aux particuliers, aux petites entreprises et aux clients commerciaux et industriels de la société à l'échelle de la province. Elles incluent les charges relatives au dégagement des lignes de distribution et au débroussaillage visant à réduire le nombre de pannes de courant causées par les arbres, à l'entretien et à la réparation des lignes, à l'évaluation et à la remise en état des terrains, ainsi qu'à la production de factures exactes et en temps opportun et au traitement des questions des clients.

Hydro One gère ses coûts grâce aux mesures d'efficacité et de productivité en place, tout en progressant dans la réalisation des programmes de travaux prévus associés à l'aménagement et à l'entretien de ses réseaux de transport et de distribution.

Amortissement et coûts de retrait d'actifs

La charge d'amortissement découle principalement de l'amortissement des immobilisations corporelles et de certains actifs incorporels et actifs réglementaires de la société. Les coûts de retrait d'actifs comprennent les coûts de retrait des immobilisations corporelles, lorsqu'aucune obligation liée à mise hors service d'immobilisations n'a été comptabilisée au bilan.

Charges de financement

Les charges de financement découlent des activités de financement de la société et elles comprennent les intérêts débiteurs sur la dette à long terme et les emprunts à court terme, ainsi que les gains et les pertes sur les conventions de swaps de taux d'intérêt, contrats sur devises conditionnels et autres contrats semblables, déduction faite des intérêts gagnés sur les placements à court terme de la société. Une tranche des charges de financement engagées par la société est capitalisée dans le coût des immobilisations corporelles associé aux périodes au cours desquelles ces actifs sont en construction avant d'être mis en service.

Résultats d'exploitation

Bénéfice net

Le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'est établi à 778 millions de dollars, en hausse de 867 millions de dollars, ou de 974,2 %, par rapport à l'exercice précédent. Les facteurs importants ayant influé sur le résultat sont entre autres les suivants :

- la hausse des produits, déduction faite des achats d'électricité, qui s'explique en grande partie par :
 - l'augmentation des produits tirés de la distribution, déduction faite des achats d'électricité, en raison de la décision de la CEO portant sur les tarifs de distribution pour 2018 et 2019; facteur en partie compensé par :
 - la baisse de la moyenne mensuelle de la demande de pointe sur 60 minutes en Ontario et de la consommation d'énergie, qui s'explique par les conditions météorologiques moins favorables en 2019;
 - le recul des produits attribuable au partage des actifs d'impôts différés exigé par la CEO et l'ajustement réglementaire d'impôt différé lié à l'amortissement fiscal accéléré (la déduction pour amortissement [« DPA »] accéléré), qui seront, dans les deux cas, répercutés aux clients et qui sont compensés par une baisse des impôts, sans effet sur le rendement des capitaux propres (le « RCP ») réglementé;
- la hausse des charges d'exploitation, d'entretien et d'administration, qui s'explique en grande partie par le paiement de frais de résiliation liés à l'acquisition annulée d'Avista Corporation (la « fusion ») et la plus grande couverture des travaux de gestion de la végétation; facteurs en partie compensés par la réduction des charges de soutien du siège social, le

produit d'assurance reçu en 2019 et la réduction des dépenses dans le cadre de programmes d'entretien des postes et des lignes;

- la hausse des charges de financement essentiellement attribuable aux intérêts débiteurs accrus sur la dette à long terme et à l'augmentation des charges de financement liées à la fusion;
- la diminution de la charge d'impôts, qui s'explique par l'imputation d'une charge d'impôts différés à l'exercice précédent en lien avec la dépréciation des actifs réglementaires d'impôts différés de Hydro One ainsi que le partage des actifs d'impôts différés et la DPA accéléré, qui seront, dans les deux cas, répercutés aux clients et sont compensés par la baisse des produits, sans incidence sur le RCP réglementé.

Résultat par action ordinaire et résultat par action ordinaire ajusté

Le résultat par action ordinaire s'est établi à 1,30 \$ en 2019, comparativement à une perte par action ordinaire de 0,15 \$ en 2018. La hausse est attribuable au résultat plus élevé en 2019, comme il a été précisé plus haut. Le résultat par action ordinaire ajusté, qui tient compte du bénéfice et des coûts liés à la fusion, y compris les gains et les pertes sur le contrat de change à terme conditionnel à la conclusion d'une opération (le « contrat de change »), ainsi que les incidences liées à la décision relative aux actifs d'impôts différés, s'est chiffré à 1,54 \$ en 2019, contre 1,35 \$ en 2018. Cette progression est attribuable à la hausse du bénéfice net en 2019, comme expliqué cidessus, mais exclut l'incidence de la fusion et de la décision relative aux actifs d'impôts différés. Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » pour une description et un rapprochement du résultat par action ordinaire ajusté.

Produits

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2019	2018	Variation
Transport	1 652	1 686	(2,0 %)
Distribution	4 788	4 422	8,3 %
Autres	40	42	(4,8 %)
Total des produits	6 480	6 150	5,4 %
Transport	1 652	1 686	(2,0 %)
Distribution, déduction faite des achats d'électricité ¹	1 677	1 523	10,1 %
Autres	40	42	(4,8 %)
Total des produits, déduction faite des achats d'électricité¹	3 369	3 251	3,6 %
Transport : Moyenne mensuelle de la demande de pointe sur 60 minutes en Ontario (MW)	19 896	20 485	(2,9 %)
Distribution : Électricité distribuée aux clients de Hydro One (GWh)	27 536	27 338	0,7 %

¹ Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » pour une description et un rapprochement des produits de distribution, déduction faite des achats d'électricité, et des produits, déduction faite des achats d'électricité.

Produits tirés du transport

Les produits tirés du transport ont reculé de 2,0 % en 2019, sous l'effet principalement des facteurs suivants :

- la diminution de la moyenne mensuelle de la demande de pointe sur 60 minutes en Ontario en raison des conditions météorologiques moins favorables en 2019;
- l'ajustement d'impôt différé lié à la DPA accéléré; facteurs en partie compensés par :
- l'incidence en 2018 de la décision de la CEO eu égard aux actifs d'impôts différés;
- l'augmentation des tarifs de transport approuvés par la CEO pour 2019;
- les produits attribuables aux actifs de NRLP mis en service à la fin d'août 2019.

Charges d'exploitation, d'entretien et d'administration

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)

	2019	2018	Variation
Transport	355	409	(13,2 %)
Distribution	610	602	1,3 %
Autres	216	94	129,8 %
	1 181	1 105	6,9 %

Charges d'exploitation, d'entretien et d'administration liées au transport

La diminution de 13,2 % des charges d'exploitation, d'entretien et d'administration liées au transport pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 est principalement attribuable aux facteurs suivants :

- l'augmentation du produit d'assurance reçu en 2019;
- la baisse des dépenses dans le cadre de programmes d'entretien des postes et des lignes;
- les radiations moins élevées de coûts de projets en 2019;
- la plus faible couverture des travaux de gestion de la végétation;
- l'impôt foncier moins élevé par suite d'une réévaluation de l'impôt foncier municipal;
- la réduction des charges de soutien du siège social; facteurs en partie compensés par :
- l'augmentation des frais investis en TI en raison de la mise en œuvre de nouveaux outils pour appuyer les activités courantes.

Charges d'exploitation, d'entretien et d'administration liées à la distribution

La hausse de 1,3 % des charges d'exploitation, d'entretien et d'administration liées à la distribution pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 est essentiellement attribuable aux facteurs suivants :

- le plus fort volume de travaux de gestion de la végétation liés à la distribution;
- la hausse des charges de rétablissement d'urgence du courant découlant du plus fort volume d'appels d'urgence non liés aux tempêtes;
- l'augmentation des frais investis en TI; facteurs en partie compensés par :
- la diminution des charges de soutien du siège social;

Produits tirés de la distribution, déduction faite des achats d'électricité

Les produits tirés de la distribution, déduction faite des achats d'électricité, ont progressé de 10,1 % en 2019, essentiellement sous l'effet des facteurs suivants :

- la décision de la CEO portant sur les tarifs de distribution de 2018 et de 2019; facteur en partie compensé par :
- le partage des actifs d'impôts différés exigé par la CEO et l'ajustement réglementaire d'impôt différé lié à la DPA accéléré;
- les ajustements réglementaires différés liés au mécanisme de partage des bénéfices en 2019.

- la réduction des coûts découlant de la réintégration du centre d'appels;
- les frais d'assistance mutuelle liés aux tempêtes au premier trimestre de 2018 (effet neutre sur le bénéfice net);
- les radiations plus faibles de coûts de projets en 2019.

Charges d'exploitation, d'entretien et d'administration liées au secteur Autres

La hausse des charges d'exploitation, d'entretien et d'administration liées au secteur Autres pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'explique surtout par le paiement des frais de résiliation de la fusion et les radiations plus élevées de coûts de projets liés à la décision réglementaire relative au projet d'interconnexion du lac Supérieur; facteurs en partie compensés par la réduction des charges de soutien du siège social.

Amortissement et coûts de retrait d'actifs

La hausse de 41 millions de dollars, ou 4,9 %, de la charge d'amortissement et des coûts de retrait d'actifs en 2019 est essentiellement attribuable à la croissance des immobilisations à mesure que la société poursuit la mise en service de nouveaux actifs, conformément à son programme continu d'investissements en capital.

Charges de financement

La hausse de 55 millions de dollars, ou 12,0 %, des charges de financement pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 est essentiellement attribuable à ce qui suit :

- les intérêts débiteurs accrus sur la dette à long terme et les billets à court terme à payer, surtout en raison de l'augmentation des soldes de l'encours en 2019;
- l'augmentation des charges de financement liées à la fusion, notamment la radiation des frais de financement reportés associés aux débetures convertibles remboursées en février 2019, le renversement de gains non

réalisés sur le contrat de change, et les gains non réalisés sur le contrat de change comptabilisés en 2018, facteur en partie compensé par une diminution des intérêts débiteurs liés aux débetures convertibles.

Charge d'impôts sur le bénéfice

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, le recouvrement d'impôts sur le bénéfice a totalisé 6 millions de dollars, contre une charge de 915 millions de dollars en 2018. Le taux d'imposition effectif de la société s'est établi à environ (0,8 %) en 2019, contre environ 107,6 % en 2018.

Comme le prescrivent les autorités de réglementation, la société recouvre les impôts et doit accumuler sa charge d'impôts sur la base du passif fiscal déterminé sans tenir compte des écarts temporaires éventuellement recouvrables auprès des clients ou remboursables à des clients.

La baisse de la charge d'impôts sur le bénéfice pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 est en grande partie attribuable aux facteurs suivants :

- l'imputation d'une charge d'impôts différés à l'exercice précédent en lien avec la dépréciation des actifs réglementaires d'impôts différés de Hydro One;
- le partage des actifs d'impôts différés exigé par la CEO;
- la DPA accéléré découlant de l'adoption au deuxième trimestre de 2019 de certaines mesures des budgets de 2019 du gouvernement fédéral et de l'Ontario; facteurs en partie compensés par :
- le recouvrement d'impôt sur les frais de résiliation et les charges de financement liés à la fusion.

Dividendes sur les actions ordinaires

En 2019, la société a déclaré et versé les dividendes en espèces suivants aux détenteurs d'actions ordinaires :

Date de la déclaration	Date de clôture des registres	Date de paiement	Montant par action	Montant total (en millions de dollars)
20 février 2019	13 mars 2019	29 mars 2019	0,2300 \$	137
8 mai 2019	12 juin 2019	28 juin 2019	0,2415 \$	145
8 août 2019	12 septembre 2019	30 septembre 2019	0,2415 \$	144
6 novembre 2019	11 décembre 2019	31 décembre 2019	0,2415 \$	144
				570

Après la clôture du quatrième trimestre de 2019, la société a déclaré le dividende en espèces suivant aux détenteurs d'actions ordinaires :

Date de la déclaration	Date de clôture des registres	Date de paiement	Montant par action	Montant total (en millions de dollars)
11 février 2020	11 mars 2020	31 mars 2020	0,2415 \$	144

Principales données financières annuelles

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars, sauf les montants par action)

	2019	2018	2017
Produits	6 480	6 150	5 990
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires de Hydro One	778	(89)	658
Résultat de base par action ordinaire	1,30 \$	(0,15) \$	1,11 \$
Résultat dilué par action ordinaire	1,30 \$	(0,15) \$	1,10 \$
Résultat de base par action ordinaire ajusté ¹	1,54 \$	1,35 \$	1,17 \$
Résultat dilué par action ordinaire ajusté ¹	1,53 \$	1,35 \$	1,16 \$
Dividendes déclarés par action ordinaire	0,96 \$	0,91 \$	0,87 \$
Dividendes déclarés par action privilégiée	1,06 \$	1,06 \$	1,06 \$
31 décembre (en millions de dollars)			
Total de l'actif	27 061	25 657	25 701
Total du passif financier à long terme	10 828	10 479	9 815

¹ Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » pour une description et un rapprochement du résultat de base et dilué par action ordinaire ajusté.

Bénéfice net (perte nette) – comparaison entre 2018 et 2017

La perte nette attribuable aux actionnaires ordinaires pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'est établie à 89 millions de dollars, en baisse de 747 millions de dollars, ou de 113,5 %, par rapport à l'exercice précédent. Les facteurs importants ayant influé sur le bénéfice net sont entre autres les suivants :

- l'augmentation de la charge d'impôts, qui s'explique surtout par l'imputation ponctuelle d'une charge d'impôts différés en 2018 en lien avec la dépréciation des actifs réglementaires d'impôts différés de Hydro One;

- la hausse des charges d'exploitation, d'entretien et d'administration résultant de la plus grande couverture des travaux de gestion de la végétation, de l'augmentation de l'impôt foncier, des radiations de coûts de projets et des travaux d'entretien pour les équipements d'alimentation et les lignes aériennes réalisés sur demande, facteurs en partie compensés par les économies réalisées en raison du renouvellement du contrat lié aux TI et de la baisse des coûts liés à la fusion;
- l'augmentation des charges de financement liées à la fusion, notamment la hausse des intérêts débiteurs sur les débentures convertibles, facteur en partie compensé par la réévaluation du contrat de change; facteurs en partie compensés par :

- la hausse des produits tirés du transport et de la distribution découlant surtout de la consommation d'énergie accrue attribuable aux conditions météorologiques favorables; et l'augmentation des produits tirés du transport découlant de la hausse des tarifs de transport approuvés par la CEO.

Résultat par action ordinaire et résultat par action ordinaire ajusté – comparaison entre 2018 et 2017

Le résultat par action ordinaire s'est établi à une perte de 0,15 \$ en 2018, comparativement à un bénéfice de 1,11 \$ en 2017. Cette diminution est attribuable au recul du résultat en 2018, comme il a été précisé plus haut. Le résultat par action ordinaire ajusté s'est chiffré à 1,35 \$ en 2018, comparativement à 1,17 \$ en 2017. L'augmentation du résultat par action ordinaire ajusté est attribuable à l'incidence du bénéfice net discuté plus haut, mais exclut l'incidence de la fusion et de la décision relative aux actifs d'impôts différés.

Résultats d'exploitation trimestriels

Trimestres clos les

(en millions de dollars,

sauf le résultat par action ordinaire)

	31 déc. 2019	30 sept. 2019	30 juin 2019	31 mars 2019	31 déc. 2018	30 sept. 2018	30 juin 2018	31 mars 2018
Produits	1 715	1 593	1 413	1 759	1 491	1 606	1 477	1 576
Achats d'électricité	914	737	653	807	741	733	674	751
Produits, déduction faite des achats d'électricité ¹	801	856	760	952	750	873	803	825
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires	211	241	155	171	(705)	194	200	222
Bénéfice net ajusté attribuable aux actionnaires ordinaires ¹	211	241	155	311	176	227	194	210
Résultat de base par action ordinaire	0,35 \$	0,40 \$	0,26 \$	0,29 \$	(1,18) \$	0,33 \$	0,34 \$	0,37 \$
Résultat dilué par action ordinaire	0,35 \$	0,40 \$	0,26 \$	0,29 \$	(1,18) \$	0,32 \$	0,33 \$	0,37 \$
Résultat de base par action ordinaire ajusté ¹	0,35 \$	0,40 \$	0,26 \$	0,52 \$	0,30 \$	0,38 \$	0,33 \$	0,35 \$
Résultat dilué par action ordinaire ajusté ¹	\$ 0,35 \$	\$ 0,40 \$	\$ 0,26 \$	\$ 0,52 \$	\$ 0,29 \$	\$ 0,38 \$	\$ 0,32 \$	\$ 0,35 \$

¹ Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » pour une description des produits, déduction faite des achats d'électricité, du bénéfice net ajusté et du résultat par action ordinaire ajusté.

Les variations des produits et du bénéfice net d'un trimestre à l'autre sont principalement dues à l'incidence des conditions météorologiques saisonnières sur la demande des clients et sur les prix ayant cours sur le marché, ainsi qu'au calendrier des décisions réglementaires.

Investissements en capital

La société fait des investissements en capital dans le but de maintenir la sécurité, la fiabilité et l'intégrité de ses actifs des réseaux de transport et de distribution et d'en assurer l'élargissement et la modernisation constants nécessaires pour répondre aux besoins croissants et changeants de ses clients et du marché de l'électricité. Pour ce faire, elle fait des investissements

de maintien, qui sont requis pour soutenir l'exploitation continue des actifs existants de Hydro One, et des investissements de développement, qui sont requis pour faire des ajouts à ses actifs existants et réaliser des projets d'envergure, comme de nouvelles lignes de transport et de nouveaux postes de transport.

Actifs mis en service

Le tableau ci-dessous présente les actifs de Hydro One mis en service au cours des exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018 :

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	2019	2018	Variation
Transport	1 082	1 164	(7,0 %)
Distribution	602	642	(6,2 %)
Autres	19	7	171,4 %
Total des actifs mis en service	1 703	1 813	(6,1 %)

Actifs de transport mis en service

Les actifs de transport mis en service ont reculé de 82 millions de dollars, ou 7,0 %, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, essentiellement en raison des facteurs suivants :

- les actifs mis en service au deuxième trimestre de 2018 au poste de transport Clarington;
- les actifs mis en service en 2018 en lien avec les investissements de maintien de postes (surtout aux postes de transport Horning, Centralia, London et St. Isidore) et au poste Bruce dans le cadre du projet de remplacement des équipements en fin de vie utile du système de protection spécial; facteurs en partie compensés par :
- l'achèvement des travaux de développement du projet de renforcement Niagara en 2019;

- les actifs mis en service en 2019 en lien avec les investissements de maintien des postes (surtout aux postes de transport Enfield, Hanmer et Elgin, mais aussi des projets de remise à neuf de lignes);
- la mise en service d'importants projets de développement au poste de transport Leamington en 2019.

Actifs de distribution mis en service

Les actifs de distribution mis en service ont diminué de 40 millions de dollars, ou 6,2 %, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, essentiellement en raison de la réduction du volume de remplacements après tempête en 2019, facteur en partie compensé par l'augmentation des raccordements de nouveaux clients résidentiels.

Investissements en capital

Le tableau ci-dessous présente les investissements en capital de Hydro One pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018 :

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	2019	2018	Variation
Transport			
Maintien	811	810	0,1 %
Développement	143	116	23,3 %
Autres	81	59	37,3 %
	1 035	985	5,1 %
Distribution			
Maintien	272	296	(8,1 %)
Développement	265	217	22,1 %
Autres	87	64	35,9 %
	624	577	8,1 %
Autres	8	13	(38,5 %)
Total des investissements en capital	1 667	1 575	5,8 %

Les investissements en capital totaux de 1 667 millions de dollars en 2019 sont essentiellement conformes aux investissements prévus précédemment déclarés de 1 694 millions de dollars.

Investissements en capital liés au transport

Les investissements en capital liés au transport ont augmenté de 50 millions de dollars, ou 5,1 %, pendant l'exercice clos le 31 décembre 2019. Les principaux facteurs qui ont influé sur ces investissements sont les suivants :

- le volume accru des travaux de remise à neuf et de remplacement de lignes de transport aériennes et de postes;

- les investissements plus élevés en 2019 dans des projets de développement s'étalant sur plusieurs années (principalement la ligne d'interconnexion Est-Ouest), facteur en partie compensé par les travaux liés au projet d'interconnexion du lac Supérieur et l'achèvement du poste de transport Clarington en 2018;
- l'augmentation du volume de raccordements de clients;
- la hausse des achats de matériel de TI et de travail.

Investissements en capital liés à la distribution

Les investissements en capital liés à la distribution ont augmenté de 47 millions de dollars, ou 8,1 %, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019. Les principaux facteurs qui ont influé sur ces investissements sont les suivants :

- le calendrier des investissements dans le raccordement au réseau de distribution (postes de transport Leamington et Enfield) et le montant supérieur investi dans des initiatives de modernisation du réseau de distribution;

- l'augmentation du volume de nouveaux raccordements de clients résidentiels;
- le volume accru des travaux de remise à neuf et des remplacements de lignes et de postes;
- le volume accru de travaux de rétablissement d'urgence du courant;
- la hausse des achats de matériel de TI et de travail; facteurs en partie compensés par :
- la réduction du volume de remplacements d'actifs après tempête.

Projets importants d'investissements en capital liés au transport

Le tableau qui suit présente l'état d'avancement des projets de transport importants au 31 décembre 2019 :

Nom du projet	Emplacement	Type	Mise en service prévue (année)	Coût estimatif (millions de dollars)	Coûts en capital jusqu'à maintenant
Projets de développement					
Projet de renforcement Niagara	Région de Niagara Sud-ouest de l'Ontario	Nouvelle ligne et nouveaux postes de transport	2019 ¹	135	135
Raccordement de la ligne Wataynikaneyap Power LP	Pickle Lake Nord-ouest de l'Ontario	Nouveaux postes de transport et nouveau raccordement	2021	23	1
Ligne d'interconnexion Est-Ouest – expansion de postes	Nord de l'Ontario	Nouveau raccordement et expansion de poste	2022 ²	157	62
Lignes de transport Waasigan	Thunder Bay-Atikokan-Dryden Nord-ouest de l'Ontario	Nouvelle ligne de transport	2024 ³	35 ³	3
Renforcement du réseau de transport dans la région de Leamington ⁴	Leamington Sud-ouest de l'Ontario	Nouvelle ligne et nouveaux postes de transport	2026 ⁴	325 ⁴	2
Projets d'investissements de maintien					
Poste de transport Richview, remplacement des disjoncteurs	Toronto Sud-ouest de l'Ontario	Maintien du poste	2021	115	109
Poste de transport Bruce A	Tiverton Sud-ouest de l'Ontario	Maintien du poste	2021	147	133
Poste de transport Beck 2, remplacement des disjoncteurs	Région de Niagara Sud-ouest de l'Ontario	Maintien du poste	2023	135	77
Poste de transport Lennox, remplacement des disjoncteurs	Napanee Sud-est de l'Ontario	Maintien du poste	2024	116	78
Poste de transport Middleport, remplacement des disjoncteurs	Middleport Sud-ouest de l'Ontario	Maintien du poste	2025	116 ⁵	36

1 Le projet de renforcement Niagara a été mis en service en août 2019. Le coût total comprend 119 millions de dollars pour la construction d'une nouvelle ligne de transport de 230 kV (la « ligne de Niagara ») et des charges de 16 millions de dollars liées à d'autres actifs, notamment des postes. En septembre 2019, les actifs de la ligne de Niagara ont été transférés de Hydro One Networks à NRLP. Se reporter à la rubrique « Réglementation – NRLP » pour obtenir un complément d'information.

2 Le projet d'interconnexion Est-Ouest devrait, en grande partie, être mis en service en 2021, ce qui permettra la connexion et l'alimentation en électricité de la nouvelle ligne de transport Est-Ouest. Des travaux supplémentaires de finalisation de la mise à niveau devraient être mis en service en 2022.

3 La date de mise en service et les coûts du projet de ligne de transport Waasigan (anciennement appelé le projet de ligne de transport Northwest Bulk) sont liés à la phase de développement.

4 Le projet de renforcement du réseau de transport dans la région de Leamington consiste en la construction d'une nouvelle ligne à double circuit entre Chatham et Leamington ainsi que des postes de transport et raccordements connexes. Le projet en est actuellement à l'étape de développement. La mise en service de la ligne et des postes devrait avoir lieu entre 2020 et 2026, et le coût total estimatif se situe entre 290 millions de dollars et 325 millions de dollars, dont une tranche d'environ 249 millions de dollars est comprise dans les chiffres des tableaux sur les investissements en capital projetés figurant à la rubrique « Investissements en capital futurs », ci-dessous.

5 Une tranche d'environ 76 millions de dollars du coût total estimatif est comprise dans les chiffres des tableaux sur les investissements en capital projetés figurant à la rubrique « Investissements en capital futurs », ci-dessous.

Investissements en capital futurs

Le tableau qui suit résume les investissements en capital estimatifs de Hydro One pour les exercices 2020 à 2024. Les estimations de la société sont fondées sur les attentes de la direction quant au montant des dépenses en immobilisations qui seront requises pour fournir des services de transport et de distribution efficaces, fiables et générateurs de valeur pour les clients, conformément au cadre de réglementation renouvelé (Renewed Regulatory Framework) de la CEO.

Les estimations des investissements en capital liés à la distribution pour 2020 à 2022 diffèrent de celles fournies à la fin de 2018, et représentent une baisse pour tenir compte de la récente requête relative aux tarifs de distribution pour 2018 à 2022, d'une durée de cinq ans, de Hydro One.

Les estimations des investissements en capital liés au transport pour 2020 à 2022 et des investissements en capital liés à la distribution pour 2023 sont inférieures à celles déclarées à l'exercice précédent, car la société a révisé le calendrier et la cadence des investissements en capital futurs ainsi que la priorité accordée aux travaux. Les variations des autres investissements en capital découlent du calendrier et des nouveaux investissements en capital prévus par Hydro One Telecom, ainsi que des investissements en capital de Ontario Charging Network LP (« OCN LP »), coentreprise sous forme de société en commandite conclue entre Hydro One et Ontario Power Generation Inc. (« OPG »). Ces projections et le calendrier des dépenses de transport pour 2020 à 2024 et des dépenses de distribution pour 2023 et 2024 sont assujettis à l'approbation de la CEO.

Le tableau ci-dessous présente un sommaire des investissements en capital annuels projetés de Hydro One pour les exercices 2020 à 2024, par secteur d'activité :

(en millions de dollars)	2020	2021	2022	2023	2024
Transport	1 181	1 307	1 359	1 382	1 380
Distribution	689	666	632	734	750
Autres	34	14	16	14	10
Total des investissements en capital¹	1 904	1 987	2 007	2 130	2 140

1 Le total des investissements en capital pour les exercices 2020 et 2021 comprend 140 millions de dollars liés au nouveau centre de contrôle du réseau ontarien, qui devrait être mis en service en 2021.

Le tableau ci-dessous présente un sommaire des investissements en capital annuels projetés de Hydro One pour les exercices 2020 à 2024, par catégorie :

(en millions de dollars)	2020	2021	2022	2023	2024
Maintien	1 191	1 310	1 412	1 543	1 548
Développement	438	479	422	439	459
Autres ¹	275	198	173	148	133
Total des investissements en capital²	1 904	1 987	2 007	2 130	2 140

1 Les autres investissements en capital se rapportent à des projets spéciaux, comme les projets liés aux TI.

2 Le total des investissements en capital pour les exercices 2020 et 2021 comprend 140 millions de dollars liés au nouveau centre de contrôle du réseau ontarien, qui devrait être mis en service en 2021.

Sommaire des sources et des affectations de liquidités

Les principales sources de flux de trésorerie de Hydro One sont les fonds provenant des activités d'exploitation, les émissions de titres d'emprunt sur les marchés financiers et les facilités de crédit bancaire, qui servent à répondre aux besoins de financement de Hydro One, notamment les dépenses en immobilisations de la société, le service et le remboursement de la dette ainsi que le versement de dividendes.

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	2019	2018
Rentrées liées aux activités d'exploitation	1 614	1 575
Rentrées (sorties) liées aux activités de financement	(439)	399
Sorties liées aux activités d'investissement	(1 628)	(1 516)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(453)	458

Rentrées liées aux activités d'exploitation

Les rentrées liées aux activités d'exploitation ont augmenté de 39 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, comparativement à 2018. Cette hausse est le résultat de divers facteurs, notamment la progression du bénéfice en trésorerie en 2019, la variation des charges à payer en lien avec l'achat d'électricité résultant des tarifs accrus et du montant moindre des rabais de production accordés par la SIERE, facteurs en partie

compensés par les soldes plus élevés à recevoir de la SIERE en raison de l'entrée en vigueur en novembre 2019 de la nouvelle remise de l'Ontario pour l'électricité, les variations de certains comptes d'écart et de report réglementaires, ainsi que la variation du solde des débiteurs attribuable principalement à l'augmentation en 2019 des produits non tirés de l'énergie liés à l'utilisation secondaire des terrains.

Rentrées (sorties) liées aux activités de financement

Sources de liquidités

- En 2019, la société a émis des titres d'emprunt à long terme d'un montant de 1 500 millions de dollars, comparativement à 1 400 millions de dollars en 2018.
- En 2019, la société a reçu un produit de 4 217 millions de dollars liés à l'émission de billets à court terme, comparativement à un produit de 4 242 millions de dollars reçu en 2018.

Affectations des liquidités

- En 2019, la société a remboursé des billets à court terme de 4 326 millions de dollars, comparativement à un remboursement de 3 916 millions de dollars en 2018.
- En 2019, la société a remboursé des titres d'emprunt à long terme de 730 millions de dollars, comparativement à un remboursement de 753 millions de dollars en 2018.
- La société a racheté des débetures convertibles de 513 millions de dollars en 2019, alors qu'aucune débenture convertible n'avait été rachetée en 2018.
- Les dividendes versés en 2019 ont totalisé 588 millions de dollars, soit 570 millions de dollars en dividendes sur les actions ordinaires et 18 millions de dollars en dividendes sur les actions privilégiées; ceux versés en 2018 s'étaient chiffrés à 560 millions de dollars et étaient composés de 542 millions de dollars en dividendes sur les actions ordinaires et de 18 millions de dollars en dividendes sur les actions privilégiées.

Sorties liées aux activités d'investissement

Les dépenses en immobilisations ont été plus élevées en 2019, surtout en raison du volume accru des projets d'investissements en capital et de leur calendrier.

Liquidités et stratégie de financement

Les liquidités à court terme proviennent des FPAE, du programme de papier commercial de Hydro One Inc. et des facilités de crédit bancaire consolidées de la société. Aux termes de son programme de papier commercial, Hydro One Inc. est autorisée à émettre des billets à court terme d'une durée maximale de 365 jours pouvant aller jusqu'à 2 300 millions de dollars. Le 25 mars 2019, le nombre maximal des billets à court terme autorisés aux fins d'émission a été augmenté de 1 500 millions de dollars à 2 300 millions de dollars.

Au 31 décembre 2019, l'encours du papier commercial de Hydro One Inc. se chiffrait à 1 143 millions de dollars, comparativement à 1 252 millions de dollars au 31 décembre 2018. Le taux d'intérêt de l'encours du papier commercial en date du 31 décembre 2019 variait entre 1,8 % et 1,9 %. En outre, la société dispose de facilités de crédit bancaire renouvelables (les « facilités de crédit d'exploitation ») totalisant 2 550 millions de dollars. Le 3 juin 2019, la date d'échéance des facilités de crédit d'exploitation a été reportée de novembre 2021 et de juin 2022 à juin 2024. Aucun montant n'avait été prélevé aux 31 décembre 2019 et 2018. La société peut utiliser ces facilités de crédit aux fins du fonds de roulement et pour les besoins généraux de l'entreprise. Les liquidités à court terme prévues par le programme de papier commercial, les facilités de crédit d'exploitation et les FPAE prévus devraient suffire à financer les besoins normaux de la société en matière d'exploitation.

Le 1^{er} février 2019, Hydro One a conclu une convention de crédit visant une facilité de crédit d'exploitation non garantie remboursable à vue de 170 millions de dollars (la « facilité remboursable à vue »), laquelle a servi au financement du paiement des frais de résiliation de la fusion et d'autres coûts liés à la fusion. Le 6 juin 2019, le montant de 170 millions de dollars prélevé sur la facilité remboursable à vue a été remboursé et cette facilité n'est plus disponible.

Au 31 décembre 2019, l'encours de la dette à long terme de la société, d'un montant en capital de 11 486 millions de dollars, comprenait des titres d'emprunt à long terme de 11 345 millions de dollars émis par Hydro One Inc. et des titres d'emprunt à long terme d'un montant en capital de 141 millions de dollars émis par HOSSM. La majeure partie de la dette à long terme émise par Hydro One Inc. l'a été dans le cadre de son programme de billets à moyen terme. La dette à long terme est composée de billets et de débetures arrivant à échéance entre 2020 et 2064 et au 31 décembre 2019, la durée moyenne pondérée à court terme jusqu'à l'échéance de ces effets était d'environ 15,7 ans et leur taux d'intérêt nominal pondéré, de 4,2 %. Le montant en capital autorisé maximal des billets pouvant être émis aux termes du prospectus lié au programme de billets à moyen terme en vigueur déposé en mars 2018 s'élève à 4,0 milliards de dollars. Au 31 décembre 2019, une somme de 1 100 millions de dollars demeurait disponible aux fins d'émission jusqu'en avril 2020. Un prospectus lié à un nouveau programme de billets à moyen terme devrait être déposé au premier semestre de 2020.

Le 18 juin 2018, Hydro One a déposé un prospectus de base simplifié (le « prospectus de base universel ») auprès des autorités en valeurs mobilières du Canada. Le prospectus de base universel permet à Hydro One d'offrir, à l'occasion, et dans le cadre d'un ou de plusieurs appels publics à l'épargne, des titres d'emprunt, des actions ou d'autres valeurs mobilières ou encore, une combinaison de ces types de titres, d'une somme pouvant atteindre 4,0 milliards de dollars pendant la période de 25 mois prenant fin le 18 juillet 2020. Le 23 novembre 2018, Hydro One Holdings Limited (« HOHL »), filiale indirecte en propriété exclusive de Hydro One, a déposé un prospectus de base simplifié (le « prospectus de base visant des titres d'emprunt américains ») auprès des autorités en valeurs mobilières du Canada et des États-Unis afin, entre autres, de financer une partie du prix d'achat en espèces de la fusion. Le prospectus de base visant des titres d'emprunt américains permet à HOHL d'offrir, à l'occasion, et dans le cadre d'un ou de plusieurs appels publics à l'épargne, des titres d'emprunt d'une somme pouvant atteindre 3,0 milliards de dollars américains, et garantis inconditionnellement par Hydro One, pendant la période de 25 mois prenant fin le 23 décembre 2020. Au 31 décembre 2019, aucun titre n'était émis aux termes du prospectus de base universel et du prospectus de base visant des titres d'emprunt américains.

Facilités de crédit d'acquisition

En juin 2018, aux fins du financement provisoire de la fusion, la société a conclu une facilité de crédit-relais non renouvelable (titres de capitaux propres) de 1,0 milliard de dollars ainsi qu'une facilité de crédit-relais non renouvelable (titres d'emprunt) de 2,6 milliards de dollars américains (les « facilités de crédit d'acquisition »). En raison de la résiliation de la convention de fusion en janvier 2019, la société a annulé les facilités de crédit d'acquisition, dont aucun montant n'avait été prélevé.

De plus, le contrat de change à terme conclu en octobre 2017 pour atténuer le risque de change lié à la composante du prix de la fusion financé par l'émission des débentures convertibles a été résilié et réévalué à néant, de sorte qu'une perte de 22 millions de dollars a été comptabilisée en 2019, comparativement à un gain non réalisé de 25 millions de dollars enregistré en 2018. Aucun montant n'a été payé à Hydro One ou reçu par celle-ci.

Conformité

Au 31 décembre 2019, la société respectait toutes les clauses restrictives de nature financière et limites liées aux montants impayés sur les emprunts et sur les facilités de crédit.

Notation

Diverses agences de notation entreprennent de temps à autre un examen des notes de crédit de la société et de Hydro One Inc. Ces agences de notation peuvent prendre diverses mesures, positives ou négatives. La société ne peut pas prévoir les mesures que les agences de notation pourraient prendre à l'avenir. L'impossibilité pour la société de maintenir ses notes de crédit actuelles pourrait avoir une incidence négative sur sa situation financière et ses résultats d'exploitation, et un abaissement des

Au 31 décembre 2019, la note attribuée à Hydro One était la suivante :

Agence de notation	Note de crédit
S&P	A-

Au 31 décembre 2019, les notes attribuées à la dette à long terme et à court terme de Hydro One Inc. étaient les suivantes :

Agence de notation	Dette à court terme	Dette à long terme
DBRS Limited	R-1 (bas)	A (élevé)
Moody's	Préférentiel-2	A3
S&P	A-1 (bas)	A-

Hydro One n'a pas obtenu de notation de crédit relativement à ses titres. Une note d'émetteur attribuée par S&P est un avis prospectif portant sur la solvabilité générale du débiteur. Cet avis porte sur la capacité et la volonté du débiteur de satisfaire à ses engagements financiers à mesure qu'ils viennent à échéance, mais non sur une obligation financière en particulier. Un débiteur ayant reçu la note à long terme « A » possède une solide capacité de satisfaire à ses engagements financiers, mais est un peu plus vulnérable aux incidences défavorables de changements de circonstances et de variations de la conjoncture que les débiteurs ayant obtenu des notes supérieures.

La note susmentionnée ne constitue pas une recommandation d'acheter, de vendre ou de conserver les titres de Hydro One ni ne porte sur le cours des titres ou l'opportunité pour un investisseur particulier d'investir dans ceux-ci. Rien ne garantit que la note sera maintenue pendant une période donnée ou que S&P ne la modifiera pas ni ne la retirera entièrement dans l'avenir. Hydro One a versé et prévoit verser des sommes à S&P aux termes de conventions conclues avec celle-ci relativement à la note qui lui a été attribuée, et prévoit lui verser d'autres sommes dans l'avenir si ses titres sont notés.

notes de crédit pourrait restreindre la capacité de la société à accéder aux marchés des capitaux d'emprunt et augmenter le coût de la dette.

Le 20 novembre 2019, Moody's Investors Service (« Moody's ») a révisé à la hausse la note de la dette à long terme de Hydro One Inc., la faisant passer de « Baa1 » à « A3 », et a maintenu la note « P-2 » du papier commercial à court terme ainsi que les perspectives « stables ». Moody's a révisé la cote à la hausse en raison de la probabilité accrue que la Province fournisse un soutien extraordinaire à la société, maintenant que cette dernière a décidé de se consacrer exclusivement à ses activités en Ontario pour au moins les cinq prochaines années.

Le 8 novembre 2019, S&P Global Ratings (« S&P ») a confirmé la note de crédit d'émetteur de la société ainsi que la note de crédit d'émetteur et la note de l'émission des titres de Hydro One Inc. S&P a également révisé ses perspectives sur Hydro One et Hydro One Inc., les faisant passer de « négatives » à « stables », en raison de la stabilisation du contexte opérationnel de la société et de sa décision de se concentrer sur des activités réglementées en Ontario, sans visées à l'extérieur la Province.

Incidence des taux d'intérêt

La société est exposée aux fluctuations des taux d'intérêt, puisque son RCP réglementé est établi au moyen d'une formule qui tient compte des variations des taux de rendement de référence des titres d'emprunt du gouvernement du Canada et de l'écart de rendement des obligations de sociétés de services publics notées « A ». De temps à autre, la société émet des titres d'emprunt pour refinancer la dette arrivant à échéance et satisfaire les besoins généraux de l'entreprise. La société est donc exposée aux fluctuations des taux d'intérêt en lien avec l'émission de tels titres. Se reporter à la rubrique « Gestion des risques et facteurs de risque – Risques liés aux activités de Hydro One – Risque lié au marché, aux instruments financiers et au crédit » pour plus de détails.

Régime de retraite

En 2019, Hydro One a versé des cotisations en espèces de 61 millions de dollars au titre de son régime de retraite, contre 75 millions de dollars en 2018, et engagé des coûts nets périodiques au titre des prestations de retraite de 41 millions de dollars, par rapport à 75 millions de dollars en 2018.

En septembre 2019, Hydro One a déposé une évaluation actuarielle de son régime de retraite au 31 décembre 2018. Hydro One estime que ses cotisations totales au titre du régime de retraite pour 2020, 2021, 2022, 2023 et 2024 totaliseront respectivement environ 66 millions de dollars, 65 millions de dollars, 64 millions de dollars, 64 millions de dollars et 64 millions de dollars.

L'obligation au titre des prestations de retraite de la société dépend de diverses hypothèses et estimations, notamment le taux d'actualisation, le taux de rendement des actifs du régime, le taux d'augmentation du coût de la vie et les hypothèses relatives aux taux de mortalité. Une analyse complète des principales hypothèses et estimations est présentée à la rubrique « Estimations et jugements comptables critiques – Avantages sociaux futurs ».

Sommaire des obligations contractuelles et autres engagements commerciaux

Le tableau qui suit présente un sommaire de la dette et des autres obligations contractuelles importantes de Hydro One ainsi que d'autres engagements commerciaux :

31 décembre 2019 (en millions de dollars)	Total ¹	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 ans à 5 ans	Plus de 5 ans
Obligations contractuelles (échéances annuelles)					
Dette à long terme – Remboursements de capital	11 486	653	1 407	831	8 595
Dette à long terme – Paiements d'intérêts	8 249	473	891	833	6 052
Billets à court terme à payer	1 143	1 143	—	—	—
Cotisations au régime de retraite ¹	323	66	129	128	—
Obligations liées à l'environnement ainsi qu'à la mise hors service d'immobilisations	168	30	60	33	45
Conventions d'impartition et autres ententes ²	238	162	44	19	13
Obligations locatives	93	12	25	20	36
Entente à long terme visant les logiciels et les compteurs	28	22	3	3	—
Total des obligations contractuelles	21 728	2 561	2 559	1 867	14 741
Autres engagements commerciaux (selon l'année d'échéance)					
Facilités de crédit d'exploitation ³	2 550	—	—	2 550	—
Lettres de crédit ⁴	195	193	2	—	—
Garanties ⁵	332	332	—	—	—
Total des autres engagements commerciaux	3 077	525	2	2 550	—

1 Les cotisations à la caisse de retraite de Hydro One sont généralement versées avec un décalage de 1 mois. Les cotisations au régime de retraite de la société et les cotisations salariales sont fondées sur des rapports actuariels, y compris une évaluation effectuée tous les trois ans au moins, ainsi que sur le niveau réel ou prévu du salaire ouvrant droit à pension, le cas échéant. La plus récente évaluation actuarielle a été effectuée en date du 31 décembre 2018 et a été publiée le 30 septembre 2019.

2 En septembre 2019, les ententes conclues avec Inergi LP visant les services financiers et comptables et les services de paie ont été prolongées jusqu'au 31 décembre 2020.

3 En juin 2019, les dates d'échéance des facilités de crédit d'exploitation ont été prorogées de novembre 2021 et juin 2022 à juin 2024.

4 Les lettres de crédit sont constituées de lettres de crédit de 179 millions de dollars liées à des conventions de retraite, de lettres de crédit de 4 millions de dollars visant à répondre aux obligations du service de la dette, d'une lettre de crédit de 9 millions de dollars fournie à la SIERE à titre de soutien prudentiel et de lettres de crédit de 3 millions de dollars visant à satisfaire divers besoins liés à l'exploitation.

5 Les garanties consistent en un soutien prudentiel de 325 millions de dollars fourni à la SIERE par Hydro One Inc. au nom de ses filiales et de garanties totalisant 7 millions de dollars fournies par Hydro One au ministre des Ressources naturelles relativement à OCN LP (la « garantie relative à OCN »). OPG a fourni une garantie de 2,5 millions de dollars à Hydro One pour couvrir la garantie relative à OCN.

Capital-actions

Les actions ordinaires de Hydro One sont cotées à la Bourse de Toronto (la « TSX ») sous le symbole « H ». Hydro One est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires. Le montant et la date de versement des dividendes à payer par Hydro One sont laissés à la discrétion du conseil d'administration de Hydro One (le « conseil ») et sont établis en fonction des résultats d'exploitation, du maintien de la structure du capital réglementaire réputée, de la situation financière et des besoins de trésorerie, du respect de critères de solvabilité imposés par les lois sur les sociétés en matière de déclaration et de versement de dividendes, ainsi que d'autres facteurs que le conseil peut juger pertinents. Au 11 février 2020, 596 936 416 actions ordinaires de Hydro One étaient émises et en circulation.

La société est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions privilégiées, lesquelles peuvent être émises en séries. La société compte deux séries d'actions privilégiées autorisées aux fins d'émission : les actions privilégiées de série 1 et les actions privilégiées de série 2. Au 11 février 2020, 16 720 000 actions privilégiées de série 1 et aucune action privilégiée de série 2 étaient émises et en circulation.

Si toutes les attributions prévues aux termes des plans d'attribution d'actions et du régime incitatif à long terme (« RILT ») devenaient acquises et étaient exercées en date du 11 février 2020, 4 450 382 actions ordinaires supplémentaires de Hydro One seraient à émettre.

Réglementation

La CEO approuve tant les besoins en matière de produits que les tarifs des entreprises de transport et de distribution réglementées de Hydro One. Les tarifs sont conçus pour permettre aux entreprises de transport et de distribution de la société de recouvrer les coûts autorisés et de gagner un taux de rendement annuel sur le niveau estimé de 40 % des capitaux propres investis dans les entreprises réglementées. Ce taux est établi en appliquant une prime du risque des capitaux propres aux taux d'intérêt prévus sur les obligations à long terme. De plus, la CEO approuve des avenants tarifaires afin de permettre le recouvrement ou le règlement de comptes de report ou d'écart réglementaires précis au cours d'une période donnée.

Le tableau qui suit résume l'état des principales procédures réglementaires concernant Hydro One auprès de la CEO :

Demande	Année	Type	État
Tarifs d'électricité			
Hydro One Networks	2017–2018	Transport – Coûts de prestation du service	Décision de la CEO reçue ¹
Hydro One Networks	2019	Transport – Plafond des produits	Décision de la CEO reçue
Hydro One Networks	2020–2022	Transport – Tarifs adaptés	En attente de la décision de la CEO
Hydro One Networks	2018–2022	Distribution – Tarifs adaptés	Décision de la CEO reçue ²
B2M LP	2015–2019	Transport – Coûts de prestation du service	Décision de la CEO reçue
B2M LP	2020–2024	Transport – Plafond des produits	Décision de la CEO reçue
HOSSM	2017–2026	Transport – Plafond des produits	Décision de la CEO reçue
NRLP	2020–2024	Transport – Plafond des produits	En attente de la décision de la CEO
Demandes relatives à des fusions, acquisitions, regroupements et désinvestissements (« FARD »)			
Orillia Power	s. o.	Acquisition	En attente de la décision de la CEO
Peterborough Distribution	s. o.	Acquisition	En attente de la décision de la CEO
Demandes de permis de construction			
Ligne d'interconnexion Est-Ouest – expansion de postes	s. o.	Article 92	Décision de la CEO reçue
Projet d'interconnexion du lac Supérieur	s. o.	Article 92	Décision de la CEO reçue ³

1 Le 7 mars 2019, la CEO a maintenu sa décision initiale relative aux actifs d'impôts différés. Le 5 avril 2019, la société a interjeté appel auprès de la Cour divisionnaire de l'Ontario. L'appel a été entendu le 21 novembre 2019 par la Cour divisionnaire de l'Ontario et une décision est en instance.

2 Le 26 mars 2019, la société a déposé une requête en révision et en modification de la décision de la CEO concernant le recouvrement des coûts de retraite. Parallèlement, la société a interjeté appel auprès de la Cour divisionnaire de l'Ontario et l'appel était en suspens en attendant l'issue de la requête. Le 19 décembre 2019, la CEO a maintenu sa décision antérieure relative au recouvrement des coûts de retraite. La société a décidé de retirer son appel de la décision de la CEO devant la Cour divisionnaire de l'Ontario.

3 Dans sa décision rendue le 11 février 2019, la CEO a confié la construction de la ligne d'interconnexion Est-Ouest à NextBridge, comme prescrit par la Province de l'Ontario (la « Province ») le 30 janvier 2019.

Le tableau suivant résume les principaux éléments et l'état des requêtes relatives aux tarifs de distribution d'électricité de Hydro One :

Requête	Année	RCP Autorisé (A) ou prévu (P)	Base tarifaire Autorisé (A) ou prévu (P)	État des requêtes relatives aux tarifs	État de l'ordonnance tarifaire
Transport					
Hydro One Networks	2019	s. o. ¹	s. o. ¹	Déposée en octobre 2018	Approuvée en juin 2019
	2020	8,52 % (P)	12 375 M\$ ² (P)	Déposée en mars 2019	Dépôt à venir
	2021	8,52 % (P)	13 093 M\$ ² (P)	Déposée en mars 2019	Dépôt à venir
	2022	8,52 % (P)	13 917 M\$ ² (P)	Déposée en mars 2019	Dépôt à venir
B2M LP	2019	8,98 % (A)	496 M\$ (A)	Approuvée en décembre 2015	Approuvée en décembre 2018
	2020–2024	8,52 % (P)	490 M\$ (P)	Approuvée en janvier 2020	Déposée en janvier 2020
HOSSM	2017–2026	9,19 % (A)	218 M\$ (A)	Approuvée en octobre 2016	Approuvée en décembre 2019 ³
NRLP	2020–2024	8,52 % (P)	120 M\$ (P)	Déposée en octobre 2019	Dépôt à venir
Distribution					
Hydro One Networks	2018	9,00 % (A)	7 637 M\$ (P)	Approuvée en mars 2019	Approuvée en juin 2019 ⁴
	2019	9,00 % (A)	7 894 M\$ (P)	Approuvée en mars 2019	Approuvée en juin 2019 ⁴
	2020	9,00 % (A)	8 175 M\$ (P)	Approuvée en mars 2019	Approuvée en décembre 2019
	2021	9,00 % (A)	8 517 M\$ (P)	Approuvée en mars 2019	Dépôt à venir en 2020
	2022	9,00 % (A)	8 813 M\$ (P)	Approuvée en mars 2019	Dépôt à venir en 2021

1 Le plafond des produits est calculé selon une formule appliquée aux besoins en revenus approuvés, et ne tient pas compte du RCP ou de la base tarifaire.

2 Le 19 juin 2019, Hydro One a soumis une mise à jour de la requête pour tenir compte des récents résultats financiers et autres ajustements.

3 En octobre 2016, la CEO a approuvé les besoins en revenus pour la période allant de 2017 à 2026. En juin 2019, la CEO a approuvé la requête visant une augmentation en raison de l'inflation (facteur d'indexation du plafonnement des revenus) relativement à ses besoins en revenus pour 2019. Le 18 juillet 2019, la CEO a émis l'ordonnance tarifaire finale comprenant un montant définitif de 38 millions de dollars relativement aux besoins en revenus pour 2019 à inclure aux tarifs de transport uniformes de 2019. Le 17 décembre 2019, la CEO a rendu sa décision au sujet de la requête de tarifs de transport pour 2020 de HOSSM.

4 Le 11 juin 2019, la CEO a approuvé l'ordonnance tarifaire de Hydro One Networks, qui visait notamment les bases tarifaires présentées plus haut.

Demands relatives aux tarifs d'électricité

Hydro One Networks – Transport

Le 28 septembre 2017, la CEO a publié sa décision et son ordonnance portant sur les besoins en revenus de 2017 et de 2018 au titre des tarifs de transport de Hydro One Networks (la « décision initiale »), avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2017 pour les tarifs de 2017.

Dans sa décision initiale, la CEO a conclu que le montant net des actifs d'impôts différés attribuables au passage du régime des paiements tenant lieu d'impôts aux termes de la *Loi de 1998 sur l'électricité* (Ontario) au paiement d'impôt aux termes du régime fiscal fédéral et provincial ne doit pas bénéficier entièrement aux actionnaires de Hydro One et qu'une portion doit être partagée avec les contribuables. Le 9 novembre 2017, la CEO a publié une décision et une ordonnance qui calcule la portion des économies fiscales qui devrait être partagée avec les contribuables. Le calcul de la CEO donnerait lieu à la dépréciation d'une tranche tant des actifs réglementaires d'impôts différés du secteur du transport que des actifs réglementaires d'impôts différés du secteur de la distribution de Hydro One Networks. En octobre 2017, la société a déposé une requête en révision et en modification (la « requête ») de la décision initiale et interjeté appel devant la Cour divisionnaire de l'Ontario (l'« appel »). Dans les deux cas, la société était d'avis que la CEO a commis des erreurs de faits et de droit dans sa détermination de la répartition des économies fiscales entre les actionnaires et les contribuables. Le 19 décembre 2017, la CEO a accordé la tenue d'une audience sur le bien-fondé de la requête, laquelle a eu lieu le 12 février 2018. Le 31 août 2018, la CEO a accueilli favorablement la requête et a soumis le volet de la décision initiale relatif aux actifs d'impôts différés à un comité de la CEO à des fins de réexamen.

Le 7 mars 2019, la CEO a rendu une décision révisée (la « décision concernant les actifs d'impôts différés ») dans laquelle elle conclut que sa décision initiale était raisonnable et qu'elle devait être maintenue. Par ailleurs, le 7 mars 2019, la CEO a rendu sa décision concernant les tarifs de distribution de Hydro One Networks de 2018 à 2022, dans laquelle elle enjoint à la société d'appliquer la décision initiale aux tarifs de distribution de Hydro One Networks. Par conséquent, au 31 décembre 2018, la société avait comptabilisé une charge de dépréciation de 474 millions de dollars au titre des actifs réglementaires d'impôts différés liés à la distribution de Hydro One Networks et de 558 millions de dollars au titre des actifs réglementaires d'impôts différés liés au transport de Hydro One Networks, ainsi qu'une augmentation de 81 millions de dollars des passifs réglementaires d'impôts différés et une diminution de 68 millions de dollars des actifs réglementaires au titre du report de produits abandonnés. Par suite de la comptabilisation d'actifs d'impôts différés connexes de 314 millions de dollars, la société a comptabilisé une diminution non récurrente de 867 millions de dollars du bénéfice net à titre d'annulation de produits de 68 millions de dollars, et d'imputation d'une charge d'impôts différés de 799 millions de dollars, qui devrait entraîner une diminution annuelle des FPAE d'un montant variant de 50 millions de dollars à 60 millions de dollars à court terme, une fourchette qui diminuera au fil du temps. Nonobstant la comptabilisation de l'incidence de la décision concernant les actifs d'impôts différés dans les états financiers de 2018, le 5 avril 2019, la société a interjeté appel de la décision de la CEO concernant les actifs d'impôts différés devant la Cour divisionnaire de l'Ontario. L'appel a été entendu le 21 novembre 2019 et une décision est en instance.

Le 26 octobre 2018, Hydro One a présenté à la CEO une requête relative aux tarifs de transport pour 2019, d'une durée de un an et basée sur l'inflation. Le 20 décembre 2018, la CEO a approuvé les besoins en revenus de 2018 à titre de tarifs intermédiaires pour 2019. Le 25 avril 2019, la CEO a rendu sa décision visant la requête relative aux tarifs de transport pour 2019 de Hydro One, et elle a établi de façon définitive l'indice de revenus à 1,4 % avec prise d'effet le 1^{er} mai 2019.

Le 21 mars 2019, Hydro One Networks a soumis une requête d'établissement des tarifs incitative personnalisée d'une durée de trois ans pour les tarifs de transport de 2020 à 2022. Le 19 juin 2019, Hydro One a soumis une mise à jour de la requête pour tenir compte des récents résultats financiers et autres ajustements. L'audience a commencé le 21 octobre 2019 et a pris fin le 4 novembre 2019. La CEO n'a pas encore rendu de décision à cet égard.

Le 10 décembre 2019, la CEO a approuvé la requête relative aux tarifs de transport de Hydro One Networks pour 2019 à titre de tarifs de transport intermédiaires, avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2020, d'ici à ce que la CEO approuve les nouveaux besoins en revenus et les charges au titre des tarifs de transport.

Hydro One Networks – Distribution

Le 31 mars 2017, Hydro One Networks a soumis une requête auprès de la CEO relative aux tarifs de distribution d'électricité de 2018 à 2022 aux termes du cadre réglementaire fondé sur des incitatifs de la CEO (la « requête relative aux tarifs de distribution de 2018 à 2022 »), qui a par la suite été mise à jour le 7 juin et le 21 décembre 2017. La requête tient compte des investissements requis pour minimiser la dégradation de l'état général des actifs des réseaux, respecter les exigences réglementaires et maintenir la fiabilité actuelle.

Le 7 mars 2019, la CEO a rendu sa décision sur la requête relative aux tarifs de distribution pour 2018 à 2022 (la « décision sur les tarifs de distribution pour 2018 à 2022 »). Conformément à la décision sur les tarifs de distribution pour 2018 à 2022 et à la décision concernant les actifs d'impôts différés mentionnée plus haut à la rubrique « Hydro One Networks – Transport », la société a déposé un projet d'ordonnance tarifaire reflétant ses besoins en revenus mis à jour, lesquels s'établissent à 1 459 millions de dollars pour 2018, à 1 498 millions de dollars pour 2019, à 1 532 millions de dollars pour 2020, à 1 578 millions de dollars pour 2021 et à 1 624 millions de dollars pour 2022. Le 11 juin 2019, la CEO a approuvé l'ordonnance tarifaire confirmant ces besoins en revenus mis à jour, laquelle tient compte de l'incidence de la décision sur les tarifs de distribution pour 2018 à 2022 et de la décision concernant les actifs d'impôts différés.

Le 26 mars 2019, la société a déposé une requête en révision et en modification de la décision de la CEO, étant donné qu'il s'agit ici d'un recouvrement des besoins en revenus liés aux coûts de retraite de l'employeur. Parallèlement, la société a interjeté appel des conclusions de la CEO devant la Cour divisionnaire de l'Ontario. L'appel a été suspendu en attendant l'issue de la requête déposée auprès de la CEO. Au cours de l'exercice, la société a reflété l'incidence d'une partie des coûts de retraite engagés dans le compte réglementaire d'écarts liés aux coûts de retraite de l'entreprise de distribution de Hydro One Networks, en attendant l'issue de la requête déposée devant la CEO. Le 19 décembre 2019, la CEO a confirmé sa décision antérieure relative au recouvrement des besoins en

revenus liés aux coûts de retraite. De ce fait, Hydro One a décomptabilisé la partie relative aux coûts de retraite imputés à l'exploitation à titre d'annulation de produits de 13 millions de dollars, étant donné que ce montant n'est plus susceptible d'être recouvré. Hydro One a également viré aux immobilisations corporelles et aux actifs incorporels la partie attribuable aux dépenses en immobilisations, d'un montant de 37 millions de dollars. Hydro One a décidé de retirer son appel de la décision de la CEO devant la Cour divisionnaire de l'Ontario.

Hydro One Remote Communities

Le 5 novembre 2018, Hydro One Remote Communities a soumis une requête auprès de la CEO visant l'approbation d'une hausse de 1,8 % de la base tarifaire avec prise d'effet le 1^{er} mai 2019. Le 11 février 2019, la CEO a publié un projet de décision aux termes duquel elle approuve la hausse demandée, qui a pris une forme définitive le 28 mars 2019. Le 15 novembre 2019, Hydro One Remote Communities a soumis une requête auprès de la CEO afin de faire approuver une hausse de 2,0 % du tarif de base avec prise d'effet le 1^{er} mai 2020. La décision de la CEO est en instance.

Hydro One Remote Communities est une entité entièrement financée au moyen de la dette et exploitée selon le seuil de rentabilité, sans RCP.

NRLP

Le 19 septembre 2018, NRLP a été formée afin de détenir et d'exploiter une nouvelle ligne de transport de 230 kV (la « ligne de Niagara ») dans la région de Niagara. La ligne de Niagara établit un lien entre les installations de production d'électricité de la région de Niagara et les centres de distribution de la région du Grand Toronto et de Hamilton.

Le 27 septembre 2018, Hydro One a déposé auprès de la CEO une demande de permis de transport pour NRLP. Le 25 octobre 2018, Hydro One a déposé deux autres demandes auprès de la CEO en lien avec NRLP afin de faire approuver la vente des actifs applicables de la ligne de Niagara à NRLP par Hydro One Networks ainsi que les tarifs provisoires à inclure dans les tarifs de transport uniformes de 2019. Le 20 décembre 2018, la CEO a déclaré que la demande d'approbation des besoins en revenus provisoires avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2019 était prématurée, mais qu'elle aurait l'occasion de se pencher sur cette question à une date ultérieure.

En janvier 2019, les travaux de construction ont été suspendus en raison d'un litige foncier avec le conseil des chefs de la Confédération de Haudenosaunis. Le 1^{er} mars 2019, Hydro One a envoyé une lettre à la CEO pour demander que les trois requêtes précédemment soumises soient entendues ensemble, après la résolution du litige foncier. Le 15 mars 2019, la CEO a suspendu les demandes relatives à NRLP à la demande de Hydro One. Hydro One a déposé une déclaration d'injonction auprès de la Cour supérieure de l'Ontario contre les membres de la Confédération de Haudenosaunis, notamment. Le 15 juillet 2019, Hydro One s'est vu accorder une injonction. Hydro One a repris les travaux de construction peu après.

Le 1^{er} août 2019, Hydro One a déposé une mise à jour des trois requêtes déposées antérieurement auprès de la CEO et a demandé que la CEO reprenne l'évaluation des requêtes. Le 30 août 2019, la construction de la ligne de Niagara a été achevée et le 12 septembre 2019, la CEO a accordé un permis de transport à NRLP et a autorisé Hydro One Networks à vendre

les actifs applicables de la ligne de Niagara à NRLP. Le 18 septembre 2019, les actifs applicables de la ligne de Niagara ont été transférés de Hydro One Networks à NRLP. Se reporter à la rubrique « Autres événements – NRLP » pour obtenir un complément d'information.

Le 26 septembre 2019, la CEO a approuvé la demande de NRLP portant sur l'établissement d'un compte de report pour y comptabiliser ses besoins en revenus pour 2019, d'ici leur inclusion dans les tarifs de transport uniformes. Le 25 octobre 2019, NRLP a déposé sa requête d'établissement des tarifs incitative et de plafond des produits pour 2020–2024. La décision de la CEO est en instance.

Le 19 décembre 2019, la CEO a approuvé les besoins en revenus de 9 millions de dollars demandés pour 2020, avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2020.

HOSSM

HOSSM est assujettie à une période reportée de changement de base de 10 ans pour les années 2017 à 2026, tel qu'il a été approuvé dans la décision de la CEO relative à des FARD datée du 13 octobre 2016. En juillet 2018, HOSSM a déposé une requête pour 2019 demandant une augmentation attribuable à l'inflation (indice d'indexation du plafonnement des revenus) de ses besoins en revenus déjà approuvés. L'indice d'indexation du plafonnement des revenus prévoit l'application d'augmentations attribuables à l'inflation aux besoins en revenus, sur une base annuelle. Le 20 juin 2019, la CEO a approuvé un indice d'indexation du plafonnement des revenus se situant à 1,1 % (net), lequel a été appliqué aux besoins en revenus de base de HOSSM pour 2019, avec prise d'effet le 1^{er} février 2019, et elle a également approuvé le cadre de plafonnement des revenus pour la période allant de 2019 à 2026.

Le 17 décembre 2019, la CEO a rendu sa décision au sujet de la requête relative aux tarifs de transport pour 2020 de HOSSM. La CEO a approuvé l'ajustement du plafond des produits et la requête de hausse de 1,5 % des besoins en revenus pour 2020 (facteur d'inflation de 1,8 % moins un facteur d'extension de 0,3 %).

B2M LP

Le 31 juillet 2019, B2M LP a déposé une requête relative aux tarifs de transport pour 2020 à 2024 visant l'approbation de besoins en revenus de base de 36 millions de dollars pour 2020 et d'un facteur d'indexation du plafonnement des revenus de 1,4 % pour les années 2021 à 2024. Le 9 décembre 2019, B2M LP est parvenu à un accord de résolution global avec le personnel de la CEO et les intervenants relativement à sa requête de plafonnement des revenus pour une période de cinq ans, soit de 2020 à 2024, avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2020. Cet accord autorise toutes les demandes de coûts de B2M LP, mais prévoit des rapports supplémentaires sur la fiabilité et un facteur d'ajustement (réduction) du capital de 0,6 % pour tenir compte de la base tarifaire réduite. Le 6 janvier 2020, une entente de règlement a été soumise à la CEO pour approbation, laquelle a été donnée le 16 janvier 2020.

Demandes relatives à des FARD

Demande relative à des FARD visant Orillia Power

En 2016, Hydro One a présenté à la CEO une demande relative à des FARD (la « demande de 2016 ») visant l'acquisition d'Orillia Power

Distribution Corporation (« Orillia Power ») auprès de la ville d'Orillia (Ontario). Le 12 avril 2018, la CEO a publié sa décision dans laquelle elle refuse l'acquisition proposée d'Orillia Power par Hydro One. Le 26 septembre 2018, Hydro One a présenté à la CEO une nouvelle demande relative à des FARD (la « demande de 2018 ») visant l'acquisition d'Orillia Power. Les preuves soumises dans le cadre de la demande de 2018 sont semblables à celles présentées pour la demande de 2016. Cependant, la demande comprend des renseignements supplémentaires qui n'étaient pas connus lorsque Hydro One a soumis sa demande de 2016, notamment les mises à jour qui tiennent compte des variables courantes affectant les coûts et autres mesures et les futures structures des coûts en lien avec l'entité acquise.

Le 16 octobre 2018, la Coalition de l'énergie des écoles (« CÉÉ ») a déposé une requête auprès de la CEO pour demander le rejet de la demande de 2018. Le 16 janvier 2019, Hydro One et Orillia Power ont présenté des demandes de rejet de la requête de la CÉÉ, alléguant que la demande de 2018 doit être entendue par la CEO. Le 12 mars 2019, la CEO a rejeté la requête de la CÉÉ. Le 21 mars 2019, la CEO a annulé, à la demande de Hydro One, les dates butoirs des interrogatoires afin de permettre à Hydro One de soumettre des éléments de preuve modifiés ou supplémentaires en réponse à la décision de la CEO concernant la requête relative aux tarifs de distribution d'électricité de 2018 à 2022. Hydro One a soumis des éléments de preuve supplémentaires le 26 avril 2019. Une conférence technique avec retranscription a été tenue les 3 et 4 octobre 2019 et l'audience s'est déroulée les 2 et 3 décembre 2019. La CEO n'a pas encore rendu de décision à ce sujet.

Demande relative à des FARD visant Peterborough Distribution

Le 12 octobre 2018, la société a soumis une demande à la CEO pour faire approuver l'acquisition des activités et des actifs liés à la distribution de Peterborough Distribution Inc. (« Peterborough Distribution »). Le 25 octobre 2018, une demande de certificat de décision préalable a été présentée au Bureau de la concurrence. Le 14 novembre 2018, le Bureau de la concurrence a émis une lettre de non-intervention, ce qui signifie qu'il ne s'opposera pas à la réalisation de l'opération. À la demande de Hydro One, le 21 mars 2019, la CEO a permis à Hydro One de soumettre des éléments de preuve modifiés ou supplémentaires en réponse à la décision de la CEO concernant la requête relative aux tarifs de distribution d'électricité de 2018 à 2022. Hydro One a présenté des éléments de preuve supplémentaires le 26 avril 2019. Une conférence technique avec retranscription a été tenue les 3 et 4 octobre 2019 et l'audience s'est déroulée les 2 et 3 décembre 2019. La CEO n'a pas encore rendu de décision à ce sujet.

Autres événements

Stratégie

En novembre 2019, Hydro One a publié sa stratégie d'entreprise mise à jour, aux termes de laquelle elle réaffirme son engagement envers l'Ontario et celui de fournir de l'électricité de manière sécuritaire, fiable et à prix abordable. Cette stratégie prend appui sur cinq priorités mobilisatrices :

1. PLANIFIER, CONCEVOIR ET BÂTIR LE RÉSEAU DE L'AVENIR

Nous allons planifier, concevoir et bâtir un réseau fiable en prenant en considération l'évolution de la technologie afin d'éviter de futures pannes. Nous accorderons une plus grande attention à la résistance du

réseau pour rétablir le courant après des événements. Nos processus de planification intégreront des facteurs liés aux changements climatiques et à la durabilité dans le but de renforcer la résistance du réseau et réduire notre empreinte écologique. Nous allons inclure des ressources énergétiques distribuées pour donner plus de choix aux clients tout en leur offrant une valeur exceptionnelle grâce à des pratiques de gestion d'actifs exemplaires.

2. DEVENIR LE SERVICE PUBLIC LE PLUS SÉCURITAIRE ET EFFICIENT QUI SOIT

Pour transformer et améliorer notre culture de la sécurité, nous allons mettre en place des analyses de sûreté robustes et mobiliser notre personnel. Les opérations sur le terrain miseront davantage sur l'efficacité, la productivité et la fiabilité, et bénéficieront d'un soutien efficace de la part du siège social. Nous mettrons l'accent sur une affectation efficace des investissements en capital afin de soutenir notre programme de travaux en pleine croissance.

3. ÊTRE UN PARTENAIRE DE CONFIANCE

Nous concerterons nos efforts pour renforcer nos relations avec les peuples autochtones et nos partenaires gouvernementaux et sectoriels. Nous allons gérer les préoccupations de la collectivité de manière proactive et former de solides partenariats avec nos clients au moyen d'investissements locaux et d'un développement économique au profit des Ontariens et Ontariennes.

4. DÉFENDRE LES INTÉRÊTS DE NOS CLIENTS ET LES AIDER À PRENDRE DES DÉCISIONS ÉCLAIRÉES

Nous allons déployer des pratiques axées sur les clients pour optimiser leur expérience et faciliter leurs interactions avec Hydro One. Nous allons aider les clients à prendre des décisions éclairées en tirant parti de notre connaissance approfondie et de notre expertise en matière d'énergie. Nous allons élargir notre offre en matière d'énergie dans le but de devenir le fournisseur de choix de notre clientèle.

5. FAIRE CROÎTRE L'ENTREPRISE EN INNOVANT

Nous allons poursuivre nos investissements responsables dans nos principales activités de transport et de distribution. De plus, nous chercherons à saisir d'autres occasions d'affaires portant sur des entreprises à tarifs réglementés et non réglementés en misant sur l'innovation et le renforcement de notre présence en Ontario.

Litiges

Hydro One Inc., Hydro One Networks, Hydro One Remote Communities et Norfolk Power Distribution Inc. étaient les parties défenderesses dans une action collective entreprise en 2015 en vertu de laquelle le représentant des demandeurs réclamait jusqu'à 125 millions de dollars en dommages, alléguant des pratiques de facturation inappropriées. Le 26 mars 2019, la Cour d'appel de l'Ontario a rejeté la demande d'autorisation du demandeur d'en appeler du refus de la cour inférieure de certifier la poursuite comme action collective, ce qui signifie que la poursuite a effectivement pris fin.

Quatre actions collectives putatives ont été intentées par des actionnaires d'Avista Corporation en lien avec la fusion. Les demandeurs en cause dans les quatre poursuites étaient respectivement Fink, Jenß, Samuel et Sharpenter. Toutes ces actions collectives ont maintenant été rejetées.

Budgets de 2019 du gouvernement fédéral et de l'Ontario

Certaines des mesures des budgets de 2019 du gouvernement fédéral et de l'Ontario adoptées pendant l'exercice clos le 31 décembre 2019 comprennent des incitatifs à l'investissement d'une durée limitée qui permettent à Hydro One de bénéficier d'une déduction pour amortissement fiscal accéléré pouvant atteindre trois fois le montant admissible qui serait applicable la première année pour les biens acquis après le 20 novembre 2018 et mis en service avant le 1^{er} janvier 2028. En 2019, la DPA accéléré a entraîné une réduction temporaire du taux d'imposition effectif de la société et la comptabilisation d'un passif réglementaire au titre des impôts lié à la DPA accéléré, qui n'est pas reflété dans les tarifs approuvés par la CEO. La date de l'élimination du passif réglementaire au titre des impôts doit être approuvée par la CEO et pourrait avoir une incidence importante à court terme sur les flux de trésorerie futurs de Hydro One.

Incidence

Hydro One s'attend à ce que la décision rendue par la CEO le 7 mars 2019 en ce qui concerne le partage des actifs d'impôts différés de la société, les coûts liés à la fusion et la DPA accéléré réduisent son taux d'imposition effectif à environ entre 6 % et 13 % d'ici cinq ans.

Dispense

Déclaration de la propriété par la Province

Le 6 juin 2017, les autorités de réglementation des valeurs mobilières canadiennes ont accordé une dispense : i) au ministre de l'Énergie, ii) à OPG (en son nom et au nom des fonds distincts établis tel qu'il est exigé en vertu de la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire* [Canada]) et iii) aux organismes de la Couronne, aux sociétés d'État provinciales et aux autres entités provinciales (collectivement, les titulaires individuels), sous réserve de certaines conditions, laquelle dispense permet à chaque titulaire individuel de traiter distinctement les titres de Hydro One qu'il détient ou contrôle des titres de Hydro One que détiennent ou contrôlent les autres titulaires individuels, et ce, aux fins de certaines règles relatives aux offres publiques d'achat, au système d'alerte, aux déclarations d'inités et aux personnes qui ont le contrôle, ainsi qu'aux fins de certaines restrictions de placement en vertu des lois canadiennes sur les valeurs mobilières. Hydro One a aussi obtenu une dispense qui lui permet de se fier uniquement aux déclarations d'inité et aux rapports du système d'alerte déposés par les titulaires individuels pour produire la déclaration de la propriété bénéficiaire ou du contrôle des titres dans une circulaire d'information ou une notice annuelle relative aux titres dont la propriété bénéficiaire ou le contrôle relève de tout titulaire individuel, sous réserve de certaines conditions.

PCGR des États-Unis

Le 27 mars 2018, les autorités de réglementation des valeurs mobilières de chaque province et territoire du Canada ont accordé à Hydro One une dispense lui permettant de continuer à présenter ses états financiers conformément aux PCGR des États-Unis (la « dispense »). La dispense restera en vigueur jusqu'à la première des dates suivantes : i) le 1^{er} janvier 2024; ii) le premier jour de l'exercice de Hydro One commençant après que Hydro One cesse d'exercer des activités à tarifs réglementés; et iii) la date prescrite par l'International Accounting Standards Board pour l'adoption obligatoire d'une norme IFRS visant les entités exerçant des activités à tarifs réglementés.

NRLP

En 2018, Hydro One a conclu une entente avec les partenaires des Premières Nations, aux termes de laquelle une participation en capitaux propres ne donnant pas le contrôle dans NRLP, société en commandite de Hydro One, pouvait être acquise à la juste valeur par les partenaires des Premières Nations. Le 19 septembre 2018, NRLP a été formée afin de détenir la ligne de Niagara dans la région de Niagara. La ligne de Niagara établit un lien entre les installations de production d'électricité de la région de Niagara et les centres de distribution de la région du Grand Toronto et de Hamilton. Hydro One Networks maintient et exploite la ligne de Niagara conformément à une convention de services d'exploitation et de gestion.

Le 18 septembre 2019, les actifs applicables de la ligne de Niagara ont été transférés de Hydro One Networks à NRLP en contrepartie de 119 millions de dollars et le contrat d'exploitation de la ligne a été accordé à Hydro One Networks. Ce transfert a été financé à 60 % par des titres d'emprunt (71 millions de dollars) et à 40 % par des titres de capitaux propres (48 millions de dollars). La tranche en trésorerie de 71 millions de dollars a été financée au moyen de titres d'emprunt fournis à NRLP par une filiale de Hydro One, et la tranche de 48 millions de dollars, composée de titres de capitaux propres, est constituée de parts de société en commandite émises par NRLP en faveur de Hydro One Networks. Par la suite, à la même date, Hydro One Networks a vendu à Six Nations of the Grand River Development Corporation et, par l'intermédiaire d'une fiducie, à la Première Nation des Mississaugas de Credit, une participation de 25,0 % et de 0,1 %, respectivement, dans NRLP, moyennant une contrepartie totale de 12 millions de dollars, soit la juste valeur des participations acquises.

Par ailleurs, la Première Nation des Mississaugas de Credit pouvait faire l'acquisition auprès de Hydro One Networks d'une participation supplémentaire de 19,9 % dans NRLP, à un prix fondé sur la valeur des actifs de la ligne de Niagara, à la date de clôture, sous réserve de certaines conditions. Le 31 décembre 2019, la Première Nation des Mississaugas de Credit a exercé l'option.

Le 31 janvier 2020, la Première Nation des Mississaugas de Credit a acquis une participation supplémentaire de 19,9 % dans NRLP. À cette même date, Hydro One Networks a vendu à la Première Nation des Mississaugas de Credit, par l'intermédiaire d'une fiducie, une participation de 19,9 % dans NRLP moyennant une contrepartie totale de 9 millions de dollars. Par suite de cette transaction, la participation de Hydro One dans NRLP a été réduite et ramenée à 55 %, Six Nations of the Grand River Development Corporation et la Première Nation des Mississaugas de Credit détenant une participation de 25 % et de 20 %, respectivement, dans NRLP.

Avista Corporation

En juillet 2017, Hydro One a conclu une convention visant l'acquisition d'Avista Corporation. Le 23 janvier 2019, Hydro One et Avista Corporation ont annoncé la résiliation de la convention de fusion d'un commun accord. En raison de la résiliation de la convention de fusion, Hydro One a versé, le 24 janvier 2019, des frais de résiliation de 103 millions de dollars américains à Avista Corporation, comme le prévoyait la convention de fusion. En janvier 2019, la société a annulé les facilités de crédit d'acquisition, sans qu'aucun montant n'ait été prélevé. Le 1^{er} février 2019, Hydro One a conclu la facilité remboursable à vue, qui a été affectée au

financement du paiement des frais de résiliation de la fusion et d'autres coûts liés à la fusion. Le 6 juin 2019, le montant de 170 millions de dollars prélevé sur la facilité remboursable à vue a été remboursé, et cette facilité n'est plus disponible. Le 8 février 2019, Hydro One a racheté les débetures convertibles émises en 2017 et a payé aux porteurs des reçus de versement un montant de 513 millions de dollars (333 \$ par tranche de capital de 1 000 \$) plus des intérêts courus et impayés de 7 millions de dollars. Les débetures convertibles ont été remboursées au moyen des fonds en caisse. Comme la convention de fusion a été résiliée, le contrat de change a été annulé et aucun montant n'a été payé à Hydro One ou reçu par celle-ci.

Les montants suivants liés à la résiliation de la convention de fusion ont été constatés par la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 : Tous les montants ont été comptabilisés au premier trimestre :

- un montant de 138 millions de dollars représentant le paiement des frais de résiliation de la fusion de 103 millions de dollars américains comptabilisés dans les charges d'exploitation, d'entretien et d'administration;
- des charges de financement de 22 millions de dollars attribuables au renversement des gains non réalisés comptabilisés antérieurement au moment du dénouement du contrat de change;
- le remboursement de débetures convertibles de 513 millions de dollars et le paiement d'intérêts connexe de 7 millions de dollars;
- des charges de financement de 24 millions de dollars découlant de la décomptabilisation des frais de financement reportés liés aux débetures convertibles.

Administrateurs et membres de la haute direction de Hydro One

Conseil d'administration

Le 31 juillet 2019, Tom Woods a quitté ses fonctions de président du conseil d'administration. Le 2 juillet 2019, Hydro One a annoncé la nomination de Tim Hodgson à titre de président du conseil d'administration à compter du 1^{er} août 2019. Le 23 décembre 2019, Hydro One a annoncé la nomination de Susan Wolburgh en qualité d'administratrice avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2020.

Haute direction

Le 28 mars 2019, Hydro One a annoncé la nomination de Mark Poweska en qualité de président et chef de la direction de Hydro One et de Hydro One Inc. avec prise d'effet le 10 mai 2019.

En avril 2019, Greg Kiraly, chef de l'exploitation, et Jamie Scarlett, vice-président directeur et chef des affaires juridiques, ont quitté leurs fonctions après une période de transition planifiée.

Le 8 mai 2019, Chris Lopez a été nommé chef des finances de Hydro One et de Hydro One Inc. avec prise d'effet le 9 mai 2019.

Le 10 juillet 2019, Hydro One a annoncé l'entrée en fonction immédiate de Saylor Millitz-Lee au poste de vice-présidente directrice et chef des ressources humaines.

Le 9 août 2019, Hydro One a annoncé la nomination de Paul Harricks en qualité de vice-président directeur et chef des affaires juridiques avec prise d'effet le 9 septembre 2019.

Le 1^{er} octobre 2019, Darlene Bradley a été nommée chef de la sécurité de Hydro One et de Hydro One Inc.

Le 2 janvier 2020, David Lebeter a été nommé chef de l'exploitation de Hydro One et de Hydro One Inc.

Rémunération de la haute direction

Le 8 mars 2019, Hydro One a présenté le cadre révisé de rémunération des membres de la haute direction qui vise les administrateurs, le président et chef de la direction et les autres dirigeants. Ce cadre a été approuvé par le Conseil de gestion du Cabinet de la Province.

Le tableau qui suit présente le nombre d'employés de Hydro One au 31 décembre 2019 :

	Employés réguliers	Employés non réguliers	Total
Power Workers' Union (« PWU ») ¹	3 591	780	4 371
Society of United Professionals (la « Society »)	1 479	38	1 517
Canadian Union of Skilled Workers (« CUSW ») et syndicats du secteur de la construction	—	1 422	1 422
Nombre total d'employés représentés par des syndicats	5 070	2 240	7 310
Membres de la direction et employés non représentés	660	19	679
Nombre total d'employés ²	5 730	2 259	7 989

1 Y compris 675 employés non réguliers issus des « bureaux de placement syndical » couverts par la convention du PWU.

2 En 2019, Hydro One comptait en moyenne environ 8 800 employés, dont près de 5 800 employés réguliers et 3 000 employés non réguliers.

Conventions collectives

L'actuelle convention collective avec le PWU (pour les classifications autres que les activités de service à la clientèle) vient à échéance le 31 mars 2020. La convention collective conclue avec le PWU eu égard aux activités de service à la clientèle devait venir à échéance le 30 septembre 2019, mais cette date a été prorogée afin que des négociations puissent se tenir parallèlement aux négociations sur la convention collective ne touchant pas les activités de service à la clientèle. En janvier 2020, Hydro One et le PWU ont amorcé des négociations collectives en procédant à l'échange officiel du programme de négociation. Les deux parties se sont engagées à mener les négociations collectives dans les délais prévus.

En mars 2019, Hydro One et la Society ont conclu une entente de renouvellement de la convention collective qui vise environ 1 500 employés occupant des postes critiques en ingénierie, en supervision et en administration. L'accord vise une période de deux ans allant du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2021. L'entente a été ratifiée par la Society le 30 avril 2019.

Rémunération à base d'actions

La société a accordé des attributions aux termes de son RILT, lesquelles sont constituées de droits à la valeur d'actions liées au rendement (« DVALR »), de droits à la valeur d'actions assujetties à des restrictions (« DVAAR ») et d'options sur actions. Aux 31 décembre 2019 et 2018, les attributions aux termes de son régime incitatif à long terme se détaillaient comme suit :

31 décembre (nombre de parts)	2019	2018
DVALR	171 344	605 180
DVAAR	206 993	442 470
Options sur actions	403 550	949 910

Main-d'œuvre de Hydro One

Au 31 décembre 2019, Hydro One avait une main-d'œuvre qualifiée et souple comptant près de 5 700 employés réguliers et 2 300 employés non réguliers à l'échelle de la province, formée de gens de métier, d'ingénieurs, de professionnels, de directeurs et de cadres supérieurs. Aux employés réguliers de Hydro One s'ajoutent des travailleurs recrutés principalement parmi une vaste main-d'œuvre externe disponible aux termes d'ententes conclues avec les syndicats de la société représentant divers travailleurs occasionnels, parfois appelés des « bureaux de placement syndical », et aussi des employés contractuels. Les bureaux de placement syndical offrent à Hydro One la possibilité de recourir en toute souplesse à des travailleurs très bien formés possédant les compétences appropriées pouvant répondre à ses besoins saisonniers ou aux besoins particuliers d'un projet donné.

La convention collective d'une durée de cinq ans entre Hydro One et le CUSW vient à échéance le 30 avril 2022.

Les syndicats du secteur de la construction ont des conventions collectives avec l'Electrical Power Systems Construction Association (l'« EPSCA »). L'EPSCA est une association d'employeurs dont Hydro One est membre. Un certain nombre de conventions collectives avec l'EPSCA dans le secteur de la construction, qui lient Hydro One, viennent à échéance le 30 avril 2020. Des conventions collectives ratifiées et renouvelées pour une période de cinq ans (du 1^{er} mai 2020 au 30 avril 2025) ont été conclues avec les syndicats des charpentiers-menuisiers, des chaudronniers, des plombiers et tuyauteurs, des peintres et des tôliers (« The Carpenters », « The Boilermakers », « The United Association of Plumbers and Pipefitters », « The Painters » et « The Sheet Metal Workers »). L'EPSCA est en voie de négocier des ententes ou de fixer des dates de négociation avec d'autres corps de métier.

Mesures non conformes aux PCGR

Les FPAE, le résultat de base et dilué par action ordinaire ajusté, le bénéfice net ajusté, les produits, déduction faite des achats d'électricité et les produits tirés de la distribution, déduction faite des achats d'électricité ne sont pas des mesures reconnues par les PCGR des États-Unis, qui n'en prescrivent pas de signification normalisée. Il est par conséquent improbable qu'ils soient directement comparables à des mesures semblables présentées par d'autres sociétés. Ils ne doivent pas être pris isolément ni se substituer à d'autres mesures d'analyse de l'information financière de la société présentée conformément aux PCGR des États-Unis.

FPAE

Les FPAE s'entendent des rentrées nettes liées aux activités d'exploitation après les ajustements servant à rendre compte : i) des variations des soldes hors trésorerie liées aux activités d'exploitation, ii) des dividendes payés sur les actions privilégiées et iii) de la distribution à la participation sans contrôle. La direction estime que les FPAE sont utiles à titre de mesures complémentaires des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation de la société, car ils excluent les fluctuations temporelles du fonds de roulement d'exploitation hors trésorerie et des flux de trésorerie non attribuables aux actionnaires ordinaires. C'est pourquoi ils constituent une mesure uniforme de la performance des actifs de la société en matière de production de trésorerie.

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	2019	2018
Rentrées nettes liées aux activités d'exploitation	1 614	1 575
Variations des soldes hors trésorerie liées à l'exploitation	(55)	23
Dividendes sur les actions privilégiées	(18)	(18)
Distributions à la participation sans contrôle	(9)	(8)
FPAE	1 532	1 572

Bénéfice net ajusté et résultat par action ordinaire ajusté

Le bénéfice net ajusté et le résultat de base et dilué par action ordinaire ajusté indiqués dans le tableau qui suit ont été établis par la direction à titre d'information supplémentaire et tiennent compte du bénéfice net ajusté aux termes des PCGR des États-Unis compte tenu du bénéfice et des coûts liés à la fusion. Le bénéfice net ajusté et le résultat par action ordinaire ajusté sont utilisés en interne par la direction pour évaluer la performance de la société.

Ces données sont jugées utiles, car elles excluent l'incidence des coûts liés à la fusion, y compris les gains et pertes sur le contrat de change, ainsi que les incidences liées à la décision de la CEO relativement aux actifs d'impôts différés sur les entreprises de distribution et de transport de Hydro One Networks. Le bénéfice net ajusté et le résultat par action ordinaire ajusté fournissent donc aux utilisateurs une base de comparaison pour évaluer les activités courantes de la société par rapport à l'exercice précédent.

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars, sauf les nombres d'actions et le résultat par action ordinaire)	2019	2018	2017
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires	778	(89)	658
Incidences liées à la fusion :			
Charges d'exploitation, d'entretien et d'administration – Coûts liés à la fusion (avant impôts)	138	11	20
Charges de financement – Coûts liés à la fusion (avant impôts)	31	58	22
Charges de financement – Perte (gain) sur un contrat de change (avant impôts)	22	(25)	3
Incidence fiscale	(51)	(15)	(9)
Incidences liées à la fusion (après impôts)	140	29	36
Incidences liées à la décision de la CEO relativement aux actifs d'impôts différés sur les entreprises de distribution et de transport de Hydro One Networks			
Annulation de produits	—	68	—
Charge d'impôts différés	—	799	—
Incidences liées à la décision de la CEO relativement aux actifs d'impôts différés sur les entreprises de distribution et de transport de Hydro One Networks (après impôts)	—	867	—
Bénéfice net ajusté attribuable aux actionnaires ordinaires	918	807	694
Nombre moyen pondéré d'actions			
De base	596 437 577	595 756 470	595 287 586
Effet des régimes de rémunération à base d'actions dilutifs	2 410 860	2 147 473	2 234 665
Dilué	598 848 437	597 903 943	597 522 251
Résultat par action ordinaire ajusté			
De base	1,54 \$	1,35 \$	1,17 \$
Dilué	1,53 \$	1,35 \$	1,16 \$

Rapport de gestion

Trimestres clos les (en millions de dollars, sauf les nombres d'actions et le résultat par action ordinaire)	31 déc. 2019	30 sept. 2019	30 juin 2019	31 mars 2019
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	211	241	155	171
Incidences liées à la fusion :				
Charges d'exploitation, d'entretien et d'administration – Coûts liés à la fusion (avant impôts)	—	—	—	138
Charges de financement – Coûts liés à la fusion (avant impôts)	—	—	—	31
Charges de financement – Perte sur un contrat de change (avant impôts)	—	—	—	22
Incidence fiscale	—	—	—	(51)
Incidences liées à la fusion (après impôts)	—	—	—	140
Bénéfice net ajusté attribuable aux actionnaires ordinaires	211	241	155	311
Nombre moyen pondéré d'actions				
De base	596 670 374	596 605 054	596 503 988	595 961 260
Effet des régimes de rémunération à base d'actions dilutifs	2 564 789	2 420 792	2 442 181	2 354 970
Dilué	599 235 163	599 025 846	598 946 169	598 316 230
Résultat par action ordinaire ajusté				
De base	0,35 \$	0,40 \$	0,26 \$	0,52 \$
Dilué	0,35 \$	0,40 \$	0,26 \$	0,52 \$

Trimestres clos les (en millions de dollars, sauf les nombres d'actions et le résultat par action ordinaire)	31 déc. 2018	30 sept. 2018	30 juin 2018	31 mars 2018
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	(705)	194	200	222
Incidences liées à la fusion :				
Charges d'exploitation, d'entretien et d'administration – Coûts liés à la fusion (avant impôts)	6	1	2	2
Charges de financement – Coûts liés à la fusion (avant impôts)	14	15	15	14
Charges de financement – Perte (gain) sur un contrat de change (avant impôts)	—	24	(22)	(27)
Incidence fiscale	(6)	(7)	(1)	(1)
Incidences liées à la fusion (après impôts)	14	33	(6)	(12)
Incidences liées à la décision de la CEO relativement aux actifs d'impôts différés sur les entreprises de distribution et de transport de Hydro One Networks :				
Annulation de produits	68	—	—	—
Charge d'impôts différés	799	—	—	—
Incidences liées à la décision de la CEO relativement aux actifs d'impôts différés sur les entreprises de distribution et de transport de Hydro One Networks (après impôts)	867	—	—	—
Bénéfice net ajusté attribuable aux actionnaires ordinaires	176	227	194	210
Nombre moyen pondéré d'actions				
De base	595 882 447	595 882 438	595 867 452	595 386 711
Effet des régimes de rémunération à base d'actions dilutifs	2 122 782	1 968 856	2 130 394	2 322 393
Dilué	598 005 229	597 851 294	597 997 846	597 709 104
Résultat par action ordinaire ajusté				
De base	0,30 \$	0,38 \$	0,33 \$	0,35 \$
Dilué	0,29 \$	0,38 \$	0,32 \$	0,35 \$

Produits, déduction faite des achats d'électricité

Les produits, déduction faite des achats d'électricité correspondent aux produits moins les achats d'électricité. La direction estime que les produits, déduction faite des achats d'électricité sont une mesure utile des produits nets du secteur de la distribution, puisque les achats d'électricité sont entièrement compensés par les produits.

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	2019	2018
Produits	6 480	6 150
Moins : Achats d'électricité	3 111	2 899
Produits, déduction faite des achats d'électricité	3 369	3 251

Rapport de gestion

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	2019	2018
Produits tirés de la distribution	4 788	4 422
Moins : Achats d'électricité	3 111	2 899
Produits tirés de la distribution, déduction faite des achats d'électricité	1 677	1 523

Trimestres clos les (en millions de dollars)	31 déc. 2019	30 sept. 2019	30 juin 2019	31 mars 2019	31 déc. 2018	30 sept. 2018	30 juin 2018	31 mars 2018
Produits	1 715	1 593	1 413	1 759	1 491	1 606	1 477	1 576
Moins : Achats d'électricité	914	737	653	807	741	733	674	751
Produits, déduction faite des achats d'électricité	801	856	760	952	750	873	803	825

Trimestres clos les (en millions de dollars)	31 déc. 2019	30 sept. 2019	30 juin 2019	31 mars 2019	31 déc. 2018	30 sept. 2018	30 juin 2018	31 mars 2018
Produits tirés de la distribution	1 298	1 140	1 029	1 321	1 138	1 103	1 036	1 145
Moins : Achats d'électricité	914	737	653	807	741	733	674	751
Produits tirés de la distribution, déduction faite des achats d'électricité	384	403	376	514	397	370	362	394

Opérations entre apparentés

La Province est un actionnaire de Hydro One, détenant une participation d'environ 47,3 % au 31 décembre 2019. La SIERE, OPG, la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (la « SFIEO ») et la CEO sont apparentées à Hydro One puisque le ministère de l'Énergie les contrôle ou exerce une influence notable sur celles-ci. OCN LP est une coentreprise sous forme de société en commandite conclue entre une filiale de Hydro One et OPG. Le tableau qui suit présente un sommaire des opérations entre apparentés qui ont eu lieu au cours des exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018 :

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)		2019	2018
Apparenté	Opération		
Province	Versement de dividendes	288	275
SIERE	Achats d'électricité	1 808	1 636
	Produits tirés des services de transport	1 636	1 672
	Montants liés aux remises sur les frais d'électricité	692	477
	Produits tirés de la distribution liés à la protection des tarifs ruraux	240	239
	Produits tirés de la distribution liés à l'approvisionnement en électricité de collectivités dans les régions éloignées du Nord	35	35
	Financement reçu relativement aux programmes de conservation et de gestion de la demande	42	62
OPG¹	Achats d'électricité	8	10
	Produits tirés de la prestation de services et de l'approvisionnement en électricité	9	9
	Coûts au titre de l'achat de services	1	—
SFIEO	Achats d'électricité visés par des contrats d'électricité administrés par la SFIEO	2	2
CEO	Frais liés à la CEO	9	8
OCN LP²	Investissement dans OCN LP	2	—

1 OPG a fourni une garantie de 2,5 millions de dollars à Hydro One liée à la garantie relative à OCN. Se reporter à la rubrique « Autres obligations – Sommaire des obligations contractuelles et autres engagements commerciaux » pour en savoir plus sur la garantie relative à OCN.

2 OCN LP possède et exploite des bornes de recharge rapide pour véhicules électriques en Ontario, sous la marque Ivy Charging Network.

Gestion des risques et facteurs de risque

Hydro One est exposée à plusieurs risques et incertitudes. Pour assurer son succès, Hydro One se doit de connaître et gérer ces risques et de les atténuer le plus possible. Le directeur de la gestion des risques de Hydro One est responsable du programme de gestion du risque d'entreprise, qui a pour but d'aider les décideurs à l'échelle de la société à gérer les principaux risques d'entreprise, notamment les occasions et les risques émergents.

Les risques significatifs liés à Hydro One et à ses activités qui, de l'avis de la société, sont les plus susceptibles d'influer sur la décision d'un investisseur quant à l'achat de titres de Hydro One sont présentés ci-dessous. Ces risques pourraient avoir une incidence défavorable importante sur la société et son entreprise, sa situation financière ou ses activités. Cette liste non exhaustive ne comprend pas tous les risques auxquels la société est exposée et l'incidence réelle de l'un ou l'autre des risques suivants pourrait sensiblement varier de la description fournie ci-après. En outre, d'autres risques pourraient survenir, ou des risques considérés comme mineurs à l'heure actuelle pourraient devenir importants à l'avenir.

Risques liés aux activités de Hydro One

Risques liés à la réglementation et risques liés aux produits d'exploitation de Hydro One

Risques liés à l'obtention d'ordonnances tarifaires

La société est exposée au risque que la CEO n'approuve pas les besoins en matière de produits de transport et de distribution que la société demandera dans ses requêtes en révision de tarifs en cours ou futures. Les requêtes en révision de tarifs indiquant des besoins en matière de produits sont assujetties au processus d'examen de la CEO, processus qui fait habituellement appel à la participation d'intervenants et à un processus d'audiences publiques. Rien ne garantit que les décisions ou les ordonnances tarifaires que la CEO prendra ou rendra à la suite de ce processus permettront à Hydro One de récupérer la totalité des coûts qu'elle aura effectivement engagés, les coûts d'emprunt et les impôts sur le bénéfice, ou de réaliser un certain rendement sur ses capitaux propres. Si Hydro One ne parvient pas à obtenir des ordonnances tarifaires acceptables ou des rendements des capitaux propres approuvés appropriés ou à récupérer tous les coûts qu'elle aura effectivement engagés, cela pourrait avoir une incidence défavorable importante sur ses entreprises de transport ou de distribution, la mesure dans laquelle et le moment auquel elle pourra engager des dépenses en immobilisations, les notes accordées par les agences de notation, l'émission de titres de créance à long terme et leur coût et d'autres questions, ce qui, du coup, pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la société. En outre, rien ne garantit que la société obtiendra les décisions requises de ses organismes de réglementation en temps opportun et, par conséquent, elle pourrait devoir engager des coûts avant de connaître ses besoins en matière de produits approuvés et les flux de trésorerie pourraient être affectés.

Risques liés aux différences entre les résultats réels et les résultats prévus

La société pourra récupérer les coûts qu'elle aura effectivement engagés pour fournir ses services et pourra réaliser le rendement des capitaux propres autorisé dans la mesure où elle peut obtenir les résultats prévus qui ont été établis et approuvés lors du processus d'établissement des tarifs. Les coûts réels pourraient dépasser les coûts prévus approuvés si, par exemple,

la société engageait des frais d'exploitation, d'entretien, d'administration, d'immobilisations et de financement supérieurs à ceux qui sont inclus dans le calcul des besoins en matière de produits approuvés de la société. Si la société était incapable d'obtenir des décisions tarifaires acceptables ou de récupérer les coûts effectivement engagés en sus des coûts prévus, cela pourrait avoir une incidence défavorable importante sur sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

De plus, la CEO approuve les tarifs de transport et de distribution de la société d'après les niveaux projetés de charge et de consommation d'électricité, entre autres facteurs. Si la charge ou la consommation réelle se révélait considérablement inférieure aux niveaux projetés, les produits d'exploitation et le bénéfice net de la société relativement à l'une ou l'autre de ces entreprises, ou aux deux, pourraient subir d'importants contrecoups. De plus, les besoins en matière de produits de la société pour ces entreprises sont notamment fondés sur des hypothèses de coûts qui pourraient ne pas se concrétiser. Rien ne garantit que la CEO autorisera des hausses tarifaires suffisantes pour neutraliser l'incidence financière défavorable de changements non prévus de la demande d'électricité ou des coûts de la société.

La société est assujettie au risque de perte de revenus en raison d'autres facteurs, comme les tendances et conditions économiques, la modification du territoire de service et les conditions météorologiques qui influent sur la demande en électricité. Les résultats d'exploitation globaux de la société pourraient fluctuer considérablement d'une saison et d'un exercice à l'autre en raison de ces tendances et conditions météorologiques. Par exemple, un été plus frais que prévu ou un hiver plus chaud que prévu pourrait réduire la demande d'électricité en deçà des prévisions faites par la société, ce qui pourrait faire diminuer les produits d'exploitation de la société par rapport à ceux de la période correspondante de l'exercice précédent.

La charge de la société pourrait aussi subir les contrecoups des programmes de CGD qui sont menés à bien dont les résultats dépassent les prévisions attendues.

Risques liés à d'autres requêtes soumises à la CEO

Hydro One pourrait faire face à d'autres sociétés de transport qui lui livreront une concurrence accrue dans le cadre de nouveaux projets de construction d'installations de transport d'envergure en Ontario. La société court le risque qu'elle ne soit pas sélectionnée pour construire de nouvelles installations de transport en Ontario, ce qui pourrait freiner sa croissance, perturber ses activités ou son développement, ou entraîner d'autres effets négatifs. La société est également exposée au risque de ne pas obtenir, ou de ne pas obtenir à temps, les approbations requises des organismes de réglementation relativement à d'autres questions, comme les demandes d'autorisation de construire, les demandes de fusion, d'acquisition, de regroupement et de dessaisissement, et des questions environnementales. Les décisions relatives à l'acquisition ou au dessaisissement d'autres entreprises réglementées autorisées par la CEO sont assujetties à l'approbation de celle-ci. Par conséquent, il y a le risque que de telles questions ne soient pas approuvées, que la société ne soit pas sélectionnée pour construire de nouvelles installations de transport dans le cadre du processus concurrentiel, ou que des conditions défavorables soient imposées par la CEO.

Risques liés aux modèles d'établissement des tarifs de transport et de distribution

La CEO approuve et modifie régulièrement les modèles et méthodes de tarification des entreprises de transport et de distribution. La modification du type de demande, des exigences de dépôt, de la méthode ou du modèle d'établissement des tarifs ou de la détermination des besoins en revenus pourrait avoir une incidence négative importante sur les produits et le bénéfice net de Hydro One. La CEO pourrait par exemple décider à l'avenir de réduire le rendement des capitaux propres autorisé pour l'une ou l'autre de ces entreprises, de modifier la formule ou la méthode qu'elle utilise pour établir le rendement des capitaux propres ou d'abaisser la pondération de la composante capitaux propres de la structure de capital réputée. Une telle réduction pourrait faire reculer le bénéfice net de la société. Par ailleurs, la CEO est en voie d'analyser de nouveaux modèles de rémunération des services publics et tout changement à cet égard pourrait affecter les produits et le bénéfice net de Hydro One.

En vertu de la récente méthode d'établissement des tarifs incitative personnalisée de la CEO, une requête en révision de tarifs doit couvrir plusieurs années. La prévision de données clés, notamment les produits, les charges d'exploitation et le capital, sur une durée aussi longue comporte des risques. Par exemple, si la société doit engager des dépenses en immobilisations imprévues qui n'étaient pas envisagées dans sa dernière décision tarifaire, elle pourrait devoir engager des coûts qui ne seront pas récupérables avant une période ultérieure ou qui ne pourront l'être au moyen de tarifs futurs, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la société.

Lorsque les tarifs sont établis pour plusieurs années, notamment au moyen d'une requête d'établissement des tarifs incitative personnalisée, la CEO s'attend à ce qu'il n'y ait pas de requêtes visant des mises à jour annuelles au cours des périodes pluriannuelles, sous réserve de circonstances exceptionnelles, sauf s'il s'agit de la compensation de comptes d'écart et de report établis. À titre d'exemple, la CEO ne s'attend pas à recevoir de demandes tarifaires annuelles par suite de la mise à jour du coût en capital (y compris le rendement des capitaux propres), du fonds de roulement ou du volume des ventes. Si les taux d'intérêt augmentaient au cours de la période visée par une décision tarifaire et qu'aucun changement correspondant n'était autorisé au coût du capital autorisé (y compris le rendement des capitaux propres) de la société, cela réduirait le rendement financier de la société.

Dans la mesure où la CEO approuve le compte d'écart des immobilisations en service des entreprises de transport et de distribution, la CEO pourrait réclamer la partie correspondante des produits de la société si cette dernière ne respectait pas les seuils d'immobilisations en service établis.

Risques liés aux dépenses en immobilisations

Pour être récupérables dans les tarifs, les dépenses en immobilisations doivent être approuvées par la CEO. Rien ne garantit que toutes les dépenses en immobilisations que Hydro One engagera, notamment toute dépense imposée par le gouvernement ou des organismes de réglementation ou en résultant, seront approuvées par la CEO. Par exemple, il est possible que les dépenses en immobilisations excédentaires, les dépenses en immobilisations imprévues dans le cadre de l'entretien ou de l'amélioration des actifs de la société et les coûts imprévus attribuables à des lois proposées, notamment celle concernant l'expansion du service à large

bande au Canada, ne soient pas recouvrables dans les tarifs de transport ou de distribution. Dans la mesure du possible, Hydro One s'efforce d'atténuer ce risque en s'assurant d'effectuer des dépenses raisonnables et prudentes, et également en demandant à l'organisme de réglementation des directives claires sur le partage des coûts et en obtenant l'approbation préalable de ses dépenses en immobilisations.

Toute décision réglementaire de la part de la CEO visant à rejeter les dépenses en immobilisations ou à en limiter la récupération pourrait donner lieu à des besoins en matière de produits approuvés ou à une base tarifaire plus faibles que prévu, à une dépréciation des actifs ou à des imputations aux résultats d'exploitation de la société, l'un ou l'autre de ces éléments pouvant avoir une incidence défavorable importante sur la société.

Risque lié à la récupérabilité des coûts de rémunération totaux

Hydro One gère la totalité de ses coûts de rémunération totaux, y compris les prestations de retraite, les autres avantages postérieurs à l'emploi et les avantages complémentaires de retraite, sous réserve des restrictions et des exigences imposées par les conventions collectives et les exigences de la loi. Tout élément des coûts de rémunération totaux qui n'est pas autorisé en totalité ou en partie par la CEO ou ne peut pas par conséquent être récupéré auprès des clients au moyen des tarifs pourrait entraîner des coûts potentiellement importants et faire fléchir le bénéfice net, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la société. La loi interdit à Hydro One de recouvrer certains frais de rémunération de la haute direction auprès de la CEO.

La société offre d'autres avantages postérieurs à l'emploi, y compris des indemnités d'accident du travail et des indemnités d'invalidité de longue durée aux employés admissibles. À l'heure actuelle, Hydro One suit la méthode de la comptabilité d'exercice en ce qui a trait aux autres avantages postérieurs à l'emploi. Si la CEO demande à Hydro One d'adopter une nouvelle méthode de comptabilité pour les autres avantages postérieurs à l'emploi (ou ajuste autrement la base de recouvrement des coûts liés aux autres avantages postérieurs à l'emploi), cela pourrait accroître la volatilité des produits, car la société ne serait pas en mesure de comptabiliser la différence entre les deux méthodes dans les actifs réglementaires, et la société pourrait être incapable de recouvrer certains coûts. S'il est établi que certains coûts liés aux avantages postérieurs à l'emploi ou aux avantages postérieurs au départ à la retraite de la société ne sont pas récupérables, cela pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la société.

Risques liés au traitement réglementaire des actifs d'impôts différés

En raison du passage du régime de paiements tenant lieu d'impôts au régime fiscal fédéral en lien avec le PAPE de 2015 de la société, Hydro One a constaté des actifs d'impôts différés additionnels en raison de la réévaluation de l'assiette fiscale de ses immobilisations à leur juste valeur marchande et de la comptabilisation des dépenses en immobilisations admissibles. Au moment du PAPE, la société avait déterminé que les économies fiscales découlant des actifs d'impôts différés additionnels bénéficieraient aux actionnaires de Hydro One Limited. La décision initiale de la CEO datée du 28 septembre 2017 (se reporter à la rubrique « Réglementation – Demandes relatives aux tarifs d'électricité – Hydro One Networks – Transport ») a modifié l'affectation des économies fiscales découlant des actifs d'impôts différés additionnels de Hydro One et prescrivent qu'une tranche des économies fiscales doit être partagée avec les contribuables. En octobre 2017, la société a déposé une requête en

révision et en modification de la décision initiale (la « requête ») et interjeté appel auprès de la Cour divisionnaire de l'Ontario (l'« appel »), lequel a été suspendu en attendant le résultat de la requête. Dans les deux cas, la société était d'avis que la CEO avait commis des erreurs de fait et de droit dans le calcul de la répartition des économies d'impôts entre les actionnaires et les contribuables.

Le 7 mars 2019, la CEO a rendu une décision qui maintenait sa décision initiale quant au traitement des actifs d'impôts différés. À la même date, la CEO a rendu sa décision concernant les tarifs de distribution de Hydro One Networks de 2018 à 2022, dans laquelle elle enjoint à la société d'appliquer la décision initiale aux tarifs de distribution de Hydro One Networks. À la lumière de ces décisions, la société a comptabilisé une diminution non récurrente de 867 millions de dollars du bénéfice net. Le 5 avril 2019, la société a déposé une nouvelle requête pour demander l'appel de la décision de la CEO au sujet des actifs d'impôts différés. L'appel a été entendu le 21 novembre 2019 et la CEO n'a pas encore rendu de décision à ce sujet. Si la société n'a pas gain de cause, en tout ou en partie, cela pourrait avoir une incidence négative importante sur la société.

Risques liés aux mesures gouvernementales

La Province est, et restera vraisemblablement, le principal actionnaire de Hydro One Limited. La Province pourrait de temps à autre se retrouver en position de conflit en sa qualité d'investisseur de Hydro One Limited et d'intervenant gouvernemental chargé d'établir les grandes lignes des politiques du secteur de l'électricité. Les mesures gouvernementales pourraient aller à l'encontre des intérêts de la société ou des investisseurs.

Les gouvernements peuvent en tout temps adopter des lois ou promulguer des règlements, notamment des lois ou des règlements, qui pourraient avoir une incidence défavorable importante sur Hydro One et ses activités. De telles mesures gouvernementales pourraient notamment comprendre l'adoption de lois, de règlements ou de directives, ou encore des actions prises par des actionnaires, visant à réduire les tarifs d'électricité, à limiter la rémunération ou à modifier la gouvernance de Hydro One. De telles mesures gouvernementales pourraient avoir une incidence négative importante sur la situation financière et les résultats d'exploitation de la société, de même que sur l'opinion publique et la réputation de la société. Les mesures gouvernementales pourraient également entraver la capacité de la société à réaliser sa stratégie ou ses objectifs.

De plus, l'imposition par la Province de contraintes eu égard à la rémunération des dirigeants (au moyen du cadre de rémunération mis en place en vertu de la *Loi sur la responsabilisation de Hydro One de 2018*) pourrait limiter la capacité de la société à attirer et à garder à son service des dirigeants qualifiés, un facteur qui pourrait également affecter le rendement, la stratégie ou les objectifs de la société. L'incapacité d'attirer et de garder à son service des dirigeants qualifiés pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la société.

Les mesures gouvernementales peuvent également affecter la note de crédit de la société puisque les agences de notation tiennent en partie compte de l'intervention du gouvernement dans les affaires de Hydro One. La société ne peut pas prévoir les mesures, positives ou négatives, que les agences de notation pourraient prendre à l'avenir, notamment en réaction à l'action ou à l'inaction du gouvernement en lien avec Hydro One ou ayant une incidence sur Hydro One. L'impossibilité pour la société de maintenir ses notes de

crédit actuelles pourrait avoir une incidence négative sur sa situation financière et ses résultats d'exploitation, et un abaissement des notes de crédit pourrait restreindre la capacité de la société à accéder aux marchés des capitaux d'emprunt et augmenter le coût de la dette.

Risque lié aux revendications des Autochtones

Certains actifs de transport et de distribution, existants ou proposés, de la société sont ou pourraient être situés sur des terres appartenant à des réserves (selon la définition qu'en donne la Loi sur les Indiens du Canada) (Réserves) et des terres qui font l'objet de revendications fondées sur des droits – ancestraux, issus de traités ou autres – de la part de peuples autochtones. Quelques chefs, communautés ou membres des peuples autochtones ont fait des déclarations en matière de souveraineté et de compétence relativement à des terres appartenant à des réserves et à des territoires traditionnels (terres traditionnellement occupées ou utilisées par des Premières Nations, des Métis ou des Inuits) et sont de plus en plus prêts à faire valoir leurs revendications auprès des tribunaux ou au moyen de mesures directes. Ces revendications ou le règlement ou la résolution de ces réclamations pourraient avoir un effet défavorable important sur la société ou une incidence défavorable importante sur ses activités d'exploitation, y compris l'aménagement de projets actuels et futurs.

Les activités d'exploitation et les autres activités de la société pourraient obliger la Couronne à consulter les communautés autochtones et, éventuellement, à prendre des mesures d'accommodation à leur égard. Des aspects procéduraux de l'obligation de consulter pourraient être délégués à la société par la Province ou le gouvernement fédéral. S'il est perçu que la Couronne n'a pas consulté suffisamment les communautés autochtones, y compris celles qui sont dotées d'un modèle de gouvernance traditionnel non reconnu par la Loi sur les Indiens, ou que la société n'a pas rempli les responsabilités qui lui ont été déléguées à cet égard, des collectivités ou des citoyens pourraient contester les agissements de la Couronne ou de la société devant les tribunaux, ce qui pourrait comprendre une procédure d'examen judiciaire ou d'injonction, ou pourraient éventuellement être incitées à prendre des mesures directes contre la société. Le cas échéant, cela pourrait perturber ou retarder les activités d'exploitation et les autres activités de la société, y compris ses projets actuels et futurs, et pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la société.

Risque lié au transfert d'actifs situés dans des réserves

Les ordonnances de transfert au moyen desquelles la société a acquis certaines entreprises d'Ontario Hydro le 1^{er} avril 1999 n'ont pas entraîné le transfert du titre de propriété des actifs situés dans des réserves. Le transfert de la propriété de ces actifs n'a pas eu lieu parce que les autorisations initialement accordées par le gouvernement fédéral relativement à la construction et à l'exploitation de ces actifs sur des réserves ne pouvaient pas être transférées sans le consentement requis. Dans plusieurs cas, les autorisations avaient expiré ou n'avaient jamais été données.

La SFIEO détient actuellement le titre juridique de ces actifs, et on prévoit que la société les gère jusqu'à ce qu'elle obtienne les permis pour parachever le transfert de leur titre de propriété. Pour occuper des réserves, la société doit détenir des permis valides. Pour chaque permis, la SFIEO doit négocier une entente (sous forme de protocole d'entente) avec la Première Nation, la société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario et les membres de la Première Nation qui détiennent des droits d'occupation. Cette entente comprend des dispositions aux termes desquelles la Première

Nation consent à la délivrance d'un permis. Pour les actifs de transport, la société doit négocier les modalités de paiement. Il est difficile de prévoir le total du montant que la société pourrait avoir à verser pour conclure les conventions nécessaires avec les Premières Nations. Si la société ne peut conclure des ententes satisfaisantes avec les Premières Nations concernées et obtenir des permis fédéraux, elle pourrait devoir déplacer ces actifs à d'autres endroits et rendre les terres, ce qui pourrait entraîner des coûts substantiels. Dans un petit nombre de cas, la société pourrait devoir abandonner une ligne et la remplacer par une centrale diesel. Quoi qu'il en soit, ces coûts pourraient avoir une incidence défavorable importante sur la société si celle-ci était dans l'incapacité de les recouvrer par le truchement des ordonnances tarifaires futures.

Risque lié au recrutement et au maintien en poste de dirigeants

L'intervention de la Province en ce qui concerne la rémunération des dirigeants et les contraintes de rémunération de Hydro One découlant de la *Loi sur la responsabilisation de Hydro One de 2018* pourraient limiter la capacité de la société d'attirer et de garder à son service des dirigeants qualifiés. La stratégie de la société dépend de sa capacité à continuer d'attirer et de garder à son service des dirigeants qualifiés. L'incapacité d'attirer et de garder à son service des dirigeants qualifiés pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la société.

Conformité aux lois et aux règlements

Hydro One doit se conformer à de nombreuses lois et à de nombreux règlements touchant ses activités, y compris les exigences applicables aux sociétés de transport et de distribution, les lois environnementales, les lois sur les normes d'emploi ou du travail et les lois sur la santé et la sécurité. Si la société ne se conforme pas à ces lois, ses activités pourraient en subir d'importants contrecoûts. Se reporter également aux rubriques « Risque environnemental » et « Risque lié à la santé et à la sécurité ».

Par exemple, les entreprises de transport et de distribution autorisées de Hydro One sont tenues de se conformer aux modalités de leurs permis, aux codes et aux règles établis par la CEO et d'autres exigences réglementaires. En Ontario, les règles du marché publiées par la SIERE obligent la société, notamment, à se conformer aux normes de fiabilité applicables établies par la North American Electric Reliability Corporation (la « NERC ») et le Northeast Power Coordinating Council, Inc. (le « NPCC »). On prévoit récupérer les coûts associés au respect de ces normes de fiabilité au moyen des tarifs, mais rien ne garantit que la CEO approuvera la récupération de la totalité de ces coûts. L'incapacité d'obtenir ces approbations pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la société.

Il y a le risque que de nouvelles lois, de nouveaux règlements ou de nouvelles exigences ou politiques soient mis en place à l'avenir. Ces derniers pourraient réduire les produits de Hydro One, ou Hydro One pourrait devoir engager des frais additionnels, qui pourraient ou ne pourraient pas être récupérés au moyen des tarifs de transport et de distribution futurs.

Risque lié aux cataclysmes naturels et autres événements imprévus

Les installations de la société sont exposées aux effets de conditions climatiques difficiles, de catastrophes naturelles, d'événements d'origine humaine, notamment des cyberattaques et des attaques physiques de type terroriste, des événements causés par des systèmes reliés à ceux de tiers et d'autres événements potentiellement catastrophiques. Les installations de la société pourraient ne pas résister à de telles éventualités en toute circonstance.

La société pourrait aussi être visée par des réclamations pour des dommages découlant d'événements qui pourraient être directement liés aux actifs de la société (par exemple, des feux de forêt), des réclamations pour des dommages causés par l'omission de transporter ou de distribuer de l'électricité ou des coûts engagés afin de pouvoir continuer à transporter et à distribuer de l'électricité.

La société ne dispose pas d'une assurance contre les dommages causés à ses câbles, poteaux et pylônes de transport et de distribution situés à l'extérieur de ses postes de transport et de distribution dans ces circonstances ou d'autres circonstances. Lorsque d'autres actifs de la société peuvent être assurés et des demandes d'indemnisation pour dommages peuvent être présentées, une telle assurance peut comporter des franchises, des limites ou des exclusions susceptibles d'exposer la société à des pertes importantes. Les pertes de produits d'exploitation et les coûts des réparations pourraient être substantiels, surtout en ce qui concerne bon nombre des installations de la société qui sont situées dans des régions éloignées.

Si la société est incapable de recouvrer de tels coûts, cela pourrait avoir une incidence défavorable importante sur ses activités.

Risque environnemental

La société est assujettie à une réglementation environnementale détaillée aux échelons fédéral, provincial et municipal au Canada. En cas de non-conformité, elle pourrait faire l'objet d'amendes ou d'autres pénalités. En outre, la présence ou l'émission de substances dangereuses ou d'autres substances nocives pourraient donner lieu à des réclamations de tiers ou à des ordonnances gouvernementales qui obligeraient la société à prendre des mesures précises, comme la tenue d'une enquête, ainsi que le contrôle et la mise en œuvre de mesures correctives à l'égard des effets de ces substances. Même si Hydro One n'est pas un important émetteur de gaz à effet de serre, la société suit de près ses émissions afin de pouvoir présenter de l'information sur tous les gaz émis, y compris l'hexafluorure de soufre (SF₆). La société pourrait être exposée à des coûts et à d'autres risques liés aux émissions. La contamination des terrains de la société pourrait limiter la capacité de celle-ci de vendre ou de louer ces actifs ultérieurement.

En outre, le montant réel des dépenses environnementales futures pourrait différer considérablement des estimations ayant servi au calcul des passifs environnementaux paraissant dans les états financiers de la société. La société ne dispose pas d'une couverture d'assurance à l'égard de ces dépenses environnementales.

La société est aussi exposée au risque que posent l'obtention d'approbations et de permis gouvernementaux et le renouvellement des approbations et permis existants relatifs à la construction ou à l'exploitation de ses installations, ce qui pourrait nécessiter la tenue d'évaluations environnementales ou l'imposition de conditions, ou les deux, et ainsi causer des retards et des hausses de coûts. L'incapacité d'obtenir les approbations ou permis nécessaires pourrait compromettre la capacité de la société de réaliser les projets, ce qui aurait un effet négatif important sur la société.

Les installations de la société sont exposées aux effets de conditions climatiques difficiles et de catastrophes naturelles. La société reconnaît les risques découlant des changements climatiques potentiels et a mis en place des plans de réponse appropriés. Les changements climatiques

pourraient modifier les conditions météorologiques et accroître la gravité et la fréquence des phénomènes météorologiques extrêmes et des désastres naturels, ce qui pourrait affecter les activités de Hydro One. Les installations de la société pourraient ne pas résister à de telles éventualités en toute circonstance. Malgré les efforts d'adaptation de Hydro One et les mesures prises pour renforcer la résistance du réseau, les installations de la société sont exposées à des risques susceptibles de nuire à la résistance du réseau. La société pourrait aussi être visée par des réclamations pour des dommages découlant d'événements qui pourraient être directement liés aux actifs de la société (par exemple, des feux de forêt), des réclamations pour des dommages causés par l'omission de transporter ou de distribuer de l'électricité ou des coûts engagés afin de pouvoir continuer à transporter et à distribuer de l'électricité. La société ne dispose pas d'une assurance contre les dommages causés à ses câbles, poteaux et pylônes de transport et de distribution situés à l'extérieur de ses postes de transport et de distribution dans ces circonstances ou d'autres circonstances. Lorsque d'autres actifs de la société peuvent être assurés et des demandes d'indemnisation pour dommages peuvent être présentées, une telle assurance peut comporter des franchises, des limites ou des exclusions susceptibles d'exposer la société à des pertes importantes. Les pertes de produits d'exploitation et les coûts des réparations pourraient être substantiels, surtout en ce qui concerne bon nombre des installations de la société qui sont situées dans des régions éloignées.

Si la Société est incapable de recouvrer de tels coûts, cela pourrait avoir une incidence défavorable importante sur ses activités.

Risque lié à l'infrastructure des TI et des technologies opérationnelles (« TO ») et à la sécurité des données

La capacité de la société à exercer ses activités de manière efficace dans le marché ontarien de l'électricité dépend en partie du développement, de la modernisation, du maintien et de la gestion de systèmes de TI et de TO complexes qui sont utilisés pour faire fonctionner et surveiller ses installations de transport et de distribution, ses systèmes financiers et ses systèmes de facturation et d'autres systèmes internes. La dépendance croissante de la société à l'égard des systèmes informatiques et l'élargissement des réseaux de données, ainsi que le volume croissant des données et leur plus grande complexité, augmentent sa vulnérabilité et son exposition aux menaces informatiques. L'entreprise de transport de la société est tenue de se conformer à diverses règles et normes de fiabilité en matière de transport, y compris les normes obligatoires établies par la NERC et le NPCC. Ces règles et ces normes incluent des normes ayant trait à la cybersécurité et aux TO, qui ne s'appliquent qu'à certains des actifs de la société (généralement ceux dont la panne pourrait avoir une incidence sur le fonctionnement du réseau de production-transport d'électricité). La société peut maintenir un degré de sécurité différent ou inférieur pour ses actifs qui ne sont pas assujettis à ces normes obligatoires. De plus, la société doit respecter diverses obligations réglementaires relatives à la cybersécurité et à la protection de la vie privée prescrites dans le Cadre de cybersécurité pour la distribution en Ontario de la CEO, ainsi que des exigences relatives aux lois et aux permis concernant la collecte, l'utilisation et la divulgation de renseignements personnels et d'information au sujet des consommateurs, des grossistes, des producteurs et des détaillants.

Des cyberattaques ou des accès non autorisés aux systèmes internes de TI ou de TO pourraient causer des interruptions de service et des pannes, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la société,

surtout si la livraison d'électricité aux clients est interrompue. En raison des infrastructures d'exploitation critiques, il est possible que Hydro One soit davantage exposée à des cyberattaques par des tiers (y compris des parties contrôlées par l'État) pouvant compromettre ou neutraliser ses actifs. En outre, dans le cours de ses activités d'exploitation, la société peut recueillir, utiliser, traiter et conserver des renseignements, notamment au sujet de ses clients, de ses fournisseurs, de ses cocontractants, de ses employés ou d'autres tierces parties, de sorte qu'il y a le risque que ceux-ci soient indûment divulgués ou consultés en cas d'incident de cybersécurité.

Des systèmes de sécurité et de contrôles en cas de sinistres sont en place, mais rien ne garantit que ses réseaux ne seront pas touchés par des défaillances ou des atteintes à la sécurité ou que les menaces seront décelées ou atténuées en temps opportun. Si de telles situations se produisent ou sont décelées, au lieu de porter sur la prévention, ses efforts seraient axés sur l'isolation, la correction et le recouvrement jusqu'à ce que l'incident ait été entièrement maîtrisé. Une défaillance de ces systèmes ou des atteintes à la sécurité pourrait avoir de lourdes conséquences pour la société.

Risque lié aux relations de travail

La vaste majorité des employés de la société sont représentés par le PWU ou la Society. Au cours des dernières années, des efforts considérables ont été déployés afin d'accroître la souplesse de Hydro One pour permettre une exploitation plus efficace sur le plan des coûts. Même si les conventions collectives de la société sont plus souples qu'auparavant, la société ne sera pas nécessairement en mesure d'y apporter d'autres améliorations. La société a conclu un accord de convention collective avec la Society couvrant la période allant du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2021. La société a également conclu avec le PWU une convention collective couvrant la période allant du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2020 et une convention collective avec le CUSW pour la période allant du 1^{er} mai 2017 au 30 avril 2022. De plus, l'EPSCA et un certain nombre de syndicats du secteur du bâtiment ont conclu des accords qui lient Hydro One du 1^{er} mai 2015 au 30 avril 2020, dont certains ont été renouvelés pour couvrir la période allant du 1^{er} mai 2020 au 30 avril 2025 (se reporter à la rubrique « Main-d'œuvre de Hydro One – Conventions collectives » pour en savoir plus). Des ententes ont aussi été conclues avec la Society et le PWU afin de faciliter l'internalisation des activités de service à la clientèle à compter du 1^{er} mars 2018. Les futures négociations avec les syndicats exposent la société au risque d'une interruption ou d'un conflit de travail et pourraient compromettre sa capacité à continuer à fournir de l'électricité à ses clients ainsi qu'à d'autres risques potentiels pour la sécurité publique. La société court également des risques financiers liés à sa capacité de négocier des conventions collectives conformes à ses ordonnances tarifaires. N'importe lequel de ces événements pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la société. Les conventions collectives qui doivent être renouvelées en 2020 comprennent la convention conclue avec le PWU et celle conclue avec le PWU en ce qui concerne des activités de service à la clientèle, de même que la convention entre l'EPSCA et les syndicats du secteur du bâtiment (se reporter à la rubrique « Main-d'œuvre de Hydro One – Conventions collectives » pour en savoir plus). L'incapacité de renouveler ces conventions à des conditions acceptables pour Hydro One pourrait avoir un effet défavorable important sur ses activités et résultats d'exploitation et expose Hydro One aux risques susmentionnés.

Risque lié aux caractéristiques démographiques de la main-d'œuvre

À la fin de 2019, environ 15 % des employés de la société, qui participaient aux régimes de prestations déterminées et de cotisations déterminées de la société, étaient admissibles à la retraite et, d'ici la fin de 2020, ce pourcentage pourrait atteindre environ 17 %. Ces pourcentages ne sont pas répartis également, mais tendent à être plus élevés pour les membres du personnel de la société qui occupent des postes plus élevés dans la hiérarchie et les membres de la direction. En 2019, environ 3 % des employés de la société (en baisse par rapport à 4 % en 2018) ont choisi de prendre leur retraite. Par conséquent, le maintien de la réussite de la société dépendra de sa capacité à continuer d'attirer et de garder à son service suffisamment d'employés compétents pour remplacer ceux qui partiront à la retraite et satisfaire aux exigences de ses programmes de travail.

En outre, la société prévoit qu'elle devra faire face à une vive concurrence sur le marché de la main-d'œuvre qualifiée dans son secteur. Bon nombre de ses employés actuels et des employés éventuels qu'elle cherchera à recruter possèdent une expérience et des compétences qui sont aussi très recherchées par les autres entreprises du secteur de l'électricité et des entreprises d'autres secteurs. Si Hydro One est incapable d'intéresser, de déployer et de maintenir en poste du personnel compétent au sein de son entreprise, cela pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la société.

Risque lié au financement par emprunt

La société prévoit contracter des emprunts pour rembourser sa dette existante et financer une partie de ses dépenses en immobilisations. Les remboursements de capital sur la dette que doit effectuer Hydro One sont élevés, soit 653 millions de dollars en 2020, 803 millions de dollars en 2021 et 604 millions de dollars en 2022. En outre, la société peut prélever à l'occasion des fonds sur ses lignes de crédit consortiales ou émettre des titres d'emprunt à court terme en vertu du programme de papier commercial de 2 300 millions de dollars de Hydro One Inc.; ces titres viendraient à échéance un an après leur émission. La société prévoit aussi engager des dépenses en immobilisations importantes et soutenues pour chacun des exercices 2020 et 2021. Les flux de trésorerie d'exploitation, après le paiement des dividendes prévus, ne seront pas suffisants pour financer le remboursement de la dette existante de la société et ses dépenses en immobilisations. La capacité de la société à obtenir un financement par emprunt suffisant et à un coût raisonnable pourrait subir des contrecoups importants en raison de nombreux facteurs, y compris le cadre réglementaire en Ontario, les résultats d'exploitation et la situation financière de la société, les conditions du marché, les notes attribuées à ses titres d'emprunt par les agences de notation, l'incapacité de la société de respecter ses clauses restrictives et la conjoncture économique générale. La révision à la baisse des notes de crédit de la société pourrait limiter le pouvoir de celle-ci d'accéder aux marchés des capitaux d'emprunt et faire croître ses coûts d'emprunt. L'incapacité de la société à emprunter les sommes nécessaires selon des modalités satisfaisantes pourrait entraver sa capacité à rembourser la dette arrivant à échéance, à financer des dépenses en immobilisations et à respecter d'autres obligations et engagements et, par conséquent, pourrait avoir une incidence négative importante sur la société.

Risque lié au marché, aux instruments financiers et au crédit

Le risque de marché renvoie principalement au risque de pertes qui pourraient résulter de la variation des coûts, des taux de change et des

taux d'intérêt. La société est exposée aux fluctuations des taux d'intérêt puisque son rendement des capitaux propres réglementé est établi au moyen d'une formule qui tient compte des taux d'intérêt prévus. De temps à autre, la société émet des titres de créance pour refinancer la dette arrivant à échéance et satisfaire les besoins généraux de l'entreprise. La société est donc exposée aux fluctuations des taux d'intérêt en lien avec l'émission de tels titres de créance. La société n'est pas exposée actuellement à un risque sur marchandises important ou à un risque de change important.

La formule dont la CEO se sert pour calculer le rendement des capitaux propres d'une entreprise réglementée ayant une structure du capital réputée formée à 60 % de capitaux d'emprunt et à 40 % de capitaux propres prévoit des augmentations et des diminutions suivant les variations des taux d'intérêt de référence des titres de créance du gouvernement du Canada et de l'écart de rendement des obligations de sociétés de services publics notées « A ». En ce qui concerne les entreprises de transport et de distribution en 2021, après l'établissement des tarifs de transport au moyen d'une requête d'établissement des tarifs incitative personnalisée, la CEO ne s'attend pas à recevoir de requêtes visant la mise à jour du rendement des capitaux propres autorisé. Par conséquent, les variations n'auront aucune incidence sur le bénéfice net. La société est exposée au risque de taux d'intérêt du fait de l'émission de titres d'emprunt à court et à long terme venant à échéance en 2020 et à des années ultérieures. La société recourt périodiquement à des swaps de taux d'intérêt pour atténuer certains éléments du risque de taux d'intérêt.

Les actifs financiers comportent le risque qu'un cocontractant ne respecte pas ses engagements, entraînant une perte financière. Les instruments financiers dérivés exposent Hydro One au risque de crédit étant donné que le cocontractant pourrait ne pas respecter ses engagements. Hydro One surveille et réduit au minimum le risque de crédit en recourant à différentes techniques, y compris traiter avec des cocontractants qui jouissent d'une note élevée, limiter le degré d'exposition totale à des cocontractants individuels, conclure des ententes permettant un règlement au net et surveiller la situation financière de ses cocontractants. La société ne négocie pas de dérivés dans le secteur de l'énergie. La société doit fournir de l'électricité pour le compte de détaillants concurrents et de certaines sociétés de distribution locales aux fins de sa revente à leurs clients. Les concentrations du risque de crédit en résultant sont atténuées grâce à divers accords de garantie, notamment des lettres de crédit, qui sont intégrés aux contrats de service que la société conclut avec ces détaillants conformément au code des règlements de détail de la CEO.

Une gestion inadéquate de ces risques pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la société.

Risques liés à l'état des actifs, aux projets d'immobilisations et à l'innovation

La société engage continuellement des investissements de maintien et de développement et vérifie continuellement l'état de ses actifs afin de gérer le risque de défaillance de l'équipement et de déterminer si elle doit effectuer des travaux de remise à neuf et des remplacements majeurs dans son infrastructure de transport et de distribution et quand elle devra les effectuer.

Même si le secteur de l'électricité est traditionnellement un secteur mature et stable, l'évolution rapide de la technologie et l'innovation accrue pourraient avoir des répercussions défavorables importantes sur la société.

L'exécution des programmes de dépenses en immobilisations de la société repose en partie sur des facteurs externes, comme les approbations environnementales, les permis municipaux, la planification des interruptions de service avec la SIERE, les producteurs et les clients raccordés au réseau de transport, et la disponibilité des fournisseurs d'équipement et de services de consultation. Il est aussi possible que la société doive obtenir, entre autres, les approbations requises en vertu de la *Loi sur les évaluations environnementales* (Ontario), qui exigent des audiences publiques, la tenue de consultations appropriées avec les communautés autochtones, des approbations d'expropriation de la CEO ou un accès hâtif à la propriété et d'autres activités. L'obtention des approbations ainsi que la mise en œuvre de ces processus peuvent également faire l'objet d'une opposition quant à l'emplacement projeté des dépenses en immobilisations. Tout retard dans l'obtention des approbations requises ou l'incapacité de réaliser des projets d'immobilisations en temps opportun pourraient avoir une incidence défavorable importante sur la fiabilité du réseau de transport ou la qualité du service à la clientèle, ou accroître les coûts d'entretien, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la société. Si la société ne peut obtenir l'approbation de projets pour lesquels des dépenses ont déjà été engagées, cela pourrait l'empêcher de recouvrer les sommes investies et réduire à néant le rendement prévu. Les actifs touchés pourraient être considérés comme dépréciés, ce qui entraînerait la radiation de leur valeur et aurait un effet défavorable sur le bénéfice net. Le processus de planification de la société tient compte de facteurs externes. Si la société ne peut mettre à exécution ses programmes de dépenses en immobilisations en temps opportun, le rendement de l'équipement pourrait fléchir, ce qui pourrait réduire la capacité du réseau, causer des pannes pour les clients, compromettre la fiabilité du réseau de la société ou accroître les coûts d'exploitation et d'entretien de ces actifs. L'une ou l'autre de ces conséquences pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la société.

La concurrence accrue au chapitre de l'aménagement de gros projets de transport et les modifications législatives portant sur la sélection des sociétés de transport pourraient empêcher la société d'étendre son réseau de transport existant, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur celle-ci. Si d'autres parties sont choisies pour construire, détenir en propriété ou exploiter de nouveaux actifs de transport, cela pourrait réduire la part de la société dans le réseau de transport de l'Ontario.

Risque lié à la santé et à la sécurité

Le milieu de travail de Hydro One peut comporter des dangers inhérents et poser des risques pour la santé et la sécurité du public et des employés, en plus d'entraîner des impacts éventuels sur les opérations ou les finances. La société est assujettie aux lois fédérales et provinciales sur la santé et la sécurité et aux règlements connexes. Toute non-conformité à ces exigences pourrait entraîner des pénalités, ternir la réputation de la société et avoir une incidence défavorable sur ses activités. En cas de non-conformité, elle pourrait faire l'objet d'amendes ou d'autres pénalités. Toute décision réglementaire visant à ne pas autoriser ou à limiter le recouvrement de tels coûts pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la société.

Risque lié au régime de retraite

Hydro One a mis sur pied le régime de retraite à prestations déterminées de Hydro One à l'intention de la majorité de ses employés. Les cotisations versées sont fondées sur des évaluations actuarielles qui doivent être déposées auprès de l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers une fois tous les trois ans. L'évaluation la plus récente établie au 31 décembre 2018 a été déposée en septembre 2019 et couvre la période de trois ans allant de 2019 à 2021. Les cotisations que Hydro One a versées à son régime de retraite respectent, et devraient continuer à respecter, les besoins de capitalisation minimaux. Les cotisations versées après 2021 dépendront de la situation de capitalisation du régime, laquelle est déterminée en fonction des rendements des placements, des taux d'intérêt et de la variation des prestations et des hypothèses actuarielles à cette date. Si la CEO établissait que certaines des charges de la société au titre du régime de retraite n'étaient pas recouvrables au moyen des tarifs, cette décision pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la société, et ce risque pourrait être accru si le montant des cotisations requises augmentait.

À l'heure actuelle, Hydro One présente et recouvre les charges de retraite selon la méthode de la comptabilité de caisse et suit la méthode de la comptabilité d'exercice en ce qui a trait aux autres avantages postérieurs à l'emploi. Le passage de la méthode de la comptabilité de caisse à la méthode de la comptabilité d'exercice pour les régimes de retraite pourrait avoir une incidence négative importante sur les taux payés par les clients ou la société si la CEO venait à refuser la récupération des coûts.

Se reporter à la rubrique « Risques liés à la réglementation et risques liés aux produits d'exploitation de Hydro One – Risque lié à la récupérabilité des coûts de rémunération totaux » pour en savoir plus sur les risques liés au recouvrement des coûts de retraite.

Risque lié aux arrangements d'impartition

Hydro One a conclu des arrangements d'impartition avec un tiers pour la prestation de services d'administration et informatiques. Toute interruption des services aurait des répercussions négatives importantes sur la société. En outre, si les arrangements d'impartition ou des énoncés de travail établis aux termes de celles-ci sont résiliés pour une quelconque raison ou expirent avant qu'un nouveau fournisseur soit choisi et que la transition soit complétée, la société pourrait devoir changer de fournisseur ou internaliser les services, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur son entreprise, ses résultats d'exploitation, sa situation financière ou ses perspectives d'avenir.

Risque lié à la propriété de la Province des couloirs de transport

La Province est propriétaire de certains des terrains des couloirs sous-jacents au réseau de transport de la société. Bien que la loi l'autorise à utiliser les couloirs de transport, la société pourrait être limitée dans ses options d'agrandir ou d'exploiter ses réseaux. Aussi, d'autres utilisations des couloirs de transport par des tiers parallèlement à l'exploitation des réseaux de la société pourraient faire augmenter les risques liés à la sécurité ou à l'environnement, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la société.

Risque lié aux litiges

Dans le cours normal de ses activités d'exploitation, la société devient partie à diverses procédures judiciaires, y compris des procédures réglementaires, des procédures fiscales et des poursuites judiciaires, se rapportant à des

cas réels ou allégués de violation des lois, à des demandes en dommages-intérêts en common law, à des blessures corporelles, à des dommages matériels, à des impôts fonciers, à des droits fonciers, à l'environnement et à des différends avec des cocontractants, et elle est citée à titre de partie dans le cadre de telles procédures ou être assujettie à de telles procédures. Le dénouement des procédures en cours, en instance ou futures ne peut être prédit avec certitude et pourrait se révéler contraire aux intérêts de la société, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la société. Même si la société a gain de cause dans le cadre de l'une ou l'autre de ces procédures judiciaires, celles-ci pourraient être coûteuses en temps et en argent et détourneraient l'attention des membres de la direction et du personnel clé des activités commerciales de la société, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur la société. Se reporter aussi à la rubrique « Autres événements – Litiges ».

Risque lié au transfert d'actifs liés au transport sur des terres de tiers

Certaines terres sur lesquelles sont situés les actifs liés au transport de la société appartiennent à des tiers, notamment à la Province et à la Couronne fédérale, et font ou pourraient faire l'objet de réclamations territoriales de la part des Premières Nations. La société exige des droits d'occupation valides eu égard à de telles terres (permis d'utilisation des terres, servitudes et autres moyens). Si la société ne dispose pas de droits d'occupation valides relatifs aux terres contrôlées ou détenues par des tiers ou si ses droits d'occupation sont dotés d'une échéance, elle pourrait engager des frais importants afin d'obtenir ou de renouveler de tels droits; si de tels droits d'occupation ne peuvent être renouvelés ou obtenus, la société pourrait par ailleurs engager des frais importants afin de retirer et démanteler ses actifs et restituer les terres en question. Si la société ne dispose pas de droits d'occupation valides et doit engager des frais pour cette raison, cela pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la société ou ses activités.

Risque d'atteinte à la réputation, risque lié à l'opinion publique et risque politique

Le risque de réputation s'entend du risque que des effets négatifs sur les activités, les opérations et la condition financière de la société découlent de la détérioration de la réputation de Hydro One. Une atteinte à la réputation de Hydro One pourrait survenir en raison de l'évolution de l'opinion publique, des perceptions quant à la privatisation de la société, de l'incapacité de tenir ses promesses envers ses clients et d'autres forces externes. Les événements affectant la réputation de Hydro One ou des actions politiques pourraient avoir une incidence négative sur ses activités et perspectives, notamment des délais d'obtention des approbations ou de conclusion des ententes nécessaires aux projets ou leur refus, notamment le refus des tarifs demandés, une multiplication des coûts ou des poursuites judiciaires ou mesures réglementaires, et la détérioration des relations avec les parties prenantes.

Risque lié aux acquisitions

Les acquisitions comprennent le risque inhérent que les avantages attendus ne se concrétisent pas, en tout ou en partie, ou qu'ils ne surviennent pas selon l'échéancier prévu, et Hydro One pourrait engager des coûts imprévus importants. La réalisation des avantages escomptés dépendrait, en partie, de la capacité de la société d'intégrer avec succès l'entreprise acquise, notamment en mobilisant l'attention de la direction et en consacrant les

ressources nécessaires pour intégrer les pratiques d'affaires et les fonctions de soutien. L'incapacité de concrétiser les avantages escomptés, le détournement de l'attention de la direction et tout retard ou toute difficulté au chapitre de l'intégration pourraient avoir un effet défavorable sur les activités, les résultats d'exploitation, la situation financière ou les flux de trésorerie de la société.

Risques liés à la relation entre la société et la Province

Propriété d'actions et influence continue par la Province et emprise sur l'exercice des droits de vote; restrictions relatives à la propriété d'actions

La Province est actuellement propriétaire d'environ 47,3 % des actions ordinaires en circulation de Hydro One. La *Loi sur l'électricité* empêche la Province de vendre des titres comportant droit de vote de Hydro One (y compris des actions ordinaires) de quelque catégorie ou série que ce soit si, ce faisant, la Province devient propriétaire de moins de 40 % du nombre de titres comportant droit de vote en circulation de la catégorie ou série en question après la vente et, dans certaines circonstances, la Loi sur l'électricité oblige la Province à prendre des mesures en vue de maintenir un tel pourcentage de propriété. Par conséquent, on s'attend à ce que la Province continue de détenir une participation importante dans les titres comportant droit de vote de Hydro One pour une durée indéterminée.

En raison de sa participation importante dans les actions ordinaires de Hydro One, la Province a le pouvoir de déterminer le résultat des votes des actionnaires ou d'influer considérablement sur celui-ci et on prévoit qu'elle l'aura indéfiniment, sous réserve des restrictions stipulées dans la convention de gouvernance. Malgré les dispositions de la convention de gouvernance, selon lesquelles la Province a convenu de prendre part aux activités et aux affaires internes de la société à titre d'investisseur et non à titre de gestionnaire, il y a le risque que la Province prenne part aux activités et aux affaires internes de la société à titre d'investisseur d'une manière reflétant les objectifs visés par ses politiques et influe sur la conduite des activités et des affaires internes de la société d'une façon qui ne cadre pas avec les intérêts des autres investisseurs. Nonobstant la convention de gouvernance, et à la lumière des mesures que la Province a prises par le passé, rien ne garantit que la Province ne prendra pas d'autres mesures à l'avenir qui pourraient nuire aux intérêts des investisseurs de Hydro One. Se reporter à la rubrique « Risques liés aux mesures gouvernementales » plus haut.

Les restrictions relatives à la propriété d'actions prévues par la *Loi sur l'électricité* (les « restrictions relatives à la propriété d'actions ») et la participation importante de la Province dans les actions ordinaires de Hydro One ont pour effet d'empêcher une personne ou plusieurs personnes agissant conjointement d'acquérir le contrôle de Hydro One. En outre, elles peuvent limiter ou décourager les opérations comportant d'autres changements fondamentaux dans Hydro One et le pouvoir des autres actionnaires de s'opposer avec succès à l'élection des candidats proposés à l'élection du conseil conformément à la convention de gouvernance. Les restrictions relatives à la propriété d'actions peuvent aussi entraver certaines opérations sur les actions ordinaires et d'autres titres comportant droit de vote ou en limiter le marché.

Sélection des candidats à l'élection du conseil et confirmation du chef de la direction et du président du conseil

Même si les candidats à l'élection du conseil d'administration (exception faite du chef de la direction) doivent être indépendants de la société et de la Province conformément à la convention de gouvernance, il y a le risque que la Province nomme ou confirme des personnes qui répondent aux critères d'indépendance, mais qui, selon elle, sont aptes à soutenir et à faire progresser les objectifs de ses politiques et accordent un poids disproportionné aux intérêts de la Province dans l'exercice de leur jugement commercial et dans la prise en compte des intérêts des parties intéressées de Hydro One. Pour cette raison, conjuguée au fait que certaines questions exigent l'approbation des deux tiers des membres du conseil d'administration, la Province pourrait avoir une influence indue sur certaines mesures prises par le conseil, comme la confirmation du président du conseil et la confirmation du chef de la direction.

Droits de destitution du conseil

Selon la convention de gouvernance, la Province a le droit de s'abstenir de voter en faveur de tous les candidats à l'élection du conseil et a le droit de demander la destitution et le remplacement de tous les administrateurs, y compris, dans chaque cas, les candidats aux postes d'administrateur qu'elle a nommés elle-même, mais à l'exclusion du chef de la direction et, à la discrétion de la Province, du président du conseil. En exerçant ces droits dans quelque circonstance que ce soit, la Province a le droit de voter dans son propre intérêt, qui pourrait ne pas cadrer avec les intérêts des autres parties prenantes de Hydro One.

Accroissement de la réglementation

Même si, selon la convention de gouvernance, la Province a convenu de prendre part aux activités et aux affaires internes de Hydro One à titre d'investisseur et non à titre de gestionnaire et elle a indiqué qu'elle avait l'intention de réaliser les objectifs de ses politiques au moyen de lois et de règlements, comme elle le ferait pour une autre entreprise de services publics exerçant des activités en Ontario, il y a le risque que la Province exerce ses pouvoirs législatifs et réglementaires pour réaliser les objectifs de ses politiques d'une manière qui aurait une incidence défavorable importante sur la société. Se reporter à la rubrique « Risques liés aux mesures gouvernementales » plus haut.

Interdiction de vendre les entreprises de transport ou de distribution de la société

La *Loi sur l'électricité* interdit à la société de vendre la totalité ou la quasi-totalité de l'entreprise, des biens ou des actifs de son réseau de transport ou de son réseau de distribution qui sont réglementés par la CEO. Il y a le risque qu'une telle interdiction limite le pouvoir de la société de conclure des opérations de vente visant une partie importante de chacun des réseaux, même si l'opération avait pu être considérée par ailleurs comme recelant des avantages substantiels pour la société et les porteurs des actions ordinaires.

Ventes futures d'actions ordinaires par la Province

Bien que la Province ait indiqué qu'elle n'a pas l'intention de vendre d'autres actions ordinaires de Hydro One ultérieurement, la convention de droits d'inscription conclue entre Hydro One et la Province en date du 5 novembre 2015 (disponible sur SEDAR au www.sedar.com) confère à la Province le droit de demander que Hydro One dépose un ou plusieurs

prospectus et prenne d'autres mesures afin que la Province réalise des placements secondaires d'actions ordinaires de Hydro One. Des ventes futures d'actions ordinaires de Hydro One par la Province ou la perception que de telles ventes pourraient se produire pourraient avoir un effet défavorable important sur le cours de ces actions ordinaires et nuire à la capacité de Hydro One de réunir des capitaux au moyen de l'émission d'actions ordinaires supplémentaires, y compris le nombre d'actions ordinaires que Hydro One pourrait être en mesure de vendre à un moment donné ou le produit total qu'elle pourrait réaliser.

Limitations sur la mise à exécution de la convention de gouvernance

Dans la convention de gouvernance, la Province a pris des engagements qui limitent l'exercice de ses droits à titre de porteur de titres comportant droit de vote, y compris à l'égard du nombre maximal d'administrateurs qu'elle peut nommer et de la façon dont elle peut voter à l'égard d'autres candidats à l'élection du conseil. Le pouvoir de Hydro One d'obtenir un recours efficace contre la Province, si la Province ne respectait pas ses engagements, est limité en conséquence de la *Loi sur les instances introduites contre la Couronne* (Ontario). En vertu de cette loi, il n'est pas possible de demander, dans une instance contre la Province, un redressement qui pourrait être obtenu au moyen d'une injonction ou par voie d'exécution intégrale, mais le tribunal peut rendre une ordonnance déclaratoire des droits des parties, ce qui pourrait influencer sur les mesures prises par la Province. Hydro One pourrait avoir des recours en dommages-intérêts, mais les dommages-intérêts pourraient ne pas constituer un redressement efficace, selon la nature de la contravention de la convention de gouvernance par la Province.

Estimations et jugements comptables critiques

La préparation des états financiers consolidés de Hydro One exige que cette dernière fasse des estimations importantes et formule des jugements critiques qui influent sur les montants constatés à l'égard des actifs, des passifs, des produits et des charges ainsi que sur les informations correspondantes concernant les éventualités. Hydro One fonde ses estimations et jugements sur l'expérience passée, la conjoncture courante et diverses autres hypothèses qu'elle considère comme étant raisonnables dans les circonstances, dont les résultats forment la base sur laquelle s'appuient les jugements quant à la valeur comptable des actifs et des passifs ainsi que la détermination et l'évaluation du traitement comptable de la société à l'égard des engagements et des éventualités. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations et jugements. Hydro One a déterminé que les estimations comptables critiques qui suivent ont servi à la préparation de ses états financiers consolidés.

Produits

Les produits tirés de la distribution attribuables à la livraison de l'électricité sont fondés sur les tarifs de distribution approuvés par la CEO; ils sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice et tiennent compte des produits qui ont été facturés et de ceux qui ne l'ont pas été. Les produits facturés sont fondés sur le volume d'électricité livré, comme il a été déterminé d'après les compteurs des clients. À la fin de chaque mois, le volume d'électricité livré aux clients depuis la date de la dernière lecture des compteurs ayant fait l'objet d'une facturation est estimé, et les produits non facturés correspondants sont comptabilisés. La consommation d'énergie, les conditions météorologiques et les variations de la composition des catégories de clients influent sur l'estimation des produits non facturés.

Actifs et passifs réglementaires

Les actifs réglementaires de Hydro One représentent certains montants à recevoir de clients consommateurs d'électricité futurs ainsi que les coûts qui sont reportés aux fins comptables puisqu'il est probable qu'ils seront recouverts à partir des tarifs futurs. Les actifs réglementaires de la société incluent principalement les montants liés aux impôts différés, au passif au titre des prestations de retraite, aux avantages postérieurs au départ à la retraite et aux avantages postérieurs à l'emploi, à la composante non liée au coût des services au titre des avantages postérieurs au départ à la retraite et des avantages postérieurs à l'emploi, à la charge de rémunération à base d'actions, aux produits cédés ainsi qu'aux passifs environnementaux. Les passifs réglementaires de la société reflètent certains montants qui sont remboursables aux consommateurs d'électricité dans l'avenir et se rapportent principalement aux comptes d'écart et de report. Les actifs et passifs réglementaires peuvent être comptabilisés aux fins de l'établissement des tarifs et de la présentation de l'information financière seulement si les montants ont été approuvés pour inclusion dans les tarifs d'électricité établis par la CEO ou si cette approbation est jugée comme étant probable par la direction. Si, à l'avenir, la direction juge qu'il n'est plus probable que la CEO permettra d'inclure un actif ou un passif réglementaire dans les tarifs d'électricité futurs, la valeur comptable appropriée serait imputée prospectivement aux résultats d'exploitation à partir de la date de l'évaluation de la société, à moins que le changement ne satisfasse aux exigences d'un événement postérieur à la date du bilan nécessitant un ajustement.

Passifs environnementaux

Hydro One constate un passif au titre des dépenses futures estimatives liées au retrait ou à la destruction des huiles isolantes contaminées au biphenyle polychloré (« BPC ») et des équipements électriques connexes et au titre de l'évaluation et de la remise en état des terrains contaminés. L'estimation de coûts environnementaux futurs comporte des incertitudes dues à certains événements externes possibles comme la modification des lois ou des règlements et les progrès liés aux technologies de remise en état des sites. Pour établir les montants qui doivent être comptabilisés à titre de passifs environnementaux, la société estime le coût d'achèvement des travaux requis et elle pose des hypothèses quant au moment où les dépenses futures seront réellement engagées pour obtenir des renseignements à l'égard des flux de trésorerie futurs. Tous les facteurs utilisés par la société pour estimer les passifs environnementaux de la société représentent les meilleures estimations de la direction en ce qui a trait à la valeur actualisée des coûts nécessaires pour que la société se conforme à la législation et à la réglementation. Toutefois, il existe une probabilité raisonnable que le nombre ou le volume d'actifs contaminés, l'estimation des coûts nécessaires pour effectuer les travaux, les hypothèses relatives à l'inflation et la tendance prévue des flux de trésorerie annuels diffèrent de façon importante des hypothèses posées par la société. Les passifs environnementaux sont examinés une fois l'an ou plus fréquemment si des changements importants sont apportés à la réglementation ou si d'autres facteurs pertinents se produisent. Les modifications apportées aux estimations sont constatées prospectivement.

Avantages sociaux futurs

Les avantages sociaux futurs de Hydro One comprennent des régimes de retraite, d'avantages postérieurs au départ à la retraite et d'avantages

postérieurs à l'emploi, soit des prestations de retraite, une assurance-vie collective, des soins de santé et des prestations d'invalidité de longue durée offerts aux employés actuels et retraités de la société. Les coûts des avantages sociaux futurs sont inclus dans les coûts de main-d'œuvre de Hydro One, qui sont imputés aux résultats d'exploitation ou capitalisés dans les coûts des immobilisations corporelles et des actifs incorporels. Les changements des hypothèses influent sur l'obligation au titre des avantages sociaux futurs et sur les montants qui seront imputés aux résultats d'exploitation ou capitalisés pendant les exercices futurs. Les hypothèses et estimations importantes qui suivent ont servi à déterminer les coûts et obligations au titre des avantages sociaux futurs.

Taux d'actualisation moyen pondéré

Le taux d'actualisation moyen pondéré, qui sert à calculer l'obligation au titre des avantages sociaux futurs, est établi à chaque date de clôture d'après les plus récents taux d'intérêt du marché publiés qui sont fondés sur les rendements des obligations de sociétés notées « AA » dont la durée correspond à celle du régime d'avantages sociaux futurs concerné. Au 31 décembre 2019, le taux d'actualisation a reculé pour atteindre 3,10 % (par rapport à 3,90 % au 31 décembre 2018) pour les prestations de retraite, tandis qu'il passait à 3,10 % (en baisse par rapport à 4,00 % au 31 décembre 2018) pour les régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi. La diminution du taux d'actualisation a entraîné une hausse correspondante à des fins comptables du passif au titre du régime de retraite et des régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi. Le passif est calculé par des actuaires indépendants selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les hypothèses reflétant les meilleures estimations de la direction.

Taux de rendement prévu des actifs du régime

Le taux de rendement prévu des actifs du régime de retraite de 5,75 % est fondé sur les attentes à l'égard des taux de rendement à long terme au début de l'exercice et reflète la composition actuelle des actifs du régime de retraite. Hydro One a adopté, le 14 mai 2018, une nouvelle politique d'investissement qui sera mise en œuvre sur un horizon de plusieurs années. À l'heure actuelle, Hydro One ne s'attend pas à ce que la nouvelle politique d'investissement soit pleinement mise en œuvre avant 2021 ou 2022. En raison du calendrier de mise en œuvre noté ci-dessus, la composition des actifs en date du 1^{er} novembre 2019 reste donc pertinente pour les déclarations en date du 31 décembre 2019 et les dépenses liées au régime de retraite enregistrées pour 2020.

Les taux de rendement des portefeuilles respectifs sont calculés en fonction des indices du marché publiés respectifs. Le taux de rendement prévu des actifs du régime de retraite reflète les prévisions à long terme de la société. La société est d'avis que cette hypothèse est raisonnable, car, étant donné la stratégie de placement équilibré du régime de retraite, la volatilité supérieure du rendement des placements en actions est censée être contrebalancée par la plus grande stabilité du rendement des placements à revenu fixe et à court terme. Le résultat net à long terme est un rendement inférieur à ce qu'il aurait été en investissant seulement dans des actions. À court terme, le régime de retraite pourrait enregistrer une fluctuation des taux de rendement réels.

Taux d'augmentation du coût de la vie

Le taux d'augmentation du coût de la vie est déterminé en tenant compte de l'écart entre les obligations à long terme à taux nominal du gouvernement du Canada et ses obligations à rendement réel, ce taux ayant diminué de 1,40 % par année au 31 décembre 2018 à environ 1,30 % par année au 31 décembre 2019. La Banque du Canada s'étant engagée à maintenir le taux d'inflation à long terme entre 1,00 % et 3,00 %, la direction est d'avis qu'il est raisonnable d'utiliser le taux actuel en tant que taux hypothétique à long terme et c'est pourquoi un taux d'inflation de 2,0 % par année a été utilisé aux fins de l'évaluation du passif au titre des avantages sociaux futurs au 31 décembre 2019.

Hypothèses relatives aux augmentations salariales

Les augmentations salariales devraient correspondre à la hausse générale des salaires majorée d'une provision pour les augmentations attribuables à une promotion et au mérite pour les membres actuels du régime, et devraient être conformes aux hypothèses relatives aux prix à la consommation et à la croissance des salaires réels. L'échelle des augmentations attribuables à une promotion et au mérite se fonde sur une étude des hypothèses relatives aux augmentations salariales réalisée en 2017. Cette étude a analysé les salaires réels versés de 2002 à 2016 et les données d'évaluation de tous les membres actifs en date du 31 décembre 2016, selon l'âge, l'ancienneté et les futures hausses salariales prévues par Hydro One. L'échelle salariale tient également compte des augmentations salariales négociées sur la durée du contrat.

Hypothèses relatives aux taux de mortalité

Le passif de la société au titre des avantages sociaux futurs dépend aussi des variations de l'espérance de vie utilisée pour établir les hypothèses relatives aux taux de mortalité. Une augmentation de l'espérance de vie des participants aux régimes entraîne une hausse du passif au titre des avantages sociaux futurs. L'hypothèse relative aux taux de mortalité utilisée au 31 décembre 2019 s'établit à 95 % de la table de mortalité 2014 (secteur privé) du rapport *La mortalité des retraités canadiens*, projetée sur une base générationnelle selon l'échelle des projections CPM-B.

Taux tendanciel du coût des soins de santé

Les coûts des avantages postérieurs au départ à la retraite et des avantages postérieurs à l'emploi sont déterminés au début de l'exercice et sont fondés sur des hypothèses relatives aux résultats techniques prévus et à l'inflation du coût des soins de santé à l'avenir. Pour les régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite, une étude des tendances historiques de Hydro One menée en 2017 s'est traduite par la révision des tendances relatives aux médicaments d'ordonnance, aux soins dentaires et aux hospitalisations utilisées aux fins de la communication de résultats de fin d'exercice pour 2018 et 2019. Une hausse de 1 % du taux tendanciel du coût des soins de santé donnerait lieu à des augmentations de 21 millions de dollars des intérêts débiteurs en 2019 plus le coût des services et de 280 millions de dollars du passif au titre des avantages au 31 décembre 2019.

Évaluation des actifs d'impôts différés

Hydro One évalue dans quelle mesure il est probable que les actifs d'impôts différés soient réalisés en analysant toutes les données actuelles

et historiques, notamment le bénéfice imposable futur prévu. Si la direction détermine qu'il est plus probable qu'improbable qu'une partie ou la totalité d'un actif d'impôts différés ne sera pas réalisée, elle comptabilise une provision pour moins-value.

Dépréciation d'actifs

En ce qui a trait aux activités à tarifs réglementés de Hydro One, les coûts de possession de la plupart des actifs à long terme de cette dernière sont pris en compte dans la base tarifaire et génèrent un taux de rendement approuvé par la CEO. La valeur comptable des actifs et leur rendement connexe sont recouverts au moyen des tarifs approuvés par la CEO. Par conséquent, de tels actifs ne font l'objet d'un test de dépréciation que si la CEO refuse leur recouvrement total ou partiel ou qu'un tel refus est jugé probable. La société examine périodiquement les actifs de sa filiale non réglementée, Hydro One Telecom, afin de déceler toute indication de dépréciation. Au 31 décembre 2019, aucun actif des activités à tarifs réglementés ou de la filiale non réglementée de la société n'avait subi de dépréciation.

L'écart d'acquisition fait l'objet d'un test de dépréciation une fois l'an ou plus souvent si cela s'impose. Hydro One a conclu que l'écart d'acquisition n'avait pas subi de dépréciation au 31 décembre 2019. L'écart d'acquisition représente l'excédent du coût des entreprises de distribution et de transport acquises sur la juste valeur des actifs nets identifiables acquis à la date d'acquisition.

Contrôles et procédures de communication de l'information et contrôle interne à l'égard de l'information financière

Les contrôles et procédures de communication de l'information comprennent des processus visant à garantir que l'information est consignée, traitée, résumée et présentée dans les délais stipulés à la direction de la société, notamment au chef de la direction et au chef des finances, selon le cas, afin de leur permettre de prendre des décisions en temps opportun concernant la présentation de l'information dans le rapport de gestion et les états financiers. Sous la gouverne du chef de la direction et du chef des finances de la société, la direction a évalué les contrôles et procédures de communication de l'information à la fin de la période couverte dans le présent rapport. Selon cette évaluation, la direction de la société a conclu que les contrôles et procédures de communication de l'information de la société étaient efficaces au 31 décembre 2019.

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière est conçu ou supervisé par le chef de la direction et le chef des finances pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux PCGR des États-Unis. Il comprend les politiques et procédures qui i) concernent la tenue de dossiers suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs de la société, ii) fournissent une assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers conformément aux PCGR des États-Unis et que les encaissements et décaissements de la société ne sont faits qu'avec l'autorisation de la

direction et du conseil d'administration de la société, et iii) fournissent une assurance raisonnable concernant la prévention ou la détection à temps de toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée d'actifs de la société qui pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers consolidés.

La direction de la société, sous la gouverne du chef de la direction et du chef des finances, a évalué la conception et l'efficacité du fonctionnement du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société en fonction des critères énoncés dans le document intitulé « Internal Control – Integrated Framework (2013) » publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission (le « COSO »). Selon cette évaluation, la direction de la société a conclu que le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société était efficace au 31 décembre 2019.

Quelle que soit la qualité de sa conception et de son fonctionnement, tout système de contrôle interne ne peut que fournir l'assurance raisonnable que les objectifs de contrôle fixés seront atteints et en raison de ses limites inhérentes, il ne peut prévenir ni détecter toutes les inexactitudes. En outre, l'efficacité du contrôle interne est affectée par les changements et exposée au risque que cette efficacité évolue au fil du temps.

Aucune modification n'a été apportée à la conception du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société pour le trimestre clos le 31 décembre 2019 qui a eu, ou qui pourrait vraisemblablement avoir, une incidence importante sur le fonctionnement du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société.

La direction continue de surveiller son système de contrôle interne à l'égard de la communication et de la présentation de l'information et pourrait le modifier de temps à autre si elle le juge nécessaire.

Nouvelles prises de position comptables

Les tableaux qui suivent présentent les Accounting Standards Codifications (« ASC ») et les Accounting Standards Updates (« ASU ») publiées par le Financial Accounting Standards Board (« FASB ») s'appliquant à Hydro One :

Directives comptables adoptées récemment

Directive	Date de publication	Description	Date d'entrée en vigueur	Incidence sur Hydro One
ASC 842	Février 2016 à janvier 2019	Les preneurs sont tenus de comptabiliser au bilan les droits et les obligations découlant des contrats de location simple à titre d'actifs (le droit d'utiliser l'actif sous-jacent pendant la durée du bail) et de passifs (l'obligation de verser les paiements de location futurs).	1 ^{er} janvier 2019	Hydro One a adopté la norme ASC 842 le 1 ^{er} janvier 2019 en appliquant l'approche de transition rétrospective modifiée en utilisant la date d'entrée en vigueur du 1 ^{er} janvier 2019 comme date de première application. Se reporter à la note 2 afférente aux états financiers consolidés pour connaître l'incidence de l'adoption de cette norme. La société présente les renseignements obligatoires à fournir aux termes de l'ASC 842 à la note 23 des états financiers consolidés.
ASU 2017-12	août 2017	Les modifications auront pour effet de mieux aligner les activités de gestion des risques des entités et la présentation de l'information financière sur les relations de couverture grâce à la modification des directives concernant la conception et l'évaluation des relations de couverture admissibles ainsi que celles concernant la présentation des résultats de la couverture.	1 ^{er} janvier 2019	Aucune incidence au moment de l'adoption
ASU 2018-07	juin 2018	La portée élargie de l'ASC 718 inclura les opérations dont le paiement est fondé sur des actions visant à acquérir des biens et des services auprès de personnes autres que des employés. Avant cette modification, l'ASC 718 s'appliquait seulement aux opérations dont le paiement est fondé sur des actions visant à acquérir des biens et des services auprès d'employés.	1 ^{er} janvier 2019	Aucune incidence au moment de l'adoption
ASU 2018-15	août 2018	La modification resserre l'arrimage entre, d'une part, les règles encadrant l'inscription à l'actif des frais de mise en place engagés pour les fins d'une entente d'hébergement considérée comme un contrat de service et, d'autre part, les règles encadrant l'inscription à l'actif des frais de mise en place engagés pour le développement ou l'acquisition d'un logiciel qui sera utilisé en interne. La comptabilisation de l'élément « prestation de service » des ententes d'hébergement n'est pas visée par la modification.	1 ^{er} janvier 2019	Hydro One a adopté cette norme ASU avec une date de transition au 1 ^{er} janvier 2019. La norme a été appliquée prospectivement et il n'y a eu aucune incidence importante au moment de l'adoption.
ASU 2016-13 2018-19 2019-04 2019-05 2019-11	juin 2016 à novembre 2019	Cette modification donne aux utilisateurs de l'information plus propice aux décisions relatives aux pertes sur créances attendues sur des instruments financiers et autres engagements à octroyer du crédit détenus par une entité comptable à chaque date de clôture.	1 ^{er} janvier 2019	Hydro One a adopté ces normes ASU avec une date de transition au 1 ^{er} janvier 2019 en appliquant l'approche de transition rétrospective modifiée. Se reporter à la note 2 afférente aux états financiers consolidés pour en savoir plus sur l'incidence de l'adoption.

Directives comptables récemment publiées, mais pas encore adoptées

Directive	Date de publication	Description	Date d'entrée en vigueur	Incidence prévue sur Hydro One
ASU 2017-04	Janvier 2017	La modification supprime la deuxième étape de l'actuel test de dépréciation de l'écart d'acquisition à deux étapes afin de simplifier le processus de vérification de l'écart d'acquisition.	1 ^{er} janvier 2020	Aucune incidence au moment de l'adoption
ASU 2018-13	Août 2018	Les obligations d'information relatives aux évaluations de la juste valeur de l'ASC 820 ont été modifiées afin d'accroître l'efficacité avec laquelle les informations sont présentées dans les notes afférentes aux états financiers.	1 ^{er} janvier 2020	Aucune incidence au moment de l'adoption
ASU 2018-14	Août 2018	Des obligations d'information relatives aux régimes à prestations déterminées à employeur unique ou à d'autres régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite ont été ajoutées, supprimées ou précisées afin d'accroître l'efficacité avec laquelle les informations sont présentées dans les notes afférentes aux états financiers.	1 ^{er} janvier 2021	À l'étude
ASU 2019-01	Mars 2019	La modification reporte la dispense précédemment fournie aux termes de l'ASC 840 en ce qui concerne la détermination de la juste valeur des biens sous-jacents par les bailleurs qui ne sont pas des fabricants ou des distributeurs. Elle définit également plus clairement la présentation des flux de trésorerie de contrats de location-vente et de location-financement et précise que les déclarations au sujet de la transition en vertu du Topic 250 de l'ASC ne s'appliquent pas lors de l'adoption de l'ASC 842.	1 ^{er} janvier 2020	Aucune incidence au moment de l'adoption
ASU 2019-12	Décembre 2019	Les modifications simplifient la comptabilisation des impôts en supprimant certaines exceptions aux principes généraux. Elles renforcent aussi l'application uniforme du Topic 740 en clarifiant et en modifiant les directives existantes.	1 ^{er} janvier 2021	À l'étude
ASU 2020-01	Janvier 2020	Les modifications précisent l'interaction entre la comptabilisation des titres de participation aux termes du Topic 321, la comptabilisation des placements en vertu de la méthode de la mise en équivalence décrite dans le Topic 323, et la comptabilisation de certains contrats à terme et options achetées aux termes du Topic 815.	1 ^{er} janvier 2021	À l'étude

Sommaire des résultats d'exploitation du quatrième trimestre

Trimestres clos les 31 décembre (en millions de dollars, sauf le résultat par action ordinaire)	2019	2018	Variation
Produits			
Distribution	1 298	1 138	14,1 %
Transport	407	342	19,0 %
Autres	10	11	(9,1 %)
	1 715	1 491	15,0 %
Charges			
Achats d'électricité	914	741	23,3 %
Charges d'exploitation, d'entretien et d'administration			
Distribution	162	167	(3,0 %)
Transport	59	114	(48,2 %)
Autres	18	27	(33,3 %)
	239	308	(22,4 %)
Amortissement et coûts de retrait d'actifs	226	217	4,1 %
	1 379	1 266	8,9 %
Bénéfice avant les charges de financement et la charge d'impôts sur le bénéfice	336	225	49,3 %
Charges de financement	116	123	(5,7 %)
Bénéfice avant la charge d'impôts sur le bénéfice	220	102	115,7 %
Charge d'impôts sur le bénéfice	2	800	(99,8 %)
Bénéfice net (perte nette)	218	(698)	131,2 %
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires de Hydro One	211	(705)	129,9 %
Bénéfice net ajusté attribuable aux actionnaires ordinaires de Hydro One¹	211	176	19,9 %
Résultat de base par action ordinaire	0,35 \$	(1,18) \$	129,7 %
Résultat dilué par action ordinaire	0,35 \$	(1,18) \$	129,7 %
Résultat de base par action ordinaire ajusté	0,35 \$	0,30 \$	16,7 %
Résultat dilué par action ordinaire ajusté ¹	0,35 \$	0,29 \$	20,7 %
Actifs mis en service			
Distribution	271	253	7,1 %
Transport	573	698	(17,9 %)
Autres	5	1	400,0 %
	849	952	(10,8 %)
Investissements en capital			
Distribution	249	168	48,2 %
Transport	311	292	6,5 %
Autres	2	7	(71,4 %)
	562	467	20,3 %

¹ Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » pour une description et un rapprochement du bénéfice net ajusté et du résultat de base et dilué par action ordinaire ajusté.

Bénéfice net

Le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires pour le trimestre clos le 31 décembre 2019 s'est établi à 211 millions de dollars, en hausse de 916 millions de dollars, ou 129,9 %, par rapport à l'exercice précédent. Les facteurs importants ayant influé sur le résultat sont entre autres les suivants :

- la hausse des produits, déduction faite des achats d'électricité, principalement attribuable à l'incidence en 2018 de la décision de la CEO eu égard au partage des actifs d'impôts différés;
- la baisse des charges d'exploitation, d'entretien et d'administration, qui s'explique en grande partie par la diminution des charges de soutien du

siège social et l'augmentation du produit d'assurance ainsi que par le calendrier des travaux exécutés à l'égard de l'entretien des postes et des lignes et de la gestion de la végétation, comparativement à l'exercice précédent, facteurs en partie compensés par l'accroissement des dépenses liées aux TI;

- la diminution de la charge d'impôts, qui s'explique surtout par l'imputation d'une charge d'impôts différés à l'exercice précédent en lien avec la dépréciation des actifs réglementaires d'impôts différés de Hydro One, la DPA accéléré et le partage des actifs d'impôts différés exigé par la CEO, qui seront, dans les deux cas, répercutés aux clients et sont compensés par une baisse des produits, sans incidence sur le RCP réglementé.

Résultat par action ordinaire et résultat par action ordinaire ajusté

Pour le quatrième trimestre de 2019, le résultat par action ordinaire s'est établi à 0,35 \$, contre une perte par action de 1,18 \$ pour le trimestre correspondant de 2018. Cette hausse est attribuable à la progression du résultat au quatrième trimestre de 2019, comme expliqué cidessus. Le résultat par action ordinaire ajusté s'est chiffré à 0,35 \$ pour le quatrième trimestre de 2019, comparativement à 0,30 \$ en 2018 en raison de la hausse du bénéfice net au quatrième trimestre de 2019, exclusion faite des incidences de la fusion et de la décision relative aux actifs d'impôts différés.

Produits

La hausse de 65 millions de dollars, ou de 19,0 %, des produits tirés du transport au cours du trimestre a essentiellement découlé des facteurs suivants :

- l'incidence en 2018 de la décision de la CEO eu égard au partage des actifs d'impôts différés;
- la hausse des tarifs de transport approuvés par la CEO pour 2019;
- la hausse de la moyenne mensuelle de la demande de pointe sur 60 minutes en Ontario en raison des températures favorables au quatrième trimestre de 2019;
- les produits attribuables aux actifs de NRLP mis en service à la fin d'août 2019; facteurs en partie compensés par :
- l'ajustement réglementaire d'impôt différé lié à la DPA accéléré.

La baisse trimestrielle de 13 millions de dollars, ou 3,3 %, des produits tirés de la distribution, déduction faite des achats d'électricité est essentiellement attribuable à ce qui suit :

- les ajustements réglementaires différés liés au mécanisme de partage des bénéfices;
- le partage des actifs d'impôts différés exigé par la CEO et l'ajustement d'impôt différé lié à la DPA accéléré; facteurs en partie compensés par :
- la hausse des tarifs de distribution approuvés par la CEO pour 2019;
- la consommation d'énergie accrue attribuable aux températures favorables au quatrième trimestre de 2019.

Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » pour une description et un rapprochement des produits, déduction faite des achats d'électricité.

Charges d'exploitation, d'entretien et d'administration

La baisse trimestrielle de 55 millions de dollars, ou 48,2 %, des charges d'exploitation, d'entretien et d'administration liées au transport est essentiellement attribuable à ce qui suit :

- l'augmentation du produit d'assurance reçu au quatrième trimestre de 2019;
- la réduction des dépenses dans le cadre de programmes d'entretien des postes et des lignes;

- le plus faible volume de travaux de gestion de la végétation, certains travaux ayant été réalisés plus tôt en 2019 en raison des conditions météorologiques favorables;
- la diminution des charges de soutien du siège social;
- les radiations moins élevées de coûts de projets;
- la réduction de l'impôt foncier par suite de la réévaluation de l'impôt foncier municipal; facteurs en partie compensés par :
- l'augmentation des frais investis en TI.

La baisse trimestrielle de 5 millions de dollars, ou 3,0 %, des charges d'exploitation, d'entretien et d'administration liées à la distribution est essentiellement attribuable à ce qui suit :

- la diminution des charges de soutien du siège social;
- la réduction des coûts d'exploitation attribuable à la réintégration du centre d'appels; facteurs en partie compensés par :
- l'augmentation des frais investis en TI.

La baisse supplémentaire de 9 millions de dollars des charges d'exploitation, d'entretien et d'administration liées au secteur Autres s'explique principalement par la réduction des charges de soutien.

Charges de financement

La baisse trimestrielle de 7 millions de dollars, ou 5,7 %, des charges de financement est surtout attribuable au recul des intérêts débiteurs relatifs à la fusion et liés aux débentures convertibles, facteur en partie compensé par la hausse des intérêts débiteurs sur la dette à long terme attribuable à l'augmentation du solde moyen pondéré de l'encours de la dette à long terme en 2019.

Impôts sur le bénéfice

La charge d'impôts sur le bénéfice pour le quatrième trimestre de 2019 a reculé de 798 millions de dollars par rapport à 2018. Ainsi, le taux d'imposition effectif de la société s'est établi à environ 0,9 % au quatrième trimestre de 2019, contre environ 784,3 % au quatrième trimestre de l'exercice précédent. La baisse de la charge d'impôts s'explique surtout par l'imputation d'une charge d'impôts différés à l'exercice précédent en lien avec la dépréciation des actifs réglementaires d'impôts différés de Hydro One. La DPA accéléré, le partage des actifs d'impôts différés exigé par la CEO et la variation du bénéfice avant impôts entre 2018 et 2019 ont également réduit la charge d'impôts.

Actifs mis en service

La baisse des actifs de transport mis en service au cours du quatrième trimestre est surtout attribuable à ce qui suit :

- les actifs mis en service au quatrième trimestre de 2018 en lien avec les investissements de maintien de postes (postes de transport Horning, Centralia, London et St. Isidore ainsi qu'au poste Bruce dans le cadre du projet de remplacement des équipements en fin de vie utile du système de protection spécial); facteur en partie compensé par :

- la mise en service d'importants projets de développement au poste de transport Leamington en 2019;
- la hausse des achats de matériel de TI et de travail.

La hausse des actifs de distribution mis en service au cours du quatrième trimestre est surtout attribuable à ce qui suit :

- la hausse des achats de matériel de TI et de travail;
- le volume de remplacement d'actifs après tempête plus élevé au quatrième trimestre de 2019.

Investissements en capital

La hausse des investissements en capital liés au transport au cours du quatrième trimestre est surtout attribuable à ce qui suit :

- la hausse des achats de matériel de TI et de travail;
- le volume accru des réfections et des remplacements de postes de transport;
- les investissements plus élevés dans des projets de développement s'étalant sur plusieurs années au quatrième trimestre de 2019 (principalement la ligne d'interconnexion Est-Ouest), facteur en partie compensé par les travaux liés au projet d'interconnexion du lac Supérieur et l'achèvement du poste de transport Clarington en 2018.

La hausse des investissements en capital liés à la distribution au cours du quatrième trimestre est surtout attribuable à ce qui suit :

- le transfert des coûts de retraite du compte réglementaire d'écart des coûts du régime de retraite à la suite de la décision rendue par la CEO au sujet de la requête en révision et en modification concernant le recouvrement des coûts de retraite;

tels que publiés par le FASB.

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	Hydro One Limited		HOHL		Filiales de Hydro One Limited, autres que HOHL		Ajustements de consolidation		Montants totaux consolidés de Hydro One Limited	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018
Produits	17	12	—	—	6 775	6 243	(312)	(105)	6 480	6 150
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires	(133)	(74)	(19)	22	1 188	47	(258)	(84)	778	(89)
At 31 décembre (en millions de dollars)	Hydro One Limited		HOHL		Filiales de Hydro One Limited, autres que HOHL		Ajustements de consolidation		Montants totaux consolidés de Hydro One Limited	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018
Actif à court terme	84	159	—	22	2 440	2 054	(1 256)	(744)	1 268	1 491
Actif à long terme	3 979	5 799	—	—	41 188	41 597	(19 374)	(23 230)	25 793	24 166
Passif à court terme	408	97	—							
— 3 925	4 391	(1 246)	(1 460)							
3 087	3 028									
Passif à long terme	—	1 516	—							
3 25 201	22 373	(11 096)	(10 906)							
14 105	12 986									

- les investissements accrus dans le raccordement au réseau de distribution (postes de transport Leamington et Enfield) et le montant supérieur investi dans des initiatives de modernisation du réseau de distribution;
- la hausse des achats de matériel de TI et de travail;
- l'augmentation du volume de remplacements d'actifs après tempête.

Hydro One Holdings Limited – Tableau de consolidation de l'information financière sommaire

Hydro One Limited garantit pleinement et inconditionnellement les obligations de paiement de Hydro One Holdings Limited (« HOHL »), sa filiale en propriété exclusive, en lien avec les titres à émettre aux termes du prospectus de base simplifié daté du 23 novembre 2018. Par conséquent, le tableau de consolidation de l'information financière sommaire qui suit est présenté conformément aux obligations prescrites à la section 13.4 du Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue, qui prévoit des dispenses en faveur de certains émetteurs bénéficiant de soutien au crédit. Les tableaux qui suivent présentent l'information financière sommaire consolidée aux 31 décembre 2019 et 2018 et pour les exercices clos à ces dates pour : i) Hydro One Limited; ii) HOHL; iii) les filiales de Hydro One Limited autres que HOHL, sur une base combinée; iv) les ajustements de consolidation; et v) Hydro One Limited et toutes ses filiales sur une base consolidée, pour chacune des périodes indiquées. L'information financière sommaire a pour but de fournir aux investisseurs de l'information financière utile et comparable au sujet de Hydro One Limited et de ses filiales. Cette information financière sommaire doit être lue conjointement avec les états financiers annuels les plus récents de Hydro One Limited. Cette information financière sommaire a été préparée conformément aux PCGR américains,

Énoncés et autres informations de nature prospective

Les communications verbales et écrites de la société au public, y compris le présent document, contiennent souvent des énoncés prospectifs qui sont fondés sur les attentes, estimations, prévisions et projections actuelles à l'égard des activités de la société et du secteur ainsi que des contextes réglementaires et économiques dans lesquels elle exerce ses activités et elles

incluent des prévisions et des hypothèses formulées par la direction de la société. Ces énoncés comprennent notamment les énoncés concernant les demandes de tarifs de transport et de distribution de la société, y compris les décisions, les taux acceptés, ainsi que le calendrier et les incidences prévus; la situation de trésorerie de la société, ses sources de financement et ses besoins d'exploitation; les facilités de crédit d'exploitation; les attentes concernant les activités de financement de la société; la dette venant à échéance; les projets et initiatives en cours ou prévus, y compris les résultats attendus et les dates d'achèvement; les investissements en capital futurs prévus, y compris leur calendrier et les plans d'investissement de la société; les obligations contractuelles et autres engagements commerciaux de la société; l'incidence attendue des actifs d'impôts différés; l'appel par Hydro One de la décision de la CEO relativement aux actifs d'impôts différés; la CEO; la dispense; le nombre d'actions ordinaires de Hydro One pouvant être émises en lien avec les attributions en circulation aux termes des régimes d'octroi d'actions et du RILT; les conventions collectives; le risque lié aux relations de travail; le régime de retraite, les cotisations de retraite futures, les évaluations du régime et les répercussions attendues; les dividendes; l'incidence prévue de la DPA accéléré sur Hydro One, y compris le calendrier de cette incidence; les attentes de la société en ce qui concerne son taux d'imposition effectif; les cotes de crédit et les risques connexes; la stratégie de Hydro One; l'incidence des taux d'intérêt; les mesures non conformes aux PCGR; les estimations comptables critiques, y compris les passifs environnementaux, les actifs et passifs réglementaires et les avantages sociaux futurs; la gestion des risques et les facteurs de risque; les risques liés à d'autres requêtes soumises à la CEO; les modèles de tarification pour le transport et la distribution, notamment les incidences potentielles sur Hydro One; le risque lié à la récupérabilité des coûts de rémunération totaux, y compris en lien avec le régime de retraite et les avantages postérieurs à l'emploi; les droits d'occupation; le risque lié aux revendications des Autochtones; le risque lié aux cataclysmes naturels et autres événements imprévus; le contrôle interne à l'égard de l'information financière et de la communication de l'information; les récentes directives concernant la comptabilité; les attentes quant au dépôt d'un nouveau prospectus lié au programme de billets à moyen terme; le prospectus de base universel; le prospectus de base visant des titres d'emprunt américains; les acquisitions et fusions réalisées par la société, notamment celles d'Orillia Power et de Peterborough Distribution; la capacité de la société à attirer et à retenir des dirigeants qualifiés; les risques liés aux acquisitions; le risque environnemental, notamment les changements climatiques; le risque lié à l'infrastructure des TI et des TO et à la sécurité des données; les changements et l'innovation technologiques dans le secteur de l'électricité et leurs répercussions potentielles; le risque pour la santé et la sécurité et ses répercussions potentielles; les attentes liées aux effectifs; la participation de la Province dans Hydro One et les conflits pouvant survenir de temps à autre entre la Province et Hydro One; les mesures gouvernementales et leur incidence potentielle sur Hydro One et ses activités; les ventes futures d'actions de Hydro One; ainsi que le risque d'atteinte à la réputation, le risque lié à l'opinion publique et le risque politique. Les termes et expressions « s'attendre à », « prévoir », « avoir l'intention de », « tenter », « pouvoir », « projeter », « croire », « s'efforcer de », « estimer », « viser », « objectif », « cible » et leurs variantes et autres expressions similaires ainsi que des verbes au futur et au conditionnel servent à signaler ces énoncés prospectifs. Ces énoncés ne sont aucunement une garantie de rendement futur et font intervenir des hypothèses, des risques et des incertitudes que l'on peut

difficilement prédire. Par conséquent, les résultats réels pourraient différer considérablement de ceux qu'expriment, sous-entendent ou laissent prévoir ces énoncés prospectifs. Hydro One n'a pas l'intention de mettre à jour ces énoncés prospectifs et se dégage de toute obligation de le faire, sauf si la loi l'y contraint.

Ces énoncés prospectifs sont fondés sur divers facteurs et hypothèses, notamment les suivants : l'absence de changements imprévisibles du régime législatif et du cadre d'exploitation se rapportant au marché ontarien de l'électricité ou plus précisément, à Hydro One; des décisions favorables de la CEO et d'autres organismes de réglementation sur les demandes en cours et futures, notamment en matière tarifaire; l'absence de retards imprévus dans l'obtention des approbations requises; l'absence de changements imprévisibles des ordonnances tarifaires ou des méthodes d'établissement des tarifs applicables aux entreprises de distribution et de transport de la société; la poursuite de l'application des PCGR des États-Unis; la stabilité de l'environnement réglementaire; l'absence de changements défavorables de la réglementation environnementale; l'absence de modifications importantes apportées aux notes de crédit actuelles de la société; l'absence de répercussions imprévues de nouvelles prises de position comptables; et l'absence de tout événement important survenant hors du cours normal des activités. Ces hypothèses reposent sur les informations dont la société dispose actuellement, y compris les informations obtenues auprès de sources indépendantes. Les résultats réels pourraient différer considérablement de ceux que laissent prévoir ces énoncés prospectifs. Bien que Hydro One ignore l'incidence que pourraient avoir ces différences éventuelles, celles-ci pourraient influencer de manière considérable sur ses activités, ses résultats d'exploitation, sa situation financière et la stabilité de son crédit. Les facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement de ceux qu'expriment ou laissent entendre ces énoncés prospectifs incluent notamment les suivants :

- les risques associés à la réglementation et aux produits d'exploitation de Hydro One, notamment les risques liés aux ordonnances tarifaires et aux modèles de tarification pour le transport et la distribution, au rendement réel par rapport aux prévisions et aux investissements de capital, au traitement réglementaire des actifs d'impôts différés, à la récupérabilité des coûts de rémunération totaux ou au refus de demandes;
- les risques associés à la détention par la Province d'actions de Hydro One et aux autres relations que Hydro One entretient avec la Province, y compris l'éventualité de conflits d'intérêts survenant entre Hydro One, la Province et des apparentés, les risques associés à l'exercice par la Province d'autres pouvoirs législatifs et réglementaires dans le cadre de la mise en œuvre de la *Loi sur les priorités urgentes* et la *Loi sur la responsabilisation*, le risque lié à la capacité de la société à attirer et à retenir des dirigeants qualifiés ou le risque d'abaissement de la note de crédit de Hydro One Inc. et son incidence sur le financement et les liquidités de la société;
- le risque lié à l'emplacement des actifs de la société sur des terres appartenant à des réserves et le risque que Hydro One ait à engager des coûts importants pour transférer des actifs situés dans des réserves;
- le risque que la société soit incapable de respecter les exigences prévues par la loi ou la réglementation ou qu'elle doive engager, pour s'y conformer, des frais supplémentaires qu'elle ne pourrait pas recouvrer par le biais des tarifs;

- le risque que les installations de Hydro One soient exposées à des intempéries, désastres naturels, événements d'origine humaine ou autres phénomènes imprévus pour lesquels la société n'est pas assurée ou par suite desquels la société pourrait faire l'objet de demandes d'indemnisation;
- le risque lié au non-respect de la réglementation environnementale ou à l'impossibilité de recouvrer les dépenses environnementales par le biais des demandes tarifaires;
- les risques associés à la sécurité des systèmes d'information ou au maintien d'une infrastructure complexe de TI et de TO, notamment les pannes, les cyberattaques ou les accès non autorisés aux systèmes de TI et de TO de la société;
- le risque de conflits de travail et la possibilité que la société soit incapable de négocier ou de renouveler des conventions collectives adéquates selon des modalités acceptables et conformes aux décisions tarifaires de la société;
- les risques liés aux caractéristiques démographiques de la main-d'œuvre de la société et à l'incapacité potentielle de celle-ci d'attirer et de fidéliser un personnel qualifié;
- le risque que la société ne parvienne pas à obtenir un financement suffisant ainsi qu'à un coût raisonnable pour rembourser la dette arrivant à échéance et financer les investissements en capital;
- le risque lié aux fluctuations des taux d'intérêt et à l'incapacité éventuelle de gérer le risque de crédit et le risque lié aux instruments financiers;
- les risques liés à l'incertitude économique ainsi qu'à la volatilité des marchés financiers;
- le risque que la société échoue à mettre en œuvre les programmes d'investissement nécessaires au bon fonctionnement de ses actifs ou à réaliser ces programmes en temps opportun ou le risque de concurrence accrue au chapitre de l'aménagement de gros projets de transport et les modifications législatives portant sur la sélection des sociétés de transport;
- le risque lié à l'opposition du public aux projets planifiés et ou aux délais d'obtention des approbations ou de conclusion des ententes nécessaires aux projets ou leur refus;
- le risque que les hypothèses sous-jacentes aux passifs environnementaux comptabilisés et aux actifs réglementaires connexes puissent changer;
- le risque lié à l'incapacité à réduire les risques importants liés à la santé et à la sécurité;
- le risque que les coûts liés aux régimes de retraite de la société ne puissent pas être recouverts par le biais des tarifs futurs et l'incertitude qui entoure le traitement que les organismes de réglementation réserveront aux coûts des régimes de retraite, des avantages postérieurs à l'emploi et des avantages postérieurs au départ à la retraite;
- la possibilité que Hydro One doive engager des charges importantes pour remplacer des fonctions actuellement imparties advenant que les conventions conclues soient résiliées ou arrivent à échéance avant qu'un nouveau fournisseur de services soit choisi;
- l'incidence de la propriété par la Province de terrains essentiels au réseau de transport de la société;
- le risque que les procédures judiciaires soient coûteuses en temps et en argent ou détournent l'attention des membres de la direction et du personnel clé des activités commerciales de la société;
- les conséquences si la société ne dispose pas de droits d'occupation valides relatifs aux terres contrôlées ou détenues par des tiers et les risques liés aux droits d'occupation dotés d'une échéance;
- le risque lié aux événements affectant la réputation de Hydro One et aux actions politiques;
- l'incapacité de la société à dresser ses états financiers conformément aux PCGR des États-Unis;
- le risque lié à l'incidence de nouvelles prises de position comptable.

Le lecteur est prié de noter que la liste des facteurs ci-dessus n'est pas exhaustive. Certains de ces risques et autres facteurs sont analysés plus en détail à la rubrique « Gestion des risques et facteurs de risque » du présent rapport de gestion.

De plus, Hydro One tient à avertir le lecteur que les informations incluses dans le présent rapport de gestion à propos des perspectives de la société sur certains sujets, y compris les investissements futurs éventuels de celle-ci, ne sont fournies que pour donner une idée de la nature de certains des plans futurs de la société et peuvent ne pas convenir à d'autres fins.

Des informations additionnelles sur Hydro One, y compris sa notice annuelle, sont disponibles sur Sedar à l'adresse www.sedar.com, sur le site Web de la Securities and Exchange Commission des États-Unis à l'adresse www.sec.gov/edgar.shtml et sur le site Web de la société à l'adresse www.HydroOne.com/Investors.

Rapport de la direction

Les états financiers consolidés, le rapport de gestion et l'information financière y afférente ont été préparés par la direction de Hydro One Limited (« Hydro One » ou la « société »). La direction est responsable de l'intégrité, de l'uniformité et de la fiabilité de toutes les informations présentées. Les états financiers consolidés ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus des États-Unis et en vertu des lois sur les valeurs mobilières pertinentes. Le rapport de gestion a été préparé conformément au Règlement 51 – 102.

La préparation des états financiers consolidés et du rapport de gestion comporte l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui font appel au jugement de la direction, particulièrement lorsque les opérations ayant une incidence sur la période comptable considérée ne peuvent être déterminées avec certitude que plus tard. Les estimations et les hypothèses sont fondées sur l'expérience, la conjoncture actuelle et diverses autres hypothèses jugées raisonnables dans les circonstances, à la suite d'une analyse critique des principales conventions comptables utilisées par la société comme il est décrit à la note 2 afférente aux états financiers consolidés. La préparation des états financiers consolidés et du rapport de gestion inclut la prise en compte des informations portant sur l'incidence prévue d'événements et d'opérations futurs. Le rapport de gestion fournit également des informations sur la situation de trésorerie et sur les sources de financement, sur les tendances en matière d'exploitation, sur les risques et sur les incertitudes. Les résultats réels futurs peuvent différer de manière importante de l'évaluation actuelle de ces informations, parce que les événements et les circonstances futurs peuvent différer des prévisions.

Il incombe à la direction d'établir et de maintenir des contrôles et procédures de communication de l'information et un contrôle interne à l'égard de l'information financière adéquats, comme il est décrit dans le rapport de gestion annuel. La direction a évalué l'efficacité de la conception et du fonctionnement des contrôles et procédures de communication de l'information de la société, de même que du contrôle interne à l'égard de l'information financière, selon le cadre et les critères établis dans le document intitulé « Internal Control – Integrated Framework (2013) » publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway

Commission (« COSO »). Sur la foi de cette évaluation, la direction a conclu que le contrôle interne à l'égard de l'information financière maintenu par la société était efficace, en fonction d'un niveau d'assurance raisonnable, au 31 décembre 2019. Au besoin, les résultats de cette évaluation ont été présentés au comité d'audit du conseil d'administration de Hydro One et aux auditeurs externes.

Les états financiers consolidés ont été audités par KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., auditeurs externes indépendants nommés par les actionnaires de la société. La responsabilité des auditeurs externes consiste à exprimer une opinion sur la présentation fidèle des états financiers consolidés, dans tous leurs aspects significatifs, selon les principes comptables généralement reconnus des États-Unis. Le rapport des auditeurs indépendants fait état de la portée de leur examen et de leur opinion.

Le conseil d'administration de Hydro One, par l'intermédiaire de son comité d'audit, est tenu de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de présentation de l'information financière et de contrôle interne à l'égard de la présentation et de l'information à fournir. Le comité d'audit de Hydro One se réunit périodiquement avec la direction, ainsi qu'avec les auditeurs internes et les auditeurs externes afin de s'assurer que tous s'acquittent de leurs responsabilités respectives et de passer en revue les états financiers consolidés avant de recommander leur approbation par le conseil d'administration. Les auditeurs externes ont eu librement et directement accès au comité d'audit, en présence ou en l'absence de la direction, pour discuter des constatations découlant de leur audit, le cas échéant.

Au nom de la direction de Hydro One,



Mark Poweska
Président et chef de la direction



Christopher Lopez
Chef des finances

Rapport des auditeurs indépendants

Aux actionnaires et au conseil d'administration de Hydro One Limited

Opinion sur les états financiers consolidés

Nous avons effectué l'audit des bilans consolidés ci-joints de Hydro One Limited (la « société ») aux 31 décembre 2019 et 2018, des états consolidés connexes du résultat et du résultat étendu, des variations des capitaux propres et des flux de trésorerie pour chacun des exercices compris dans la période de deux ans close le 31 décembre 2019, ainsi que des notes annexes (collectivement, les « états financiers consolidés »). À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société aux 31 décembre 2019 et 2018, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour chacun des exercices compris dans la période de deux ans close le 31 décembre 2019, conformément aux principes comptables généralement reconnus des États-Unis.

Fondement de l'opinion

La responsabilité de ces états financiers consolidés incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis) (le « PCAOB »), et nous sommes tenus d'être indépendants de la société conformément aux lois fédérales américaines sur les valeurs mobilières et aux règles et règlements applicables de la Securities and Exchange Commission et du PCAOB.

Nous avons effectué nos audits selon les normes du PCAOB. Ces normes requièrent que nous planifions et réalisons les audits de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. La société n'est pas tenue de faire auditer son contrôle interne à l'égard de l'information financière, et elle ne nous a pas confié le mandat de le faire. Dans le cadre de notre audit, nous devons acquérir une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, mais pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société. Par conséquent, nous n'exprimons pas d'opinion à cet égard.

Nos audits ont comporté la mise en œuvre de procédures en vue d'évaluer le risque que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la mise en œuvre de procédures en réponse à ces risques. Ces procédures comprennent le contrôle par sondage d'éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Nos audits comportent également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés. Nous estimons que nos audits constituent une base raisonnable à notre opinion.

Questions critiques de l'audit

Les questions critiques de l'audit communiquées ci-après sont les éléments découlant de l'audit des états financiers consolidés de la période considérée qui ont été communiqués au comité d'audit, ou qui doivent l'être, et qui 1) portent sur les comptes ou les informations à fournir qui sont significatifs en ce qui a trait aux états financiers consolidés et 2) font intervenir des jugements particulièrement difficiles, subjectifs ou complexes de notre part. La communication de questions critiques de l'audit ne modifie en rien notre opinion sur les états financiers consolidés pris dans leur ensemble et, en communiquant les questions critiques de l'audit ci-après, nous n'exprimons pas d'opinion distincte sur les questions critiques de l'audit ou sur les comptes ou informations fournies auxquels elles se rapportent.

Évaluation des actifs et passifs réglementaires et de l'impact de la réglementation des tarifs sur les états financiers

Comme il est indiqué dans les notes 2 et 12 afférentes aux états financiers consolidés, la société comptabilise ses activités réglementées conformément à l'Accounting Standard Codification Topic 980, *Regulated Operations* (ASC 980), publiées par le Financial Accounting Standards Board. En vertu de l'ASC 980, les mesures prises par l'organisme de réglementation de la société peuvent entraîner la comptabilisation de produits et de charges dans des périodes qui diffèrent de celles des entreprises non réglementées. Lorsque cela se produit, la société comptabilise comme actifs réglementaires les charges engagées et les charges à payer dont elle estime probable le recouvrement dans les tarifs d'électricité futurs. Les obligations imposées ou susceptibles d'être imposées par l'organisme de réglementation relativement au remboursement des produits déjà perçus ou aux dépenses des produits perçus auprès des clients dans les coûts futurs sont comptabilisées comme des passifs réglementaires. En vertu de l'ASC 980, la valeur comptable des immobilisations corporelles est affectée par les mesures prises par l'organisme de réglementation dans la mesure où le recouvrement des coûts engagés est autorisé ou non à des fins de tarification. Au 31 décembre 2019, l'actif réglementaire de la société s'élevait à 2 728 millions de dollars et le passif réglementaire à 212 millions de dollars.

Nous avons déterminé que l'évaluation des actifs et des passifs réglementaires et l'incidence de la réglementation des tarifs constituaient une question critique de l'audit. La comptabilisation des activités réglementées en vertu de l'ASC 980 a une incidence sur bon nombre de comptes et d'informations figurant dans les états financiers consolidés de la société. L'évaluation de la comptabilisation des activités réglementées nécessite une connaissance approfondie de celles-ci et l'exercice d'un jugement de la part de l'auditeur du fait des interprétations des décisions réglementaires et des jugements qui interviennent dans l'évaluation de l'appréciation par la société de la probabilité associée au recouvrement des actifs réglementaires et des immobilisations corporelles et à la cession des passifs réglementaires.

Les principales procédures que nous avons mises en œuvre pour traiter les questions critiques de l'audit comprennent les éléments ci-après. Nous avons testé certains contrôles internes à l'égard de la comptabilisation initiale des montants en tant qu'actifs et passifs réglementaires ainsi que le suivi et l'évaluation des développements réglementaires qui peuvent affecter la probabilité de recouvrement des coûts dans les tarifs ou obligations futurs pour la cession des passifs réglementaires. Nous avons évalué l'appréciation faite par la société de la probabilité de recouvrement de la valeur comptable des actifs réglementaires et des immobilisations corporelles et du règlement des passifs réglementaires, en tenant compte des procédures et décisions réglementaires en cours, en évaluant les interprétations faites par la société des décisions réglementaires et en prenant connaissance de l'avis du conseiller juridique externe de la société. Nous avons évalué les incidences de la réglementation des tarifs sur les états financiers, y compris les montants comptabilisés et les informations correspondantes.

(signé) KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Nous sommes les auditeurs de la société depuis 2008

Toronto, Canada
Le 11 février 2020

États consolidés des résultats et du résultat étendu

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)	2019	2018
Produits		
Distribution (y compris de produits tirés des opérations entre apparentés de 282 \$; 280 \$ en 2018) (note 29)	4 788	4 422
Transport (y compris des produits tirés des opérations entre apparentés de 1 637 \$; 1 674 \$ en 2018) (note 29)	1 652	1 686
Autres	40	42
	6 480	6 150
Charges		
Achats d'électricité (y compris des coûts liés aux opérations entre apparentés de 1 818 \$; 1 648 \$ en 2018) (note 29)	3 111	2 899
Exploitation, entretien et administration (notes 4, 29)	1 181	1 105
Amortissement et coûts de retrait d'actifs (note 5)	878	837
	5 170	4 841
Bénéfice avant les charges de financement et la charge d'impôts sur le bénéfice	1 310	1 309
Charges de financement (note 6)	514	459
Bénéfice avant la charge d'impôts sur le bénéfice	796	850
Charge (recouvrement) d'impôts sur le bénéfice (note 7)	(6)	915
Bénéfice net (perte nette)	802	(65)
Autres éléments du résultat étendu	(2)	4
Résultat étendu	800	(61)
Bénéfice net (perte nette) attribuable à ce qui suit :		
Participation sans contrôle (note 28)	6	6
Actionnaires privilégiés	18	18
Actionnaires ordinaires	778	(89)
	802	(65)
Résultat étendu attribuable à ce qui suit :		
Participation sans contrôle (note 28)	6	6
Actionnaires privilégiés	18	18
Actionnaires ordinaires	776	(85)
	800	(61)
Résultat par action ordinaire (note 26)		
De base	1,30 \$	(0,15) \$
Dilué	1,30 \$	(0,15) \$
Dividendes déclarés par action ordinaire (note 25)	0,96 \$	0,91 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

Bilans consolidés

31 décembre (en millions de dollars canadiens)	2019	2018
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	30	483
Débiteurs (note 8)	701	628
Montants à recevoir d'apparentés (note 29)	415	255
Autres actifs à court terme (note 9)	122	125
	1 268	1 491
Immobilisations corporelles (note 10)	21 501	20 687
Autres actifs à long terme		
Actifs réglementaires (note 12)	2 676	1 721
Actifs d'impôts différés (note 7)	748	1 018
Actifs incorporels (note 11)	456	410
Écart d'acquisition	325	325
Autres actifs	87	5
	4 292	3 479
Total de l'actif	27 061	25 657
Passif		
Passif à court terme		
Billets à court terme à payer (note 16)	1 143	1 252
Tranche échéant à moins de un an de la dette à long terme (notes 16, 18)	653	731
Créditeurs et autres passifs à court terme (note 14)	989	956
Montants à payer à des apparentés (note 29)	302	89
	3 087	3 028
Passif à long terme		
Dette à long terme (y compris une tranche de 351 \$ évaluée à la juste valeur; 845 \$ en 2018) (notes 16, 18)	10 822	9 978
Déventures convertibles (notes 17, 18)	—	489
Passifs réglementaires (note 12)	167	326
Passifs d'impôts différés (note 7)	61	58
Autres passifs à long terme (note 15)	3 055	2 135
	14 105	12 986
Total du passif	17 192	16 014
Engagements et éventualités (notes 31, 32)		
Événements postérieurs à la date du bilan (note 34)		
Participation sans contrôle assujettie à un droit de rachat (note 28)	20	21
Capitaux propres		
Actions ordinaires (note 24)	5 661	5 643
Actions privilégiées (note 24)	418	418
Capital d'apport supplémentaire (note 27)	49	56
Bénéfices non répartis	3 667	3 459
Cumul des autres éléments du résultat étendu	(5)	(3)
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de Hydro One	9 790	9 573
Participation sans contrôle (note 28)	59	49
Total des capitaux propres	9 849	9 622
	27 061	25 657

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

Au nom du conseil d'administration,



Timothy Hodgson
Président du conseil d'administration



Russel Robertson
Président du comité d'audit

États consolidés des variations des capitaux propres

Exercice clos le 31 décembre 2019 (en millions de dollars canadiens)	Actions ordinaires	Actions privilégiées	Capital d'apport supplémentaire	Bénéfices non répartis	Cumul des autres éléments du résultat étendu	Capitaux propres attribuables aux actionnaires de Hydro One	Participation sans contrôle (note 28)	Total des capitaux propres
1 ^{er} janvier 2019	5 643	418	56	3 459	(3)	9 573	49	9 622
Bénéfice net	—	—	—	796	—	796	4	800
Autres éléments du résultat étendu	—	—	—	—	(2)	(2)	—	(2)
Distributions à la participation sans contrôle	—	—	—	—	—	—	(6)	(6)
Apports au titre de la vente d'une participation sans contrôle (note 4)	—	—	—	—	—	—	12	12
Dividendes sur les actions privilégiées	—	—	—	(18)	—	(18)	—	(18)
Dividendes sur les actions ordinaires	—	—	—	(570)	—	(570)	—	(570)
Émission d'actions ordinaires	18	—	(12)	—	—	6	—	6
Rémunération à base d'actions (note 27)	—	—	5	—	—	5	—	5
31 décembre 2019	5 661	418	49	3 667	(5)	9 790	59	9 849

Exercice clos le 31 décembre 2018 (en millions de dollars canadiens)	Actions ordinaires	Actions privilégiées	Capital d'apport supplémentaire	Bénéfices non répartis	Cumul des autres éléments du résultat étendu	Capitaux propres attribuables aux actionnaires de Hydro One	Participation sans contrôle (note 28)	Total des capitaux propres
1 ^{er} janvier 2018	5 631	418	49	4 090	(7)	10 181	50	10 231
Bénéfice net (perte nette)	—	—	—	(71)	—	(71)	4	(67)
Autres éléments du résultat étendu	—	—	—	—	4	4	—	4
Distributions à la participation sans contrôle	—	—	—	—	—	—	(5)	(5)
Dividendes sur les actions privilégiées	—	—	—	(18)	—	(18)	—	(18)
Dividendes sur les actions ordinaires	—	—	—	(542)	—	(542)	—	(542)
Émission d'actions ordinaires	12	—	(12)	—	—	—	—	—
Rémunération à base d'actions (note 27)	—	—	19	—	—	19	—	19
31 décembre 2018	5 643	418	56	3 459	(3)	9 573	49	9 622

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

États consolidés des flux de trésorerie

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)	2019	2018
Activités d'exploitation		
Bénéfice net (perte nette)	802	(65)
Dépenses liées à l'environnement	(25)	(22)
Ajustements au titre des éléments sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement (note 5)	777	747
Actifs et passifs réglementaires	(48)	35
Charge (recouvrement) d'impôts différés	(30)	890
Perte non réalisée (gain non réalisé) sur le contrat de change (note 4)	22	(25)
Décomptabilisation des frais de financement reportés (note 4)	24	—
Autres	37	38
Variations des soldes hors trésorerie liés à l'exploitation (note 30)	55	(23)
Rentrées nettes liées aux activités d'exploitation	1 614	1 575
Activités de financement		
Émission de titres d'emprunt à long terme	1 500	1 400
Remboursement d'une dette à long terme	(730)	(753)
Émission de billets à court terme	4 217	4 242
Remboursement de billets à court terme	(4 326)	(3 916)
Remboursement de débetures convertibles	(513)	—
Dividendes versés	(588)	(560)
Distributions à la participation sans contrôle	(9)	(8)
Apports reçus de la vente d'une participation sans contrôle (note 4)	12	—
Émission d'actions ordinaires	6	—
Coûts liés à l'obtention de financement	(8)	(6)
Rentrées (sorties) nettes liées aux activités de financement	(439)	399
Activités d'investissement		
Dépenses en immobilisations (note 30)		
Immobilisations corporelles	(1 513)	(1 418)
Actifs incorporels	(115)	(120)
Apports de capital reçus (note 30)	3	7
Autres	(3)	15
Sorties nettes liées aux activités d'investissement	(1 628)	(1 516)
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(453)	458
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	483	25
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	30	483

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018

1. DESCRIPTION DE L'ENTREPRISE

Hydro One Limited (« Hydro One » ou la « société ») a été constituée le 31 août 2015 en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* (Ontario). Le 31 octobre 2015, la société a acquis Hydro One Inc., société auparavant détenue en propriété exclusive par la Province d'Ontario (la « Province »). L'acquisition de Hydro One Inc. par Hydro One a été comptabilisée comme une opération entre des entités sous contrôle commun et Hydro One représente la continuation des activités commerciales de Hydro One Inc. Au 31 décembre 2019, la Province détenait environ 47,3 % (47,4 % en 2018) des actions ordinaires de Hydro One. Les principales activités de Hydro One sont le transport et la distribution d'électricité à des clients en Ontario.

Tarification

L'entreprise de transport de la société est formée d'un réseau de transport exploité par les filiales de Hydro One Inc., Hydro One Networks Inc. (« Hydro One Networks ») et Hydro One Sault Ste. Marie LP (« HOSSM ») et d'une participation d'environ 66 % dans B2M Limited Partnership (« B2M LP »), société en commandite conclue entre Hydro One et la nation Saugeen Ojibway (« NSO »), ainsi que d'une participation d'environ 75 % dans Niagara Reinforcement Limited Partnership (« NRLP »), société en commandite conclue entre Hydro One et Six Nations of the Grand River Development Corporation ainsi que la Première Nation des Mississaugas de Credit (ensemble, les « partenaires des Premières Nations »). Se reporter à la note 4 – Regroupements d'entreprises et à la note 34 – Événements postérieurs à la date du bilan, pour obtenir d'autres renseignements. L'entreprise de distribution de Hydro One est formée d'un réseau de distribution exploité par les filiales de Hydro One Inc., Hydro One Networks et Hydro One Remote Communities Inc. (« Hydro One Remote Communities »).

Transport

Le 7 mars 2019, la Commission de l'énergie de l'Ontario (la « CEO ») a rendu une décision sur la révision de sa décision et de son ordonnance portant sur les besoins en revenus de 2017 et 2018 au titre des tarifs de transport de Hydro One Networks (la « décision initiale »), datée du 28 septembre 2017, relativement au traitement tarifaire des avantages découlant des actifs d'impôts différés attribuables au passage du régime des paiements tenant lieu d'impôts aux termes de la *Loi de 1998 sur l'électricité* (Ontario) au paiement d'impôt aux termes des régimes fiscaux fédéral et provincial survenu lorsque Hydro One est devenue une société ouverte inscrite à la Bourse de Toronto. Il y a lieu de se reporter à la note 12 – Actifs et passifs réglementaires, pour obtenir d'autres renseignements. Le 26 octobre 2018, Hydro One a présenté à la CEO une requête relative aux tarifs de transport pour 2019, d'une durée de un an et basée sur l'inflation. Le 25 avril 2019, la CEO a rendu sa décision visant la requête relative aux tarifs de transport pour 2019 de Hydro One Networks, et elle a établi de façon définitive l'indice de revenus à 1,4 % avec prise d'effet le 1^{er} mai 2019.

En décembre 2015, la CEO a approuvé les besoins en revenus de B2M LP de 2015 à 2019, de 39 millions de dollars, de 36 millions de dollars, de 37 millions de dollars, de 38 millions de dollars et de 37 millions de dollars respectivement pour ces années. Le 23 novembre 2018, B2M LP a

présenté à la CEO une révision des besoins en revenus de 2019, lesquels tiennent compte de la mise à jour des paramètres du coût en capital. Le 20 décembre 2018, la CEO a rendu sa décision et elle a approuvé les besoins en revenus de 33 millions de dollars demandés pour 2019, avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2019.

HOSSM est assujettie à une période reportée de changement de base de 10 ans pour les années 2017 à 2026, tel qu'il a été approuvé dans la décision de la CEO relative à des fusions, acquisitions, regroupements et désinvestissements (« FARD ») datée du 13 octobre 2016. En juillet 2018, HOSSM a déposé une requête pour 2019 demandant l'autorisation de prendre en compte un indice d'indexation du plafonnement des revenus, ce qui permettrait d'appliquer une hausse attribuable à l'inflation à ses besoins en revenus déjà approuvés. Le 20 juin 2019, la CEO a approuvé un indice d'indexation du plafonnement des revenus se situant à 1,1 % (net), lequel a été appliqué aux besoins en revenus de base de HOSSM pour 2019, avec prise d'effet le 1^{er} février 2019, et elle a également approuvé le cadre de plafonnement des revenus pour la période allant de 2019 à 2026.

Le 26 septembre 2019, la CEO a approuvé la demande de NRLP portant sur l'établissement d'un compte de report pour y comptabiliser ses besoins en revenus de 2019, d'ici leur inclusion dans les tarifs de transport uniformes.

Distribution

En mars 2017, Hydro One Networks a déposé auprès de la CEO une requête relative aux tarifs de distribution d'électricité pour 2018 à 2022. Le 7 mars 2019, la CEO a rendu sa décision sur la requête relative aux tarifs de distribution. Conformément à la décision de la CEO, la société a déposé un projet d'ordonnance tarifaire reflétant ses besoins en revenus mis à jour, lesquels s'établissent à 1 459 millions de dollars pour 2018, à 1 498 millions de dollars pour 2019, à 1 532 millions de dollars pour 2020, à 1 578 millions de dollars pour 2021 et à 1 624 millions de dollars pour 2022. Le 11 juin 2019, la CEO a approuvé l'ordonnance tarifaire confirmant ces besoins en revenus mis à jour. Se reporter à la note 12 – Actifs et passifs réglementaires, pour obtenir de plus amples détails.

Le 26 mars 2019, la société a déposé une requête en révision et en modification de la décision de la CEO concernant le recouvrement des coûts de retraite. Le 19 décembre 2019, la CEO a maintenu sa décision antérieure relative au recouvrement des coûts de retraite. Se reporter à la note 12 – Actifs et passifs réglementaires, pour obtenir d'autres renseignements à ce sujet.

Le 5 novembre 2018, Hydro One Remote Communities a soumis une requête auprès de la CEO visant l'approbation d'une hausse de 1,8 % de la base tarifaire avec prise d'effet le 1^{er} mai 2019. Le 28 mars 2019, la CEO a rendu une décision aux termes de laquelle elle approuve la hausse demandée.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Périmètre de consolidation et mode de présentation

Les présents états financiers consolidés (les « états financiers consolidés ») comprennent les comptes de la société et ceux de ses filiales. Les opérations et soldes intersociétés ont été éliminés.

Le 25 mars 2019, la société a déposé des états financiers consolidés modifiés au 31 décembre 2018 et pour l'exercice clos à cette date afin de refléter l'incidence de la décision du 7 mars 2019 rendue par la CEO portant sur le volet relatif aux actifs d'impôts différés de la décision de la CEO sur les besoins en revenus de Hydro One Networks de 2017 et de 2018, au titre des tarifs de transport, dans le cadre de laquelle la CEO avait précédemment accordé une requête en révision et en modification de la décision. Les informations comparatives figurant dans les présents états financiers consolidés reflètent les états financiers consolidés modifiés au 31 décembre 2018 et pour l'exercice clos à cette date.

Référentiel comptable

Les présents états financiers consolidés sont établis et présentés conformément aux principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») des États-Unis, et ils sont présentés en dollars canadiens.

Recours à des estimations par la direction

La préparation d'états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants constatés à l'égard des actifs et des passifs à la date des états financiers ainsi que sur les montants des produits, des charges, des gains et des pertes présentés pour les périodes considérées. La direction évalue ces estimations de manière continue en s'appuyant sur les résultats passés, sur les conditions en vigueur et sur des hypothèses jugées raisonnables au moment où elle les formule. Tout ajustement est pris en compte dans les résultats d'exploitation de la période au cours de laquelle il survient. Les principales estimations portent sur les actifs et passifs réglementaires, les passifs environnementaux, les prestations de retraite, les avantages postérieurs au départ à la retraite et postérieurs à l'emploi, les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, l'écart d'acquisition et les dépréciations d'actifs, les éventualités, les produits non facturés, ainsi que les actifs et passifs d'impôts différés. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations.

Comptabilisation des activités à tarifs réglementés

En raison du pouvoir général de la CEO d'inclure ou d'exclure des produits, des charges, des gains ou des pertes liés aux tarifs d'une période donnée, ceux-ci ne sont pas constatés dans les périodes au cours desquelles les entreprises non réglementées comptabilisent les leurs. Cette modification du moment de la constatation suppose l'application de la méthode employée pour la comptabilisation des activités à tarifs réglementés, entraînant ainsi la constatation d'actifs et passifs réglementaires. Les actifs réglementaires de la société représentent les sommes à recevoir de clients futurs et les coûts qui sont reportés à des fins comptables parce qu'il est probable qu'ils seront recouverts dans les tarifs futurs. De plus, la société comptabilise des passifs réglementaires qui représentent généralement les montants qui sont remboursables aux clients futurs. Elle évalue continuellement la probabilité que soit recouvré chacun de ses actifs réglementaires et croit toujours qu'il est probable que la CEO tiendra compte de ses actifs et passifs réglementaires dans l'établissement des tarifs futurs. Si, ultérieurement, la société juge qu'il n'est plus probable que la CEO inclue un actif ou un passif réglementaire dans l'établissement des tarifs futurs, une valeur comptable appropriée serait prise en compte dans les résultats d'exploitation de manière prospective à partir de la date à laquelle cette évaluation sera faite par la société, à moins que la modification réponde aux exigences d'un ajustement d'un événement postérieur à la date du bilan.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie et les placements à court terme dont l'échéance initiale est d'au plus trois mois.

Constatation des produits

Nature des produits

Les produits tirés du transport sont essentiellement constitués des tarifs liés au transport, lesquels sont perçus au moyen des tarifs de transport uniformes approuvés par la CEO qui sont appliqués à la demande de pointe mensuelle d'électricité sur le réseau à haute tension de Hydro One. Les tarifs de transport uniformes approuvés par la CEO sont fondés sur des besoins en revenus approuvés qui tiennent compte d'un taux de rendement. Les tarifs liés au transport sont conçus de telle sorte à recouvrer les produits nécessaires au soutien du réseau de transport de la société comportant la capacité nécessaire pour répondre à la demande maximale prévue, laquelle est tributaire des conditions météorologiques et économiques. Les produits tirés du transport sont constatés à mesure que l'électricité est transportée et livrée aux clients.

Les produits tirés de la distribution attribuables à la livraison de l'électricité sont fondés sur des tarifs de distribution approuvés par la CEO; ils sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice et tiennent compte des produits qui ont été facturés et de ceux qui ne l'ont pas été. Les produits facturés sont fondés sur le volume d'électricité livré, comme il a été déterminé d'après les compteurs des clients. À la fin de chaque mois, le volume d'électricité livré aux clients depuis la date de la dernière lecture des compteurs ayant fait l'objet d'une facturation est estimé, et les produits non facturés correspondants sont comptabilisés. La consommation d'énergie, les conditions météorologiques et les variations de la composition des catégories de clients influent sur l'estimation des produits non facturés.

Les produits incluent aussi des montants liés à la vente d'autres services et d'équipement. Ces produits sont constatés lorsque les services sont fournis ou lorsque l'équipement est livré. Les produits sont constatés après déduction des taxes indirectes.

Débiteurs et provision pour créances douteuses

La société a adopté par anticipation l'Accounting Standards Update (l'« ASU ») 2016-13, *Financial Instruments – Credit Losses* (ainsi que les ASU connexes, présentés à la note 3 – Nouvelles prises de position comptables), en utilisant le 1^{er} janvier 2019 comme date de transition, par application de la méthode rétrospective modifiée. Au moment de l'adoption, il n'y a eu aucune incidence significative sur les états financiers consolidés et aucun ajustement n'a été apporté aux montants figurant dans les états financiers de périodes antérieures.

Les débiteurs facturés sont constatés à un montant correspondant au montant facturé, déduction faite de la provision pour créances douteuses. Les débiteurs non facturés sont constatés à leur valeur estimative, déduction faite de la provision pour créances douteuses. Les sommes en souffrance liées aux facturations réglementées portent intérêt aux taux approuvés par la CEO. La provision pour créances douteuses reflète la meilleure estimation de la société concernant les pertes de crédit attendues pour la durée de vie au cours de la période considérée, sur l'ensemble des débiteurs facturés impayés. La société estime la provision pour créances

douteuses des débiteurs facturés en appliquant des taux de pertes calculés en interne à l'ensemble des débiteurs impayés, débiteurs qui sont répartis selon le classement chronologique. Les taux de pertes appliqués aux soldes des débiteurs sont fondés sur les soldes en souffrance historiques, sur les paiements de clients et sur les radiations. Les débiteurs sont radiés par imputations à la provision lorsqu'ils sont jugés irrécouvrables. Les variations des volumes, des prix et de la conjoncture influent sur la provision pour créances douteuses.

Participation sans contrôle

La participation sans contrôle représente la quote-part des capitaux propres dans des filiales qui n'est pas attribuable aux actionnaires de Hydro One. La participation sans contrôle est initialement comptabilisée à la juste valeur et par la suite, ce montant est ajusté pour tenir compte de la quote-part du bénéfice net et des autres éléments du résultat étendu attribuables à la participation sans contrôle ou des dividendes et distributions payés à la participation sans contrôle.

Si une opération donne lieu à l'acquisition de la totalité ou d'une partie de la participation sans contrôle dans une filiale, l'acquisition de la participation sans contrôle est comptabilisée comme une opération sur les capitaux propres. Aucun gain ni perte n'est comptabilisé dans le bénéfice net consolidé ou dans le résultat étendu du fait de la variation de la participation sans contrôle, à moins que cette variation n'entraîne une perte de contrôle par la société.

Impôts sur le bénéfice

Les impôts sur le bénéfice exigibles et différés sont calculés d'après les lois fiscales et les taux d'imposition en vigueur à la date du bilan. Les avantages associés aux positions fiscales ne sont constatés que lorsqu'il est plus probable qu'improbable que le seuil de constatation sera atteint, et ils sont calculés comme étant le montant le plus élevé d'un avantage dont la probabilité de réalisation au moment du règlement est de plus de 50 %. La direction évalue chaque position en se fondant uniquement sur sa valeur technique et sur les faits et circonstances qui lui sont propres, supposant à cette fin que la position sera examinée par une administration fiscale ayant une parfaite connaissance de toutes les informations pertinentes. Elle doit porter de nombreux jugements pour établir les seuils de constatation ainsi que le montant connexe des avantages fiscaux à inscrire dans les états financiers consolidés. La direction réévalue les positions fiscales dans chaque période au moyen des nouveaux renseignements concernant la constatation ou l'évaluation lorsqu'ils deviennent disponibles.

Impôts différés

Les impôts différés sont constatés selon la méthode axée sur le bilan, qui prévoit que les actifs et les passifs d'impôts différés sont constatés, relativement à tous les écarts temporaires entre la valeur fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable, y compris les reports en avant de crédits d'impôt inutilisés et les pertes fiscales, dans la mesure où il est plus probable qu'improbable que ces déductions, ces crédits et ces pertes peuvent être utilisés. Les actifs et les passifs d'impôts différés sont calculés aux taux d'imposition qui devraient s'appliquer dans la période au cours de laquelle un passif sera réglé ou un actif sera réalisé, compte tenu des taux d'imposition et des lois fiscales en vigueur à la date du bilan. Les impôts différés qui ne sont pas inclus dans le processus de tarification sont débités ou crédités dans les états consolidés des résultats et du résultat étendu.

La direction réévalue les actifs d'impôts différés chaque date de clôture et elle réduit le montant dans la mesure où il est plus probable qu'improbable que l'actif d'impôts différés ne sera pas réalisé. Les actifs d'impôts différés non constatés antérieurement sont réévalués à chaque date du bilan, et ils sont constatés dans la mesure où il est devenu plus probable qu'improbable que des économies d'impôts soient réalisées.

La société comptabilise des impôts différés liés à ses activités réglementées et comptabilise des actifs et des passifs réglementaires compensatoires à l'égard des impôts différés qui devraient être recouverts ou remboursés au moyen des tarifs réglementés futurs facturés aux clients.

Les crédits d'impôt à l'investissement sont comptabilisés en réduction des charges ou de la charge d'impôts connexes au cours de la période courante ou de la période future dans la mesure où il est plus probable qu'improbable que ces crédits pourront être utilisés.

Matières et fournitures

Les matières et les fournitures représentent les matières consommables, les petites pièces de rechange et les matériaux de construction destinés à des travaux de construction internes et à l'entretien des immobilisations corporelles. Ces actifs sont comptabilisés au coût moyen, moins toutes pertes de valeur comptabilisées.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont constatées à leur coût d'origine, déduction faite des apports reçus des clients, et tout cumul des pertes de valeur. Le coût des ajouts, ce qui comprend les améliorations apportées à des composantes de l'actif ou leur remplacement, est pris en compte dans les bilans consolidés, au poste Immobilisations corporelles.

Le coût initial des immobilisations corporelles englobe les coûts de matières directes, de main-d'œuvre directe (incluant les avantages sociaux), des services contractuels, de financement capitalisés qui leur sont imputables, de mise hors service d'actifs ainsi que les frais généraux directs et indirects associés au projet ou au programme d'investissement. Les frais généraux indirects comprennent une partie des charges du siège social, notamment celles afférentes aux finances, à la trésorerie, aux ressources humaines et à l'informatique. Les frais généraux, y compris les charges liées aux fonctions du siège social et aux services extérieurs, sont capitalisés selon la méthode de répartition intégrale des coûts, conformément à la méthodologie approuvée par la CEO.

Les immobilisations corporelles en service comprennent les actifs liés au transport, à la distribution, aux communications, à l'administration, aux servitudes liées aux terrains et aux actifs de service. Les immobilisations corporelles incluent également les actifs qui seront utilisés ultérieurement comme les terrains, des composantes et pièces de rechange importantes ainsi que les coûts de projets de développement capitalisés et se rapportant à des projets d'investissement reportés.

Transport

Les actifs liés au transport incluent les immobilisations utilisées pour le transport de l'électricité sous haute tension, comme les lignes de transport, les structures de soutien, les fondations, les isolants, l'équipement de raccordement et les installations de mise à la terre, ainsi que les immobilisations utilisées pour augmenter la tension de l'électricité provenant

des centrales à des fins de transport et pour réduire la tension dans le cas de la distribution, y compris les transformateurs, les disjoncteurs et les commutateurs.

Distribution

Les actifs liés à la distribution incluent les immobilisations se rapportant à la distribution d'électricité sous basse tension, comme les lignes de distribution, les poteaux, les commutateurs, les transformateurs, les dispositifs de protection et les compteurs.

Communications

Les actifs liés aux communications incluent les systèmes radio à micro-ondes et à fibres optiques, le fil de terre à fibres optiques, les pylônes, l'équipement téléphonique et les bâtiments qui y sont associés.

Administration et service

Les actifs liés à l'administration et au service incluent les bâtiments administratifs, les ordinateurs personnels, l'équipement de transport et de travail, les outils et d'autres actifs mineurs.

Servitudes

Les servitudes incluent les droits d'utilisation de couloirs de transport et de terrains voisins accordés en vertu de la *Loi de 2002 sur la fiabilité de l'énergie et la protection des consommateurs* ainsi que d'autres droits d'accès à des terrains.

Actifs incorporels

Les actifs incorporels acquis séparément ou générés en interne sont évalués au coût au moment de leur constatation initiale. Le coût comprend le coût des logiciels achetés, le coût de la main-d'œuvre directe (y compris les avantages sociaux), le coût de consultation, les frais d'ingénierie, les frais généraux et les charges de financement capitalisées imputables. Par la suite, ils sont comptabilisés au coût, déduction faite de tout amortissement cumulé et toute perte de valeur cumulée. Les actifs incorporels de la société s'entendent surtout des principales applications.

Coûts de financement capitalisés

Les coûts de financement capitalisés représentent les charges d'intérêts attribuables à la construction d'immobilisations corporelles ou à la réalisation d'actifs incorporels. Les coûts de financement attribuables aux fonds empruntés imputables sont incorporés au coût d'acquisition de ces actifs. Les coûts de financement capitalisés représentent une réduction des charges de financement constatées dans les états consolidés des résultats et du résultat étendu. Les coûts de financement capitalisés sont calculés en fonction du coût moyen pondéré effectif des capitaux empruntés de la société.

Immobilisations et développement en cours

Les immobilisations et le développement en cours comprennent les coûts capitalisés des actifs construits qui ne sont pas encore complétés ou qui n'ont pas encore été mis en service.

Amortissement

Le coût des immobilisations corporelles et des actifs incorporels est amorti selon la méthode linéaire, d'après la durée de vie utile résiduelle estimative de chaque catégorie d'actif, exception faite de l'équipement de transport et de travail, qui est amorti selon la méthode de l'amortissement dégressif à taux constant.

La société soumet périodiquement à un examen externe indépendant l'amortissement de ses immobilisations corporelles et de ses actifs incorporels ainsi que ses taux d'amortissement, tel que l'exige la CEO. Les changements découlant de leur examen approuvé par la CEO sont appliqués sur la durée de vie utile restante, conformément à leur inclusion dans les tarifs d'électricité. Les plus récents examens ont entraîné une modification des taux avec prise d'effet les 1^{er} janvier 2015 et 1^{er} janvier 2017, respectivement pour les activités de distribution et les activités de transport de Hydro One Networks. Un sommaire des durées de vie utile moyennes et des taux d'amortissement de ses diverses catégories d'actifs figure cidessous.

	Durée de vie utile moyenne	Fourchette	Taux Moyenne
Immobilisations corporelles			
Transport	55 ans	De 1 % à 3 %	2 %
Distribution	46 ans	De 1 % à 7 %	2 %
Communications	16 ans	De 1 % à 15 %	5 %
Administration et service	21 ans	De 1 % à 20 %	5 %
Actifs incorporels	10 ans	10 %	10 %

Selon les pratiques d'amortissement par classes homogènes, le coût d'origine des immobilisations corporelles, ou d'importantes composantes de celles-ci, et des actifs incorporels qui sont mis hors service dans des conditions normales, est imputé à l'amortissement cumulé sans qu'aucun gain ni perte ne soit pris en compte dans les résultats d'exploitation. Lorsqu'une immobilisation corporelle est cédée, un gain ou une perte est calculé en fonction du produit et est pris en compte dans la charge d'amortissement.

Acquisitions et écart d'acquisition

La société comptabilise les acquisitions d'entreprises selon la méthode de l'acquisition, et de ce fait, les actifs et les passifs des entités acquises sont

principalement évalués à leur juste valeur estimée à la date de l'acquisition. Les coûts associés aux acquisitions en cours sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. L'écart d'acquisition représente l'excédent du coût des entreprises acquises sur la juste valeur des actifs nets identifiables acquis à la date d'acquisition. L'écart d'acquisition n'est pas pris en compte dans la base tarifaire.

L'écart d'acquisition fait l'objet d'un test de dépréciation une fois l'an ou plus souvent si cela s'impose. La société effectue une évaluation qualitative visant à déterminer s'il est plus probable qu'improbable que la juste valeur de l'unité d'exploitation applicable soit inférieure à la valeur comptable de celle-ci. Si, par suite de cette évaluation qualitative, la société détermine

qu'il n'est pas plus probable qu'improbable que la juste valeur de l'unité d'exploitation applicable soit inférieure à la valeur comptable de celle-ci, aucun autre test ne sera requis. En revanche, si la société détermine qu'il est plus probable qu'improbable que la juste valeur de l'unité d'exploitation applicable soit inférieure à la valeur comptable de cette dernière, elle effectuera un test de dépréciation en deux étapes dont le fondement est la juste valeur. La première étape du test consistera à comparer la juste valeur de l'unité d'exploitation applicable avec la valeur comptable de celle-ci, incluant l'écart d'acquisition. Si la valeur comptable de l'unité d'exploitation applicable est supérieure à la juste valeur de cette dernière, il faudra franchir la deuxième étape du test, laquelle consiste à attribuer une juste valeur à chaque actif et à chaque passif au moyen de la répartition du prix d'achat afin de déterminer la juste valeur implicite de l'écart d'acquisition. Si la juste valeur implicite est moindre que la valeur comptable, une perte de valeur sera portée en diminution de l'écart d'acquisition et imputée aux résultats d'exploitation.

Compte tenu de l'évaluation effectuée en date du 30 septembre 2019, la société a conclu que l'écart d'acquisition ne s'était pas déprécié au 31 décembre 2019.

Dépréciation d'actifs à long terme

Lorsque les circonstances indiquent que la valeur comptable des actifs à long terme pourrait ne pas être recouvrable, la société évalue si la valeur comptable de ces actifs, exclusion faite de l'écart d'acquisition, a subi une perte de valeur. Dans le cas de tels actifs, la société évalue si une dépréciation existe en estimant les flux de trésorerie non actualisés futurs estimatifs qui devraient résulter de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. Lorsque sont envisagées différentes lignes de conduite en vue du recouvrement de la valeur comptable d'un actif à long terme, une approche fondée sur des pondérations probabilistes est utilisée pour estimer les flux de trésorerie non actualisés futurs. Si, d'après ces estimations de flux de trésorerie, la valeur comptable de l'actif à long terme est irrécouvrable, une perte de valeur correspondant à l'excédent de sa valeur comptable sur sa juste valeur est comptabilisée. Par conséquent, la valeur comptable de l'actif en question sera ramenée à sa juste valeur estimative.

En ce qui a trait à ses activités à tarifs réglementés, les coûts de possession de la plupart des actifs à long terme de Hydro One sont pris en compte dans la base tarifaire s'ils génèrent un taux de rendement approuvé par la CEO. La valeur comptable des actifs et leur rendement connexe sont recouverts par voie des tarifs approuvés. Par conséquent, de tels actifs ne font l'objet d'un test de dépréciation que si la CEO refuse leur recouvrement total ou partiel ou qu'un tel refus est jugé probable.

Hydro One surveille régulièrement les actifs de sa filiale non réglementée, Hydro One Telecom Inc., afin de déceler toute indication de dépréciation. La direction évalue la juste valeur de ces actifs à long terme au moyen de techniques généralement reconnues. Ces techniques comprennent, entre autres, le recours à des ventes récentes d'actifs comparables par des tiers, à des fins de référence, et une analyse des flux de trésorerie actualisés faite en interne. Des fluctuations majeures dans la conjoncture du marché, l'évolution de l'état d'un actif ou bien un changement d'intention, de la part de la direction, quant à son utilisation sont généralement jugés par celle-ci comme des événements déclencheurs qui commandent la réévaluation des flux de

trésorerie liés à ces actifs à long terme. Aux 31 décembre 2019 et 2018, aucune dépréciation n'avait été comptabilisée au titre des actifs des activités à tarifs réglementés et non réglementés de la société.

Coûts liés au financement par emprunt

Pour ce qui est des passifs financiers qui ne sont pas classés parmi les instruments détenus à des fins de transaction ainsi que des débetures convertibles, la société diffère les coûts de transaction externes liés aux financements et présente les montants en cause déduction faite de la dette et des débetures convertibles connexes, dans ses bilans consolidés. Les frais d'émission reportés sont amortis sur la durée contractuelle de la dette ou des débetures convertibles connexes en fonction de la méthode du taux d'intérêt effectif, et la charge d'amortissement est incluse dans les états consolidés des résultats et du résultat étendu, sous le poste Charges de financement. Les coûts de transaction engagés au titre des éléments classés comme étant détenus à des fins de transaction sont passés en charge immédiatement.

Résultat étendu

Le résultat étendu s'entend du bénéfice net et des autres éléments du résultat étendu. Hydro One présente le bénéfice net et les autres éléments du résultat étendu dans un seul état, soit l'état consolidé des résultats et du résultat étendu.

Actifs et passifs financiers

Tous les actifs et passifs financiers sont classés dans l'une des cinq catégories suivantes : détenus jusqu'à l'échéance, prêts et créances, détenus à des fins de transaction, autres passifs ou disponibles à la vente. Les actifs et passifs financiers qui sont classés comme étant détenus à des fins de transaction sont évalués à la juste valeur et tous les autres le sont au coût après amortissement, exception faite des débiteurs et des montants à recevoir d'apparentés, lesquels sont évalués au coût ou à la juste valeur, selon le moins élevé des deux. Les débiteurs et les montants à recevoir d'apparentés sont classés comme des prêts et créances. La société considère que la valeur comptable des débiteurs et des montants à recevoir d'apparentés constitue une estimation raisonnable de la juste valeur en raison de l'échéance rapprochée de ces instruments. La société estime les pertes de crédit attendues pour la durée de vie au cours de la période considérée à l'égard de la totalité des soldes des débiteurs, lesquelles sont comptabilisées à titre d'ajustements à la provision pour créances douteuses. Les débiteurs sont radiés et imputés en déduction de la provision lorsqu'ils sont réputés être non recouvrables. Tous les instruments financiers sont comptabilisés à la date de transaction.

La société détermine le classement de ses actifs et passifs financiers à la date de leur constatation initiale. Elle désigne certains actifs et passifs financiers comme étant détenus à la juste valeur lorsque cela est conforme à sa politique de gestion des risques, politique qui est décrite à la note 18 – Juste valeur des instruments financiers et gestion des risques.

Instruments dérivés et comptabilité de couverture

La société surveille de près les risques que posent pour ses activités les fluctuations des taux d'intérêt et, si cela convient, elle les couvre au moyen de divers instruments. Certains de ces instruments dérivés sont admissibles à

la comptabilité de couverture et sont désignés comme des couvertures à des fins comptables, tandis que d'autres n'y sont pas admissibles et ne sont pas désignés en tant que couvertures (décrits ci-après comme étant des contrats non désignés) puisqu'ils font partie intégrante des relations de couverture économiques.

Les normes comptables concernant les instruments dérivés requièrent la constatation de tous les instruments dérivés qui ne satisfont pas aux critères de dispenses pour achats et ventes habituels en tant qu'actifs ou passifs à la juste valeur dans les bilans consolidés. Dans le cas des instruments dérivés qui sont admissibles à la comptabilité de couverture, la société peut choisir de les désigner comme des couvertures de flux de trésorerie ou de juste valeur. La société compense les montants de juste valeur qu'elle inscrit à ses bilans consolidés et qui ont trait à des instruments dérivés conclus avec la même contrepartie en vertu d'une convention-cadre de compensation.

Dans le cas des instruments dérivés qui sont admissibles à la comptabilité de couverture et qui sont désignés comme des couvertures de flux de trésorerie, tout gain ou perte non réalisé(e) après impôts, est comptabilisé comme une composante du cumul des autres éléments du résultat étendu. Les montants du cumul des autres éléments du résultat étendu sont reclassés dans les résultats d'exploitation de la période ou des périodes durant lesquelles la transaction couverte influe sur les résultats d'exploitation et ils sont présentés au même poste que l'est l'incidence sur le résultat de l'élément couvert. Tout gain ou perte sur l'instrument dérivé qui représente les composantes de la couverture exclues au moment de l'évaluation de l'efficacité, est constaté au même poste des états consolidés des résultats que l'est l'élément couvert. Dans le cas des couvertures de juste valeur, les variations de la juste valeur de l'instrument dérivé et de la position couverte sous-jacente sont comptabilisées à l'état consolidé des résultats et du résultat étendu de la période à l'étude. Le gain ou la perte sur l'instrument dérivé est inscrit dans le même poste de l'état consolidé des résultats et du résultat étendu que l'est le gain ou la perte de compensation sur l'élément couvert. Les variations de la juste valeur des instruments dérivés non désignés sont comptabilisées dans les résultats d'exploitation.

Les instruments dérivés incorporés sont séparés de leur contrat hôte et sont comptabilisés à leur juste valeur aux bilans consolidés lorsque a) leurs caractéristiques économiques et risques ne sont pas clairement et étroitement liés aux caractéristiques économiques et aux risques du contrat hôte; b) l'instrument hybride n'est pas évalué à la juste valeur, les variations de la juste valeur étant comptabilisées dans les résultats d'exploitation à chaque période; et c) le dérivé incorporé comme tel répond à la définition de dérivé. La société ne prend part à aucune activité de négociation ou de spéculation visant des instruments dérivés et n'avait aucun instrument dérivé incorporé nécessitant une comptabilisation séparée aux 31 décembre 2019 et 2018.

Hydro One met régulièrement au point des stratégies de couverture en tenant compte de ses objectifs de gestion des risques. À la mise en place d'une relation de couverture, lorsque la société a choisi d'appliquer la comptabilité de couverture, Hydro One documente en bonne et due forme la relation entre l'élément couvert et l'instrument de couverture, l'objectif de

gestion des risques connexe, la nature du risque particulier qui est couvert et la méthode d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture. La société évalue également, lors de la mise en place de la couverture et trimestriellement par la suite, si les instruments de couverture donnent lieu à une compensation efficace des variations de la juste valeur ou de flux de trésorerie des éléments couverts.

Avantages sociaux futurs

Les avantages sociaux futurs qu'offre Hydro One comprennent des prestations de retraite, des avantages postérieurs au départ à la retraite ainsi que des avantages postérieurs à l'emploi. Les coûts des régimes de retraite, d'avantages postérieurs au départ à la retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi sont constatés pendant la période au cours de laquelle les membres du personnel fournissent un service.

La société constate aux bilans consolidés la situation de capitalisation de ses régimes de retraite à prestations déterminées, d'avantages postérieurs au départ à la retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi, et comptabilise par la suite les variations de cette situation à la clôture de chaque exercice. Les régimes de retraite à prestations déterminées, d'avantages postérieurs au départ à la retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi sont considérés sous-capitalisés lorsque l'obligation au titre des prestations et avantages projetés (l'« OPAP ») est supérieure à la juste valeur des actifs des régimes. Un passif est inscrit aux bilans consolidés eu égard à tout montant net de l'OPAP sous-capitalisée, et ce montant peut être présenté comme un passif à court terme ou à long terme, ou les deux. La tranche à court terme correspond au montant par lequel la valeur actuarielle des prestations et avantages inclus dans l'obligation à régler dans les douze prochains mois dépasse la juste valeur des actifs des régimes. Si cette juste valeur est supérieure à l'OPAP du régime, un actif est constaté et correspond au montant net de cette obligation qui est surcapitalisée. Les régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi ne sont pas capitalisés puisqu'il n'y a aucun actif connexe dans les régimes.

Hydro One comptabilise ses cotisations au régime de retraite à cotisations déterminées en tant que charge de retraite, une tranche de ces montants étant capitalisée dans les coûts de main-d'œuvre compris dans les dépenses en immobilisations. Les montants passés en charges sont pris en compte dans les charges d'exploitation, d'entretien et d'administration figurant dans les états consolidés des résultats et du résultat étendu.

Régime de retraite à prestations déterminées

Les coûts liés au régime de retraite à prestations déterminées sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice aux fins de la présentation de l'information financière. Ces coûts sont établis par calculs actuariels, au moyen de la méthode de répartition des prestations au prorata des services et selon des hypothèses qui reflètent les meilleures estimations de la direction quant à l'incidence d'événements futurs, y compris les augmentations de salaire ultérieures. Les coûts des services passés découlant de modifications du régime et tous les gains et pertes actuariels sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée moyenne résiduelle attendue d'activité des salariés actifs participant au régime et sur

l'espérance de vie estimative des salariés inactifs. Les actifs du régime de retraite, soit essentiellement des titres de participation cotés en Bourse, des titres de créance de gouvernements et de sociétés ainsi que des placements dans des biens immobiliers privés et des infrastructures privées sont comptabilisés à la juste valeur à la clôture de chaque exercice. Hydro One constate un actif réglementaire équivalant au montant net de l'OPAP sous-capitalisée de son régime de retraite. Les coûts liés au régime de retraite à prestations déterminées sont attribués aux coûts de main-d'œuvre, selon la méthode de la comptabilité de caisse, et une tranche directement liée aux acquisitions et à la mise en valeur d'immobilisations est incorporée dans le coût des immobilisations corporelles et des actifs incorporels. La tranche restante des coûts liés au régime de retraite à prestations déterminées est imputée aux résultats d'exploitation (charges d'exploitation, d'entretien et d'administration).

Avantages postérieurs au départ à la retraite et avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages postérieurs au départ à la retraite et les avantages postérieurs à l'emploi sont comptabilisés et inclus dans les tarifs selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Des actuaires indépendants en déterminent les coûts en utilisant la méthode de répartition des prestations au prorata des services et en se fondant sur des hypothèses qui reflètent les meilleures estimations de la direction. Les coûts des services passés découlant de modifications des régimes sont amortis par imputations aux résultats d'exploitation sur la durée moyenne résiduelle attendue d'activité des salariés.

Dans le cas des avantages postérieurs au départ à la retraite, tous les gains et pertes actuariels sont reportés au moyen de la méthode dite du « corridor ». Le montant calculé en excédent du corridor est amorti par imputations aux résultats d'exploitation selon la méthode linéaire sur la durée moyenne résiduelle prévue d'activité des salariés actifs et sur l'espérance de vie des salariés inactifs. L'obligation au titre des avantages postérieurs au départ à la retraite est réévaluée à sa juste valeur à la clôture de chaque exercice, d'après un rapport actuariel annuel, et un actif réglementaire de compensation est comptabilisé, à hauteur de l'ajustement de réévaluation.

Dans le cas des obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi, les passifs connexes représentant les gains actuariels à la transition aux PCGR des États-Unis, sont amortis dans les résultats d'exploitation selon la méthode dite « du corridor ». Les gains et les pertes actuariels découlant des obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi qui sont survenus au cours de l'exercice sont comptabilisés immédiatement dans les résultats d'exploitation. Les obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi sont réévaluées à la juste valeur à la clôture de chaque exercice, d'après un rapport actuariel annuel, et un actif réglementaire de compensation est comptabilisé, à hauteur de l'ajustement de réévaluation.

Tous les coûts des avantages postérieurs au départ à la retraite et des avantages postérieurs à l'emploi sont attribués aux coûts de main-d'œuvre et sont soit imputés aux résultats d'exploitation (charges d'exploitation, d'entretien et d'administration), soit incorporés au coût des immobilisations corporelles et des actifs incorporels, dans le cas de la composante du coût des services, et aux actifs réglementaires, dans le cas de toutes les autres composantes de la charge au titre des prestations, conformément à leur inclusion dans les tarifs approuvés par la CEO.

Rémunération à base d'actions

Régimes d'octroi d'actions

Hydro One évalue les régimes d'octroi d'actions en fonction de la juste valeur des octrois d'actions estimée en fonction du cours de l'action ordinaire à la date de l'octroi. Les coûts sont comptabilisés dans les états financiers selon une méthode d'attribution qui tient compte de l'acquisition progressive des droits lorsque les régimes d'octroi d'actions comportent à la fois des conditions liées au rendement et des conditions liées aux années de service. La société comptabilise un actif réglementaire équivalant aux charges à payer des régimes d'octroi d'actions constatées à chaque période. Les coûts transférés de l'actif réglementaire aux coûts de main-d'œuvre au moment où les droits aux octrois d'actions deviennent acquis et que les actions connexes sont émises sont recouverts au moyen des tarifs. Les renoncations sont comptabilisées au moment où elles surviennent.

Régimes de droits différés à la valeur d'actions (« DDVA »)

La société comptabilise les passifs liés aux régimes de DDVA d'administrateur et de la direction à la juste valeur, à la date de clôture de chaque période de présentation de l'information financière jusqu'au règlement, constatant la charge de rémunération selon le mode linéaire sur la période d'acquisition des droits. La juste valeur du passif au titre des DDVA est fondée sur le cours de clôture de l'action ordinaire de la société à la date de clôture de chaque période de présentation de l'information financière.

Régime incitatif à long terme (« RILT »)

La société évalue les attributions émises aux termes de son RILT, à la juste valeur en fonction du cours des actions ordinaires à la date d'attribution. La charge de rémunération afférente est comptabilisée sur le délai d'acquisition des droits selon la méthode linéaire. Les renoncations sont comptabilisées au moment où elles surviennent.

Pertes éventuelles

Hydro One est confrontée à certaines questions d'ordre juridique et environnemental qui surviennent dans le cours normal des affaires. Pour préparer ses états financiers consolidés, la direction pose des jugements concernant l'issue future d'éventualités et constate une perte à l'égard d'éventualités en fonction de sa meilleure estimation lorsqu'elle établit qu'il est probable que cette perte soit survenue et que son montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable. Lorsque le montant de la perte est recouvrable à partir de tarifs futurs, un actif réglementaire est également constaté. Lorsqu'il existe une fourchette estimative de pertes probables et qu'aucune d'elles ne représente une meilleure estimation que les autres, la société constate une perte au montant à la borne inférieure de la fourchette.

La direction examine régulièrement les renseignements récents qui sont disponibles afin d'établir si les provisions constatées pour de telles pertes devraient être ajustées et si de nouvelles provisions s'imposent. Pour estimer les pertes probables, il peut être nécessaire d'analyser de nombreux scénarios et prévisions qui reposent souvent sur des jugements au sujet de mesures que pourraient prendre des tiers, tels les tribunaux fédéraux, provinciaux et municipaux ou les organismes de réglementation. Il arrive que de longues périodes s'écoulent avant que les questions touchant les passifs éventuels puissent être réglées. Les montants inscrits dans les états financiers consolidés peuvent être différents des montants réels une fois que

L'issue des éventualités est connue. Ces écarts peuvent avoir une incidence importante sur les résultats d'exploitation, la situation financière et les flux de trésorerie futurs de la société.

Les provisions sont fondées sur des estimations courantes et elles sont assujetties à un degré d'incertitude plus élevé lorsque la période couverte par les projections est longue. Une forte tendance à la hausse ou à la baisse du nombre d'actions intentées, la nature des préjudices prétendus et le coût moyen de résolution de ces actions pourraient modifier le montant estimatif de la provision, tout comme pourrait le faire un verdict favorable ou défavorable rendu par un tribunal par suite d'un procès. Un règlement législatif fédéral ou provincial ou encore un règlement structuré pourrait également changer le montant estimatif du passif. Les frais juridiques sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

Passifs environnementaux

Des passifs environnementaux sont constatés eu égard à des sites contaminés dans le passé lorsqu'il est établi que des sommes liées à des mesures environnementales correctives futures devront probablement être déboursées dans l'avenir en vertu des lois ou règlements en vigueur et que le montant des dépenses futures peut être estimé de manière raisonnable. Hydro One constate un passif pour les dépenses futures estimatives associées à l'évaluation et à la remise en état des terrains contaminés ainsi qu'au retrait progressif et à la destruction de l'huile minérale contaminée aux biphenyles polychlorés (« BPC ») qui est retirée de l'équipement électrique, d'après la valeur actualisée de ces dépenses futures estimatives. La Société calcule la valeur actualisée au moyen d'un taux d'actualisation qui donne lieu à un montant auquel les passifs environnementaux pourraient être réglés dans le cadre d'une transaction réalisée dans des conditions de concurrence normales avec une tierce partie. Comme la société prévoit continuer de recouvrer ces dépenses futures au moyen des tarifs futurs, un actif réglementaire de compensation a été constaté pour tenir compte du recouvrement futur de ces dépenses liées à l'environnement auprès de ses clients. Hydro One revoit ses estimations des dépenses futures liées à l'environnement chaque année, ou plus souvent, si des éléments laissent croire que les circonstances ont changé.

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations sont constatées au titre des obligations juridiques de retrait ou d'élimination futurs d'actifs à long terme. Ces obligations peuvent résulter de l'acquisition, de la construction, du développement et (ou) de l'utilisation normale des actifs. Des obligations conditionnelles liées à la mise hors service d'immobilisations sont constatées lorsqu'une obligation juridique de procéder à des travaux futurs de mise hors service d'un actif, mais dont le calendrier et (ou) la méthode de règlement dépendent d'un événement futur sur lequel la société peut avoir ou ne pas avoir de contrôle. Dans une telle situation, l'obligation de procéder aux travaux de mise hors service d'un actif est inconditionnelle, même s'il existe des incertitudes, au calendrier et (ou) à la méthode de règlement. Cette incertitude est prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur de l'obligation.

Lorsque la société comptabilise une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations, la valeur actualisée des dépenses estimatives futures requises pour mener à terme la mise hors service d'immobilisations est constatée dans la période durant laquelle l'obligation naît, s'il est possible d'en faire une estimation raisonnable. En règle générale, la valeur

actualisée des dépenses estimatives futures est ajoutée à la valeur comptable de l'immobilisation connexe et les coûts de mise hors service d'immobilisations en découlant sont alors amortis sur la durée de vie utile estimative des immobilisations. La valeur actualisée est déterminée au moyen d'un taux d'actualisation correspondant au taux sans risque ajusté en fonction du crédit de la société. Lorsqu'un actif n'est plus en service au moment de la comptabilisation d'une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations, le coût de la mise hors service est comptabilisé dans les résultats d'exploitation.

Certains actifs de la société liés au transport et à la distribution, surtout ceux se trouvant dans des parcelles grevées d'une servitude ou des emprises qu'elle ne possède pas, peuvent être assortis d'obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, conditionnelles ou non. La majorité des servitudes et des emprises de la société sont soit perpétuelles, soit renouvelées automatiquement chaque année. Les droits fonciers d'une durée déterminée sont généralement prolongés ou renouvelés. Comme la société s'attend à utiliser la majeure partie de ses installations de façon pérenne, aucune obligation liée à la mise hors service d'immobilisations n'a été comptabilisée à l'égard de ces actifs. Si, dans l'avenir, une installation ne semble plus respecter les hypothèses de perpétuité, elle fera l'objet d'un examen pour déterminer s'il existe une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations pouvant être estimée. Si cela est le cas, une telle obligation sera alors constatée.

Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations de la société comptabilisées à ce jour se rapportent aux dépenses futures estimatives associées au retrait et à l'élimination de matériel contaminé à l'amiante dans certaines de ses installations.

Contrats de location

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2019, la société a adopté l'Accounting Standards Codification (« ASC ») 842, Leases, et applique l'approche de transition rétrospective modifiée, en utilisant la date d'entrée en vigueur du 1^{er} janvier 2019 comme date de première application. Dans le cadre de la transition de la société à l'ASC 842, elle a choisi d'appliquer un ensemble de mesures de simplification et la mesure de simplification visant les contrats de servitude. Par conséquent, un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative correspondante d'environ 27 millions de dollars ont été comptabilisés au bilan consolidé au 1^{er} janvier 2019, et aucun ajustement n'a été apporté aux montants figurant dans les états financiers des périodes antérieures. Aucune incidence significative n'a été enregistrée sur l'état consolidé des résultats et du résultat étendu. Au moment de l'adoption, la société n'a relevé aucun contrat de location-financement.

À la date du début d'un contrat de location, les paiements de loyers minimaux sont actualisés et comptabilisés comme une obligation locative. Les taux d'actualisation utilisés correspondent aux taux d'emprunt marginaux de la société. Les options de renouvellement sont évaluées en fonction de la probabilité qu'elles soient exercées et sont incluses dans l'évaluation de l'obligation locative lorsqu'il est raisonnablement certain qu'elles seront exercées. La société ne comptabilise pas les contrats de location d'une durée inférieure à 12 mois. Un droit d'utilisation correspondant est comptabilisé à la date de début d'un contrat de location. L'actif au titre du droit d'utilisation est évalué comme l'obligation locative ajustée de tout paiement de location versé et/ou de tout avantage incitatif à la location reçu et des coûts directs initiaux engagés. Les actifs au titre de droits

d'utilisation sont inclus dans les autres actifs à long terme, et les obligations locatives correspondantes sont incluses dans les autres passifs à court terme et les autres passifs à long terme aux bilans consolidés.

Après la date de début, la charge locative constatée à chaque date de clôture correspond au total des paiements de loyers restants sur la durée à courir du bail. Les obligations locatives sont évaluées à la valeur

actualisée des loyers exigibles restants en utilisant le taux d'actualisation établi à la date de début du contrat. L'amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation correspond à l'écart entre la charge locative et la désactualisation des intérêts, qui est calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les modifications des baux et les pertes de valeur sont évaluées chaque date de clôture afin de déterminer s'il est nécessaire de réévaluer les obligations locatives ou les actifs au titre de droits d'utilisation.

3. NOUVELLES PRISES DE POSITION COMPTABLES

Les tableaux qui suivent présentent les ASC et les ASU publiées par le Financial Accounting Standards Board s'appliquant à Hydro One.

Directives comptables adoptées récemment

Directive	Date de publication	Description	Date d'entrée en vigueur	Incidence sur Hydro One
ASC 842	Février 2016 à janvier 2019	Les preneurs sont tenus de comptabiliser au bilan les droits et les obligations découlant des contrats de location simple à titre d'actifs (le droit d'utiliser l'actif sous-jacent pendant la durée du bail) et de passifs (l'obligation de verser les paiements de location futurs).	1 ^{er} janvier 2019	Hydro One a adopté la norme ASC 842 le 1 ^{er} janvier 2019 en appliquant l'approche de transition rétrospective modifiée en utilisant la date d'entrée en vigueur du 1 ^{er} janvier 2019 comme date de première application. Se reporter à la note 2 afférente aux états financiers consolidés pour connaître l'incidence de l'adoption de cette norme. La société présente les renseignements obligatoires à fournir aux termes de l'ASC 842 à la note 23 des états financiers consolidés.
ASU 2017-12	Août 2017	Les modifications auront pour effet de mieux aligner les activités de gestion des risques des entités et la présentation de l'information financière sur les relations de couverture grâce à la modification des directives concernant la conception et l'évaluation des relations de couverture admissibles ainsi que celles concernant la présentation des résultats de la couverture.	1 ^{er} janvier 2019	Aucune incidence au moment de l'adoption
ASU 2018-07	Juin 2018	La portée élargie de l'ASC 718 inclura les opérations dont le paiement est fondé sur des actions visant à acquérir des biens et des services auprès de personnes autres que des employés. Avant cette modification, l'ASC 718 s'appliquait seulement aux opérations dont le paiement est fondé sur des actions visant à acquérir des biens et des services auprès d'employés.	1 ^{er} janvier 2019	Aucune incidence au moment de l'adoption
ASU 2018-15	Août 2018	La modification resserre l'arrimage entre, d'une part, les règles encadrant l'inscription à l'actif des frais de mise en place engagés pour les fins d'une entente d'hébergement considérée comme un contrat de service et, d'autre part, les règles encadrant l'inscription à l'actif des frais de mise en place engagés pour le développement ou l'acquisition d'un logiciel qui sera utilisé en interne. La comptabilisation de l'élément « prestation de service » des ententes d'hébergement n'est pas visée par la modification.	1 ^{er} janvier 2019	Hydro One a adopté cette norme ASU avec une date de transition au 1 ^{er} janvier 2019. La norme a été appliquée prospectivement et il n'y a eu aucune incidence importante au moment de l'adoption.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

ASU 2016-13 2018-19 2019-04 2019-05 2019-11	Juin 2016 à novembre 2019	Cette modification donne aux utilisateurs de l'information plus propice aux décisions relatives aux pertes sur créances attendues sur des instruments financiers et autres engagements à octroyer du crédit détenus par une entité comptable à chaque date de clôture.	1 ^{er} janvier 2019	Hydro One a adopté ces normes ASU avec une date de transition au 1 ^{er} janvier 2019 en appliquant l'approche de transition rétrospective modifiée. Se reporter à la note 2 afférente aux états financiers consolidés pour en savoir plus sur l'incidence de l'adoption.
---	------------------------------	--	------------------------------	---

Directive comptable récemment publiée, mais pas encore adoptée

Directive	Date de publication	Description	Date d'entrée en vigueur	Incidence sur Hydro One
ASU 2017-04	Janvier 2017	La modification supprime la deuxième étape de l'actuel test de dépréciation de l'écart d'acquisition à deux étapes afin de simplifier le processus de vérification de l'écart d'acquisition.	1 ^{er} janvier 2020	Aucune incidence au moment de l'adoption
ASU 2018-13	Août 2018	Les obligations d'information relatives aux évaluations de la juste valeur de l'ASC 820 ont été modifiées afin d'accroître l'efficacité avec laquelle les informations sont présentées dans les notes afférentes aux états financiers.	1 ^{er} janvier 2020	Aucune incidence au moment de l'adoption
ASU 2018-14	Août 2018	Des obligations d'information relatives aux régimes à prestations déterminées à employeur unique ou à d'autres régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite ont été ajoutées, supprimées ou précisées afin d'accroître l'efficacité avec laquelle les informations sont présentées dans les notes afférentes aux états financiers.	1 ^{er} janvier 2021	À l'étude
ASU 2019-01	Mars 2019	La modification reporte la dispense précédemment fournie aux termes de l'ASC 840 en ce qui concerne la détermination de la juste valeur des biens sous-jacents par les bailleurs qui ne sont pas des fabricants ou des distributeurs. Elle définit également plus clairement la présentation des flux de trésorerie de contrats de location-vente et de location-financement et précise que les déclarations au sujet de la transition en vertu du Topic 250 de l'ASC ne s'appliquent pas lors de l'adoption de l'ASC 842.	1 ^{er} janvier 2020	Aucune incidence au moment de l'adoption
ASU 2019-12	Décembre 2019	Les modifications simplifient la comptabilisation des impôts en supprimant certaines exceptions aux principes généraux. Elles renforcent aussi l'application uniforme du Topic 740 en clarifiant et en modifiant les directives existantes.	1 ^{er} janvier 2021	À l'étude
ASU 2020-01	Janvier 2020	Les modifications précisent l'interaction entre la comptabilisation des titres de participation aux termes du Topic 321, la comptabilisation des placements en vertu de la méthode de la mise en équivalence décrite dans le Topic 323, et la comptabilisation de certains contrats à terme et options achetées aux termes du Topic 815.	1 ^{er} janvier 2021	À l'étude

4. REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

NRLP

En 2018, Hydro One a conclu une entente avec les partenaires des Premières Nations, aux termes de laquelle une participation en capitaux propres ne donnant pas le contrôle dans NRLP, société en commandite de Hydro One, pouvait être acquise à la juste valeur par les partenaires des Premières Nations. Le 19 septembre 2018, NRLP a été formée afin de détenir une nouvelle ligne de transport de 230 kV dans la région de Niagara (la « ligne de Niagara »). La ligne de Niagara établit un lien entre les installations de production d'électricité de la région de Niagara et les centres de distribution de la région du Grand Toronto et de Hamilton. Hydro One Networks maintient et exploite la ligne de Niagara conformément à une convention de services d'exploitation et de gestion. Le 12 septembre 2019, la CEO a accordé un permis de transport à NRLP et a autorisé Hydro One Networks à vendre les actifs applicables de la ligne de Niagara à NRLP.

Le 18 septembre 2019, les actifs applicables de la ligne de Niagara ont été transférés de Hydro One Networks à NRLP en contrepartie de 119 millions de dollars, et l'exploitation de cette ligne a été confiée à Hydro One Networks. Ce transfert a été financé à 60 % par des titres d'emprunt (71 millions de dollars) et à 40 % par des titres de capitaux propres (48 millions de dollars). La tranche en trésorerie de 71 millions de dollars a été financée au moyen de titres d'emprunt fournis à NRLP par une filiale de Hydro One, et la tranche de 48 millions de dollars, composée de titres de capitaux propres, est constituée de parts de société en commandite émises par NRLP en faveur de Hydro One Networks. Par la suite, à la même date, Hydro One Networks a vendu à Six Nations of the Grand River Development Corporation et à la Première Nation des Mississaugas de Credit, par l'intermédiaire d'une fiducie, une participation de 25,0 % et de 0,1 %, respectivement, dans NRLP, moyennant une contrepartie totale de 12 millions de dollars, soit la juste valeur des participations acquises.

NRLP est entièrement consolidée dans les présents états financiers consolidés étant donné qu'elle est contrôlée par Hydro One. La participation ne donnant pas le contrôle de 25,1 % dans NRLP des partenaires des Premières Nations est classée dans les capitaux propres. Le bénéfice net attribuable à la participation ne donnant pas le contrôle des partenaires des Premières Nations pour la période allant du 18 septembre 2019 au 31 décembre 2019 a été négligeable. Il y a lieu de se reporter à la note 28 – Participation ne donnant pas le contrôle, pour obtenir d'autres renseignements.

Par ailleurs, la Première Nation des Mississaugas de Credit pouvait faire l'acquisition auprès de Hydro One Networks d'une participation supplémentaire de 19,9 % dans NRLP, à un prix fondé sur la valeur des actifs de la ligne de Niagara, à la date de clôture, sous réserve de certaines conditions. Le 31 décembre 2019, la Première Nation des Mississaugas de Credit a exercé l'option. La transaction s'est conclue le 31 janvier 2020. Il y a lieu de se reporter à la note 34 – Événements postérieurs à la date du bilan, pour obtenir d'autres renseignements.

Convention d'achat relative à Avista Corporation

En juillet 2017, Hydro One a conclu une convention visant l'acquisition d'Avista Corporation (la « fusion »). Le 23 janvier 2019, Hydro One et Avista Corporation ont annoncé la résiliation de la convention de fusion

d'un commun accord. En raison de la résiliation de la convention de fusion, Hydro One a versé, le 24 janvier 2019, des frais de résiliation de 103 millions de dollars américains à Avista Corporation, comme le prévoyait la convention de fusion. En janvier 2019, la société a annulé la facilité de crédit-relais non renouvelable (titres de capitaux propres) de 1,0 milliard de dollars ainsi que la facilité de crédit-relais non renouvelable (titres d'emprunt) de 2,6 milliards de dollars américains (les « facilités de crédit d'acquisition »), sans qu'aucun montant n'ait été prélevé. Le 1^{er} février 2019, Hydro One a conclu une convention de crédit visant une facilité de crédit d'exploitation non garantie remboursable à vue de 170 millions de dollars (la « facilité remboursable à vue ») qui a été affectée au financement du paiement des frais de résiliation de la fusion et d'autres coûts liés à la fusion. Le 6 juin 2019, le montant de 170 millions de dollars prélevé sur la facilité remboursable à vue a été remboursé, et cette facilité n'est plus disponible. Le 8 février 2019, Hydro One a racheté les débentures convertibles et a payé aux porteurs des reçus de versement un montant de 513 millions de dollars (333 \$ par tranche de capital de 1 000 \$) plus des intérêts courus et impayés de 7 millions de dollars. Les débentures convertibles ont été remboursées au moyen des fonds en caisse. Comme la convention de fusion a été résiliée, aucun montant n'était à payer à Hydro One ou à payer par Hydro One en lien avec le contrat de change à terme conditionnel à la conclusion d'une opération (le « contrat de change »).

Les montants suivants liés à la résiliation de la convention de fusion ont été constatés par la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, tous les montants ayant été comptabilisés au premier trimestre :

- un montant de 138 millions de dollars représentant le paiement des frais de résiliation de la fusion de 103 millions de dollars américains comptabilisés dans les charges d'exploitation, d'entretien et d'administration;
- des charges de financement de 22 millions de dollars attribuables au renversement des gains non réalisés comptabilisés antérieurement au moment du dénouement du contrat de change;
- le remboursement de débentures convertibles de 513 millions de dollars et le paiement d'intérêts connexe de 7 millions de dollars;
- des charges de financement de 24 millions de dollars découlant de la décomptabilisation des frais de financement reportés liés aux débentures convertibles.

Il y a lieu de se reporter à note 17 – Débentures convertibles, et à la note 18 – Juste valeur des instruments financiers et gestion des risques, pour obtenir plus de détails, respectivement, sur les débentures convertibles et sur le contrat de change.

Convention d'achat relative à Orillia Power

En août 2016, la société a conclu une convention visant l'acquisition, auprès de la ville d'Orillia, d'Orillia Power Distribution Corporation (« Orillia Power »), société de distribution d'électricité située dans le comté de Simcoe, en Ontario, moyennant environ 41 millions de dollars, y compris la prise en charge d'une dette en cours et de passifs réglementaires d'environ 15 millions de dollars, sous réserve des ajustements de clôture et de l'approbation réglementaire de la CEO. En 2016, Hydro One a déposé une demande auprès de la CEO visant l'acquisition d'Orillia Power, demande qui a été refusée par la CEO en avril 2018. En septembre 2018, Hydro One a déposé une nouvelle demande auprès de la CEO pour faire approuver l'acquisition d'Orillia Power. La CEO a tenu une audience les 2 et 3 décembre 2019. La décision de la CEO est en instance.

Convention d'achat relative à Peterborough Distribution

En juillet 2018, Hydro One a conclu une entente visant l'acquisition auprès de la ville de Peterborough des activités et des actifs liés à la distribution de Peterborough Distribution Inc., société de distribution d'électricité située dans le Centre-Est de l'Ontario, pour un montant d'environ 105 millions de dollars. L'acquisition est assujettie au respect des modalités de clôture

habituelles et à l'approbation de la CEO et du Bureau de la concurrence. En octobre 2018, la société a soumis une demande à la CEO pour faire approuver cette acquisition. En novembre 2018, le Bureau de la concurrence a émis une lettre de non-intervention, ce qui signifie qu'il ne s'opposera pas à la réalisation de l'opération. La CEO a tenu une audience les 2 et 3 décembre 2019. La décision de la CEO est en instance.

5. AMORTISSEMENT ET COÛT DE RETRAIT D'ACTIFS

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	2019	2018
Amortissement des immobilisations corporelles	671	654
Amortissement des actifs incorporels	81	71
Amortissement des actifs réglementaires	25	22
Amortissement	777	747
Coûts de retrait d'actifs	101	90
	878	837

6. CHARGES DE FINANCEMENT

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	2019	2018
Intérêts sur la dette à long terme	479	447
Décomptabilisation des frais de financement reportés (notes 4, 17)	24	—
Perte non réalisée (gain non réalisé) sur le contrat de change (notes 4, 18)	22	(25)
Intérêts sur les billets à court terme	19	14
Intérêts sur les débetures convertibles (notes 4, 17)	7	62
Autres	18	21
Moins : les intérêts capitalisés sur les immobilisations et le développement en cours	(48)	(53)
les intérêts gagnés sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(7)	(7)
	514	459

7. IMPÔTS SUR LE BÉNÉFICE

À titre de service public réglementé, le taux d'imposition effectif de la société exclut les écarts temporaires pouvant être recouverts dans les tarifs futurs imputés aux clients. La charge d'impôts sur le bénéfice diffère du montant qui aurait été comptabilisé d'après le taux d'imposition combiné fédéral et ontarien prévu par la loi. Le rapprochement entre le taux d'imposition prévu par la loi et le taux d'imposition réel est le suivant :

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	2019	2018
Bénéfice avant la charge d'impôts sur le bénéfice	796	850
Charge d'impôt sur le bénéfice au taux prévu par la loi de 26,5 % (26,5 % en 2018)	211	225
Augmentation (diminution) découlant de ce qui suit :		
Écarts temporaires nets pouvant être recouverts dans les tarifs futurs imputés aux clients :		
Excédent de l'amortissement fiscal sur l'amortissement comptable ¹	(105)	(68)
Incidence des déductions fiscales résultant du partage des actifs d'impôts différés ²	(60)	(68)
Coûts indirects capitalisés à des fins comptables, mais déduits à des fins fiscales	(21)	(20)
Intérêts capitalisés à des fins comptables, mais déduits à des fins fiscales	(13)	(14)
Excédent des cotisations au régime de retraite et au régime d'avantages postérieurs au départ à la retraite sur la charge de retraite	(11)	(11)
Dépenses liées à l'environnement	(7)	(6)
Autres	(3)	(9)
Écarts temporaires nets	(220)	(196)
Écarts permanents nets	3	1
Sortie du bilan d'actifs d'impôts différés non réglementaires (note 12)	—	885
Total de la charge (du recouvrement) d'impôts	(6)	915
Taux d'imposition effectif	(0,8)%	107,6%

1 Le montant de la période considérée comprend l'amortissement fiscal accéléré pouvant atteindre jusqu'à trois fois le taux prévu pour la première année pour certaines immobilisations admissibles acquises après le 20 novembre 2018 et mises en service avant le 1^{er} janvier 2028, comme il est prévu dans les budgets de 2019 du gouvernement fédéral et de l'Ontario entrés en vigueur au deuxième trimestre de 2019.

2 Incidence des déductions fiscales supplémentaires résultant du partage des actifs d'impôts différés représentent la répartition aux contribuables prescrite par la CEO du montant net des actifs d'impôts différés attribuables au passage du régime des paiements tenant lieu d'impôts en vertu de la Loi de 1998 sur l'électricité (Ontario) au paiement d'impôt aux termes du régime fiscal fédéral et provincial.

Les principales composantes de la charge d'impôts sont les suivantes :

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	2019	2018
Charge d'impôts sur le bénéfice exigibles	24	25
Charge (recouvrement) d'impôts différés	(30)	890
Total de la charge (du recouvrement) d'impôts	(6)	915

Actifs et passifs d'impôts différés

Les actifs et les passifs d'impôts différés qui devraient être pris en compte dans le processus de tarification sont contrebalancés par les actifs et passifs réglementaires de sorte à refléter le recouvrement ou le règlement anticipé de ces soldes par voie des tarifs d'électricité futurs. Les actifs et passifs d'impôts différés découlent de la différence entre la valeur fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable. Aux 31 décembre 2019 et 2018, les actifs et passifs d'impôts différés étaient les suivants :

31 décembre (en millions de dollars)	2019	2018
Actifs d'impôts différés		
Excédent de la charge au titre des avantages postérieurs au départ à la retraite et des avantages postérieurs à l'emploi sur les paiements en espèces	638	526
Pertes autres qu'en capital	331	302
Immobilisations non amortissables	271	271
Obligations liées au régime de retraite	405	197
Placement dans des filiales	95	86
Report en avant de crédits d'impôt	92	71
Excédent de l'amortissement comptable sur l'amortissement fiscal	59	20
Dépenses liées à l'environnement	51	59
Autres	20	24
	1 962	1 556
Moins la provision pour moins-value	(375)	(366)
Total des actifs d'impôts différés	1 587	1 190
Passifs d'impôts différés		
Excédent de l'amortissement fiscal sur l'amortissement comptable	377	9
Montants réglementaires non constatés aux fins fiscales	495	188
Écart d'acquisition	10	10
Autres	18	23
Total des passifs d'impôts différés	900	230
Actifs nets d'impôts différés	687	960

Les actifs nets d'impôts différés sont présentés aux bilans consolidés, comme suit :

31 décembre (en millions de dollars)	2019	2018
Long terme		
Actifs d'impôts différés	748	1 018
Passifs d'impôts différés	(61)	(58)
Actifs nets d'impôts différés	687	960

La provision pour moins-value au titre des actifs d'impôts différés au 31 décembre 2019 s'établissait à 375 millions de dollars (366 millions de dollars en 2018). La provision pour moins-value se rapporte principalement aux écarts temporaires liés aux actifs non amortissables et aux placements dans les filiales. Aux 31 décembre 2019 et 2018, la société disposait de pertes autres qu'en capital pouvant être reportées en avant afin de réduire le bénéfice imposable d'exercices futurs, lesquelles expirent comme suit :

Année d'expiration (en millions de dollars)	2019	2018
2034	2	2
2035	221	221
2036	551	551
2037	172	172
2038	95	192
2039	202	—
Total des pertes	1 243	1 138

8. DÉBITEURS

31 décembre (en millions de dollars)	2019	2018
Débiteurs – facturés	330	292
Débiteurs – non facturés	393	357
Débiteurs, montant brut	723	649
Provision pour créances douteuses	(22)	(21)
Débiteurs, montant net	701	628

Le tableau suivant indique l'évolution de la provision pour créances douteuses au cours des exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018 :

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	2019	2018
Provision pour créances douteuses – à l'ouverture	(21)	(29)
Sorties du bilan	18	25
Dotations à la provision pour créances douteuses	(19)	(17)
Provision pour créances douteuses – à la clôture	(22)	(21)

9. AUTRES ACTIFS À COURT TERME

31 décembre (en millions de dollars)	2019	2018
Actifs réglementaires (note 12)	52	42
Charges payées d'avance et autres actifs	49	41
Matières et fournitures	21	20
Instruments dérivés – contrat de change à terme (notes 4, 18)	—	22
	122	125

10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

31 décembre 2019 (en millions de dollars)	Immobilisations corporelles	Amortissement cumulé	Immobilisations en cours	Total
Transport	17 454	5 714	711	12 451
Distribution	10 991	3 747	85	7 329
Communications	1 355	1 002	43	396
Administration et service	1 617	931	53	739
Servitudes	663	77	—	586
	32 080	11 471	892	21 501

31 décembre 2018 (en millions de dollars)	Immobilisations corporelles	Amortissement cumulé	Immobilisations en cours	Total
Transmission	16 559	5 449	766	11 876
Distribution	10 580	3 561	75	7 094
Communication	1 306	922	48	432
Administration and service	1 548	893	58	713
Easements	647	75	—	572
	30 640	10 900	947	20 687

Les charges de financement capitalisées à l'égard des immobilisations corporelles en cours de construction ont totalisé 45 millions de dollars en 2019 (51 millions de dollars en 2018).

11. ACTIFS INCORPORELS

31 décembre 2019 (en millions de dollars)	Actifs incorporels	Amortissement cumulé	Aménagements en cours de réalisation	Total
Logiciels d'application	912	512	56	456
Autres actifs	5	5	—	—
	917	517	56	456

31 décembre 2018 (en millions de dollars)	Actifs incorporels	Amortissement cumulé	Aménagements en cours de réalisation	Total
Logiciels d'application	790	440	60	410
Autres actifs	5	5	—	—
	795	445	60	410

Les charges de financement capitalisées dans les actifs incorporels en cours de réalisation se sont établies à 3 millions de dollars en 2019 (2 millions de dollars en 2018). La charge d'amortissement annuelle estimative à l'égard des actifs incorporels se présente comme suit : 63 millions de dollars en 2020, 61 millions de dollars en 2021, 58 millions de dollars en 2022, 48 millions de dollars en 2023 et 37 millions de dollars en 2024.

12. ACTIFS ET PASSIFS RÉGLEMENTAIRES

Les actifs et les passifs réglementaires résultent du processus de tarification. Hydro One a enregistré les actifs et les passifs réglementaires suivants :

31 décembre (en millions de dollars)	2019	2018
Actifs réglementaires		
Actif réglementaire au titre des impôts différés	1 128	908
Actif réglementaire au titre des prestations de retraite	1 125	547
Environnement	141	165
Avantages postérieurs au départ à la retraite et avantages postérieurs à l'emploi	105	—
Avantages postérieurs au départ à la retraite et avantages postérieurs à l'emploi – composante non liée au coût des services	77	39
Report de produits abandonnés	67	—
Rémunération à base d'actions	42	43
Prime d'émission de titres d'emprunt	17	22
Exemption au titre du code des réseaux de distribution	—	10
Autres	26	29
Total des actifs réglementaires	2 728	1 763
Moins : la tranche échéant à moins de un an	(52)	(42)
	2 676	1 721
Passifs réglementaires		
Écart lié aux modifications des lois fiscales	44	5
Avenants tarifaires liés à la distribution	42	6
Écarts liés aux coûts de retraite	31	55
Écart lié aux dépenses en matière d'énergie verte	31	52
Compte d'écarts liés au règlement de détail	23	39
Report lié au mécanisme de partage des bénéfices	21	—
Écarts liés aux produits externes	6	26
Passif réglementaire au titre des impôts différés	5	86
Avantages postérieurs au départ à la retraite et avantages postérieurs à l'emploi	—	130
Autres	9	18
Total des passifs réglementaires	212	417
Moins : la tranche échéant à moins de un an	(45)	(91)
	167	326

Actif et passif réglementaires au titre des impôts différés

Les impôts différés sont constatés pour tenir compte des écarts temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs figurant aux états financiers et leur valeur fiscale correspondante utilisée pour calculer le bénéfice imposable. La société a constaté des actifs et des passifs réglementaires qui correspondent aux actifs d'impôts différés résultant du processus de tarification. En l'absence de comptabilisation des activités à tarifs réglementés, la charge d'impôts aurait été comptabilisée selon la méthode axée sur le bilan, et aucun compte réglementaire n'aurait été établi au titre des impôts devant être recouverts au moyen des tarifs futurs. Par conséquent, la charge d'impôts en 2019 aurait été plus élevée d'environ 221 millions de dollars (moins élevée de 686 millions de dollars en 2018).

Le 28 septembre 2017, la CEO a publié sa décision et son ordonnance portant sur les besoins en revenus de 2017 et de 2018 au titre des tarifs de transport de Hydro One Networks (la « décision initiale »). Dans sa décision initiale, la CEO a conclu que le montant net des actifs d'impôts différés attribuables au passage du régime des paiements tenant lieu d'impôts aux termes de la *Loi de 1998 sur l'électricité* (Ontario) au paiement d'impôt aux termes du régime fiscal fédéral et provincial ne doit pas bénéficier entièrement aux actionnaires de Hydro One et qu'une portion doit être partagée avec les contribuables. Le 9 novembre 2017, la CEO a publié une décision et une ordonnance qui calcule la portion des économies fiscales qui devrait être partagée avec les contribuables. Le calcul de la CEO donnerait lieu à la dépréciation d'une tranche tant des actifs réglementaires d'impôts différés du secteur du transport que des actifs réglementaires d'impôts différés du secteur de la distribution de Hydro One Networks. En octobre 2017, la société a déposé une requête en révision et en modification (la « requête ») de la décision initiale et interjeté appel devant la Cour divisionnaire de l'Ontario (l'« appel »). Dans les deux cas, la société était d'avis que la CEO a commis des erreurs de faits et de droit dans sa détermination de la répartition des économies fiscales entre les actionnaires et les contribuables. Le 19 décembre 2017, la CEO a accordé la tenue d'une audience sur le bien-fondé de la requête, laquelle a eu lieu le 12 février 2018. Le 31 août 2018, la CEO a accueilli favorablement la requête et a soumis le volet de la décision initiale relatif aux actifs d'impôts différés à un comité de la CEO à des fins de réexamen.

Le 7 mars 2019, la CEO a rendu une décision révisée dans laquelle elle conclut que sa décision initiale était raisonnable et qu'elle devait être maintenue. Par ailleurs, le 7 mars 2019, la CEO a rendu sa décision concernant les tarifs de distribution de Hydro One Networks de 2018 à 2022, dans laquelle elle enjoint à la société d'appliquer la décision initiale aux tarifs de distribution de Hydro One Networks. Par conséquent, au 31 décembre 2018, la société avait comptabilisé une charge de dépréciation de 474 millions de dollars au titre des actifs réglementaires d'impôts différés liés à la distribution de Hydro One Networks et de 558 millions de dollars au titre des actifs réglementaires d'impôts différés liés au transport de Hydro One Networks, ainsi qu'une augmentation de 81 millions de dollars des passifs réglementaires d'impôts différés et une diminution de 68 millions de dollars des actifs réglementaires au titre du report de produits abandonnés. Les soldes réglementaires liés au partage des actifs d'impôts différés continueront de baisser à mesure que les économies fiscales seront partagées avec les contribuables. Nonobstant la comptabilisation de l'incidence de la décision dans les états financiers, le 5 avril 2019, la société a interjeté appel devant la Cour divisionnaire de

l'Ontario à l'égard de la décision de la CEO concernant les impôts différés. L'appel a été entendu le 21 novembre 2019 et une décision est en instance.

Actif réglementaire au titre des prestations de retraite

Selon les ordonnances tarifaires de la CEO, les coûts du régime de retraite sont recouverts selon la méthode de la comptabilité de caisse puisque les cotisations de l'employeur sont versées à la caisse de retraite conformément à la *Loi sur les régimes de retraite* (Ontario). La société comptabilise aux bilans consolidés le montant net non capitalisé des obligations liées au régime de retraite, ainsi qu'un actif réglementaire de compensation. Un actif réglementaire est comptabilisé étant donné que la direction estime qu'il est probable que les coûts des prestations de retraite seront recouverts dans l'avenir au moyen du processus de tarification. L'obligation au titre des prestations de retraite est réévaluée à la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations établie selon des calculs actuariels à la clôture de chaque exercice d'après un rapport actuariel annuel, et un actif réglementaire de compensation est comptabilisé, à hauteur de l'ajustement de réévaluation. Si ce n'était de la comptabilisation des activités à tarifs réglementés, les autres éléments du résultat étendu auraient été moins élevés de 597 millions de dollars (plus élevés de 435 millions de dollars en 2018) et les charges d'exploitation, d'entretien et d'administration auraient été moins élevées de 20 millions de dollars (plus élevées de 1 million de dollars en 2018).

Environnement

Hydro One comptabilise un passif au titre des dépenses futures estimatives à engager pour remettre en état les sites contaminés. Un actif réglementaire est comptabilisé étant donné que la direction estime qu'il est probable que les dépenses liées à l'environnement seront recouvertes dans l'avenir au moyen du processus d'établissement des tarifs. La société a comptabilisé un montant équivalent à titre d'actif réglementaire. En 2019, cet actif réglementaire lié à l'environnement a été réduit de 3 millions de dollars (15 millions de dollars en 2018) afin de refléter les variations correspondantes des passifs environnementaux en matière de BPC de la société et au titre de l'évaluation et de la remise en état des terrains. L'actif réglementaire lié à l'environnement est porté en résultat d'une manière conforme au modèle des dépenses réelles engagées et imputées aux passifs environnementaux. La CEO a la possibilité d'examiner et d'évaluer la prudence de toutes les dépenses réglementaires réelles de Hydro One en matière d'environnement et le moment où elles sont toutes recouvertes. En l'absence de comptabilisation des activités à tarifs réglementés, les charges d'exploitation, d'entretien et d'administration de 2019 auraient été moins élevées de 3 millions de dollars (15 millions de dollars en 2018). Par ailleurs, la charge d'amortissement de 2019 aurait été moins élevée de 25 millions de dollars (22 millions de dollars en 2018) et les charges de financement de 2019 auraient été plus élevées de 4 millions de dollars (6 millions de dollars en 2018).

Avantages postérieurs au départ à la retraite et avantages postérieurs à l'emploi

Conformément aux ordonnances tarifaires de la CEO, les coûts des avantages postérieurs au départ à la retraite et des avantages postérieurs à l'emploi sont recouverts selon la méthode de la comptabilité de caisse. La société comptabilise aux bilans consolidés le montant net non capitalisé des obligations liées aux régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi, ainsi qu'une compensation

supplémentaire liée aux actifs réglementaires connexes. Un actif réglementaire est comptabilisé étant donné que la direction estime qu'il est probable que les coûts des avantages postérieurs au départ à la retraite et des avantages postérieurs à l'emploi seront recouverts dans l'avenir au moyen du processus de tarification. L'obligation au titre des avantages postérieurs au départ à la retraite et des avantages postérieurs à l'emploi est réévaluée à la valeur actualisée de l'obligation au titre des avantages établie selon des calculs actuariels à la clôture de chaque exercice d'après un rapport actuariel annuel, et un actif ou un passif réglementaire de compensation est comptabilisé, le cas échéant, à hauteur de l'ajustement de réévaluation. Si ce n'était de la comptabilisation des activités à tarifs réglementés, les autres éléments du résultat étendu en 2019 auraient été moins élevés de 235 millions de dollars (plus élevés de 166 millions de dollars en 2018).

Avantages postérieurs au départ à la retraite et avantages postérieurs à l'emploi – composante non liée au coût des services

Hydro One a demandé à la CEO l'approbation d'un compte d'actif réglementaire pour comptabiliser les composantes autres que la composante du coût des services liés aux avantages postérieurs au départ à la retraite et des avantages postérieurs à l'emploi qui auraient été précédemment incorporés dans le coût des immobilisations corporelles et des actifs incorporels avant l'adoption de l'ASU 2017-07. En mai 2018 et en mars 2019, la CEO a approuvé le compte d'actif réglementaire relatif à l'entreprise de transport et à l'entreprise de distribution, respectivement, de Hydro One Networks. Hydro One a comptabilisé les composantes autres que la composante du coût des services liés aux avantages postérieurs au départ à la retraite et des avantages postérieurs à l'emploi qui auraient été incorporées dans le coût des immobilisations corporelles et des actifs incorporels inclus dans l'actif réglementaire non lié au coût des services au titre des avantages postérieurs au départ à la retraite et des avantages postérieurs à l'emploi. Hydro One a proposé des méthodes de règlement des soldes cumulés dans sa requête relative aux tarifs de transport de 2020 à 2022, laquelle est en instance d'une décision de la CEO.

Report de produits abandonnés

Le compte de report lié aux produits abandonnés est constitué principalement de l'écart entre les produits gagnés en fonction des tarifs de distribution approuvés par la CEO dans le cadre de la requête relative aux tarifs de distribution de Hydro One Networks de 2018 à 2022, avec prise d'effet le 1^{er} mai 2018, et les produits gagnés en fonction des tarifs provisoires jusqu'à la date d'entrée en vigueur des tarifs approuvés de 2018 et 2019, soit le 1^{er} juillet 2019. Le solde de ce compte est actuellement recouvert auprès des contribuables sur une période de 18 mois qui prendra fin le 31 décembre 2020. Le compte de report lié aux produits abandonnés sert également à comptabiliser l'écart entre les produits gagnés en fonction des tarifs de transport approuvés par la CEO dans le cadre de la requête relative aux tarifs de transport de Hydro One Networks pour 2019, avec prise d'effet le 1^{er} mai 2019, et les produits gagnés en fonction des tarifs provisoires jusqu'à la date d'entrée en vigueur des tarifs approuvés pour 2019, soit le 1^{er} juillet 2019. Le solde de ce compte a été recouvert auprès des contribuables sur une période de six mois prenant fin le 31 décembre 2019. Les besoins en revenus pour 2019 liés à NRLP (se reporter à la note 1 – Description de l'entreprise et à la note 4 – Regroupements d'entreprises) sont également comptabilisés dans ce compte.

Rémunération à base d'actions

La société comptabilise les coûts liés aux régimes d'octroi d'actions comme un actif réglementaire étant donné que la direction estime qu'il est probable que les coûts liés aux régimes d'octroi d'actions seront recouverts dans l'avenir au moyen du processus de tarification. En l'absence de comptabilisation des activités à tarifs réglementés, il n'y aurait aucune incidence importante sur les charges d'exploitation, d'entretien et d'administration (les charges d'exploitation, d'entretien et d'administration seraient plus élevées de 1 million de dollars en 2018). Les coûts liés aux octrois d'actions sont transférés aux coûts de main-d'œuvre au moment où les droits aux octrois d'actions deviennent acquis et que les actions connexes sont émises, et ils sont recouverts au moyen des tarifs conformément au recouvrement des coûts de main-d'œuvre connexes.

Prime d'émission de titres d'emprunt

La valeur des titres d'emprunt pris en charge dans le cadre de l'acquisition de HOSSM a été comptabilisée à la juste valeur conformément aux PCGR des États-Unis – Regroupement d'entreprises. La CEO permet le recouvrement des intérêts au taux nominal des billets garantis de premier rang et un actif réglementaire a été comptabilisé pour rendre compte de l'écart entre la juste valeur et la valeur nominale de cette dette. La prime d'émission de titres d'emprunt est recouverte sur la durée résiduelle de la dette.

Exemption au titre du code des réseaux de distribution (« CRD »)

En juin 2010, Hydro One Networks a déposé une demande auprès de la CEO portant sur les nouvelles règles de la CEO en matière de responsabilité des coûts contenues dans l'avis de modification du CRD d'octobre 2009 de la CEO, en ce qui a trait au raccordement de certaines installations de production d'énergie renouvelable déjà raccordées ou qui ont fait l'objet d'une évaluation de l'incidence de leur raccordement avant le 21 octobre 2009. Cette demande visait à faire approuver la comptabilisation et le report des coûts non prévus, engagés par Hydro One Networks et découlant du raccordement de certaines installations de production d'énergie renouvelable. La CEO a statué que certaines dépenses spécifiques qui avaient été relevées pouvaient être comptabilisées dans le compte de report, sous réserve de leur examen par la CEO dans le cadre des demandes relatives aux tarifs subséquentes de Hydro One Networks. En 2015, la CEO a également approuvé la demande faite par Hydro One visant l'élimination de ce compte de report. Le règlement du solde de ce compte au 31 décembre 2016, y compris les intérêts courus, a été approuvé par la CEO en mars 2019, et un montant correspondant a été viré à l'avenant tarifaire pour les années 2019 et 2020.

Écart lié aux modifications des lois fiscales

Les budgets de 2019 du gouvernement fédéral et de l'Ontario (les « budgets ») prévoyaient certains incitatifs à l'investissement d'une durée limitée permettant à Hydro One de prendre une déduction pour amortissement accéléré pouvant atteindre trois fois le taux prévu pour la première année pour les immobilisations acquises après le 20 novembre 2018 et mises en service avant le 1^{er} janvier 2028. Aux termes des mesures prévues aux budgets et entrées en vigueur au deuxième trimestre de 2019, Hydro One est tenue de rembourser aux contribuables les avantages fiscaux liés aux règles d'amortissement accéléré. L'avantage fiscal devant être remboursé ultérieurement aux contribuables a donné lieu à un passif

réglementaire et a entraîné une diminution des produits, étant donné que les taux en vigueur ne tiennent pas compte de l'avantage des taux accélérés. Par conséquent, les produits assujettis à un remboursement ne peuvent être comptabilisés.

Avenants tarifaires liés à la distribution

En mars 2019, dans le cadre de sa décision concernant la requête relative aux tarifs de distribution de 2018 à 2022 de Hydro One Networks, la CEO a approuvé le règlement de certains comptes de report et d'écart qui ont été accumulés dans l'avenant tarifaire pour les années 2019 et 2020. Le solde des avenants tarifaires liés à la distribution comprend l'avenant tarifaire pour les années 2019 et 2020, dont les montants sont en voie d'être réglés sur une période de 18 mois se terminant le 31 décembre 2020, et le solde de l'avenant tarifaire pour les années 2015 à 2017, qui représente le trop-perçu devant être remis aux contribuables aux termes d'une requête relative aux tarifs future.

Écarts liés aux coûts de retraite

Les écarts entre les coûts de retraite comptabilisés et les coûts intégrés dans les tarifs dans le cadre du processus d'établissement des tarifs pour l'entreprise de transport de Hydro One Networks sont comptabilisés à titre d'actifs réglementaires ou de passifs réglementaires, selon le cas. Des écarts similaires ont été comptabilisés pour l'entreprise de distribution avant le 1^{er} janvier 2018, mais ils ne sont plus comptabilisés du fait de la décision du 7 mars 2019. En mars 2019, la CEO a approuvé le règlement de la partie attribuable aux activités de distribution du solde au 31 décembre 2016, y compris les intérêts courus, et le solde a été viré à l'avenant tarifaire pour les années 2019 et 2020. La partie attribuable aux activités de transport du solde au 31 décembre 2018, y compris les intérêts courus, a fait l'objet d'une demande de règlement dans le cadre de la requête relative aux tarifs de transport de 2020 à 2022. Le 26 mars 2019, la société a déposé une requête en révision et en modification de la décision de la CEO, étant donné qu'il s'agit ici d'un recouvrement des besoins en revenus liés aux coûts de retraite de l'employeur. Parallèlement, la société a interjeté appel des conclusions de la CEO devant la Cour divisionnaire de l'Ontario. L'appel a été suspendu en attendant l'issue de la requête déposée auprès de la CEO. Au cours de l'exercice, la société a reflété l'incidence d'une partie des coûts de retraite engagés dans le compte réglementaire d'écarts liés aux coûts de retraite de l'entreprise de distribution de Hydro One Networks, en attendant l'issue de la requête déposée devant la CEO. Le 19 décembre 2019, la CEO a confirmé sa décision antérieure relativement au recouvrement des besoins en revenus liés aux coûts de retraite. De ce fait, Hydro One a décomptabilisé la partie relative aux coûts de retraite imputée à l'exploitation à titre d'annulation de produits de 13 millions de dollars, étant donné que ce montant n'est plus susceptible d'être recouvré. Hydro One a également viré aux immobilisations corporelles et aux actifs incorporels la partie attribuable aux dépenses en immobilisations d'un montant de 37 millions de dollars. Hydro One a décidé de retirer son appel de la décision de la CEO devant la Cour divisionnaire de l'Ontario. En l'absence de comptabilisation des activités à tarifs réglementés, les produits en 2019 auraient été plus élevés de 5 millions de dollars (29 millions de dollars en 2018).

Écart lié aux dépenses en matière d'énergie verte

En avril 2010, la CEO a demandé l'établissement de comptes de report dans lesquels est enregistré l'écart entre les produits constatés découlant des dépenses engagées au titre du programme d'énergie verte et les recouvrements reçus réellement. Le règlement du solde du compte d'écart au titre du réseau intelligent au 31 décembre 2016, y compris les intérêts courus, a été approuvé par la CEO en mars 2019 et il a été viré à l'avenant tarifaire de 2019 et 2020.

Compte d'écarts liés au règlement de détail (« CELRD »)

Hydro One a reporté certains montants au titre d'écarts liés au règlement de détail en vertu des dispositions de l'article 490 de l'*Accounting Procedures Handbook* de la CEO. Le CELRD permet de comptabiliser l'écart entre le coût des achats d'électricité auprès de la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (la « SIERE ») et le coût de l'électricité recouvré auprès des contribuables. Le règlement du solde au 31 décembre 2014, y compris les intérêts courus, a été approuvé par la CEO en mars 2019, et un montant correspondant a été viré à l'avenant tarifaire de 2019 et 2020.

Report lié au mécanisme de partage des bénéfices

En mars 2019, la CEO a approuvé la création d'un compte de report lié au mécanisme de partage des bénéfices pour l'entreprise de distribution de Hydro One Networks afin de comptabiliser les éventuels bénéfices excédentaires réalisés pour toute année comprise entre 2018 et 2022. Dans le cadre de ce mécanisme, Hydro One partage avec les contribuables clients des services de distribution 50 % des bénéfices réglementés qui dépassent de plus de 100 points de base le rendement des capitaux propres réglementé approuvé par la CEO. Ce compte reflète seulement les montants à verser aux contribuables.

Écarts liés aux produits externes

Le solde du compte d'écarts liés aux produits externes reflète l'écart entre les produits réels tirés des services d'exportation et les produits externes liés à l'utilisation secondaire des terrains, d'une part, et les montants approuvés par la CEO, d'autre part. Le compte sert également à comptabiliser l'écart entre le montant net des produits externes réels tirés des services d'entretien des postes, d'ingénierie et de construction, ainsi que d'autres services d'une part, et les montants approuvés par la CEO, d'autre part. En septembre 2017, la CEO a approuvé le règlement du compte d'écarts liés aux produits externes au 31 décembre 2015, y compris les intérêts courus, montant qui a été remis aux clients sur une période de deux ans ayant pris fin le 31 décembre 2018. Le solde au 31 décembre 2018, y compris les intérêts courus, a fait l'objet d'une demande de règlement dans le cadre de la requête relative aux tarifs de transport de 2020 à 2022.

13. AUTRES ACTIFS À LONG TERME

31 décembre (en millions de dollars)	2019	2018
Actifs au titre de droits d'utilisation (notes 3, 23)	75	—
Autres	12	5
	87	5

14. CRÉDITEURS ET AUTRES PASSIFS À COURT TERME

31 décembre (en millions de dollars)	2019	2018
Créditeurs	189	179
Charges à payer	642	590
Intérêts courus	104	96
Passifs réglementaires (note 12)	45	91
Obligations locatives (note 23)	9	—
	989	956

15. AUTRES PASSIFS À LONG TERME

31 décembre (en millions de dollars)	2019	2018
Passif au titre des avantages postérieurs au départ à la retraite et des avantages postérieurs à l'emploi (note 20)	1 723	1 417
Passif au titre des prestations de retraite (note 20)	1 125	547
Passifs environnementaux (note 21)	111	139
Obligations locatives (note 23)	69	—
Créditeurs à long terme	6	12
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (note 22)	10	10
Autres passifs	11	10
	3 055	2 135

16. DETTE ET CONVENTIONS DE CRÉDIT**Billets à court terme et facilités de crédit**

Hydro One comble ses besoins de liquidités à court terme, en partie par voie de l'émission de papier commercial, aux termes du programme de papier commercial de Hydro One Inc. d'un montant maximal autorisé de 2 300 millions de dollars. Les billets à court terme sont libellés en dollars canadiens et ont diverses durées allant jusqu'à 365 jours. Le programme de papier commercial est soutenu par les facilités de crédit de soutien renouvelables de Hydro One Inc. d'un montant total de 2 300 millions de dollars.

Au 31 décembre 2019, les facilités de crédit consenties et non garanties de Hydro One (les « facilités de crédit d'exploitation »), sur une base consolidée, étaient composées de ce qui suit :

(en millions de dollars)	Échéance	Montant total	Montant prélevé
Hydro One Inc.			
Facilités de crédit de soutien renouvelables	Juin 2024 ¹	2 300	—
Hydro One			
Facilité de crédit à terme renouvelable de premier rang, d'une durée de cinq ans	Juin 2024 ¹	250	—
Total		2 550	—

¹ Le 3 juin 2019, les dates d'échéance des facilités de crédit d'exploitation ont été prorogées, passant de novembre 2021 et juin 2022 à juin 2024.

Le 1^{er} février 2019, Hydro One a conclu une convention de crédit visant une facilité de crédit non garantie remboursable à vue de 170 millions de dollars, laquelle a servi au financement du paiement des frais de résiliation de la fusion et d'autres coûts liés à la fusion (se reporter à la note 4 – Regroupements d'entreprises). Le 6 juin 2019, le montant de 170 millions de dollars prélevé sur la facilité remboursable à vue a été remboursé et cette facilité n'est plus disponible.

La société peut utiliser ses facilités de crédit aux fins des besoins du fonds de roulement ou de ses besoins généraux. Si ces facilités de crédit sont utilisées, l'encours portera intérêt à un taux fondé sur les taux de référence canadiens. L'obligation de chaque prêteur de prolonger la durée du crédit aux termes de sa facilité de crédit est assujettie à diverses conditions, notamment le fait qu'aucune situation de défaut n'est survenue ni ne découlerait de la prolongation de ce crédit.

Dettes garanties d'une filiale

Hydro One Holdings Limited (« HOHL »), filiale indirecte en propriété exclusive de Hydro One, peut offrir et vendre des titres d'emprunt. Les titres d'emprunt émis par HOHL sont garantis entièrement et inconditionnellement par la société. Aux 31 décembre 2019 et 2018, aucun titre d'emprunt n'avait été émis par HOHL.

Dettes à long terme

Le tableau qui suit présente l'encours de la dette à long terme aux 31 décembre 2019 et 2018 :

31 décembre (en millions de dollars)	2019	2018
Billets à taux variable, série 31 échéant en 2019 ¹	—	228
Billets, série 37, 1,48 % échéant en 2019 ²	—	500
Billets, série 20, 4,40 % échéant en 2020	300	300
Billets, série 33, 1,62 % échéant en 2020 ²	350	350
Billets, série 34, 1,84 % échéant en 2021	500	500
Billets, série 39, 2,57 % échéant en 2021 ²	300	300
Billets, série 25, 3,20 % échéant en 2022	600	600
Billets, série 42, 2,54 % échéant en 2024	700	—
Billets, série 40, 2,97 % échéant en 2025	350	350
Billets, série 35, 2,77 % échéant en 2026	500	500
Billets, série 43, 3,02 % échéant en 2029	550	—
Déventures, 7,35 % échéant en 2030	400	400
Billets, série 2, 6,93 % échéant en 2032	500	500
Billets, série 4, 6,35 % échéant en 2034	385	385
Billets, série 9, 5,36 % échéant en 2036	600	600
Billets, série 12, 4,89 % échéant en 2037	400	400
Billets, série 17, 6,03 % échéant en 2039	300	300
Billets, série 18, 5,49 % échéant en 2040	500	500
Billets, série 23, 4,39 % échéant en 2041	300	300
Billets, série 5, 6,59 % échéant en 2043	315	315
Billets, série 29, 4,59 % échéant en 2043	435	435
Billets, série 32, 4,17 % échéant en 2044	350	350
Billets, série 11, 5,00 % échéant en 2046	325	325
Billets, série 36, 3,91 % échéant en 2046	350	350
Billets, série 38, 3,72 % échéant en 2047	450	450
Billets, série 41, 3,63 % échéant en 2049	750	750
Billets, série 44, 3,64 % échéant en 2050	250	—
Billets, série 24, 4,00 % échéant en 2051	225	225
Billets, série 26, 3,79 % échéant en 2062	310	310
Billets, série 30, 4,29 % échéant en 2064	50	50
Dettes à long terme de Hydro One Inc. a)	11 345	10 573
Obligations garanties de premier rang, 6,6 % échéant en 2023 (montant en capital de 105 millions de dollars)	121	129
Billets à payer, 4,6 % échéant en 2023 (montant en capital de 36 millions de dollars)	39	39
Dettes à long terme de HOSSM b)	160	168
	11 505	10 741
Ajouter le montant net des primes d'émission de titres d'emprunt non amorties	12	13
Ajouter : la perte non réalisée liée (le gain non réalisé lié) à l'évaluation à la valeur de marché ²	1	(5)
Moins : le montant reporté des frais d'émission de titres d'emprunt non amortis	(43)	(40)
Total de la dette à long terme	11 475	10 709

¹ Les taux d'intérêt sur les billets à taux variable correspondent aux taux des acceptations bancaires à trois mois, en dollars canadiens, majorés d'une marge.

² La perte nette non réalisée liée à l'évaluation à la valeur de marché de 1 million de dollars se rapporte à une tranche de 50 millions de dollars des billets, série 33, échéant en 2020, et à une tranche de 300 millions de dollars des billets, série 39, échéant en 2021 (gain net non réalisé lié à l'évaluation à la valeur de marché se rapportant également à la tranche de 500 millions de dollars des billets, série 37, échéant en 2019, en 2018). La perte nette non réalisée de 1 million de dollars liée à l'évaluation à la valeur de marché est compensée par un gain net non réalisé (perte nette de 5 millions de dollars en 2018) lié à l'évaluation à la valeur de marché sur les swaps de taux d'intérêt fixe-variables, lesquels sont comptabilisés comme des couvertures de la juste valeur.

a) Dette à long terme de Hydro One Inc.

Au 31 décembre 2019, l'encours de la dette à long terme s'établissait à 11 345 millions de dollars (10 573 millions de dollars en 2018); la majeure partie de cette dette a été émise aux termes du programme de billets à moyen terme de Hydro One Inc. Le montant en capital autorisé maximal des billets pouvant être émis aux termes du prospectus lié au programme actuel de billets à moyen terme déposé en mars 2018 s'élève à 4 000 millions de dollars. Au 31 décembre 2019, une somme de 1 100 millions de dollars demeurerait disponible aux fins d'émission jusqu'en avril 2020.

En 2019, Hydro One Inc. a émis des titres d'emprunt à long terme d'un montant total de 1 500 millions de dollars (1 400 millions de dollars en 2018) et a remboursé des titres d'emprunt de 728 millions de dollars (750 millions de dollars en 2018) dans le cadre de son programme de billets à moyen terme.

b) Dette à long terme de HOSSM

Au 31 décembre 2019, l'encours de la dette à long terme de HOSSM s'établissait à 160 millions de dollars (168 millions de dollars en 2018), et se composait d'un montant en principal de 141 millions de dollars (143 millions de dollars en 2018). En 2019, aucun titre d'emprunt à long terme n'a été émis (néant en 2018) et des titres d'emprunt à long terme de 2 millions de dollars (3 millions de dollars en 2018) ont été remboursés.

Le total de la dette à long terme est présenté au bilan consolidé, comme suit :

31 décembre (en millions de dollars)	2019	2018
Passifs à court terme		
Tranche échéant à moins de un an de la dette à long terme	653	731
Passifs à long terme		
Dette à long terme	10 822	9 978
Total de la dette à long terme	11 475	10 709

Remboursements de capital et paiements d'intérêt

Au 31 décembre 2019, les remboursements de capital, les paiements d'intérêt et les taux d'intérêt moyens pondérés connexes s'établissaient comme suit :

	Remboursements de capital sur la dette à long terme (en millions de dollars)	Paiements d'intérêts (en millions de dollars)	Taux d'intérêt moyen pondéré (en pourcentage)
1 ^{re} année	653	473	2,9
2 ^e année	803	455	2,1
3 ^e année	604	436	3,2
4 ^e année	131	423	6,1
5 ^e année	700	410	2,5
	2 891	2 197	2,8
De la 6 ^e à la 10 ^e année	1 400	1 901	2,9
Par la suite	7 195	4 151	5,0
	11 486	8 249	4,2

17. DÉBENTURES CONVERTIBLES

Le tableau ci-après présente la variation des débentures convertibles pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018 :

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	2019	2018
Valeur comptable – à l'ouverture	489	487
Amortissement des frais de financement reportés	—	2
Décomptabilisation des frais de financement reportés (notes 4, 6)	24	—
Remboursement (note 4)	(513)	—
Valeur comptable – à la clôture	—	489
Valeur nominale – à la clôture	—	513

En août 2017, en lien avec la fusion proposée (se reporter à la note 4 – Regroupements d’entreprises), la société a finalisé la vente (le « placement de débentures ») de débentures subordonnées non garanties convertibles à 4,00 % (les « débentures convertibles ») pour un capital global de 1 540 millions de dollars. Les débentures convertibles ont été vendues moyennant un prix de 1 000 \$ par débenture convertible, payable par versements, dont une tranche de 333 \$ (le « versement initial ») a été payée à la clôture du placement de débentures et le solde de 667 \$ (le « versement final ») aurait été payable une fois certaines conditions subsistantes à la fusion remplies. Le produit brut découlant du versement initial s’est chiffré à 513 millions de dollars. La société a engagé des frais de financement de 27 millions de dollars, lesquels avaient été initialement reportés et étaient amortis.

Du fait de la résiliation de la convention de fusion (se reporter à la note 4 – Regroupements d’entreprises), le 8 février 2019, Hydro One a remboursé les débentures convertibles et versé aux porteurs des reçus de versement un montant de 513 millions de dollars (333 \$ par tranche de capital de 1 000 \$) plus les intérêts courus et impayés de 7 millions de dollars. Par ailleurs, des frais de financement reportés de 24 millions de dollars ont été décomptabilisés et passés en charges dans les charges de financement. Les charges d’intérêt comptabilisées en 2019 se sont élevées à 7 millions de dollars (62 millions de dollars en 2018).

18. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES

La juste valeur est considérée comme étant le prix d’échange auquel une transaction normale visant la vente d’un actif ou la cession d’un passif serait conclue entre des intervenants du marché à la date d’évaluation. La notion de juste valeur met l’accent sur une valeur de sortie, laquelle correspond au prix qui serait reçu à la vente d’un actif ou payé à la cession d’un passif.

Comme le prescrivent les normes comptables concernant la juste valeur, Hydro One classe ses évaluations de la juste valeur d’après la hiérarchie suivante, hiérarchie selon laquelle sont classées, par ordre de priorité et en fonction de trois niveaux, les données d’entrée des techniques d’évaluation de la juste valeur :

Les données d’entrée de niveau 1 sont les cours du marché non ajustés auxquels Hydro One peut avoir accès, sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques. Un marché actif est un marché sur lequel ont lieu des transactions sur l’actif ou le passif selon une fréquence et un volume suffisants pour fournir de façon continue de l’information sur le prix.

Les données d’entrée de niveau 2 correspondent à celles qui ne sont pas des cours du marché et qui sont observables directement ou indirectement pour un actif ou un passif. Les données d’entrée de niveau 2 comprennent, sans toutefois s’y limiter, les cours sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs similaires, les cours sur des marchés qui ne sont pas actifs pour des actifs ou des passifs identiques ou similaires, et les données autres que les cours du marché qui sont observables pour l’actif ou le passif, telles les courbes de taux d’intérêt et de rendement observables aux intervalles usuels, les volatilités, le risque de crédit et les taux de défaut. Pour un classement dans le niveau 2, il est nécessaire qu’une portion négligeable de l’évaluation repose sur des données non observables.

Les données d’entrée de niveau 3 incluent, pour toute évaluation de la juste valeur, des données d’entrée non observables pour l’actif ou le passif, et ce, pour une large part de cette évaluation. Une évaluation de niveau 3 peut être essentiellement fondée sur des données de niveau 2.

Actifs et passifs financiers autres que des dérivés

Aux 31 décembre 2019 et 2018, la valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des débiteurs, des montants à recevoir d’apparentés, des billets à court terme à payer, des créditeurs et des montants à payer à des apparentés de la société était représentative de leur juste valeur en raison de l’échéance rapprochée de ces instruments.

Évaluations de la juste valeur de la dette à long terme

Ce qui suit indique la juste valeur et la valeur comptable de la dette à long terme de la société aux 31 décembre 2019 et 2018 :

31 décembre (en millions de dollars)	2019		2018	
	Valeur comptable	2019 Juste valeur	Valeur comptable	2018 Juste valeur
Dette à long terme évaluée à la juste valeur				
Billets à moyen terme, série 33, de 50 millions de dollars	50	50	49	49
Billets à moyen terme, série 37, de 500 millions de dollars	—	—	495	495
Billets à moyen terme, série 39, de 300 millions de dollars	301	301	301	301
Autres billets et débentures	11 124	13 121	9 864	10 820
Dette à long terme, y compris la tranche échéant à moins de un an	11 475	13 472	10 709	11 665

Évaluations de la juste valeur des instruments dérivés

Couvertures de juste valeur

Au 31 décembre 2019, Hydro One Inc. avait des swaps de taux d'intérêt d'une valeur nominale totale de 350 millions de dollars (850 millions de dollars en 2018) ayant servi à convertir la dette à taux fixe en dette à taux variable. Ces swaps sont classés comme une couverture de juste valeur. Le montant ainsi couvert représentait environ 3 % (8 % en 2018) du total de la dette à long terme de Hydro One Inc. Au 31 décembre 2019, Hydro One Inc. détenait les swaps de taux d'intérêt désignés comme couverture de juste valeur suivants :

- un swap de taux d'intérêt fixe-variable d'un montant de 50 millions de dollars visant la conversion, en une dette à taux variable à trois mois, d'une tranche de 50 millions de dollars des billets à moyen terme, série 33, de 350 millions de dollars échéant le 30 avril 2020;
- un swap de taux d'intérêt fixe-variable d'un montant de 300 millions de dollars visant la conversion, en une dette à taux variable à trois mois, des billets à moyen terme, série 39, d'un montant de 300 millions de dollars, échéant le 25 juin 2021.

Couvertures de flux de trésorerie

Au 31 décembre 2019, Hydro One Inc. avait conclu des swaps fixe-variable d'une durée de trois ans et d'un montant de 800 millions de dollars, désignés comme couvertures de flux de trésorerie. Ces couvertures

de flux de flux de trésorerie visent à compenser le caractère variable des taux d'intérêt sur les émissions de papier commercial à court terme entre le 9 janvier 2020 et les 9 mars 2023.

Aux 31 décembre 2019 et 2018, la société n'avait aucun swap de taux d'intérêt classé dans les contrats non désignés.

En octobre 2017, la société a conclu un contrat de change qui prévoit la conversion d'un montant de 1 400 millions de dollars canadiens en dollars américains à un taux à terme initial de 1,27486 dollar canadien par 1,00 dollar américain, ce taux pouvant se situer dans une fourchette allant jusqu'à 1,28735 dollar canadien par 1,00 dollar américain, selon la date de règlement. Ce contrat de change était conditionnel à la clôture de la fusion proposée (se reporter à la note 4 – Regroupements d'entreprises) et il visait à atténuer le risque de change lié à la tranche du prix d'achat de la fusion financée au moyen de l'émission de débentures convertibles. Ce contrat constituait une couverture économique et n'était pas admissible à la comptabilité de couverture. Il a été comptabilisé en tant que contrat non désigné, les variations de la juste valeur étant comptabilisées dans les résultats au moment où elles survenaient. Comme la convention de fusion a été résiliée (se reporter à la note 4 – Regroupements d'entreprises), en janvier 2019, le contrat de change a été dénoué, et les gains non réalisés de 22 millions de dollars antérieurement comptabilisés ont été virés dans les charges de financement. Aucun montant n'était à payer à Hydro One ou à payer par Hydro One en lien avec le contrat de change.

Hiérarchie de la juste valeur

Ce qui suit indique la hiérarchie de la juste valeur des actifs et passifs financiers aux 31 décembre 2019 et 2018 :

31 décembre 2019 (en millions de dollars)	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs					
Instruments dérivés ¹					
Couvertures de juste valeur (swaps de taux d'intérêt)	1	1	—	1	—
Couvertures de flux de trésorerie (swaps de taux d'intérêt)	2	2	—	2	—
	3	3	—	3	—
Passifs					
Dette à long terme, y compris la tranche échéant à moins de un an	11 475	13 472	—	13 472	—
	11 475	13 472	—	13 472	—

1 Les actifs dérivés sont compris dans les autres actifs à long terme aux bilans consolidés.

31 décembre 2018 (en millions de dollars)	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs					
Instruments dérivés – contrat de change ¹					
	22	22	—	—	22
	22	22	—	—	22
Passifs					
Dette à long terme, y compris la tranche échéant à moins de un an	10 709	11 665	—	11 665	—
Débentures convertibles	489	491	491	—	—
Instruments dérivés – couvertures de juste valeur (swaps de taux d'intérêt) ²	5	5	—	5	—
	11 203	12 161	491	11 670	—

1 Les actifs dérivés sont compris dans les autres actifs à long terme aux bilans consolidés.

2 Les passifs dérivés sont compris dans les autres passifs à long terme aux bilans consolidés.

La juste valeur de la partie couverte de la dette à long terme est principalement fondée sur la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs établie d'après une courbe des taux de rendement des swaps servant à poser les hypothèses de taux d'intérêt. La juste valeur de la partie non couverte de la dette à long terme est fondée sur les cours du marché non ajustés à la clôture de la période pour des instruments d'emprunt identiques ou semblables qui comportent la même période à courir jusqu'à l'échéance.

Au cours des exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018, aucun reclassement d'un niveau de juste valeur à l'autre n'a eu lieu.

Variations de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3

Le tableau ci-après résume les variations de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3 pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018.

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	2019	2018
Juste valeur de l'actif (du passif) – à l'ouverture	22	(3)
Gain (perte) non réalisé(e) sur le contrat de change compris dans les charges financières	(22)	25
Juste valeur de l'actif – à la clôture	—	22

Gestion des risques

L'exposition au risque de marché, au risque de crédit et au risque d'illiquidité survient dans le cadre normal des activités de la société.

Risque de marché

Le risque de marché désigne essentiellement le risque de perte résultant des variations des coûts ainsi que des taux de change et d'intérêt. La société est exposée aux fluctuations des taux d'intérêt puisque son rendement des capitaux propres réglementé est établi au moyen d'une formule qui tient compte des taux d'intérêt prévus. La société n'est pas exposée actuellement à un risque sur marchandises significatif ou à un risque de change significatif.

La société utilise à la fois des dettes à taux variable et des dettes à taux fixe pour gérer la composition de son portefeuille de dettes. Elle a également recours à des instruments financiers dérivés pour gérer son risque de taux d'intérêt. En outre, la société peut utiliser des swaps de taux d'intérêt, désignés comme des couvertures de juste valeur, afin de gérer son risque de taux d'intérêt dans l'optique de réduire le coût de la dette. Elle peut également recourir à des instruments dérivés de taux d'intérêt, telles les couvertures de flux de trésorerie, pour gérer son exposition aux taux d'intérêt à court terme, ou pour bloquer ses taux d'intérêt en prévision d'un financement futur.

Une hausse hypothétique de 100 points de base des taux d'intérêt associés à la dette à taux variable n'aurait pas diminué de manière importante le bénéfice net de Hydro One pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018.

Dans le cas d'un instrument dérivé qui est désigné et admissible en tant que couverture de juste valeur, le gain ou la perte sur cet instrument ainsi que le gain ou la perte de compensation sur l'élément couvert qui est attribuable au risque couvert sont pris en compte dans les états consolidés des résultats et du résultat étendu. Pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018, le montant net de la perte ou du gain non réalisé sur la dette couverte et sur les swaps de taux d'intérêt connexes n'était pas significatif.

Dans le cas des instruments dérivés qui sont désignés comme couvertures de flux de trésorerie et qui y sont admissibles, le gain ou la perte non

réalisé, après impôts, sur l'instrument dérivé est comptabilisé dans les autres éléments du résultat étendu et il est reclassé dans les résultats d'exploitation dans la même période que celle au cours de laquelle la transaction couverte influe sur les résultats d'exploitation. Le gain non réalisé, après impôts, sur les couvertures de flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 comptabilisé dans les autres éléments du résultat étendu était de 2 millions de dollars (néant en 2018), ce qui donnait un solde du cumul des autres éléments du résultat étendu de 2 millions de dollars lié aux couvertures de flux de trésorerie au 31 décembre 2019 (néant en 2018). Aucun montant n'a été reclassé dans les résultats d'exploitation en 2019 ou en 2018. La société estime que le montant du cumul des autres éléments du résultat étendu, après impôts, lié aux couvertures de flux de trésorerie devant être reclassés dans les résultats d'exploitation au cours des 12 prochains mois, n'est pas important. Les montants réels reclassés dans les résultats d'exploitation dépendent du risque de marché en vigueur jusqu'à l'échéance des contrats dérivés. Pour toutes les transactions prévues, la durée maximale pendant laquelle la société couvre les risques liés à la variabilité des flux de trésorerie est d'environ trois ans.

Risque de crédit

Les actifs financiers engendrent le risque qu'une contrepartie n'honore pas ses engagements, entraînant ainsi une perte financière. Aux 31 décembre 2019 et 2018, aucune catégorie donnée d'actifs financiers ne générerait une concentration importante du risque de crédit. La société réalise ses produits auprès d'une vaste clientèle. Par conséquent, Hydro One n'a pas tiré de produits significatifs d'un seul client. Aux 31 décembre 2019 et 2018, aucun solde significatif des débiteurs n'était exigible auprès d'un même client.

Au 31 décembre 2019, la provision pour créances douteuses de la société s'établissait à 22 millions de dollars (21 millions de dollars en 2018). La provision pour créances douteuses reflète les pertes de crédit attendues pour la durée de vie au cours de la période considérée de la société à l'égard de la totalité des soldes des débiteurs, fondées sur les soldes en souffrance, les paiements des clients et les radiations historiques. Au 31 décembre 2019, environ 5 % (5 % en 2018) du montant net des débiteurs de la société étaient impayés pour plus de 60 jours.

Hydro One gère son risque de crédit lié aux contreparties au moyen de diverses techniques, notamment en concluant des transactions avec des contreparties qui jouissent d'une excellente cote de solvabilité, en limitant le montant d'exposition total à des contreparties individuelles, en concluant des conventions-cadres qui permettent un règlement sur une base nette et donnent un droit contractuel d'opérer compensation et en surveillant la situation financière de ses contreparties. La société surveille le risque de crédit actuel auquel l'exposent ses contreparties de manière individuelle et globale. Le risque de crédit associé à ses débiteurs ne peut dépasser leur valeur comptable qui figure aux bilans consolidés.

Les instruments financiers dérivés posent un risque de crédit puisqu'il est possible que les contreparties à ces instruments manquent à leurs engagements. L'exposition au risque de crédit inhérent aux contrats sur dérivés, avant toute garantie, est représentée par la juste valeur de ces derniers à la date d'arrêté des comptes. Aux 31 décembre 2019 et 2018, le risque de crédit lié aux contreparties et inhérent à la juste valeur de ces swaps de taux d'intérêt n'était pas significatif. Au 31 décembre 2019, le risque de crédit de Hydro One eu égard à tous les instruments dérivés ainsi qu'aux créditeurs et débiteurs concernés comportait une cote de crédit de qualité supérieure, trois institutions financières en étant les contreparties.

Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité s'entend de la capacité de la société à s'acquitter de ses obligations financières à l'échéance. Hydro One comble ses besoins de liquidités à court terme aux fins de l'exploitation au moyen de la trésorerie

et des équivalents de trésorerie en caisse, des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, de l'émission de papier commercial et des facilités de crédit d'exploitation. Les liquidités à court terme prévues aux termes du programme de papier commercial, les facilités de crédit d'exploitation et les flux de trésorerie prévus liés aux activités d'exploitation devraient suffire à financer les besoins habituels de la société en matière d'exploitation.

Le 18 juin 2018, Hydro One a déposé un prospectus de base simplifié (le « prospectus de base universel ») auprès des autorités en valeurs mobilières du Canada. Le prospectus de base universel permet à Hydro One d'offrir, à l'occasion, et dans le cadre d'un ou de plusieurs appels publics à l'épargne, des titres d'emprunt, des actions ou d'autres valeurs mobilières ou encore, une combinaison de ces types de titres, d'une somme pouvant atteindre 4,0 milliards de dollars pendant la période de 25 mois prenant fin le 18 juillet 2020. Le 23 novembre 2018, HOHL a déposé un prospectus de base simplifié (le « prospectus de base visant des titres d'emprunt américains ») auprès des autorités en valeurs mobilières du Canada et des États-Unis. Le prospectus de base visant des titres d'emprunt américains permet à HOHL d'offrir, à l'occasion, et dans le cadre d'un ou de plusieurs appels publics à l'épargne, des titres d'emprunt d'une somme pouvant atteindre 3,0 milliards de dollars américains, et garantis inconditionnellement par Hydro One, pendant la période de 25 mois prenant fin le 23 décembre 2020. Au 31 décembre 2019, aucun titre n'avait été émis aux termes du prospectus de base universel et du prospectus de base visant des titres d'emprunt américains.

19. GESTION DU CAPITAL

La structure du capital de la société devrait lui permettre d'atteindre les objectifs suivants : un accès continu et à long terme à des fonds, à des taux raisonnables, et la réalisation de rendements financiers convenables. Pour assurer un accès continu à des fonds, la société vise à maintenir une solide qualité du crédit. Aux 31 décembre 2019 et 2018, la structure du capital de la société s'établissait comme suit :

31 décembre (en millions de dollars)	2019	2018
Tranche échéant à moins de un an de la dette à long terme	653	731
Billets à court terme à payer	1 143	1 252
Moins : la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(30)	(483)
	1 766	1 500
Dette à long terme	10 822	9 978
Débiteures convertibles	—	489
Actions privilégiées	418	418
Actions ordinaires	5 661	5 643
Bénéfices non répartis	3 667	3 459
Total du capital	22 324	21 487

Hydro One Inc. et HOSSM doivent se conformer aux clauses restrictives qui sont généralement imposées à l'égard des dettes à long terme. Entre autres choses, les clauses restrictives de la dette à long terme et de la facilité de crédit limitent la dette admissible de la société à 75 % de sa structure du capital, restreignent sa capacité de vendre des actifs et imposent une clause de sûreté négative, sous réserve des exceptions habituelles. Au 31 décembre 2019, la société respectait toutes les clauses restrictives de nature financière et limites liées aux montants impayés sur les emprunts et sur les facilités de crédit.

20. PRESTATIONS DE RETRAITE, AVANTAGES POSTÉRIEURS AU DÉPART À LA RETRAITE ET AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Hydro One a un régime de retraite à prestations déterminées (le « régime de retraite »), un régime de retraite à cotisations déterminées (le « régime à cotisations déterminées »), un régime de retraite complémentaire (le « régime complémentaire ») ainsi que des régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi.

Régime à cotisations déterminées

Hydro One a établi un régime à cotisations déterminées avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2016. Ce régime couvre les membres de la direction admissibles embauchés à partir du 1^{er} janvier 2016 ainsi que les membres de la direction embauchés avant le 1^{er} janvier 2016 qui n'étaient pas admissibles ou qui n'avaient pas choisi d'adhérer de façon irrévocable au régime de retraite en date du 30 septembre 2015. Les participants au régime à cotisations déterminées ont le choix de cotiser 4 %, 5 % ou 6 % de leur salaire ouvrant droit à pension, Hydro One versant des cotisations correspondantes jusqu'à concurrence d'un montant annuel maximal. Il existe également un régime complémentaire à cotisations déterminées qui autorise le versement aux participants du régime à cotisations déterminées de cotisations patronales dépassant les limites imposées par la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) sous la forme de crédits à un compte théorique. Les cotisations de Hydro One au régime à cotisations déterminées pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 se sont établies à 1 million de dollars (1 million de dollars en 2018).

Régime de retraite, régime complémentaire et régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi

Le régime de retraite est un régime à prestations déterminées contributif qui couvre les employés réguliers admissibles de Hydro One et de ses filiales. Le régime de retraite prévoit des prestations fondées sur le salaire moyen des trois meilleures années ouvrant droit à pension. Pour les membres de la direction au service de la société depuis le 1^{er} janvier 2004, et pour les membres représentés par The Society of United Professionals (la « Society ») embauchés après le 17 novembre 2005, les prestations sont fondées sur le salaire moyen des cinq meilleures années ouvrant droit à pension. Après la retraite, les prestations de retraite sont indexées pour tenir compte de l'inflation. L'adhésion au régime de retraite n'est plus offerte aux membres de la direction qui n'étaient pas admissibles ou qui n'avaient pas choisi d'adhérer de façon irrévocable au régime de retraite en date du 30 septembre 2015. Ces employés sont admissibles au régime à cotisations déterminées.

Les cotisations au régime de retraite de la société et les cotisations salariales sont fondées sur des rapports actuariels, y compris une évaluation effectuée tous les trois ans au moins, ainsi que sur le niveau réel ou prévu du salaire ouvrant droit à pension, le cas échéant. La plus récente évaluation actuarielle a été effectuée en date du 31 décembre 2018 et a été publiée le 30 septembre 2019. La prochaine évaluation actuarielle sera effectuée en date du 31 décembre 2021, au plus tard. Le total des cotisations patronales annuelles en trésorerie au régime de retraite pour 2019 s'est élevé à 61 millions de dollars (75 millions de dollars en 2018). Les cotisations patronales annuelles estimatives au régime de retraite pour les exercices 2020, 2021, 2022, 2023 et 2024 s'élèvent respectivement à environ 66 millions de dollars, à 65 millions de dollars, à 64 millions de dollars, à 64 millions de dollars et à 64 millions de dollars.

Le régime complémentaire procure aux participants du régime de retraite les avantages qu'ils auraient gagnés ou payés aux termes du régime de retraite en sus des limites imposées par la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). L'obligation au titre du régime complémentaire de retraite est inscrite aux bilans consolidés dans les obligations au titre des régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi.

Hydro One constate aux bilans consolidés la surcapitalisation ou la sous-capitalisation de son régime de retraite et de ses régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi (les « régimes ») en tant qu'actif ou passif, et elle comptabilise des actifs et passifs réglementaires de compensation, selon ce qui convient. Si ce n'était de la comptabilisation exigée par la réglementation, les obligations sous-capitalisées au titre des prestations et avantages seraient inscrites dans le cumul des autres éléments du résultat étendu. L'incidence des modifications des hypothèses qui ont été formulées pour évaluer les obligations au titre des prestations de retraite et des avantages postérieurs au départ à la retraite est généralement constatée sur la durée de service résiduelle moyenne prévue des salariés et elle est établie selon la méthode dite du « corridor » en ce qui concerne le régime d'avantages postérieurs au départ à la retraite. Dans le cas du régime d'avantages postérieurs à l'emploi, l'incidence d'une variation des hypothèses est comptabilisée immédiatement dans les coûts nets des prestations et des avantages de la période. La date d'évaluation des régimes est le 31 décembre.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Les tableaux suivants présentent les composantes du montant non capitalisé des régimes de la société aux 31 décembre 2019 et 2018 :

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	2019	Prestations de retraite 2018	Avantages postérieurs ou départ à la retraite et avantages postérieurs à l'emploi	
			2019	2018
Variation de l'obligation au titre des prestations et avantages projetés				
Obligation au titre des prestations et avantages projetés à l'ouverture de l'exercice	7 752	8 258	1 465	1 565
Coût des services rendus au cours de l'exercice	145	176	56	50
Cotisations des salariés	55	52	—	—
Intérêts débiteurs	303	282	60	54
Prestations et avantages versés	(371)	(362)	(47)	(49)
Perte actuarielle nette (gain actuariel net)	1 089	(654)	243	(158)
Comptabilisation des coûts des services passés	—	—	—	3
Virements nets ¹	—	—	6	—
Obligation au titre des prestations et avantages projetés à la clôture de l'exercice	8 973	7 752	1 783	1 465
Variation des actifs des régimes				
Juste valeur des actifs du régime à l'ouverture de l'exercice	7 205	7 277	—	—
Rendement réel des actifs des régimes	922	190	—	—
Prestations versées	(371)	(362)	(47)	(49)
Cotisations de l'employeur	61	75	47	49
Cotisations des salariés	55	52	—	—
Charges d'administration	(24)	(27)	—	—
Juste valeur des actifs des régimes à la clôture de l'exercice	7 848	7 205	—	—
Montant non capitalisé	1 125	547	1 783	1 465

1 Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2019, les passifs liés aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi de HOSSM ont été transférés aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi de Hydro One.

Hydro One inscrit ses obligations au titre des prestations et avantages constitués ainsi que les actifs des régimes à leur montant net aux bilans consolidés, comme suit :

31 décembre (en millions de dollars)	2019	Prestations de retraite 2018	Avantages postérieurs ou départ à la retraite et avantages postérieurs à l'emploi	
			2019	2018
Autres actifs ¹	3	3	—	—
Charges à payer	—	—	60	55
Passif au titre des prestations de retraite	1 125	547	—	—
Passif au titre des avantages postérieurs au départ à la retraite et des avantages postérieurs à l'emploi ²	—	—	1 723	1 417
Montant net non capitalisé	1 122	544	1 783	1 472

1 Représente la situation de capitalisation du régime de retraite à prestations déterminées de HOSSM.

2 Comprend une somme de néant (7 millions de dollars en 2018) liée aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi de HOSSM. Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2019, les passifs liés aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi de HOSSM ont été transférés aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi de Hydro One.

La situation de capitalisation ou de non-capitalisation des régimes s'entend de l'écart entre la juste valeur des actifs des régimes et des OPAP aux termes des régimes. La situation de capitalisation ou de non-capitalisation varie au fil du temps en raison de plusieurs facteurs, notamment le montant des cotisations, les taux d'actualisation utilisés et les rendements réels des actifs du régime.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Le tableau suivant indique l'OPAP, l'obligation au titre des prestations et avantages constitués (« OPAC ») ainsi que la juste valeur des actifs du régime, et ce, pour le régime de retraite :

31 décembre (en millions de dollars)	2019	2018
OPAP	8 973	7 752
OPAC	8 183	7 144
Juste valeur des actifs du régime	7 848	7 205

Selon l'OPAC, le régime de retraite était capitalisé à hauteur de 96 % au 31 décembre 2019 (101 % en 2018). D'après l'OPAP, il l'était à 87 % à cette même date (93 % en 2018). L'OPAC diffère de l'OPAP puisqu'aucune hypothèse quant aux niveaux des salaires futurs n'a été posée aux fins du calcul de la première.

Composantes des coûts nets des prestations et des avantages de la période

Le tableau suivant présente les composantes des coûts nets des prestations du régime de retraite pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018 :

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	2019	2018
Coût des services rendus au cours de la période	145	176
Intérêts débiteurs	303	282
Rendement prévu des actifs du régime, déduction faite des charges	(462)	(467)
Amortissement des pertes actuarielles	55	84
Coûts nets des prestations et des avantages de la période	41	75
Montant imputé aux résultats d'exploitation ¹	30	32

¹ La société comptabilise les coûts de retraite conformément à leur inclusion dans les tarifs approuvés par la CEO. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, des coûts de retraite de 73 millions de dollars (75 millions de dollars en 2018) ont été attribués à la main-d'œuvre. De ce montant, 30 millions de dollars (32 millions de dollars en 2018) ont été imputés à l'exploitation et 43 millions de dollars (43 millions de dollars en 2018) ont été incorporés aux coûts des immobilisations corporelles et des actifs incorporels.

Le tableau suivant présente les composantes des coûts nets des prestations des régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018 :

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	2019	2018
Coût des services rendus au cours de la période	56	50
Intérêts débiteurs	60	53
Amortissement des pertes actuarielles	7	15
Comptabilisation des coûts des services passés	—	3
Coûts nets des prestations et des avantages de la période	123	121
Montant imputé aux résultats d'exploitation	50	52

¹ La société comptabilise les coûts des avantages postérieurs à la retraite et des avantages postérieurs à l'emploi conformément à leur inclusion dans les tarifs approuvés par la CEO. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, des coûts des avantages postérieurs à la retraite et des avantages postérieurs à l'emploi de 123 millions de dollars (121 millions de dollars en 2018) ont été attribués à la main-d'œuvre. De ce montant, 50 millions de dollars (52 millions de dollars en 2018) ont été imputés à l'exploitation, 39 millions de dollars (41 millions de dollars en 2018) ont été comptabilisés à titre d'actifs réglementaires et 34 millions de dollars (28 millions de dollars en 2018) ont été incorporés aux coûts des immobilisations corporelles et des actifs incorporels.

Hypothèses

L'évaluation des obligations aux termes des régimes et des coûts des prestations ou avantages aux termes des régimes est tributaire de divers facteurs, notamment de l'élaboration d'hypothèses d'évaluation et du choix de conventions comptables. Lorsqu'elle élabore les hypothèses requises, la société tient compte des données historiques ainsi que des attentes futures. L'évaluation des obligations au titre des prestations ou avantages subit l'incidence de plusieurs hypothèses, notamment celles sur le taux d'actualisation appliqué aux obligations au titre des prestations ou avantages, le taux de rendement à long terme prévu des actifs des régimes, les cotisations que Hydro One prévoit verser dans les régimes, l'incidence de la mortalité, la durée résiduelle attendue d'activité des participants des régimes, la rémunération et le taux d'augmentation de la rémunération, l'âge

des salariés, la durée d'activité des salariés ainsi que le taux d'augmentation prévu des coûts des soins de santé, entre autres facteurs. L'incidence des modifications des hypothèses utilisées pour évaluer les obligations aux termes des régimes est habituellement comptabilisée sur la durée moyenne résiduelle attendue d'activité des participants aux régimes. Pour établir le taux de rendement prévu des actifs des régimes, Hydro One tient compte d'indicateurs économiques historiques qui ont une incidence sur le rendement des actifs, ainsi que des prévisions en matière de rendement à long terme futur des marchés boursiers, pondéré en fonction des répartitions cibles des catégories d'actifs. De façon générale, il est prévu que les titres de participation, les placements immobiliers et les placements dans des actions de sociétés fermées auront un rendement supérieur à celui des titres à revenu fixe.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Les hypothèses moyennes pondérées ci-après ont été utilisées pour établir les obligations au titre des prestations et avantages aux 31 décembre 2019 et 2018 :

Exercices clos les 31 décembre	2019	Prestations de retraite 2018	Avantages postérieurs au départ à la retraite et avantages postérieurs à l'emploi	
			2019	2018
Hypothèses importantes				
Taux d'actualisation moyen pondéré	3,10 %	3,90 %	3,10 %	4,00 %
Taux de croissance de la rémunération (à long terme)	2,50 %	2,50 %	2,50 %	2,50 %
Taux d'augmentation du coût de la vie	2,00 %	2,00 %	2,00 %	2,00 %
Taux d'augmentation du coût tendanciel des soins de santé ¹	—	—	4,04 %	4,04 %

¹ Le taux passant progressivement de 5,09 % par année en 2020 à 4,04 % par année en 2031 et par la suite (de 5,19 % par année en 2019 à 4,04 % par année en 2031 et par la suite, selon les estimations faites en 2018).

Les hypothèses moyennes pondérées ci-après ont été utilisées pour établir les coûts nets des prestations et des avantages de la période pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018. Les hypothèses ayant servi à établir les obligations au titre des prestations et des avantages à la clôture de l'exercice à l'étude sont les mêmes que celles qui ont servi à estimer les coûts nets des prestations et des avantages de l'exercice suivant.

Exercices clos les 31 décembre	2019	2018
Prestations de retraite		
Taux de rendement prévu moyen pondéré des actifs des régimes	6,50 %	6,50 %
Taux d'actualisation moyen pondéré	3,90 %	3,40 %
Taux de croissance de la rémunération (à long terme)	2,50 %	2,50 %
Taux d'augmentation du coût de la vie	2,00 %	2,00 %
Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés (en années)	15	15
Avantages postérieurs au départ à la retraite et avantages postérieurs à l'emploi		
Taux d'actualisation moyen pondéré	4,00 %	3,40 %
Taux de croissance de la rémunération (à long terme)	2,50 %	2,50 %
Taux d'augmentation du coût de la vie	2,00 %	2,00 %
Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés (en années)	15,5	15,5
Taux d'augmentation du coût tendanciel des soins de santé ¹	4,04 %	4,04 %

¹ Le taux passant progressivement de 5,19 % par année en 2019 à 4,04 % par année en 2031 et par la suite (de 5,26 % par année en 2018 à 4,04 % par année en 2031 et par la suite, selon les estimations faites en 2018).

Le taux d'actualisation ayant servi à déterminer l'obligation au titre des prestations de retraite de l'exercice à l'étude et les coûts nets des prestations et avantages de l'exercice suivant ont été établis d'après une méthode fondée sur la courbe des taux de rendement. Aux termes de cette méthode, les paiements prévus au titre des prestations futures pour chacun des régimes sont actualisés selon un taux figurant sur une courbe de taux de rendement d'obligations de tiers et correspondant à chaque durée. La courbe des taux de rendement est établie à partir des obligations à long terme de sociétés notées AA. Un taux d'actualisation unique donnant la même valeur actualisée que la somme des flux de trésorerie actualisés est alors calculé.

L'incidence d'une variation de 1 % du coût tendanciel des soins de santé sur l'OPAP dans le cas des avantages postérieurs au départ à la retraite et des avantages postérieurs à l'emploi aux 31 décembre 2019 et 2018 est la suivante :

31 décembre (en millions de dollars)	2019	2018
Obligation au titre des avantages projetés		
Incidence d'une augmentation de 1 % du coût tendanciel des soins de santé	281	230
Incidence d'une diminution de 1 % du coût tendanciel des soins de santé	(213)	(175)

L'incidence d'une variation de 1 % du coût tendanciel des soins de santé sur le coût des services rendus et les intérêts débiteurs dans le cas des avantages postérieurs au départ à la retraite et des avantages postérieurs à l'emploi pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018 est la suivante :

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	2019	2018
Coût des services rendus et intérêts débiteurs		
Incidence d'une augmentation de 1 % du coût tendanciel des soins de santé	21	23
Incidence d'une diminution de 1 % du coût tendanciel des soins de santé	(16)	(16)

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Le tableau suivant présente les espérances de vie estimatives sur lesquelles reposent les hypothèses relatives aux taux de mortalité servant au calcul de l'OPAP au titre du régime de retraite et des régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi aux 31 décembre 2019 et 2018 :

31 décembre	2019	2018
Espérance de vie à 65 ans pour un participant actuellement âgé de :	(en années)	(en années)
65 ans – homme	22	22
65 ans – femme	25	25
45 ans – homme	23	23
45 ans – femme	26	25

Paiements estimatifs au titre des prestations et avantages futurs

Au 31 décembre 2019, les paiements estimatifs au titre des prestations et des avantages futurs aux participants des régimes de la société étaient les suivants :

(en millions de dollars)	Prestations de retraite	Avantages postérieurs au départ à la retraite et avantages postérieurs à l'emploi
2020	345	61
2021	354	61
2022	362	62
2023	369	64
2024	375	64
2025 à 2029	1 945	342
Total des paiements estimatifs au titre des prestations et des avantages futurs jusqu'en 2029	3 750	654

Composantes des actifs réglementaires

Une partie des gains et pertes actuariels et du coût des services passés est prise en compte dans les actifs réglementaires figurant aux bilans consolidés de Hydro One afin de refléter le fait que ces montants devraient faire l'objet d'une inclusion réglementaire dans les tarifs futurs. Autrement, ces gains et pertes seraient inscrits dans les autres éléments du résultat étendu. Ces montants sont comptabilisés dans le tableau suivant :

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	2019	2018
Prestations de retraite		
Perte actuarielle (gain actuariel) de l'exercice	652	(350)
Amortissement des pertes actuarielles	(55)	(84)
	597	(434)
Avantages postérieurs au départ à la retraite et avantages postérieurs à l'emploi		
Perte actuarielle (gain actuariel) de l'exercice	242	(158)
Amortissement des pertes actuarielles	(7)	(15)
Amortissement du coût des services passés	—	(3)
Montants non assujettis à un traitement réglementaire	—	10
	235	(166)

Le tableau suivant indique les composantes des actifs réglementaires qui n'ont pas été constatées en tant que composantes des coûts nets des prestations et des avantages de la période pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018 :

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	2019	2018
Prestations de retraite		
Perte actuarielle	1 125	547
Avantages postérieurs au départ à la retraite et avantages postérieurs à l'emploi		
Perte actuarielle (gain actuariel)	105	(130)

Le tableau suivant indique les composantes des actifs réglementaires, aux 31 décembre des exercices indiqués, devant être amorties en tant que composantes des coûts nets des prestations et des avantages de la période au cours de l'exercice suivant :

31 décembre (en millions de dollars)	2019	Prestations de retraite 2018	Avantages postérieurs au départ à la retraite et avantages postérieurs à l'emploi	
			2019	2018
Perte actuarielle (gain actuariel)	95	55	2	(1)

Actifs du régime de retraite

Stratégie de placement

Hydro One évalue régulièrement sa stratégie de placement afin de s'assurer que les actifs du régime de retraite seront suffisants pour verser les prestations de retraite au moment où elles devront l'être. Dans le cadre de cette évaluation, Hydro One peut modifier sa répartition d'actifs cible ainsi que sa stratégie de placement. Le régime de retraite est géré en fonction de ses actifs nets. Le principal objectif établi à son égard est de maintenir un niveau d'actifs nets permettant d'acquitter les obligations de la société en matière de prestations. Cet objectif est atteint grâce au respect de politiques d'investissement précises, lesquelles sont décrites dans l'énoncé des politiques et procédures d'investissement (l'« énoncé ») du régime de retraite, qui est examiné et approuvé par le comité des ressources humaines du conseil d'administration de Hydro One. Pour gérer les actifs nets du régime de retraite, la société fait appel à des gestionnaires de placements externes compétents qui se voient confier la responsabilité d'investir les fonds existants et les nouveaux fonds (soit les cotisations des salariés et de l'employeur de l'exercice) conformément au sommaire qui a été approuvé. Le rendement de ces gestionnaires est surveillé par voie d'un cadre de gouvernance. Toute augmentation des actifs nets résulte directement du revenu de placement que génèrent les investissements du régime de retraite et des cotisations qui y versent les salariés admissibles et la société. Les actifs nets servent principalement au versement des prestations aux membres admissibles du régime de retraite.

Composition des actifs du régime de retraite

Ce qui suit indique la répartition cible et la répartition moyenne pondérée des actifs du régime de retraite au 31 décembre 2019 :

	Répartition cible (%)	Actifs du régime de retraite (%)
Titres de participation	45	52
Titres d'emprunt	35	35
Placements immobiliers et placements dans des infrastructures	20	13
	100	100

Au 31 décembre 2019, le régime de retraite détenait des obligations de société de Hydro One de 21 millions de dollars (18 millions de dollars en 2018) et détenait des titres de créance de la Province de 504 millions de dollars (546 millions de dollars en 2018).

Concentrations du risque de crédit

Hydro One a analysé le portefeuille d'actifs de son régime de retraite afin d'y détecter toute concentration importante du risque de crédit aux 31 décembre 2019 et 2018. Les concentrations sur lesquelles elle s'est attardée ont compris, entre autres, celles concernant les placements dans une même entité, le type de secteur et les fonds individuels. Aux 31 décembre 2019 et 2018, les actifs du régime de retraite ne présentaient aucune concentration importante du risque de crédit (définie comme représentant plus de 10 % des actifs du régime).

Le sommaire des lignes directrices et des convictions en matière de placement du régime de retraite énonce des lignes directrices et des restrictions quant aux placements admissibles, lesquelles tiennent compte des notes de crédit, de l'exposition maximale aux placements et d'autres contrôles visant à limiter l'incidence de ce risque. En ce qui a trait aux obligations, le risque de crédit lié aux contreparties auquel le régime de retraite est exposé est géré en investissant dans des obligations de première qualité et des obligations gouvernementales. Dans le cas des instruments dérivés, ce risque est géré en ne concluant des opérations qu'avec des institutions financières de haute qualité et également en s'assurant que l'exposition est répartie entre les contreparties. Le risque de défaut découlant d'opérations sur des titres cotés en Bourse est considéré comme étant minime puisqu'aucune opération ne peut avoir lieu si l'une ou l'autre des parties manque à son engagement.

Évaluations à la juste valeur

Les tableaux suivants présentent les actifs et les passifs du régime de retraite qui sont évalués et constatés à la juste valeur de manière récurrente ainsi que le niveau de la hiérarchie de la juste valeur dans lequel ils étaient classés aux 31 décembre 2019 et 2018.

31 décembre 2019 (en millions de dollars)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Fonds communs	—	22	1 079	1 101
Trésorerie et équivalents de trésorerie	159	—	—	159
Titres à court terme	—	98	—	98
Instruments dérivés	—	5	—	5
Actions de sociétés canadiennes	107	—	—	107
Actions de sociétés étrangères	3 545	219	—	3 764
Obligations et débentures canadiennes	—	2 427	—	2 427
Obligations et débentures étrangères	—	165	—	165
Total de la juste valeur des actifs du régime¹	3 811	2 936	1 079	7 826

31 décembre 2019 (en millions de dollars)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Instruments dérivés	—	2	—	2
Total de la juste valeur des actifs du régime¹	—	2	—	2

¹ Au 31 décembre 2019, le total de la juste valeur des actifs et des passifs du régime de retraite ne tenait pas compte des montants suivants : 36 millions de dollars au titre d'intérêts et de dividendes à recevoir, 10 millions de dollars au titre de charges d'administration du régime de retraite à payer, 3 millions de dollars au titre de placements vendus à recevoir et 5 millions de dollars au titre de placements achetés à payer.

31 décembre 2018 (en millions de dollars)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Fonds communs	—	21	651	672
Trésorerie et équivalents de trésorerie	210	—	—	210
Titres à court terme	—	78	—	78
Instruments dérivés	—	(7)	—	(7)
Actions de sociétés canadiennes	115	—	—	115
Actions de sociétés étrangères	3 222	183	—	3 405
Obligations et débentures canadiennes	—	2 506	—	2 506
Obligations et débentures étrangères	—	197	—	197
Total de la juste valeur des actifs du régime¹	3 547	2 978	651	7 176

¹ Au 31 décembre 2018, le total de la juste valeur des actifs et des passifs du régime de retraite ne tenait pas compte des montants suivants : 35 millions de dollars au titre d'intérêts et de dividendes à recevoir, 10 millions de dollars au titre de charges d'administration du régime de retraite à payer, 6 millions de dollars au titre de placements vendus à recevoir et 2 millions de dollars au titre de placements achetés à payer.

Il y a lieu de se reporter à la note 18 – Juste valeur des instruments financiers et gestion des risques pour obtenir une description des niveaux de la hiérarchie de la juste valeur.

Variations de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3

Le tableau suivant résume les variations de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3 pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018. Les instruments financiers du régime de retraite sont classés dans le niveau 3 lorsque leur juste valeur a été évaluée en fonction d'au moins une donnée d'entrée importante qui n'est pas observable sur les marchés ou en raison du manque de liquidité de certains marchés. Les

gains et pertes présentés dans le tableau ci-dessous pourraient ainsi inclure des variations de la juste valeur qui sont fondées sur des données d'entrée observables et sur d'autres qui ne le sont pas. Les instruments financiers de niveau 3 comprennent les fonds communs dont l'évaluation est fournie par les gestionnaires de placement. L'analyse de sensibilité n'est pas présentée étant donné que les hypothèses sous-jacentes utilisées par les gestionnaires de placement ne sont pas disponibles.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	2019	2018
Juste valeur à l'ouverture de l'exercice	651	549
Gains (pertes) réalisé(e)s et non réalisé(e)s	(4)	59
Achats	463	90
Ventes et décaissements	(31)	(47)
Juste valeur à la clôture de l'exercice	1 079	651

Au cours des exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018, aucun reclassement important d'un niveau de juste valeur à l'autre n'a eu lieu.

Techniques d'évaluation servant à établir la juste valeur

Les fonds communs comprennent principalement les placements dans des actions de sociétés fermées, les placements immobiliers et les placements en infrastructure. Les placements dans des actions de sociétés fermées représentent des fonds de capitalinvestissement qui investissent dans des sociétés en exploitation dont les titres ne sont pas cotés en Bourse. Les stratégies de placement dans de telles actions visent notamment des sociétés en commandite qui se démarquent par leur forte croissance interne et leurs efficacités opérationnelles, du capital de risque, des prises de contrôle par emprunt et des situations particulières, comme dans le cas d'entreprises en difficulté. Les placements immobiliers et les placements en infrastructure représentent des fonds qui investissent dans des biens immobiliers de sociétés qui ne sont pas cotées en Bourse. Les stratégies de placement en immobilier comprennent les sociétés en commandite qui cherchent à générer un rendement total au moyen de la croissance du revenu et du capital en investissant principalement dans des sociétés en commandite au Canada et à l'étranger. Les stratégies de placement en infrastructure comprennent les sociétés en commandite qui détiennent des actifs d'infrastructure clés et ciblent les actifs qui génèrent des flux de trésorerie stables à long terme et qui offrent des rendements croissants comparativement aux placements à revenu fixe classiques. Les évaluations des actions de sociétés fermées, des placements immobiliers et des placements en infrastructures sont fournies par le gestionnaire du fonds et sont fondées sur l'évaluation des placements sous-jacents, laquelle tient compte de données d'entrée, tels le coût, les résultats d'exploitation, les flux de trésorerie futurs actualisés et des données comparables s'appuyant sur le marché. Comme ces données d'entrée ne sont pas, à proprement parler, observables, les placements dans des actions de société fermées et les placements en infrastructure ont été classés dans le niveau 3 de la hiérarchie des fonds communs.

Les équivalents de trésorerie sont constitués des dépôts en espèces remboursables à vue détenus auprès de banques et de la trésorerie détenue par les gestionnaires de placements. Les équivalents de trésorerie sont classés dans le niveau 1.

Les titres à court terme sont évalués au coût majoré des intérêts courus, ce qui avoisine leur juste valeur en raison de leur échéance rapprochée. Les titres à court terme sont classés dans le niveau 2.

Les instruments dérivés sont utilisés pour couvrir le risque de change du régime de retraite en dollars canadiens. Le montant en capital nominal des contrats en vigueur au 31 décembre 2019 s'établissait à 742 millions de dollars (299 millions de dollars en 2018). Les principales devises couvertes contre le dollar canadien sont le dollar américain, l'euro, la livre sterling britannique et le yen japonais. Le gain net réalisé sur les contrats de change s'est établi à 1 million de dollars pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 (perte nette réalisée de 7 millions de dollars en 2018). Les échéances des contrats de change à terme au 31 décembre 2019 sont de moins de trois mois. La juste valeur des instruments dérivés est déterminée à l'aide d'une méthode d'interpolation normalisée fondée principalement sur les taux de change sur les marchés mondiaux. Les instruments dérivés sont classés dans le niveau 2.

Les actions de sociétés sont évaluées au moyen des cours sur des marchés actifs et sont classées dans le niveau 1. Les actions de société qui sont évaluées au moyen des cours sur les marchés actifs, mais qui sont détenues dans une société de portefeuille pour les régimes de retraite, sont classées dans le niveau 2. Les placements libellés en devises sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice.

Les obligations et les débentures sont présentées aux cours de clôture qui ont été publiés, et elles sont classées dans le niveau 2.

21. PASSIFS ENVIRONNEMENTAUX

Les tableaux suivants présentent l'évolution des passifs environnementaux pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018 :

Exercice clos le 31 décembre 2019 (en millions de dollars)	BPC	Évaluation	Total
		et remise en état des terrains	
Passifs environnementaux – à l'ouverture	108	57	165
Charge de désactualisation	4	—	4
Dépenses	(17)	(8)	(25)
Ajustement lié à la réévaluation	(5)	2	(3)
Passifs environnementaux – à la clôture	90	51	141
Moins : la tranche échéant à moins de un an	(19)	(11)	(30)
	71	40	111

Exercice clos le 31 décembre 2018 (en millions de dollars)	BPC	Évaluation	Total
		et remise en état des terrains	
Passifs environnementaux – à l'ouverture	134	62	196
Charge de désactualisation	5	1	6
Dépenses	(16)	(6)	(22)
Ajustement lié à la réévaluation	(15)	—	(15)
Passifs environnementaux – à la clôture	108	57	165
Moins : la tranche échéant à moins de un an	(15)	(11)	(26)
	93	46	139

Les tableaux suivants présentent le rapprochement entre les passifs environnementaux sur une base non actualisée et le montant comptabilisé dans les bilans consolidés compte tenu du taux d'actualisation :

31 décembre 2019 (en millions de dollars)	BPC	Évaluation	Total
		et remise en état des terrains	
Passifs environnementaux non actualisés	97	51	148
Moins : l'actualisation des passifs environnementaux à la valeur actualisée	(7)	—	(7)
Passifs environnementaux actualisés	90	51	141

31 décembre 2018 (en millions de dollars)	BPC	Évaluation	Total
		et remise en état des terrains	
Passifs environnementaux non actualisés	118	58	176
Moins : l'actualisation des passifs environnementaux à la valeur actualisée	(10)	(1)	(11)
Passifs environnementaux actualisés	108	57	165

Au 31 décembre 2019, les dépenses futures estimatives liées à l'environnement étaient les suivantes :

31 décembre (en millions de dollars)	2019
2020	30
2021	31
2022	29
2023	25
2024	8
Par la suite	25
	148

Hydro One constate un passif au titre des dépenses futures estimatives à l'égard de l'évaluation et de la remise en état des terrains et de l'élimination progressive ou de la destruction des huiles minérales contaminées par les BPC contenues dans l'équipement électrique lorsqu'il est établi que des sommes liées à des mesures environnementales correctives devront probablement être déboursées dans l'avenir en vertu des lois ou règlements en vigueur et que le montant des dépenses futures peut être estimé de manière raisonnable.

L'estimation de coûts environnementaux futurs comporte des incertitudes dues à certains événements externes possibles comme la modification des lois ou des règlements et les progrès liés aux technologies de remise en état de sites. Pour établir les montants qui doivent être comptabilisés à titre de passifs environnementaux, la société estime le coût d'achèvement des travaux requis et elle pose des hypothèses quant au moment où les dépenses futures seront réellement engagées pour obtenir des renseignements à l'égard des flux de trésorerie futurs. Un taux d'inflation à long terme hypothétique d'environ 2 % a été utilisé pour prendre en compte l'estimation du coût actuel lié aux dépenses estimatives futures. Les dépenses futures ont été actualisées selon un taux allant de 2,0 % à 6,3 % environ, soit le taux approprié pour la période au cours de laquelle ces dépenses devraient être engagées. Tous les facteurs utilisés par la société pour estimer les passifs environnementaux de la société représentent les meilleures estimations de la direction en ce qui a trait à la valeur actualisée des coûts nécessaires pour que la société se conforme à la législation et à la réglementation. Toutefois, il existe une probabilité raisonnable que le nombre ou le volume d'actifs contaminés, l'estimation des coûts nécessaires pour effectuer les travaux, les hypothèses relatives à l'inflation et la tendance prévue des flux de trésorerie annuels diffèrent de façon importante des hypothèses posées par la société. En outre, pour ce qui est du passif environnemental lié aux BPC, la disponibilité de ressources critiques telles que la main-d'œuvre qualifiée et les actifs de remplacement ainsi que la capacité de procéder à des interruptions de services à des fins d'entretien dans certaines installations clés pourraient avoir une influence sur le calendrier des dépenses.

BPC

La réglementation d'Environnement Canada, adoptée en vertu de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)*, régit la gestion, le stockage et l'élimination des BPC selon certains critères tels que le type d'équipement en cause, le niveau d'utilisation et le seuil de contamination aux BPC. Aux termes de la réglementation actuelle, Hydro One doit éliminer ses BPC d'ici la fin de 2025, exception faite de l'équipement faisant l'objet d'une dispense précise. Les équipements contaminés seront de façon générale remplacés ou décontaminés en retirant l'huile isolante contaminée aux BPC qu'ils contiennent et en les remplissant immédiatement avec de l'huile de remplacement dont la concentration en BPC est de moins de 2 ppm.

Selon la meilleure estimation de la société, au 31 décembre 2019, les dépenses futures estimatives qu'il sera nécessaire d'engager pour satisfaire aux exigences actuelles de la réglementation sur les BPC s'établissaient à 97 millions de dollars (118 millions de dollars en 2018). Ces dépenses devraient être engagées entre 2020 et 2024. Dans le cadre de son examen annuel des passifs environnementaux, la société a comptabilisé un ajustement de réévaluation comptabilisé en 2019 afin de réduire le passif environnemental au titre des BPC de 5 millions de dollars (15 millions de dollars en 2018).

Évaluation et remise en état des terrains

Au 31 décembre 2019, selon la meilleure estimation de la société, le total des dépenses futures estimatives nécessaires à l'achèvement du programme d'évaluation et de remise en état des terrains était de 51 millions de dollars (58 millions de dollars en 2018). Ces dépenses devraient être engagées sur une période allant de 2020 à 2044. Dans le cadre de son examen annuel des passifs environnementaux, la société a comptabilisé un ajustement de réévaluation en 2019 afin d'accroître le passif environnemental au titre de l'évaluation et de la remise en état des terrains de 2 millions de dollars (néant en 2018).

22. OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE D'IMMOBILISATIONS

Hydro One comptabilise un passif au titre des dépenses estimatives futures associées au retrait et à l'élimination de matériel contaminé à l'amiante dans certaines de ses installations. Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, qui représentent les obligations juridiques liées à la mise hors service de certains actifs corporels à long terme, sont calculées comme étant la valeur actualisée des dépenses projetées à l'égard de la mise hors service future d'actifs précis et elles sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle le passif naît, s'il est possible de faire une estimation raisonnable. Si l'actif est toujours en service à la date de comptabilisation, la valeur actualisée du passif sera ajoutée à la valeur comptable de l'actif connexe dans la période au cours de laquelle le passif est engagé, et cette valeur comptable additionnelle sera amortie sur la durée de vie résiduelle de l'actif. Si une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations est comptabilisée à l'égard d'un actif qui n'est plus en service, le coût de mise hors service de l'actif sera imputé aux résultats d'exploitation. Après la comptabilisation initiale, le passif est ajusté pour tenir compte de toute révision des flux de trésorerie futurs estimatifs afférente à l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations, laquelle peut être attribuable à divers facteurs, entre autres, une flambée des coûts, un changement apporté à la technologie applicable aux actifs devant être mis hors service une modification des lois ou de la réglementation, ainsi que pour tenir compte de la désactualisation du passif en raison de l'écoulement du temps jusqu'à ce que l'obligation soit réglée. La charge d'amortissement est ajustée prospectivement pour tenir compte de toute hausse ou baisse de la valeur comptable de l'actif connexe.

Pour établir les montants qui doivent être comptabilisés à titre d'obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, la société estime la juste valeur courante des travaux requis, et elle pose des hypothèses quant au moment où les dépenses futures seront réellement engagées pour obtenir des renseignements à l'égard des flux de trésorerie futurs. Un taux d'inflation à long terme implicite d'environ 2 % a servi d'hypothèse pour prendre en compte l'estimation du coût actuel lié aux dépenses estimatives futures. Les dépenses futures relatives à l'environnement ont été actualisées selon un taux allant de 2,0 % à 4,0 %, soit le taux approprié pour la période au cours de laquelle les dépenses devraient être engagées. Tous les facteurs utilisés par la société pour estimer les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations de la société représentent les meilleures estimations de la direction en ce qui a trait aux coûts nécessaires pour satisfaire à la législation et à la réglementation existante. Toutefois, il existe une probabilité raisonnable que le nombre ou le volume d'actifs contaminés, l'estimation des coûts nécessaires pour effectuer les travaux, les hypothèses relatives à l'inflation et la tendance prévue des flux de trésorerie annuels diffèrent de

façon importante des hypothèses posées actuellement par la société. Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations sont examinées une fois l'an ou plus fréquemment si des changements importants sont apportés à la réglementation ou si d'autres facteurs pertinents surviennent. Les modifications apportées aux estimations sont constatées prospectivement. Du fait de l'examen annuel des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, aucun ajustement de réévaluation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations n'a été comptabilisé en 2019 (en 2018, un ajustement de réévaluation a été comptabilisé afin d'augmenter de 1 million de dollars les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations).

Au 31 décembre 2019, Hydro One a comptabilisé des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations de 10 millions de dollars (10 millions de dollars en 2018), lesquelles sont principalement constituées des dépenses estimatives futures liées au désamiantage et au retrait du matériel contaminé à l'amiante dans certaines de ses installations. Le montant d'intérêts comptabilisé est négligeable.

23. CONTRATS DE LOCATION

Hydro One a des contrats de location simple visant des immeubles utilisés à des fins administratives et de services et pour l'entreposage de matériel de télécommunications. Ces baux ont généralement une durée de trois à cinq ans et sont assortis d'options de renouvellement pour des périodes supplémentaires allant de trois à cinq ans aux taux en vigueur sur le marché au moment de la prolongation. Tous les contrats de location comprennent une clause permettant la révision à la hausse de la charge de location une fois par année ou au moment du renouvellement, selon la conjoncture des marchés en vigueur ou les modalités préétablies des baux. La conclusion de ces contrats de location par Hydro One n'a pas donné lieu à l'imposition de restrictions à cette dernière. Les options de renouvellement sont comprises dans les durées des contrats de location lorsqu'il existe une certitude raisonnable qu'elles soient exercées.

Le tableau ci-après fournit d'autres renseignements sur les contrats de location simple de la société :

Exercice clos le 31 décembre (en millions de dollars)	2019
Charge locative	10
Paiements de location effectués	8
<hr/>	
31 décembre	2019
Durée moyenne pondérée résiduelle des contrats ¹ (en années)	8
Taux d'actualisation moyen pondéré	2,7 %

¹ Comprend des options de renouvellement dont l'exercice est raisonnablement certain.

Au 31 décembre 2019, les paiements minimaux futurs au titre des contrats de location simple s'établissaient comme suit :

31 décembre (en millions de dollars)	2019
2020	12
2021	12
2022	11
2023	10
2024	9
Par la suite	33
Total des paiements minimaux au titre des contrats de location non actualisés ¹	87
Déduire : la valeur actualisée des paiements minimaux au titre des contrats de location	(9)
Total des paiements minimaux au titre des contrats de location actualisés	78

¹ Exclut des montants engagés de 6 millions de dollars au titre de contrats de location qui ne sont pas encore en vigueur.

Au 31 décembre 2018, les paiements minimaux futurs au titre des contrats de location simple s'établissaient comme suit :

31 décembre (en millions de dollars)	2018
2019	7
2020	11
2021	4
2022	1
2023	1
Par la suite	4
Total des paiements minimaux au titre des contrats de location non actualisés	28

Hydro One présente ses actifs au titre de droits d'utilisation et ses obligations locatives au bilan consolidé, comme suit :

31 décembre (en millions de dollars)	2019
Autres actifs à long terme (note 13)	75
Créditeurs et autres passifs à court terme (note 14)	9
Autres passifs à long terme (note 15)	69

24. CAPITAL-ACTIONS

Actions ordinaires

La société est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires. Au 31 décembre 2019, 596 818 436 actions ordinaires (595 938 975 en 2018) étaient émises et en circulation.

Le montant et la date de versement des dividendes à payer par Hydro One sont laissés à la discrétion du conseil d'administration de Hydro One et sont établis en fonction des résultats d'exploitation, du maintien de la structure du capital réglementaire réputée, de la situation financière et des besoins de trésorerie, du respect de critères de solvabilité imposés par les lois sur les sociétés en matière de déclaration et de versement de dividendes ainsi que d'autres facteurs que le conseil peut juger pertinents.

Le tableau suivant présente la variation du nombre d'actions ordinaires au cours des exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018.

Exercice clos le 31 décembre 2019 (nombre d'actions)	Propriété		Total
	Actionnariat public	Province	
Actions ordinaires – à l'ouverture	313 526 327	282 412 648	595 938 975
Émission d'actions ordinaires – RILT ¹	416 519	—	416 519
Émission d'actions ordinaires – octroi d'actions ²	462 942	—	462 942
Actions ordinaires – à la clôture ³	314 405 788	282 412 648	596 818 436
	52,7 %	47,3 %	100 %

1 En 2019, Hydro One a émis 416 519 nouvelles actions ordinaires aux termes des dispositions du RILT. Ceci tient compte de l'exercice de 302 520 options sur actions pour un produit en trésorerie de 6 millions de dollars.

2 En 2019, Hydro One a émis 462 942 nouvelles actions ordinaires aux termes des dispositions des régimes d'octroi d'actions du Power Workers' Union (le « PWU ») et de la Society.

3 Le 16 janvier 2020, Hydro One a émis 117 980 nouvelles actions aux termes des dispositions du RILT. Se reporter à la note 34 – Événements postérieurs.

Exercice clos le 31 décembre 2018 (nombre d'actions)	Propriété		Total
	Actionnariat public	Province	
Actions ordinaires – à l'ouverture	312 974 063	282 412 648	595 386 711
Émission d'actions ordinaires – octroi d'actions ¹	481 460	—	481 460
Émission d'actions ordinaires – RILT ²	70 804	—	70 804
Actions ordinaires – à la clôture	313 526 327	282 412 648	595 938 975
	52,6 %	47,4 %	100 %

1 En 2018, Hydro One a émis 481 460 nouvelles actions ordinaires aux termes des dispositions des régimes d'octroi d'actions du PWU et de la Society.

2 En 2018, Hydro One a émis 70 804 nouvelles actions ordinaires aux termes des dispositions du RILT.

Actions privilégiées

La société est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions privilégiées, lesquelles peuvent être émises en séries. Aux 31 décembre 2019 et 2018, deux séries d'actions privilégiées étaient autorisées aux fins d'émission : les actions privilégiées de série 1 et les actions privilégiées de série 2. Aux 31 décembre 2019 et 2018, 16 720 000 actions privilégiées de série 1 et aucune action privilégiée de série 2 étaient émises et en circulation.

Hydro One peut émettre à l'occasion des actions privilégiées en une ou plusieurs séries. Avant d'émettre des actions d'une série, le conseil d'administration de Hydro One est tenu de fixer le nombre d'actions faisant partie de la série et d'établir l'appellation, les droits, les privilèges, les restrictions et les conditions qui se rattachent à la série d'actions privilégiées en question. Les porteurs des actions privilégiées de Hydro One n'ont pas le droit d'être convoqués, d'assister ou de voter aux assemblées des actionnaires de Hydro One, sauf que des droits de vote peuvent être accordés aux porteurs d'une série lorsque les dividendes rattachés à leur

série n'ont pas été versés, comme il est prévu dans les dispositions relatives à la série applicables. Toutes les séries d'actions privilégiées sont de rang égal entre elles et elles ont priorité sur les actions ordinaires et sur les autres actions de rang inférieur aux actions privilégiées en ce qui a trait au versement des dividendes, à la distribution de l'actif et au remboursement du capital en cas de liquidation ou de dissolution de Hydro One.

Pour la période commençant à la date d'émission des actions privilégiées de série 1 et se terminant le 19 novembre 2020, inclusivement, les porteurs d'actions privilégiées de série 1 auront le droit de toucher des dividendes préférentiels cumulatifs fixes annuels de 1,0625 \$ par action, dans la mesure où le conseil d'administration en déclare, payables trimestriellement. Le taux de dividende sera rétabli le 20 novembre 2020 et tous les cinq ans par la suite à un taux correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada à cinq ans, majoré de 3,53 %. Les actions privilégiées de série 1 ne seront pas rachetables au gré de Hydro One avant le 20 novembre 2020, mais le seront le 20 novembre 2020 et le

20 novembre de chaque cinquième année par la suite, à un prix de rachat correspondant à 25,00 \$ par action privilégiée de série 1 rachetée, majoré des dividendes accumulés ou non versés. Les porteurs d'actions privilégiées de série 1 auront le droit, à leur gré, le 20 novembre 2020 et le 20 novembre de chaque cinquième année par la suite, de convertir la totalité ou certaines de leurs actions privilégiées de série 1 en actions privilégiées de série 2, à parité, sous réserve de certaines restrictions applicables au moment de la conversion. Au 31 décembre 2019, il n'y avait aucun arriéré de dividendes sur les actions privilégiées.

Les porteurs d'actions privilégiées de série 2 auront le droit de toucher des dividendes cumulatifs à taux variable trimestriels, dans la mesure où le conseil d'administration en déclare, au taux correspondant au taux des bons du Trésor du gouvernement du Canada à trois mois, majoré de 3,53 %, sous réserve de la révision de ce taux chaque trimestre. Les actions privilégiées de série 2 ne seront pas rachetables par Hydro One avant le 20 novembre 2020, mais elles seront rachetables par Hydro One à un prix de rachat correspondant à 25,00 \$ par action privilégiée de série 2 rachetée, si elles sont rachetées le 20 novembre 2025 ou le 20 novembre de chaque cinquième année par la suite, ou à 25,50 \$ par action privilégiée de série 2 rachetée si elles sont rachetées à toute autre date après le 20 novembre 2020, dans chaque cas majoré des dividendes accumulés ou non versés. Les porteurs d'actions privilégiées de série 2 auront le droit, à leur gré, le 20 novembre 2025 et le 20 novembre de chaque cinquième année par la suite, de convertir la totalité ou certaines de leurs actions privilégiées de série 2 en actions privilégiées de série 1, à parité, sous réserve de certaines restrictions applicables au moment de la conversion.

Restrictions relatives à la propriété d'actions

La Loi sur l'électricité impose des restrictions relatives à la propriété d'actions aux titres de Hydro One comportant droit de vote. Les restrictions en

question stipulent qu'aucune personne physique ou morale (ni aucun groupe de personnes physiques ou morales agissant conjointement ou de concert) ne peut être propriétaire bénéficiaire ni avoir le contrôle de plus de 10 % de toute catégorie ou série de titres comportant droit de vote, y compris les actions ordinaires de la société (les « restrictions relatives à la propriété d'actions »). Les restrictions relatives à la propriété d'actions ne s'appliquent pas aux titres comportant droit de vote détenus par la Province, ni au placeur qui détient des titres comportant droit de vote dans le seul but de les placer auprès d'acheteurs qui se conforment aux restrictions relatives à la propriété d'actions.

25. DIVIDENDES

En 2019, des dividendes sur les actions privilégiées de 18 millions de dollars (18 millions de dollars en 2018) et des dividendes sur les actions ordinaires de 570 millions de dollars (542 millions de dollars en 2018) ont été déclarés et versés.

26. RÉSULTAT PAR ACTION ORDINAIRE

Le résultat de base par action ordinaire est obtenu en divisant le bénéfice net (la perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires de Hydro One par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation.

Le bénéfice dilué par action ordinaire est obtenu en divisant le bénéfice net (la perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires de Hydro One par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, après ajustement visant à tenir compte de l'effet des régimes de rémunération à base d'actions potentiellement dilutifs, y compris les régimes d'octroi d'actions et le RILT, et il est calculé selon la méthode du rachat d'actions.

Exercices clos les 31 décembre	2019	2018
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires (en millions de dollars)	778	(89)
Nombre moyen pondéré d'actions		
De base	596 437 577	595 756 470
Effet des régimes de rémunération à base d'actions potentiellement dilutifs	2 410 860	2 147 473
Dilué	598 848 437	597 903 943
Résultat par action ordinaire		
De base	1,30	\$ (0,15) \$
Dilué	1,30	\$ (0,15) \$

Les actions ordinaires dont l'émission est conditionnelle au titre des débetures convertibles ne sont pas incluses dans le résultat par action ordinaire dilué pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018 étant donné que les conditions relatives à la fusion n'étaient pas respectées. Comme la convention de fusion a été résiliée (se reporter à la note 4 – Regroupements d'entreprises), les débetures convertibles ont été remboursées le 8 février 2019.

27. RÉMUNÉRATION À BASE D' ACTIONS

Régimes d'octroi d'actions

Hydro One a deux régimes d'octroi d'actions (les « régimes d'octroi d'actions »), l'un au profit de certains membres du PWU (le « régime d'octroi d'actions du PWU ») et l'autre au profit de certains membres de la Society (le « régime d'octroi d'actions de la Society »).

Le régime d'octroi d'actions du PWU prévoit l'émission de nouvelles actions ordinaires de Hydro One à certains membres admissibles du PWU, chaque année, à compter du 1^{er} avril 2017, et ce jusqu'au 1^{er} avril 2028 ou à la date à laquelle un employé admissible ne respecte plus les critères d'admissibilité du régime d'octroi d'actions du PWU, si cette date est antérieure. Pour être admissible, un employé doit être un participant au régime de retraite le 1^{er} avril 2015, doit être un employé à la date où survient l'émission d'actions annuelle et doit continuer d'avoir moins de 35 ans de service. La période de service exigée pour le régime d'octroi d'actions du PWU a commencé le 3 juillet 2015, date à laquelle le régime d'octroi d'actions a été signé par le PWU. Le nombre d'actions ordinaires octroyées chaque année à un employé admissible correspondra à 2,7 % du salaire de l'employé admissible au 1^{er} avril 2015, divisé par 20,50 \$, soit le prix des actions ordinaires de Hydro One aux termes de son premier

appel public à l'épargne (« PAPE »). Le nombre global d'actions ordinaires pouvant être émises aux termes du régime d'octroi d'actions du PWU ne pourra pas dépasser 3 981 763. En 2015, 3 979 062 actions ordinaires ont été octroyées aux termes du régime d'octroi d'actions du PWU.

Le régime d'octroi d'actions de la Society prévoit l'émission de nouvelles actions ordinaires de Hydro One à certains membres admissibles de la Society, chaque année, à compter du 1^{er} avril 2018, et ce jusqu'au 1^{er} avril 2029 ou à la date à laquelle un employé admissible ne respecte plus les critères d'admissibilité du régime d'octroi d'actions de la Society, si cette date est antérieure. Pour être admissible, un employé doit être un participant au régime de retraite le 1^{er} septembre 2015, doit être un employé à la date où survient l'émission d'actions annuelle et doit continuer d'avoir moins de 35 ans de service. Par conséquent, la période de service exigée pour le régime d'octroi d'actions de la Society a commencé le 1^{er} septembre 2015. Le nombre d'actions ordinaires octroyées chaque année à un employé admissible correspondra à 2,0 % du salaire de l'employé admissible au

1^{er} septembre 2015, divisé par 20,50 \$, soit le prix des actions ordinaires de Hydro One aux termes de son PAPE. Le nombre global d'actions ordinaires pouvant être émises aux termes du régime d'octroi d'actions de la Society ne pourra pas dépasser 1 434 686. En 2015, 1 433 292 actions ordinaires ont été octroyées aux termes du régime d'octroi d'actions de la Society.

La juste valeur des octrois d'actions de Hydro One en 2015, soit 111 millions de dollars, a été estimée en fonction du cours de l'action à la date de l'octroi, soit 20,50 \$, et elle est comptabilisée selon la méthode de l'acquisition progressive des droits, étant donné que les régimes d'octroi d'actions comportent des conditions liées au rendement et des conditions liées aux années de service. En 2019, 462 942 actions ordinaires (481 460 en 2018) ont été émises aux termes des régimes d'octroi d'actions. Le total de la rémunération à base d'actions comptabilisé en 2019 s'est établi à 9 millions de dollars (12 millions de dollars en 2018) et ce montant a été comptabilisé comme un actif réglementaire.

Le tableau suivant présente un sommaire des activités des régimes d'octroi d'actions pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018 :

Exercice clos le 31 décembre 2019	Octrois d'actions (nombre d'actions ordinaires)	Prix moyen-pondéré
Octrois d'actions en cours – à l'ouverture	4 234 155	20,50 \$
Droits acquis et actions connexes émises ¹	(462 942)	—
Ayant fait l'objet d'une renonciation	(96 836)	20,50 \$
Octrois d'actions en cours – à la clôture	3 674 377	20,50 \$

1 En 2019, Hydro One a émis 462 942 nouvelles actions ordinaires aux employés admissibles aux termes des dispositions des régimes d'octroi d'actions.

Exercice clos le 31 décembre 2018	Octrois d'actions (nombre d'actions ordinaires)	Prix moyen-pondéré
Octrois d'actions en cours – à l'ouverture	4 825 732	20,50 \$
Droits acquis et actions connexes émises ¹	(481 460)	—
Ayant fait l'objet d'une renonciation	(110 117)	20,50 \$
Octrois d'actions en cours – à la clôture	4 234 155	20,50 \$

1 En 2018, Hydro One a émis 481 460 nouvelles actions ordinaires aux employés admissibles aux termes des dispositions du régime d'octroi d'actions du PWU.

Régime de DDVA d'administrateur

Aux termes du régime de DDVA d'administrateur, les administrateurs peuvent choisir de recevoir un crédit au titre de leur rémunération annuelle en espèces sous forme d'un compte théorique de DDVA au lieu d'espèces. Le conseil d'administration de Hydro One peut également déterminer, de temps à autre, que des circonstances particulières justifient l'attribution de DDVA à un administrateur, en guise de rémunération, en sus de la rémunération

habituelle ou des jetons de présence auxquels il a droit. Chaque DDVA représente un droit dont la valeur sous-jacente est équivalente à la valeur de une action ordinaire de la société et donne le droit d'accumuler un dividende sur action ordinaire sous forme de DDVA supplémentaires au moment où les dividendes sont versés, après leur déclaration par le conseil d'administration de Hydro One.

Le tableau ci-après présente un sommaire de l'évolution des DDVA aux termes du régime de DDVA d'administrateur au cours des exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018 :

Exercices clos les 31 décembre (nombre de DDVA)	2019	2018
DDVA en circulation – à l'ouverture	46 697	187 090
Attributions	29 938	82 375
Ayant été réglés ¹	(24 015)	(222 768)
DDVA en circulation – à la clôture	52 620	46 697

1 En 2018, des DDVA liés à l'ancien conseil d'administration de la société ont été réglés selon le cours de clôture des actions ordinaires de la société au 29 juin 2018 de 20,04 \$, et un montant d'environ 5 millions de dollars a été payé au quatrième trimestre de 2018.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, une charge de 1 million de dollars (1 million de dollars en 2018) a été comptabilisée dans le résultat à l'égard du régime de DDVA d'administrateur. Au 31 décembre 2019, un passif de 1 million de dollars (1 million de dollars en 2018) lié aux DDVA en circulation a été comptabilisé selon le cours de clôture des actions ordinaires de la société au 31 décembre 2019 de 25,08 \$. Ce passif est compris dans les crédettes et autres passifs à long terme des bilans consolidés.

Régime de DDVA de la direction

Aux termes du régime de DDVA de la direction, les membres de la direction admissibles peuvent choisir de recevoir une tranche déterminée de leur rémunération incitative annuelle à court terme sous forme d'un compte théorique de DDVA au lieu d'espèces. Chaque DDVA représente un droit dont la valeur sous-jacente est équivalente à la valeur de une action ordinaire de la société et donne le droit d'accumuler un dividende sur action ordinaire sous forme de DDVA supplémentaires au moment où les dividendes sont versés, après leur déclaration par le conseil d'administration de Hydro One.

Le tableau ci-après présente un sommaire de l'évolution des DDVA aux termes du régime de DDVA de la direction au cours des exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018 :

Exercices clos les 31 décembre (nombre de DDVA)	2019	2018
DDVA en circulation – à l'ouverture	108 296	67 829
Attributions	24 996	40 467
Ayant été payés	(81 106)	—
DDVA en circulation – à la clôture	52 186	108 296

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, une charge de 1 million de dollars (1 million de dollars en 2018) a été comptabilisée dans le résultat à l'égard du régime de DDVA de la direction. Au 31 décembre 2019, un passif de 1 million de dollars (2 millions de dollars en 2018) lié aux DDVA de la direction a été comptabilisé selon le cours de clôture des actions ordinaires de la société au 31 décembre 2019 de 25,08 \$. Ce passif est compris dans les crédettes et autres passifs à long terme des bilans consolidés.

Régime d'actionnariat des employés

En 2015, Hydro One a établi des régimes d'actionnariat des employés en faveur de certains membres de la direction et employés non syndiqués admissibles (le « régime d'actionnariat des employés lié à la direction ») et de certains membres du personnel représentés par la Society admissibles (le « régime d'actionnariat des employés représentés par la Society »). Aux termes du régime d'actionnariat des employés lié à la direction, les membres de la direction et employés non syndiqués admissibles peuvent cotiser entre 1 % et 6 % de leur salaire de base pour acheter des actions ordinaires de Hydro One. La société verse une cotisation équivalente à 50 % de leur cotisation, jusqu'à un montant maximal au titre de la cotisation patronale de 25 000 \$ par année civile. Aux termes du régime d'actionnariat des employés représentés par la Society, les membres du personnel représentés par la Society admissibles peuvent cotiser entre 1 % et 4 % de leur salaire de base pour acheter des actions ordinaires de Hydro One. La société verse une cotisation équivalente à 25 % de leur cotisation, sans montant maximal

au titre de la cotisation patronale par année civile. En 2019, les cotisations versées aux termes du régime d'actionnariat des employés se sont établies à 2 millions de dollars (2 millions de dollars en 2018).

RILT

Avec prise d'effet le 31 août 2015, le conseil d'administration de Hydro One a adopté un RILT. Aux termes de ce régime, des incitatifs à long terme sont accordés à certains membres de la haute direction et autres membres de la direction de Hydro One et de ses filiales, et toutes les attributions fondées sur des titres de capitaux propres seront réglées en actions nouvellement émises de Hydro One, aux termes des dispositions du régime, lesquelles permettent également aux participants de remettre une partie de leurs attributions pour satisfaire aux exigences relatives aux retenues d'impôt à la source. Le nombre global d'actions pouvant être émises aux termes du RILT ne pourra pas dépasser 11 900 000 actions de Hydro One.

Le RILT offre une souplesse permettant d'accorder un ensemble d'incitatifs, y compris des droits à la valeur d'actions liées au rendement (« DVALR »), des droits à la valeur d'actions assujetties à des restrictions (« DVAAR »), des options sur actions, des droits à la plus-value d'actions, des actions assujetties à des restrictions, des DDVA et d'autres attributions fondées sur des actions. On prévoit que l'assortiment des mécanismes variera en fonction des postes occupés compte tenu du degré de responsabilité du membre de la haute direction à l'égard du rendement global de l'entreprise.

DVALR et DVAAR

Le tableau ci-après présente l'évolution des attributions de DVALR et de DVAAR aux termes du RILT pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018 :

Exercices clos les 31 décembre (nombre de droits)	DVALR		DVAAR	
	2019	2018	2019	2018
Droits en circulation – à l'ouverture	605 180	429 980	442 470	393 430
Attributions	—	445 120	—	345 790
Dont les droits sont acquis et les actions connexes sont émises	(78 121)	(123)	(92 112)	(106 591)
Ayant fait l'objet d'une renonciation	(153 805)	(31 767)	(84 745)	(31 849)
Ayant été réglés	(201 910)	(238 030)	(58 620)	(158 310)
Droits en circulation – à la clôture ¹	171 344	605 180	206 993	442 470

¹ Les droits en circulation au 31 décembre 2019 comprennent 7 740 DVALR et 96 330 DVAAR pouvant être réglés en trésorerie si certaines conditions sont respectées. Au 31 décembre 2019, un passif de 3 millions de dollars a été comptabilisé à l'égard de ces attributions et il est compris dans les charges à payer des bilans consolidés.

Aucune attribution n'a été accordée en 2019. Le total de la juste valeur à la date d'attribution des attributions accordées en 2018 s'est établi à 16 millions de dollars. La charge de rémunération comptabilisée par la société à l'égard des attributions de DVALR et de DVAAR s'est élevée à 9 millions de dollars en 2019 (15 millions de dollars en 2018).

Les montants comptabilisés en 2019 ont été touchés par le renversement, au troisième trimestre de 2019, d'une charge de rémunération antérieurement comptabilisée d'environ 3 millions de dollars, visant à refléter les DVALR et de DVAAR ayant fait l'objet de renoncations au troisième trimestre de 2019. La charge comptabilisée en 2018 comprend un montant de 5 millions de dollars lié aux DVALR et aux DVAAR déjà attribués à l'ancien président et chef de la direction de la société et pour lequel aucun coût n'avait été antérieurement comptabilisé. Ces attributions, constituées de 238 030 DVALR et de 158 310 DVAAR, ont été réglées en 2018, dans le cadre d'un règlement en espèce ponctuel.

Options sur actions

La société est autorisée à attribuer des options sur actions aux termes de son RILT à certains employés admissibles. En 2019, aucune option sur action n'a été attribuée (1 450 880 options sur actions ont été attribuées en 2018). Les options sur actions attribuées peuvent être exercées pendant une période n'excédant pas sept ans à compter de la date d'attribution. La période initiale d'acquisition des droits de trois ans visant 706 070 options sur actions a été modifiée en 2019 par suite d'ententes conclues avec cinq porteurs d'options, faisant en sorte que les droits aux options sur actions applicables ont été entièrement acquis en 2019. Le coût supplémentaire de la rémunération résultant de la modification n'a pas été significatif.

La méthode fondée sur la juste valeur est utilisée pour calculer la charge de rémunération liée aux options sur actions et la charge est comptabilisée sur la période d'acquisition des droits selon la méthode de l'amortissement linéaire. La juste valeur des options sur actions attribuées a été estimée à la date d'attribution à l'aide d'un modèle d'évaluation Black-Scholes. Les révisions liées aux options assujetties à des modifications n'ont pas été importantes.

Les options sur actions attribuées et les hypothèses moyennes pondérées utilisées dans le cadre du modèle d'évaluation des options attribuées en 2018 sont les suivantes :

Prix d'exercice ¹	20,70 \$
Juste valeur de l'option à la date d'attribution	1,66 \$
Hypothèses aux fins de l'évaluation :	
Taux de rendement en dividende attendu ²	3,78 %
Volatilité attendue ³	15,01 %
Taux d'intérêt sans risque ⁴	2,00 %
Durée de l'option attendue ⁵	4,5 ans

¹ Cours de l'action ordinaire de Hydro One à la date d'attribution.

² Compte tenu du dividende et du cours de l'action ordinaire de Hydro One à la date d'attribution.

³ Compte tenu de la volatilité quotidienne moyenne affichée par les entités paires de Hydro One pour une durée de 4,5 ans.

⁴ Compte tenu du rendement des obligations du gouvernement du Canada équivalentes.

⁵ Déterminée selon la durée de l'option et le délai d'acquisition des droits.

Le tableau ci-après présente l'évolution des options sur actions pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018 :

	Nombre d'options sur actions	Prix-d'exercice moyen pondéré
Options sur actions en circulation – 1 ^{er} janvier 2018	—	
Attributions	1 450 880	20,70 \$
Ayant fait l'objet d'une renonciation ¹	(500 970)	20,66 \$
Options sur actions en circulation – 31 décembre 2018 ^{2, 3}	949 910	20,72 \$
Exercice ⁴	(302 520)	20,76 \$
Ayant fait l'objet d'une renonciation ¹	(243 840)	20,75 \$
Options sur actions en circulation – 31 décembre 2019 ²	403 550	20,66 \$

1 Les options sur actions ayant fait l'objet d'une renonciation avaient une juste valeur de 1,65 \$ par option en 2019 (1,67 \$ en 2018).

2 En 2019, les droits à 706 070 options sur actions ont été acquis et ces options comportaient une juste valeur modifiée de 1,04 \$ par option (aucun droit à des options sur actions n'a été acquis en 2018). De ce nombre, 302 520 options sur actions ont été exercées. Au 31 décembre 2019, tous les droits à des options sur actions en cours étaient acquis et les options connexes pouvaient être exercées (tous les droits à des options sur actions n'étaient pas acquis en 2018).

3 Les options sur actions en cours au 31 décembre 2019 ont une valeur intrinsèque globale de 2 millions de dollars (néant en 2018) et une durée contractuelle résiduelle moyenne pondérée de 5,2 ans (6,2 ans en 2018).

4 Les options sur actions exercées en 2019 avaient une valeur intrinsèque globale de 1 million de dollars.

La charge de rémunération liée aux options sur actions comptabilisée par la société en 2019 s'est établie à 1 million de dollars (1 million de dollars en 2018). Au 31 décembre 2019, la charge de rémunération non comptabilisée liée aux options sur actions dont les droits ne sont pas encore acquis était de néant (1 million de dollars en 2018).

Le 16 janvier 2020, 117 980 options sur actions ont été exercées. Se reporter à la note 34 – Événements postérieurs à la date du bilan.

28. PARTICIPATION SANS CONTRÔLE

Le total de la participation sans contrôle est constitué de la participation sans contrôle attribuable à B2M LP et de la participation sans contrôle attribuable à NRLP. Le tableau qui suit présente l'évolution de la participation sans contrôle au cours des exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018.

Exercice clos le 31 décembre 2019 (en millions de dollars)	Capitaux propres temporaires	Capitaux propres	Total
Participation sans contrôle – à l'ouverture	21	49	70
Apports au titre de la vente d'une participation sans contrôle (note 4)	—	12	12
Distributions à la participation sans contrôle	(3)	(6)	(9)
Bénéfice net attribuable à la participation sans contrôle	2	4	6
Participation sans contrôle – à la clôture	20	59	79

Exercices clos les 31 décembre 2018 (en millions de dollars)	Capitaux propres temporaires	Capitaux propres	Total
Participation sans contrôle – à l'ouverture	22	50	72
Distributions à la participation sans contrôle	(3)	(5)	(8)
Bénéfice net attribuable à la participation sans contrôle	2	4	6
Participation sans contrôle – à la clôture	21	49	70

B2M LP

Le 16 décembre 2014, des actifs de transport totalisant 526 millions de dollars ont été transférés de Hydro One Networks à B2M LP. Cette transaction a été financée à 60 % au moyen de la dette (316 millions de dollars) et à 40 % au moyen des titres de capitaux propres (210 millions de dollars). Le 17 décembre 2014, la NOS a acquis une participation de 34,2 % dans B2M LP moyennant une contrepartie de 72 millions de dollars, représentant la juste valeur de la participation acquise. La participation initiale de la NOS dans B2M LP est constituée de parts de catégorie A d'un montant de 50 millions de dollars et de parts de catégorie B d'un montant de 22 millions de dollars.

Les parts de catégorie B sont assorties d'une option de vente obligatoire, laquelle prévoit qu'en cas de réalisation (par ex. un cas de défaut tel un défaut de la NOS à l'égard de la dette ou une insolvabilité), Hydro One rachète les parts de catégorie B de B2M LP à la valeur comptable nette à la date de rachat. La tranche de la participation sans contrôle liée aux parts de catégorie B est classée à titre temporaire dans les capitaux propres du bilan consolidé étant donné que le droit de rachat connexe échappe à la volonté de la société. La tranche restante de la participation sans contrôle est classée dans les capitaux propres.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Le tableau qui suit présente l'évolution de la participation sans contrôle de B2M LP au cours des exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018.

Exercice clos le 31 décembre 2019 (en millions de dollars)	Capitaux propres temporaires	Capitaux propres	Total
Participation sans contrôle – à l'ouverture	21	49	70
Distributions à la participation sans contrôle	(3)	(6)	(9)
Bénéfice net attribuable à la participation sans contrôle	2	4	6
Participation sans contrôle – à la clôture	20	47	67

Exercice clos le 31 décembre 2018 (en millions de dollars)	Capitaux propres temporaires	Capitaux propres	Total
Participation sans contrôle – à l'ouverture	22	50	72
Distributions à la participation sans contrôle	(3)	(5)	(8)
Bénéfice net attribuable à la participation sans contrôle	2	4	6
Participation sans contrôle – à la clôture	21	49	70

NRLP

Le 18 septembre 2019, Hydro One Networks a vendu à Six Nations of the Grand River Development Corporation et, par l'intermédiaire d'une fiducie, à la Première Nation des Mississaugas de Credit, une participation de 25,0 % et de 0,1 %, respectivement, dans les parts de société en commandite de NRLP, moyennant une contrepartie totale de 12 millions de

dollars, soit la juste valeur des participations acquises. NRLP est entièrement consolidée dans les présents états financiers consolidés, étant donné qu'elle est contrôlée par Hydro One. La participation sans contrôle de 25,1 % dans NRLP des partenaires des Premières Nations est classée dans les capitaux propres.

Le tableau qui suit présente l'évolution de la participation sans contrôle de NRLP au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Exercice clos le 31 décembre 2019 (en millions de dollars)	Capitaux propres
Participation sans contrôle – à l'ouverture	—
Apports au titre de la vente d'une participation sans contrôle (note 4)	12
Distributions à la participation sans contrôle	—
Bénéfice net attribuable à la participation sans contrôle	—
Participation sans contrôle – à la clôture	12

Le 31 janvier 2020, la Première Nation des Mississaugas de Credit a acquis une participation supplémentaire de 19,9 % dans NRLP. Se reporter à la note 4 – Regroupements d'entreprises et à la note 34 – Événements postérieurs à la date du bilan, pour obtenir de plus amples renseignements.

29. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Province est un actionnaire de Hydro One, détenant une participation d'environ 47,3 % au 31 décembre 2019. La SIERE, Ontario Power Generation Inc. (« OPG »), la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (la « SFIEO ») et la CEO sont apparentées à Hydro One puisque le ministère de l'Énergie les contrôle ou exerce une influence notable sur celles-ci. Ontario Charging Network LP (« OCN LP ») est une coentreprise sous forme de société en commandite conclue entre une filiale de Hydro One et OPG. Le tableau qui suit présente un sommaire des opérations entre apparentés qui ont eu lieu au cours des exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018 :

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 décembre
(en millions de dollars)

Apparenté	Opération	2019	2018
Province	Versement de dividendes	288	275
SIERE	Achats d'électricité	1 808	1 636
	Produits tirés des services de transport	1 636	1 672
	Montants liés aux remises sur les frais d'électricité	692	477
	Produits tirés de la distribution liés à la protection des tarifs ruraux	240	239
	Produits tirés de la distribution liés à l'approvisionnement en électricité de collectivités dans les régions éloignées du Nord	35	35
	Financement reçu relativement aux programmes de conservation et de gestion de la demande	42	62
OPG¹	Achats d'électricité	8	10
	Produits tirés de la prestation de services et de l'approvisionnement en électricité	9	9
	Coûts au titre de l'achat de services	1	—
SFIEO	Achats d'électricité visés par des contrats d'électricité administrés par la SFIEO	2	2
CEO	Frais liés à la CEO	9	8
OCN LP²	Participation dans OCN LP	2	—

1 OPG a fourni une garantie de 2,5 millions de dollars à Hydro One liée à la garantie relative à OCN. Se reporter à la note 32 – Engagements, pour obtenir plus de détails sur la garantie relative à OCN.

2 OCN LP possède et exploite des bornes de recharge rapide pour véhicules électriques en Ontario, sous la marque Ivy Charging Network

Les achats et les ventes conclus avec des apparentés tiennent compte des exigences du Code d'affiliation de la CEO. Les soldes impayés à la clôture de la période ne portent pas intérêt et seront réglés en espèces. Les factures sont émises mensuellement et les montants sont exigibles et payés sur une base mensuelle.

30. ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

Les variations des soldes hors trésorerie liés à l'exploitation sont les suivantes :

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	2019	2018
Débiteurs	(73)	11
Montants à recevoir d'apparentés	(160)	(2)
Autres actifs	(11)	2
Créditeurs	7	2
Charges à payer	38	17
Montants à payer à des apparentés	213	(68)
Intérêts courus	8	(3)
Créditeurs et autres passifs à long terme	—	(7)
Passif au titre des avantages postérieurs au départ à la retraite et des avantages postérieurs à l'emploi	33	25
	55	(23)

Dépenses en immobilisations

Les tableaux qui suivent rapprochent les investissements à l'égard d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels et les montants présentés dans les états consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018. Les éléments de rapprochement comprennent les variations nettes des charges à payer et l'amortissement capitalisé :

Exercice clos le 31 décembre 2019 (en millions de dollars)	Immobilisations corporelles	Actifs incorporels	Total
Investissements en capital	(1 551)	(116)	(1 667)
Éléments de rapprochement	38	1	39
Décassements pour les dépenses en immobilisations	(1 513)	(115)	(1 628)

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2018 (en millions de dollars)	Immobilisations corporelles	Actifs incorporels	Total
Investissements en capital	(1 454)	(121)	(1 575)
Éléments de rapprochement	36	1	37
Décassements pour les dépenses en immobilisations	(1 418)	(120)	(1 538)

Apports de capital

Hydro One conclut des contrats régis par le code des réseaux de transport de la CEO lorsqu'un client de l'entreprise de transport demande un nouveau raccordement ou une mise à niveau de son raccordement. Le client est tenu de faire un apport de capital à Hydro One en fonction de l'écart entre la valeur actualisée des coûts de la facilité de raccordement et la valeur actualisée des produits. La valeur actualisée des produits est fondée sur une estimation de la charge prévue pour la période contractuelle avec Hydro One. Une fois la facilité de raccordement mise en service, conformément au code des réseaux de transport de la CEO, Hydro One réévaluera périodiquement les estimations en matière de charge prévue, ce qui entraînera une hausse ou une baisse des apports de capital versés par le client. La hausse ou la baisse des apports de capital est comptabilisée directement dans les immobilisations corporelles en service. En 2019, les apports de capital découlant de ces réévaluations ont totalisé 3 millions de dollars (7 millions de dollars en 2018), ce qui représente l'écart entre la charge prévue du volume d'électricité transporté et la charge prévue au contrat initial, sous réserve de certains ajustements.

Renseignements complémentaires

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	2019	2018
Intérêts payés, montant net	494	519
Impôts sur le bénéfice versés	21	17

31. ÉVENTUALITÉS

Poursuites

Hydro One fait face à diverses poursuites et revendications qui surviennent dans le cours normal de ses activités. De l'avis de sa direction, l'issue de ces affaires n'aura pas d'incidence défavorable significative sur la situation financière, les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie consolidés de la société.

Hydro One Inc., Hydro One Networks, Hydro One Remote Communities et Norfolk Power Distribution Inc. étaient les parties défenderesses dans une action collective entreprise en 2015 en vertu de laquelle le représentant des demandeurs réclamait jusqu'à 125 millions de dollars en dommages, alléguant des pratiques de facturation inappropriées. Le 26 mars 2019, la Cour d'appel de l'Ontario a rejeté la demande d'autorisation du demandeur d'en appeler du refus de la cour inférieure de certifier la poursuite comme action collective, ce qui signifie que la poursuite a effectivement pris fin.

Quatre actions collectives putatives ont été intentées par des actionnaires d'Avista Corporation en lien avec la fusion. Les demandeurs en cause dans les quatre poursuites étaient respectivement Fink, Jenß, Samuel et Sharpenter. Toutes ces actions collectives ont maintenant été rejetées.

Transfert d'actifs

Les ordonnances de transfert aux termes desquelles la société a acquis certaines entreprises d'Ontario Hydro en date du 1^{er} avril 1999 n'ont pas entraîné le transfert du titre de propriété de certains actifs situés dans des réserves [telles qu'elles sont définies en vertu de la *Loi sur les Indiens* (Canada)]. La SFIEO détient actuellement ces actifs. Selon les modalités des ordonnances de transfert, la société est tenue de gérer ces actifs jusqu'à ce qu'elle ait obtenu tous les consentements nécessaires pour procéder au transfert du titre de propriété de ces actifs en sa faveur. La société n'est pas en mesure de prévoir le total du montant qu'elle pourrait avoir à verser par année ou de façon ponctuelle, afin d'obtenir les consentements nécessaires. En 2019, la société a payé environ 2 millions de dollars (2 millions de dollars en 2018) à l'égard des consentements obtenus. Si la société ne peut obtenir les consentements requis, la SFIEO continuera de détenir ces actifs pour une durée indéterminée. Si la société est incapable de parvenir à un règlement satisfaisant, elle pourrait devoir déplacer ces actifs à d'autres endroits, et le coût de ce déplacement pourrait être élevé ou, dans un nombre restreint de cas, elle pourrait devoir abandonner une ligne et la remplacer par une centrale électrique au diesel. Les coûts associés à ces actifs pourraient avoir une incidence défavorable importante sur les résultats d'exploitation de la société si cette dernière ne pouvait les recouvrer par le truchement d'ordonnances tarifaires futures.

32. ENGAGEMENTS

Le tableau qui suit présente un résumé des engagements de Hydro One aux termes de conventions d'impartition et d'autres ententes qui sont exigibles au cours des cinq prochaines années et par la suite.

31 décembre 2019 (en millions de dollars)	1 ^{re} année	2 ^e année	3 ^e année	4 ^e année	5 ^e année	Par la suite
Conventions d'impartition et autres conventions	162	34	10	8	11	13
Entente à long terme visant les logiciels et les compteurs	22	1	2	1	2	—

Conventions d'impartition

Hydro One a conclu une entente avec Inergi LP visant l'impartition de services administratifs et informatiques, notamment des services liés à la chaîne d'approvisionnement, des services de paie, des services de technologie de l'information ainsi que des services financiers et comptables. La convention vient à échéance le 28 février 2021 dans le cas des services de technologie de l'information et le 31 octobre 2021, pour les services liés à la chaîne d'approvisionnement. L'entente relative aux services de paie ainsi qu'aux services financiers et comptables a été prorogée en septembre 2019 et vient maintenant à échéance le 31 décembre 2020. Par ailleurs, l'entente relative aux services de règlement vient à échéance le 31 décembre 2019, et ces services sont dorénavant internalisés.

Brookfield Global Integrated Solutions (« Brookfield ») fournit des services à Hydro One, au besoin, notamment en ce qui a trait à la gestion des installations et à l'exécution de certains projets d'investissement jugés

nécessaires par la société. La convention actuelle conclue avec Brookfield pour ces services viendra à échéance en décembre 2024, la société ayant l'option de renouveler cette convention pour une période supplémentaire de trois ans.

Entente à long terme visant des logiciels et des compteurs

Trilliant Holdings Inc. et Trilliant Networks (Canada) Inc. (ensemble, « Trilliant ») fournissent des services à Hydro One à l'égard de services d'approvisionnement, d'entretien et de soutien pour les compteurs intelligents ainsi que le matériel informatique et les logiciels connexes, y compris des licences d'utilisation supplémentaires, de même que certains services professionnels. L'entente conclue avec Trilliant à l'égard de ces services viendra à échéance en décembre 2025, et comporte une option de renouvellement pouvant être exercée par la société pour une période additionnelle de cinq ans.

Autres engagements

Le tableau suivant présente un résumé des autres engagements commerciaux de Hydro One, selon leur année d'échéance au cours des cinq prochaines années et par la suite.

31 décembre 2019 (en millions de dollars)	1 ^{re} année	2 ^e année	3 ^e année	4 ^e année	5 ^e année	Par la suite
Facilités de crédit d'exploitation ¹	—	—	—	—	2 550	—
Lettres de crédit ²	193	2	—	—	—	—
Garanties ³	332	—	—	—	—	—

1 Le 3 juin 2019, les dates d'échéance des facilités de crédit d'exploitation ont été prorogées, passant de novembre 2021 et juin 2022 à juin 2024.

2 Les lettres de crédit sont constituées de lettres de crédit de 179 millions de dollars liées à des conventions de retraite, de lettres de crédit de 4 millions de dollars visant à répondre aux obligations du service de la dette, d'une lettre de crédit de 9 millions de dollars fournie à la SIERE à titre de soutien prudentiel et de lettres de crédit de 3 millions de dollars visant à satisfaire divers besoins liés à l'exploitation.

3 Les garanties consistent en un soutien prudentiel de 325 millions de dollars fourni à la SIERE par Hydro One Inc. au nom de ses filiales et de garanties totalisant 7 millions de dollars fournies par Hydro One au ministre des Ressources naturelles relativement à OCN LP (la « garantie relative à OCN »). OPG a fourni une garantie de 2,5 millions de dollars à Hydro One liée à la garantie relative à OCN.

Soutien prudentiel

Les entités qui achètent de l'électricité en Ontario par l'entremise de la SIERE doivent fournir une garantie établie selon leurs activités prévues sur le marché afin de réduire le risque de défaut. La SIERE pourrait effectuer des prélèvements sur ces garanties et (ou) ces lettres de crédit si les acheteurs omettaient de faire le paiement exigé par un avis de paiement en souffrance émis par la SIERE. Le paiement potentiel maximal correspond à la valeur nominale de toute lettre de crédit majorée du montant des garanties de la société mère.

Conventions de retraite

Des lettres de crédit bancaire ont été émises comme garantie du passif de Hydro One Inc. aux termes d'un fonds en fiducie constitué en vertu du régime de retraite complémentaire destiné aux salariés admissibles de Hydro One Inc. Le fiduciaire du régime de retraite complémentaire est tenu d'effectuer des prélèvements sur ces lettres de crédit si Hydro One Inc. manque à ses obligations aux termes du régime. Ces obligations incluent l'exigence de fournir au fiduciaire un rapport actuariel annuel ainsi que des lettres de crédit suffisantes pour garantir le passif de Hydro One Inc. en vertu du régime, de verser les prestations exigibles dans le cadre du régime et de payer les frais liés aux lettres de crédit. Le paiement éventuel maximal correspond à la valeur nominale des lettres de crédit. Une lettre de crédit bancaire a également été émise afin fournir une garantie relativement à l'acte de fiducie régissant les conventions de retraite de Hydro One.

33. INFORMATIONS SECTORIELLES

Hydro One compte trois secteurs isolables :

- le secteur du transport, qui comprend le transport de l'électricité à haute tension à l'échelle de la province, y compris l'interconnexion de plus de 70 entreprises de distribution locales et de certains clients industriels d'envergure raccordés directement au réseau électrique de l'Ontario;
- le secteur de la distribution, qui comprend la livraison de l'électricité à des clients finaux et à certains autres distributeurs d'électricité municipaux;
- le secteur Autres, qui comprend certaines activités du siège social et l'exploitation de l'entreprise de télécommunications de la société.

La désignation des secteurs d'activité est fondée sur le statut réglementaire et sur la nature des services offerts. Les secteurs d'exploitation de la société sont établis en fonction des informations utilisées par le principal responsable de l'exploitation de la société, pour prendre les décisions liées à l'attribution des ressources et évaluer la performance de chaque secteur. La société évalue la performance de chaque secteur en se fondant sur le bénéfice avant les charges de financement et les impôts sur le bénéfice découlant des activités poursuivies (exclusion faite de certains frais d'entreprise liés à la gouvernance attribués).

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2019 (en millions de dollars)	Transport	Distribution	Autres	Chiffres consolidés
Produits	1 652	4 788	40	6 480
Achats d'électricité	—	3 111	—	3 111
Exploitation, entretien et administration	355	610	216	1 181
Depreciation and amortization	462	409	7	878
Bénéfice (perte) avant les charges de financement et la charge d'impôts sur le bénéfice	835	658	(183)	1 310
Investissements en capital	1 035	624	8	1 667

Exercice clos le 31 décembre 2018 (en millions de dollars)	Transport	Distribution	Autres	Chiffres Consolidated
Produits	1 686	4 422	42	6 150
Achats d'électricité	—	2 899	—	2 899
Exploitation, entretien et administration	409	602	94	1 105
Depreciation and amortization	435	395	7	837
Bénéfice (perte) avant les charges de financement et la charge d'impôts sur le bénéfice	842	526	(59)	1 309
Investissements en capital	985	577	13	1 575

Total de l'actif par secteur

31 décembre (en millions de dollars)	2019	2018
Transport	15 029	13 973
Distribution	10 017	9 325
Autres	2 015	2 359
Total de l'actif	27 061	25 657

Total de l'écart d'acquisition par secteur

31 décembre (en millions de dollars)	2019	2018
Transport	157	157
Distribution	168	168
Total de l'écart d'acquisition	325	325

Tous les produits et les actifs ainsi que la quasi-totalité des coûts sont, selon le cas, gagnés, détenus ou engagés au Canada.

34. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

Dividendes

Le 11 février 2020, des dividendes de 5 millions de dollars sur les actions privilégiées et de 144 millions de dollars (0,2415 \$ par action) sur les actions ordinaires ont été déclarés.

NRLP

Le 31 janvier 2020, la Première Nation des Mississaugas de Credit a acquis une participation supplémentaire de 19,9 % dans NRLP. À cette même date, Hydro One Networks a vendu à la Première Nation des Mississaugas de Credit, par l'intermédiaire d'une fiducie, une participation de 19,9 % dans

NRLP, moyennant une contrepartie totale de 9 millions de dollars. Par suite de cette transaction, la participation de Hydro One dans la quote-part en titres de capitaux propres de NRLP a été réduite et ramenée à 55 %, Six Nations of the Grand River Development Corporation et la Première Nation des Mississaugas de Credit détenant une participation de 25 % et de 20 %, respectivement, dans NRLP.

Options sur actions

Le 16 janvier 2020, Hydro One a émis 117 980 nouvelles actions ordinaires aux termes des dispositions du RILT. Cette émission a donné lieu à l'exercice de 117 980 options sur actions pour un produit en trésorerie de 2 millions de dollars.

Renseignements sur la société et à l'intention des actionnaires

Siège social

483 Bay Street, South Tower
Toronto (Ontario) M5G 2P5
1 416 345-5000
www.HydroOne.com

Demandes des clients

Service clientèle :
1 888 664-9376 ou
CustomerCommunications@HydroOne.com

Pour signaler une urgence (24 heures) :
1 800 434-1235

Services aux actionnaires

Si vous êtes un actionnaire inscrit et que vous souhaitez avoir des renseignements sur votre compte, signaler un changement d'adresse ou poser des questions sur les dividendes, les envois en double, les certificats d'actions égarés, les transferts d'actions ou les règlements de succession, communiquez avec notre agent des transferts et registraire :

Société de fiducie Computershare du Canada
100 University Avenue, 8th Floor
Toronto (Ontario) M5J 2Y1
1 514 982-7555 ou 1 800 564-6253
service@computershare.com

Investisseurs institutionnels et analystes

Les investisseurs institutionnels, les analystes en valeurs mobilières et les autres personnes souhaitant obtenir des informations financières supplémentaires peuvent visiter HydroOne.com/Investors ou communiquer avec nous :
1 416 345-6867
Investor.Relations@HydroOne.com ou
Omar.Javed@HydroOne.com

Demandes des médias

1 416 345-6868 ou 1 877 506-7584
Media.Relations@HydroOne.com

Durabilité

Hydro One est déterminée à poursuivre sa croissance de manière responsable. Elle concentre ses efforts en matière de durabilité sociale et environnementale aux domaines où ses interventions auront un effet perceptible. Pour en savoir plus, visitez HydroOne.com/OurCommitment ou écrivez-nous à CSR@HydroOne.com

Inscription à la cote

Bourse de Toronto (TSX) : H
(CUSIP : 448811208)



Auditeurs indépendants

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Indices boursiers

Dow Jones Select Utilities (Canada) Index
FTSE All-World Index Series
MSCI World (Canada) Index
Indice composé S&P/TSX
Indice S&P/TSX de services aux collectivités
Indice de dividendes composé S&P/TSX
Indice composé à faible volatilité S&P/TSX
Indice composé à dividendes élevés S&P/TSX

Titres de créance

Pour connaître les titres de créance de Hydro One et de ses filiales placés dans le public, consultez la section « Debt Information » sur HydroOne.com/Investors

Renseignements en ligne

Hydro One s'est engagée à communiquer de manière transparente une information financière complète et à observer les pratiques de gouvernance exemplaires. Nous vous invitons à visiter la section des relations avec les investisseurs de notre site Web, à HydroOne.com/Investors; vous y trouverez des renseignements complémentaires sur nos activités : événements et allocutions, communiqués, documents réglementaires, pratiques de gouvernance, rapport sur la responsabilité sociale de l'entreprise et documents d'information continue (communiqués sur les résultats trimestriels, notices annuelles et circulaires d'information de la direction). Vous pouvez également vous abonner à nos bulletins de nouvelles par courriel afin de recevoir électroniquement les communiqués de Hydro One dès leur parution.

Dividendes sur les actions ordinaires

Dates prévues de versement des dividendes en 2020

Date de déclaration	Date d'inscription aux registres	Date de paiement
le 11 février 2020	le 11 mars 2020	le 31 mars 2020
le 7 mai 2020	le 10 juin 2020	le 30 juin 2020
le 10 août 2020	le 9 septembre 2020	le 30 septembre 2020
le 5 novembre 2020	le 9 décembre 2020	le 31 décembre 2020

À moins d'indication contraire, tous les dividendes sur les actions ordinaires versés par Hydro One sont considérés comme des dividendes « admissibles » aux fins de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et des lois provinciales semblables.

Régime de réinvestissement des dividendes (RRD)

Hydro One offre un attrayant régime de réinvestissement des dividendes aux actionnaires admissibles, qui peuvent acheter des actions supplémentaires de la société en réinvestissant leurs dividendes en trésorerie sans payer de frais de courtage ou d'administration. Pour obtenir des renseignements sur ce régime ainsi que les documents d'inscription ou pour en savoir plus sur le RRD de Hydro One, visitez HydroOne.com/DRIP ou le site de la Société de fiducie Computershare du Canada au InvestorCentre.com/HydroOne

Parties prenantes réglementaires

Hydro One est résolue à comprendre l'intérêt de maintenir et d'améliorer les relations à long terme avec ses parties prenantes qui sont des organismes de réglementation.



Gouvernement provincial,
ministère de l'Énergie
Politiques, lois, règlements



Commission de l'énergie
de l'Ontario (CEO)
Réglementation du prix des services
publics d'électricité indépendants
et de la qualité du service



Société indépendante d'exploitation
du réseau d'électricité
Règles de marché de l'électricité
de gros, intermédiaire, normes
de fiabilité nord-américaines

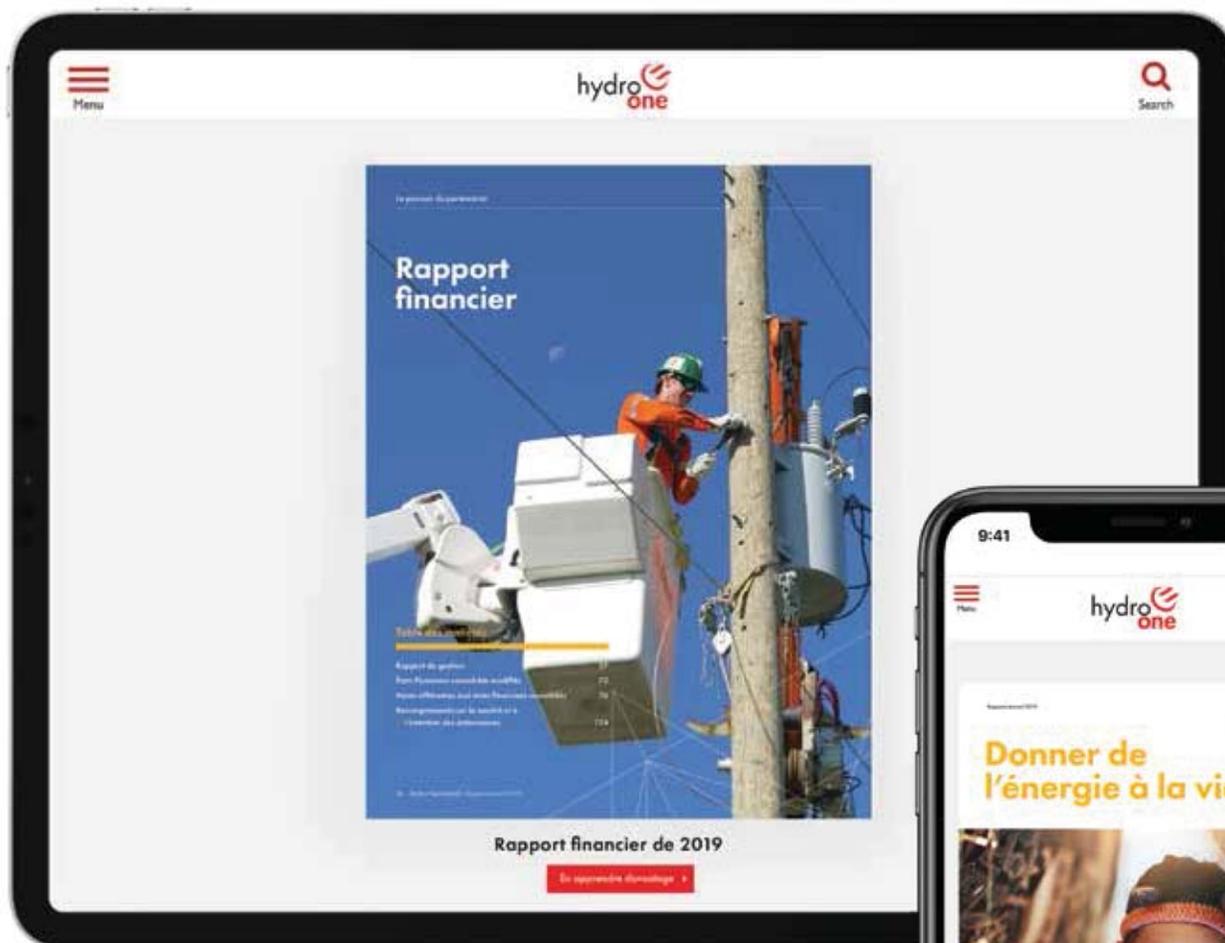


Régie canadienne de l'énergie
Organisme de réglementation
fédéral, lignes d'électricité
internationales et sous-postes



North American Electric
Reliability Corporation
Normes de fiabilité de l'électricité
en gros à l'échelle du continent,
certification, surveillance

Pour plus de renseignements, allez à :
www.HydroOne.com/Regulatory



Pourquoi investir dans Hydro One?

- Entreprise de services publics dans un environnement stable et à tarifs réglementés
- Société œuvrant dans le secteur de l'électricité uniquement qui n'est pas exposée au prix des marchandises
- Bilan solide et de première qualité
- Conseil de premier ordre entièrement indépendant
- Dividende stable et croissant

www.HydroOne.com



SUIVEZ HYDRO ONE

